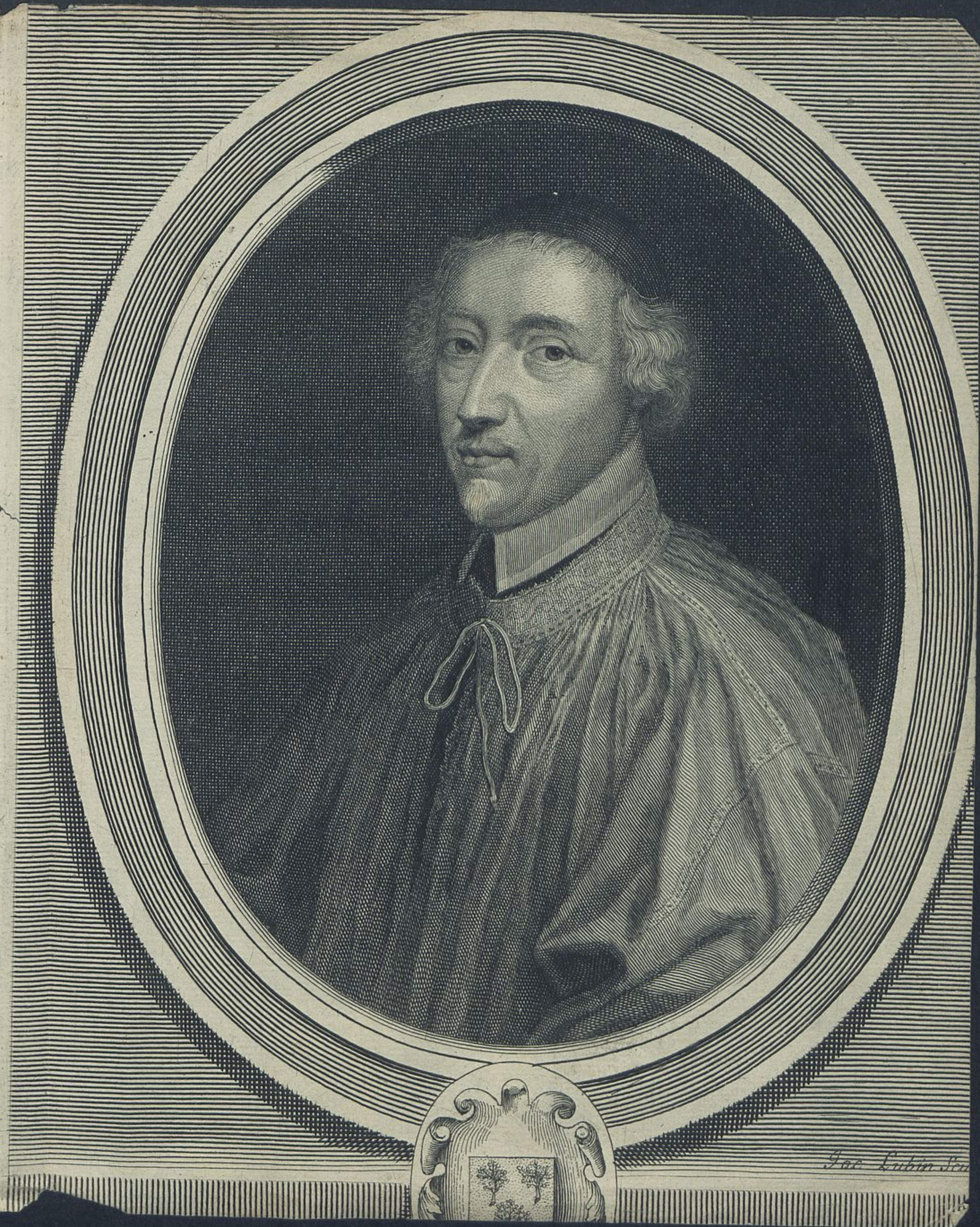
Jean Fr. François Senault

4e Supérieur Général

Né à Anvers en 1604 1601

Mort à Paris le 3 aout 1672


Joc. Lubin Scu

Senault

128.


Jean François
Senault 4.me General de
l'Oratoire illustre en Chaire et en Pieté
né a Paris mort d'apoplexie en 1672
agé de 71 ans
Senault foulant aux pieds les honneurs de la terre
Ses vains amusements, ses plaisirs Criminels,
Il sut leurs declarer ouvertement la guerre
Pour ravir les biens Eternels.

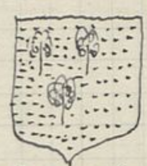


Iconographie

I <u>Un portrait peint à l'huile</u> ; Hauteur 0.63 Largeur 0.52
Conservé dans le salon du presbytère S^t Eustache. Il vient de la rue d'Orsel
Tourné sur sa gauche, figure finement peinte, sans barbe
En surplis, on ne lui voit pas les mains.

II <u>Un portrait peint à l'huile</u> ; Hauteur Largeur
Conservé dans la galerie du collège de Juilly.

III <u>Un portrait gravé</u> = Hauteur 25½ = Largeur = 19.½.
grand médaillon ovale dans encadrement carré avec socle bordure au bas et armes au bas du médaillon
Tourné ¾ sur sa droite, en buste, sans les mains, en surplis, calotte, collet oratorien
figure fine. Relativement jeune
Rien sur le cadre plutôt large
Dans la bordure on lit : " Jean François Senault Jean Lubin sculpsit
IV^e général de l'Oratoire



3 arbres

Un exemplaire aux archives N^les dans le carton des portraits oratoriens, M. 219.

IV <u>Portrait gravé</u>, le même que le N° 3, mais le médaillon seul sans ornement, ni inscription
Un exemplaire dans ce dossier
ovale de 0,12 de hauteur, de 0,9½ de largeur

Ce n'est qu'un découpage — celui du n° 3.

V - <u>Portrait gravé</u> Hauteur 0.14½ = Largeur 0.10^c Desrochers pinxit
Tourné ¾ à sa droite, figure fine, pas de moustache, mais porte le bouc au menton
Il est en surplis, mais le P. Senault semble âgé et fatigué
Cercle un peu ovale dans encadrement carré. Une banderole au bas du cercle. Une inscription au bas
Sur la banderole on lit : Jean François Senault, 4^e général de l'Oratoire, illustre en chaire et en piété
né à <u>Paris</u>, mort d'apoplexie en <u>1670</u>, âgé de 71 ans (Erreurs soulignées)

Sur le pied on lit :
Senault, foulant aux pieds les honneurs de la terre,
Ses vains ornements, ses plaisirs criminels,
Il sut leur déclarer ouvertement la guerre
Pour ravir les biens éternels.

Sénault (Le P. François), de l'Oratoire, prédicateur en vogue vers 1640, né vers 1601 à Anvers mort en 1672. — Il forma Mascaron. —
Vers 1630 à 1650. —

Sermon pour la fête de Ste Geneviève.

— . I + Sources manuscrites à consulter . —

P. Cloyseault = Vies : T. II p. 172 notice , p. 152, 161 ; T. III , p. 194 4° 12

I – P. Cloyseault = Ménologe p. 79 et 80 . – 4° 12

II – P. Cloyseault = Catalogue des auteurs 461 . –

III + P. Batterel = Les Particuliers III 390 . – (Arch. Nles M. 220 .)

IV + P. Bicaïs = Notice de l'Oratoire I. 435 . – 4° 184

V + P. Adry = Bibl. de l'Oratoire V. 101 , 104 . – B. N Mss fses 25685

VI + P. Bougerel = " T. I p. 197 4° 13

VII + Abbé Bonardy = Bibl. de l'Oratoire p. ~~xxx~~ . 761 à 767 . 4° 20 .

VIII + Marillac = Une vie mss. du P. Senault conservée à la bib. de St Honoré . Elle renfermait des faits curieux .

IX + Hermant = Histoire mss. du Jansénisme II P. L. XIV . ch 27 et alibi .

X + X*** = Une notice sur le P. Senault au f° 32 d'un recueil de pièces sur le 17e siècle , conservé à la Bibl. Nle (Fonds français N° 892 .) il y a 39 lignes
"Quand le P. Senault commença à prêcher, on remarquait trois défauts bien considérables fin : « l'abbé de Fromentières avant qu'il fut évêque . »"

XI + Archives de Langres . E. 405 ter un mss , sorte de journal , in 4° , couvert en parchemin , autographe d'Ozbricain Senault , frère du ligueur et oncle du P. Senault .

XII + Archives Nles . M. M. 624 Annales de la Cong. de l'Oratoire Paris 1791 , de la page 67 à 85 . Ce n'est pas une vie , mais des faits rangés par ordre de dates .

XIII + Archs. Nles . M 219 . son portrait . –

XIV + Archs. Nles M. 220 cahier in 4° Les auteurs ecclésiastiques de l'Oratoire de France . p. 30 .

P. Batterel = T. III p. 1 – 48 notice
T. I , p. 40 , 147 , 297
T. II , p. 134 , 169 , 190 , 192 , 313 , 318 , 319 , 349 , 381 , 393 , 461 , 503 , 524 , 591 , 598 .
T. III , p. 54 . 79 , 81 , 82 , 83 , 134 , 139 . 157 , 167 , 173 , 243 , 247 , 248 , 266 , 271 , 285 , 335 , 336 , 337 , 427 , 440 , 458 . 464 , 479 , 482 , 483 , 522 .
T. IV . p 6 , 10 , 74 . 76 , 120 , 146 . 168 , 186 , 223 , 235 . 237 . 239 , 410 , 443 , 514 .

Senault.

Supérieur général le 17 avril 1663.

2° Manuscrits du P. Senault.

I + Bibl. Nationale = Fonds franç. 24719 1 vol. in f° sans titre, ni date, de la page 593 à 598, le Panégyrique de la Pucelle d'Orléans, prêché dans l'Eglise S^te^ Croix, le dimanche 8 mai 1672 « Domine, opus tuum. » (Hab. ~~XXIV~~ III, 1.2.)

II + Bibl. N^le^ = S.G. 1048 – 709. T. XXXVII p. 117. Lettre à Séguier.

III + Arch. N^les^ = M.M. 604 et 605. Les circulaires oratoriennes du P. Senault.

IV + Arch. N^les^ = M.M. 628 N° 55, une lettre du mois de juillet 1663.

V + Garnier : catalogue des Mss d'Amiens, p. 198
Le mss 247 a appartenu au P. Senault et est peut-être de sa main. Voici son titre:
Tractatus de sacramento poenitentiae ad tertiam partem Sancti Thomae Aquinatis, Doctoris angelici, in 12 de 144 pages.
Ibid, N. 248 =
Tractatus de sacramento Eucharistiae, de la même main

33137. **Senault** (Oraison funèbre du P.), par Fromentières, lecture faite par l'abbé Follioley. *Caen*, 1888, br. in-8 de 25 p. 1 fr. 25

I + le
2e +
3e +
4e + Fr
5e +
6e +
7e +
8e +
9e +
10e +
11e +
12e +
13e +
14e +
15e +
16e +
17e +
18e +
19e +
20e +
21e +
22e +
23e +
24e +
25e +

— 3° Sources imprimées à consulter. —

I + le P. Ingold = Essai de bibliographie oratorienne Paris. Poussielgue 1880-82 p. 117 et suiv.

2° + id. = Dans le Bulletin critique année ~~1881~~-1882 p. 17, un billet inédit du P. Senault.

3° + id. = Lettres du Cardinal Le Camus. Paris. Picard 1892. Lettres XLVI et XLVII p. 92 et 93.

4° + Fromentières = Oraisons funèbres du P. Senault, dans ses Œuvres mêlées.

5° + id. = Préface de ses sermons.

6° + P. Cloyseault = Vies de qqs prêtres de l'Oratoire II p. 171 à 190.

7° + P. Tabaraud = Histoire du Cardinal de Bérulle T. II L. VII Ch. 3° p. 236.

8° + Richard Simon = Lettres choisies T. I Lettre 22.

9° + | P. Lelong = Bibl. historique N^os^ 5972, 6255, 11450, 14994. et T. IV p. 370.

10° + | P. Desmolets = Mémoires de littérature T. III p. 29. Ce que Chapelain dit de lui dans les Mémoires de M^r^ de S^te^ Marthe.

11° + | P. Fabre = 2^e^ édition du diction. de Richelet 2 vol. in f° 1709 à Lyon, au nom du P. Senault.

12° + M^gr^ Perraud = L'Oratoire de France au XVII et au XIX s. Paris. Douniol 1866 p. 213 à 217 1^e^ Partie Ch. 12 et II Partie Ch. VI p. 329 à 332.

13° + | Mabillon = Traité des études monastiques in 4° p. 156, 349, 452, 454.

14° + | Hermant = Histoire des ordres religieux T. III p. 388. 389 Rouen. Besongne 1710 4 vol. in 12.

15° + | le P. Honoré de S^te^ Marie, carme déchaussé = Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise. Paris 1712, 1720. 3 vol. in 4° T. I. p. 73.

16° + | P. Rapin = Mémoires I. 450 et II 186.

17° + | Dom Calmet = Dict. de la Bible p. 50.

18° + | Albert et Court = Dict. portatif des prédicateurs. Lyon Ponthus 1757 p. 244. 45 et 46.

19° + | P. Colonia = Dict. des livres jansénistes. T. IV p. 219.

20° + | Dupin = Bibl. universelle des auteurs ecclés. du XVII siècle.

21° + | Brunet = Manuel du libraire V. 1737 col. 274. Tables 12189

22° + | Pérennès = Dict. de bibliographie cath. II. 70.

23° + | Quérard =

24° + | Moréri = Dict. édit. 1725 = 2^e^ suppl. I. 455 et II 474, à son nom.

25° + | Barbier = Dict. des anonymes 18.852.

Une maxime de S^t Senault
rapportée dans les lettres du
Comte de Bussy-Rabutin

„ L'âme et le corps ont de grandes liaisons
„ ensemble. Cependant, ils se contrarient toujours. Ce
„ sont deux ennemis qui ne se peuvent quitter, &
„ deux amis qui ne se peuvent souffrir.

26° + Il est
27° + Strum
28° + Jour
29° + Poly
30° Charles + Perr
31° + Vol
32° + Guy
33° + Bu
34° + M^me
35° + Rib
36° + de l
37° + Son
38° + de
39° + abb
40° + B
41° + de
42° + D
43° + G
44° + L.
45° + B
46° + Ja
47° + H
48° + ab
49° + ab
50° + ab
51° + ch
52° + H

26° + Il est dans la table des auteurs dont on s'est servi pour le dictionnaire de Trévoux de 1721

27° + Struvius = Bibliotheca philosophica, édition 3e Jena 1712 p. 116.

28° + Journal des savants du 11 X. 1690 t. XVIII p. 744.–

29° + Polyblion = Année 1875 t. XIV p. 558. (Erreurs à réfuter sur le lieu de sa naissance).

30° + Charles Perrault = Hommes illustres I. 13 et 14.

31° + Voltaire = IV chant de la Henriade, édit. Garnier, t. VIII. p. 122
Siècle de Louis XIV, t. XIV. p. 136-137

32° + Guy Patin = Lettres à Spon t. II p. 260.

33° + Bussy Rabutin = Lettres. t. IV. p. 52.

34° + Mme de Sévigné = lettre du 9 juin 1680.

35° + Riboulet = Etude historique sur Mgr le Bouz. Périgueux. 1875.

36° + de la Bizardière = Caractères des auteurs anciens et modernes 1704. in 12.

37° + Sorel = Bibliothèque françoise. Paris. 1667. in 12 ; 2e édition p. 51. 71, 92, 101, 264.

38° + de Rocoles = Introduction générale à l'histoire. Paris 1662, 1672 2 vol. in 12 t. II p. 318.

39° + abbé de Breteville = L'éloquence de la chaire et du barreau.

40° + Bary =

41° + de l'Etoile = Mémoires t. I. p. 256.

42° + Doujat = Specimen juris t. II Eloge de l'Oratoire et du P. Senault.–

43° + Gandar = Bossuet orateur, 1re et 2e édition p. 166, 167, 168, 170 sur les Panégyriques du P. Senault.
p. 270 sur son Panégyrique de St Paul, et page 271, en note.

44° + L. Veuillot = Mélanges, 1re série VI, 88.

45° + Boileau = Satire VIII t. I. ~~page~~ 69.

46° + Jacquinet = Des prédicateurs français au XVII s. avant Bossuet. Paris 1863 in 8° p. 182, 195, 197.

47° + Hamel = Histoire de Juilly L. III Ch. I p. 119 et 120.

48° + abbé Houssaye = Vie du Cardinal de Bérulle I, 50 = II, 138 = III, 371, 372.

49° + abbé Hurel = Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV. Paris. Didier, 1872.

50° + abbé Lezat = De la prédication sous Henri IV. Paris. Didier, 1872.

51° + M. Jay = Histoire du ministère du Cardinal de Richelieu t. II p. 268 (mot du P. de Lingendes. S. J.)

52° + Hoefer = Nouvelle biographie générale. Paris. Didot 1864 t. XLIII col. 749. 750.

53° + Feller = Dictionnaire historique . Paris . 1837 T. IV p. 498.

54° + de la Tourelle = Doutes sur la Congrégation proposés à l'assemblée de 1638 (serait l'oeuvre du P. Desmares.)

55° + X**** Lettre d'Eugène à Philenglotte contenant la censure de la Paraphrase sur Job et des autres ouvrages du P. Senault

56° + La Gazette de France , année 1660 + année 1671, p. 180 + année 1672, page 816, mort du P. Senault ; + id. page 1016 service

57° + abbé Bordelon = Dialogues des vivants . Paris . Prault 1712 . in-12 p. 94.

58 + Voukossava Miloyevitch : La théorie des passions du P. Senault et la Morale chrétienne en France au 17 siècle
Paris, L. Rodstein, Paris, 1935.
Article d'appréciation de ce livre par le P. Rotureau, dans L'oratoire de France avril 1939

59 + Longueruana

60 + Sainte Beuve : Port Royal, 2e édition, T. V, p. 175

61 + Alzog = T. III. p. 251.

62 + J. Loret : La Muse historique, nouvelle édition par Livet, Paris, Daffis, in 8. T. I p. 44, 310, 463
T. III p 166 -

63 + Léon Guérin = les prêtres illustres de la France, Paris, A. Desessert, in 8, note sur Senault

64 + Aug. Gazier = Histoire générale du mouvement janséniste Paris 1924, page 107. Senault, comme prédicateur, aurait déclaré la guerre à la morale corrompue des casuistes.

65 + Coning : Bibliothèque ancienne et nouvelle

66 + Pagnot : Notio temporum

67 + Dictionnaire de théologie catholique. XIV 1834-38 Article Molien

1641 Paris
1644 Orléans supérieur
1648 " "
M.M 576-3, 22 mai 1648 nommé supérieur de S. Honoré et 1 assistant du R.P. Général.
Ibid 4, 4 juin 1648, prêchera céans le mois de juin
1651 Paris, supérieur, assistant du R.P. Général
1654 " " "
M.M 577, 18, 18 oct. 1654, prêchera l'avent prochain à S. Honoré.
1658, St Magloire, supérieur.
M.M 577, 57 continué supérieur de S. Magloire jusqu'à ses 6 ans accomplis.
1660, S. Magloire, supérieur.
M.M 578, 1, 7 octobre 1660 ira de S. Magloire à S. Honoré.
1661 Paris
1663 " assistant
1666 " supérieur général
1669 " "
1672 " "

Nécrologe =

Le R.P. Jean François Senault, sup. général, mort en la maison de Paris le 2 août 1672 dans la fin de la 71 année de son âge et dans la 10e de son généralat.

Le P. Senault a prêché à la Cour
le Carême de 1655
le Avent de 1662
Tombé malade il fut remplacé 2 dimanches par le P. Lejeune

en 1647 le Carême à S Paul
l'Avent à S. Germain l'Auxerrois
en 1648 l'Avent à S. Séverin
en 1649 le Carême à S. Médéric
l'Avent à l'Oratoire
en 1650 le Carême à N. Dame
en 1651 le Carême à S. Gervais
l'Avent à S. Barthélemy
en 1652 l'Avent à l'Oratoire
en 1653 le Carême à S. Barthélemy
l'Avent à l'Oratoire
en 1654 le Carême à l'Oratoire
l'Avent à S. Sulpice et à l'Oratoire
en 1655 le Carême au Louvre
l'Avent à l'Oratoire
en 1657 le carême à S. Gervais
l'Avent au Val de Grâce
en 1658 le Carême à S Etienne du Mont
en 1659 le Carême à S. Merry
l'Avent à S. Thomas du Louvre
en 1660 le Carême à S Paul
l'Avent au Val de Grâces
en 1661 le Carême à S. Séverin
l'Avent au Val de Grâce
en 1662 le carême à S. Eustache
l'Avent au Louvre
en 1663 le carême à S. Nicolas des Champs
en 1664 l'Avent aux Recollettes
en 1665 le Carême à N. D
en 1669 le carême aux Carmelites rue du Bouloy
en 1670 le carême aux Nouvelles Converties

En 1634 à S. Gervais le Panégyrique du Saint
l'Avent
en 1635 le Carême

JEAN FRANÇOIS SENAULT
GENERAL DE L'ORATOIRE.

QUAND LE PERE SENAULT commença à prescher, on remarquoit trois défauts bien considerables dans la plus-part des Predications de ce temps-là. Nulle methode dans le discours, un grand étalage de la Science profane, ensorte que Senéque y étoit cité plus souvent que Saint Paul, Ciceron que Saint Augustin, & les Poëtes Latins plus que tous les Prophetes; & enfin de la plaisanterie qu'on y croyoit necessaire pour attirer la bien-veillance & l'attention des Auditeurs.

Le Pere Senault purgea la Chaire de ces trois desordres, & substitua en leur place la methode, la pure Doctrine de l'Evangile expliquée par les Peres, & la gravité que demande l'auguste ministere de la Predication. C'est le témoignage que tout le monde luy en a rendu, & particulierement le Pere de Lingendes, quoique son concurrent alors dans la gloire de l'éloquence de la Chaire.

Son pere Pierre Senault Secretaire du Roy, & Commis au Greffe Civil du Parlement de Paris, eut le malheur d'estre du parti de la Ligue, & d'avoir été le plus fameux des seize Chefs qu'elle avoit à Paris; mais son fils n'herita point de ses sentimens, & fut, comme la Reine Anne d'Austriche luy a dit plusieurs fois, autant attaché à la bonne cause & au bon parti, que son pere s'en étoit éloigné. Il commença ses études dans l'Université de Doüay, & vint les achever dans celle de Paris. Il s'y rendit si habile, que le Cardinal de Berulle qui travailloit alors à établir la Congregation de l'Oratoire, charmé de sa modestie & sur tout de sa pieté, le choisit pour estre un des premiers sujets de sa Congregation. Il fut employé d'abord à enseigner les Humanitez, & ensuite la Rhetorique dans les Colleges les plus celebres de cette Compagnie. Le talent qu'il avoit pour l'Eloquence ayant paru dans ces exercices, ses Superieurs l'engagerent à se donner tout entier à la Predication, où il s'est rendu un des premiers hommes de son siecle. Il travailla douze ou quinze ans, de son propre aveu, à se former le stile, & à polir son langage sans néanmoins discontinuer l'étude de la Theologie, de l'Ecriture & des Saints Peres, où il se fit un fonds inépuisable de doctrine qui a fourni à quarante Caresmes qu'il a prêchez, la plûpart à Paris dans les plus grandes Chaires, à la Cour & dans l'Eglise de l'Oratoire de S. Honoré où les Reines venoient ordinairement l'entendre, & où il y avoit un tres-grand concours d'Auditeurs.

Il avoit en Chaire l'air modeste, humble & majestueux tout-ensemble, la voix nette & sonore, le geste noble & reglé, & une clarté dans le discours, qui malgré la force de ses expressions & la sublimité de ses pensées le rendoit aussi intelligible aux esprits les moins éclairez qu'aux genies les plus vifs, les plus vastes & les plus transcendans, & c'est dans cette partie qu'il a excellé davantage, quoy qu'admirable en toutes les autres. Sa vertu ne l'a pas rendu moins recommandable que son éloquence. Il n'y a point eu de desordre ni de vice, quelque part qu'il ait esté placé, qu'il n'ait attaqué avec toute la force & toute la vehemence d'un veritable Predicateur de l'Evangile. Cette liberté chrétienne venoit

de son parfait desinteressement. Le Cardinal Mazarin luy ayant dit qu'il étoit fasché qu'on eût tardé si longtemps à rendre justice à son merite, & qu'il n'avoit qu'à luy declarer ce qu'il souhaitoit, & qu'il le demanderoit au Roy avec plaisir; il le remercia de sa bonté, & le pria de ne point importuner le Roy pour un homme qui étoit content, & qui dans son état s'estimoit plus heureux que son Eminence. La Reine Mere luy ayant envoyé le Brevet d'un Evesché, avec asseurance de luy donner le meilleur de la Province, s'il venoit à vaquer, il le luy renvoya, ayant mieux aimé demeurer simple Prestre, que de se voir élevé aux dignitez les plus éclatantes; en quoy il avoit raison non seulement pour la seureté de sa conscience, mais pour continuer à rendre plus de service à l'Eglise, en prêchant de tous costez, qu'il n'auroit fait en se renfermant dans l'étenduë d'un seul Diocese.

Dans ce dessein d'estre utile à tout le monde, il s'appliqua, lors qu'il fut élû Superieur de S. Magloire, à former de jeunes Ecclesiastiques à la Predication; il leur donnoit des Regles & leur fournissoit des matieres dans des Conferences publiques où il les exerçoit aprés leur en avoir donné l'exemple. C'est de son école que sont sortis les Peres le Boux, Mascaron & Soanen, depuis Evêques de Perigueux, d'Agen & de Senés, & tant d'autres Predicateurs celebres qui remplissent encore aujourd'huy les plus grandes Chaires, les Peres Hubert, de la Roche, de la Tour, & plusieurs autres. Il a voulu aussi se rendre utile aux siecles à venir par plusieurs excellens Ouvrages qu'il a laissez, *La Paraphrase de Job*, qui en conservant toute la majesté & la grandeur de son Original, en a éclairci toutes les obscuritez; *Le Traité de l'usage des Passions* qui a esté traduit en toutes sortes de langues; un Livre de l'*Homme Criminel*, un autre de l'*Homme Chrétien*, un autre du *Monarque*, & un grand nombre de *Panegyriques de Saints*, tous Ouvrages également pleins de pieté & d'eloquence. Il n'étoit pas né seulement pour instruire, mais pour conduire aussi, ce qui parut lors qu'il fut élû General de son Ordre, dont il fut toûjours honoré comme le Superieur, & cheri comme le Pere. Il soûtenoit luy seul tout le poids des affaires, & répondoit de sa propre main à toutes les lettres qu'il recevoit, qui montoient à plus de trois cens par semaine, persuadé que c'est donner une grande confiance aux inferieurs, que de leur faire entendre qu'il n'y a que leur Superieur qui ait connoissance des choses qu'ils luy mandent. Il avoit tant d'honnesteté pour tous les Peres de sa Congregation que jamais il n'en a chargé aucun de quelque employ que ce fust qu'il ne l'eust fait pressentir auparavant s'il l'auroit agreable. Il mourut le troisiéme jour d'Aoust 1670. âgé de 71. ans, d'une apoplexie, qui l'attaqua subitement, & l'enleva en quatre jours. Il rendit particulierement graces à Dieu de ce qu'il mouroit sans avoir jamais possedé aucune Charge ni aucun bien de l'Eglise, ayant, disoit-il, toûjours redouté les dignitez & les commoditez des grands Benefices, comme ce qu'il y a de plus dangereux dans le monde. Il est enterré au milieu de l'Eglise de l'Oratoire de S. Honoré, où son Oraison funebre fut prononcée par l'Evêque d'Aire, qui avoit esté son Disciple en Eloquence, connu sous le nom de l'Abbé de Fromentieres avant qu'il fût Evêque, en presence de plusieurs autres Prelats, & d'une affluence incroyable d'Auditeurs.

Voltaire [illegible] : « Il fut à l'égard du P. Bourdaloue, ce que Rotrou est pour Corneille.

Alzog : T. III, p. 251

Il le donne comme célèbre à l'époque. Mais il s'est trompé en l'appelant François Férault. C'est une coquille qui n'a pas été corrigée.

J. Loret : la muse historique, nouvelle édition par Livet, Paris, Daffis, in 8

T. I p. 44

Lundi le bon Père Senault — octobre 1650
Avec un ton de voix fort haut
Fit sortir du plat de sa langue
Une belle et docte harangue
Pour Madame de Mainelé
Dont l'esprit est au ciel volé.
Il eut un fort grand auditoire
Et ce fut dedans l'Oratoire
Que cette harangue de paix
Charma plusieurs rares esprits

T. I p. 310 =

La Reine avec sa robe noire — en 1652
Alla dimanche à l'Oratoire
Ouïr les vêpres et sermon
De Senault, prêcheur de renom,
De très habile renom on peut dire
Tant pour parler que pour écrire,
Lequel sermon la contenta

T. I, p. 463 =

Le Roi, Monsieur et l'Eminence — 7 février 1654
Allèrent, le tambour battant,
Avec un cortège éclatant
D'honneur, de grandeur et de gloire
Ouïr vêpres à l'Oratoire
Où le Père Senault prêcha
Et très certainement toucha

Maint auditeur de conséquence

par sa singulière éloquence.

T. III, p. 166, 14 février 1660. Oraison funèbre de Gaston d'Orléans aux Minimes

Voir encore Lettres du 23 Nov 1652

du 7 février 1654

du 1 octobre 1650

du 26 juillet 1653

du 31 janvier 1660 Panégyrique de S Pierre Nolasque

Perraud : L'Oratoire de France aux 17 et 18 siècles
Paris. Douniol 1866, in 12, pages 213-217

Le P. Jean-François Senault, premier assistant, fut élu dans la huitième assemblée (1663) pour succéder au P. Bourgoing. Peu de temps après, une lettre du pape Clément IX venait l'encourager à poursuivre l'œuvre si heureusement conduite par ses prédécesseurs, et lui envoyait pour l'Oratoire et pour lui les plus précieuses bénédictions du Saint-Siége [2].

On avait toujours remarqué dans le P. Senault, avec un rare talent pour la parole, une aptitude singulière pour le gouvernement. Supérieur pendant vingt-cinq ans dans les maisons d'Orléans, de Saint-Magloire et de Saint-Honoré, il n'avait cessé d'allier au

1. Bossuet. Or. fun. du P. Bourgoing. La vénération profonde dont le P. Bourgoing était pénétré pour le cardinal de Bérulle l'avait porté à rassembler tous les écrits, déjà imprimés ou manuscrits, du fondateur de l'Oratoire, et à en donner la première édition complète. Il en recommandait continuellement la lecture à tous ceux de la congrégation, et « il ne croyait pas, nous dit le P. Cloyseault, qu'on pût lire d'au« teur qui imprimât plus efficacement la connaissance et l'amour de « Jésus-Christ dans les cœurs. »

2. Archives de l'Empire. M. M. 628.

soin des affaires l'exercice du zèle le plus apostolique. Sans essayer de le suivre dans le cours de son ministère, il suffit de dire qu'après avoir prêché pendant huit ans dans les plus grandes villes de province, il donna pendant trente années les stations de l'Avent et du Carême dans les diverses paroisses de Paris et à la cour [1].

Pendant les neuf années de sa supériorité générale, il s'appliqua tout particulièrement à effacer les impressions fâcheuses laissées par l'austère rudesse du P. Bourgoing. Son premier soin, immédiatement après son élection, fut d'entreprendre la visite de toutes les maisons de l'Oratoire. Cette tâche laborieuse fut accomplie avec tant de prudence, de douceur et d'humilité, qu'elle lui concilia tout d'abord la confiance et l'affection de tous ses confrères. « Il porta partout la

« paix et la bénédiction, nous dit un de ses histo-« riens ; chacun était charmé de l'entendre et l'é-« coutait comme un oracle. Il n'y eut pas une mai-« son où il ne fît plusieurs conférences de piété avec « une onction et une grâce si extraordinaires, que « l'on croyait entendre un ange venu du ciel. Ses con-« versations n'étaient pas moins charmantes que ses « conférences. Il n'y parlait que des rares exemples « de vertu qu'il avait vu pratiquer à notre très-honoré

1. Nous apprécierons plus loin le P. Senault comme prédicateur. Voir 2e p., ch. 6.

« Père et Fondateur, ou des maximes saintes qu'il « avait ouïes du T. R. P. de Condren, ou de toutes les « actions héroïques de mortification et d'humilité de « nos premiers Pères dont il avait été témoin, ce qu'il « faisait avec tant de piété et de beauté d'esprit qu'il « inspirait à tous ceux qui l'écoutaient le désir de les « imiter[1]. »

Attentif à gagner les cœurs par sa bonté et ses prévenances, le P. Senault ne le fut pas moins à pacifier les esprits et à les préserver des extrémités violentes où les querelles du temps jetaient alors la plupart des théologiens. Les jansénistes ne voulaient s'en rapporter qu'à l'autorité de saint Augustin ; leurs adversaires ne tenaient peut-être pas un compte suffisant de ce saint docteur, de peur de se laisser entraîner aux conséquences erronées que les sectaires tiraient de ses principes. Pour tenir entre ces écueils une voie sûre et ne pas cesser d'obéir en même temps à l'autorité du Saint-Siége et aux grands enseignements de la tradition, le P. Senault fit ordonner par la neuvième assemblée que les professeurs de théologie suivraient la doctrine de saint Augustin sur les questions de la grâce, mais conformément aux interprétations de saint Thomas, du concile de Trente et des constitutions des souverains pontifes. Il aimait à dire « que Jansénius et ses sectateurs ne seraient ja-

1. Le P. Cloyseault. Vie Mss.

« mais tombés dans l'égarement, s'ils n'avaient pas « quitté saint Thomas (comme interprète de la doc- « trine de saint Augustin) pour suivre leur propre « sens[1]. »

Les jansénistes avaient commencé par applaudir à la vigueur tout apostolique avec laquelle le P. Senault avait poursuivi en chaire la morale relâchée des casuistes ; mais, lorsque, dans l'affaire de la signature du formulaire, il se fut prononcé nettement et sans équivoque en faveur de la soumission due à l'autorité doctrinale du Saint-Siége, ils l'accusèrent de trahison, de lâcheté, de connivence avec les ennemis de la vérité et de la foi[2].

Le caractère conciliant du P. Senault, joint à un talent véritable pour l'administration, firent de son généralat une des périodes les plus florissantes de l'histoire de l'Oratoire. Trois nouvelles maisons (le collége de Provins et les séminaires de Montpellier et d'Agde) furent fondées par ses soins, et on a pu le louer « de n'avoir jamais rien entrepris qui n'eût réussi[3]. » Ses paroles et ses exemples tendaient sans cesse à ranimer chez tous ses confrères l'estime de leur vocation et le désir d'y correspondre avec une générosité sans bornes. Il avait formé le projet de composer des

1. Le P. Cloyseault. Vie Mss.
2. Herment. Histoire Man. du Jansénisme, 2e p.
3. L'abbé de Fromentières, plus tard évêque d'Aire. Oraison funèbre du P. Sénault.

discours de piété sur tous les règlements et exercices spirituels de la congrégation. Le temps lui manqua pour accomplir ce travail; et nous ne pouvons que nous associer aux regrets exprimés à ce sujet par le P. Cloyseault. Il est en effet hors de doute « qu'un tel « ouvrage aurait produit de grands biens et aurait « beaucoup contribué à conserver dans l'Oratoire son « premier esprit et sa première ferveur. »

A défaut de ce commentaire écrit, sa vie prêcha tous les jours le respect, l'amour et l'observance exacte des règlements de la Congrégation. On le voyait toujours

le premier à tous les exercices, et réchauffant tous les autres des ardeurs de sa piété [1]. Malheureusement, le généralat du P. Senault fut de trop courte durée pour le bien de l'Oratoire. Ce supérieur si prudent et si doux fut enlevé aux siens au moment même où ils auraient eu le plus de besoin de sa sagesse. Il mourut le 3 août 1672, à l'âge de soixante et onze ans.



ÉCOLE MASSILLON
QUAI DES CÉLESTINS, 2 BIS

✝

Paris, le 7 oct. 29

Cher et R. P. Bournardet,

Je croyais vous voir pour la rentrée de vos élèves, et pouvoir, ce jour là, vous remettre un exemplaire de l'article, pour lequel vous m'avez été d'un si précieux secours. Je ne savais pas moi-même que les exemplaires qui m'ont été remis gracieusement m'attendaient à Massillon, où je les ai trouvés à mon retour, fin Septembre. Veuillez

V. sur les panégyriques du P. Sénault.

M. Gandar, Bossuet Orateur. 1re et 2e éd. p. 166 et 167, 168, 170.

Sur son panégyrique de Saint Paul en particulier, le même ouvrage, p. 270. M. Gandar y compare sur le même sujet : les voyages de Saint Paul, Sénault, Bourdaloue "qui a sous les yeux cette page de Sénault, et qui ne fait nulle difficulté d'y prendre son bien lorsqu'il l'y trouve" (p. 271.), et Bossuet. — V. aussi la note 2 de la p. 271 pour continuer le rapprochement entre Sénault et Bourdaloue.

Les principaux [chefs des Seize] étaient Bussi-Leclerc, gouverneur de la Bastille, ci-devant maître en fait d'armes; La Bruyère, lieutenant particulier; le commissaire Louchat; Emmenot et Morin, procureurs; Oudinet, Passart et surtout Senault, commis au greffe du parlement, homme de beaucoup d'esprit qui le premier développa cette question obscure et dangereuse du pouvoir qu'une nation peut avoir sur son roi. Je dirai en passant que Senault était père du P. J.-F. Senault, cet homme éloquent, qui est mort général des prêtres de l'Oratoire de France.

Note de VOLTAIRE, chant IV de la _Henriade_
(Oeuvres complètes, édition Garnier, t.VIII, p.122)

SENAULT (Jean-François), né en 1601,, général de l'Oratoire. Prédicateur qui fut à l'égard de Bourdaloue ce que Rotrou est pour Corneille, son prédécesseur et rarement son égal. Il est compté parmi les premiers restaurateurs de l'éloquence, plutôt que dans le petit nombre des hommes vraiment éloquents. Mort en 1672 .

Idem, _Siècle de Louis XIV_, _ibid._, t.XIV, p.136-137.

Cf. Histoire de la Ligue - Publiée par Ch. Valois - Renouard - Paris 1914 -
Int^{n} -

Ingold = Essai de bibliographie oratorienne =

XXXIV

LE T. R. P. SENAULT

L'ordre alphabétique nous donne encore pour la lettre M., les PP. Morinvilliers d'Orgeville, Muly, 8e supérieur général et Muret ;— pour la lettre N, les PP. Neercassel, Noel, Noulleau, et Nostradamus ;—la lettre O, le P. Olivier ; — la lettre P, les PP. Pacaud, Pæpe, Pajon, Papon, Paris, Passavant, Paul, Pelaut, Perée, Perret, Petit de la Garenne, Pièche, Pinel; Pinault, Pironet, Philippe, Planque, Plouvier, Poisson, Porée, Pouget, Prestet ; — la lettre Q, Quarré, Quesnel, Quiqueran de Beaujeu ; — la lettre R, Raynauld, Renaudot; Renou, Reyneau, Richard, Roche, Roche (de la), Rochefoucauld (de la), Romillion, Rondot, Rousseau, Ruben, Ruelle, Rufin ; — la lettre S, les PP. Sabatier, Saillant (de Baglion de), Saint-Genié, Saint-Pé, Salomon, Sancy (Harlay de), Saumaise, Sauriat, Seguenot, Ségur (de). Notre 327e auteur est

Le P. Senault, 4e supérieur général de l'Oratoire, qui naquit à Anvers en Flandres, l'an 1601, « où son père s'était retiré après la défaite de la Ligue dont il avait embrassé le parti. Il commença ses études dans l'université de Douai et après la mort de son père, il vint les achever à Paris. Il s'y distingua entre tous ses condisciples par la beauté de son esprit et encore plus par sa piété et par sa modestie. Il fut reçu dans la Congrégation par N. Tr. H. Père et Fondateur qui l'employa dès les premières années à enseigner les humanités dans les collèges. Il fit paraître tant de talent pour la prédication qu'on le retira de cet emploi pour l'y appliquer uniquement. Il fut le premier et le plus fameux prédicateur de son temps. On lui a obligation d'avoir purgé la chaire des fables des poètes et des histoires profanes ; car avant lui les prédicateurs citaient plus souvent Plutarque, Senèque et Horace que l'Ecriture Ste, les conciles et les Pères. Il forma plusieurs prédicateurs qui ont rempli les premières dignités de l'Eglise. Il avait encore plus d'humilité et de piété que d'esprit et de science, comme il parût dans son élection à la charge de supérieur général de l'Oratoire. Car d'abord qu'il fut élu, il se prosterna à genoux au milieu de l'assemblée, confessa publiquement qu'il était très indigne et incapable de cette charge et pleurant à chaudes larmes il pria instamment l'assemblée d'en choisir un autre, et il ne l'accepta à la fin que par obéissance aux instances que luy en firent tous les Pères de l'assemblée qu'il regarda pour lors comme ses supérieurs, qui lui tenaient en terre la place de Jésus-Christ. Cette humilité avait encore paru quelques années auparavant, au refus constant qu'il fit de l'évêché de Laon, auquel la Reine mère, pour lors régente, le nomma. Il remercia Dieu en mourant de ce qu'il n'avoit eu jamais de bénéfice. Il mourut à Paris le 3e d'août de l'an 1672, âgé de 71 ans, d'une apoplexie qui l'attaqua subitement et l'enleva en quatre jours, après avoir reçu les derniers sacrements avec de grands sentiments de piété. » Cloyseault. Ménologe, p. 79-80.

OUVRAGES. — *Paraphrase sur Job*. Paris, Camusat, 1637. In-8° de

— *Le même*, seconde édition, Paris, chez Jean Camusat, 1639. In-12 de (XXIV)-375.

— *Le même*, Paris, 1640. In-12.

— *Le même*, Paris, 1641. In-12.

— *Le même*, Paris, 1641. In-12.

— *Le même*, Paris, 1643. In-12.

— *Le même*, quatrième édition, Paris, Vve Camusat et J. Le Petit, 1644. In-12 de (XXVIII)-408 pages.

— Le même 7e édit. 1659 Paris, chez Bouillerot in 12 de 9ff-375 p.

— Le même 9e édit. 1668 Paris, Gilles Tompere. in 12 de 12ff-375 p.

— Le même, traduit en flamand : Uytbreyding op het Boek van Job, naer het fransch in Gent, Vereecken, s. d. imprimatur du 20 août 1642 in 12 de VIII-291 pages.

— *Le même*. Paris, 1644. In-8°.

— *Le même*, Paris, 1646. In-12.

— *Le même*, Lyon, 1647. In-12.

— *Le même*, Paris, 1650. In-12.

— *Le même*, Paris, 1654. In-8°. de (XI) 360 pages. chez Christophle Journel.

— *Le même*, Paris, 1661. In-12. chez Jacques Bouillerot

— *Le même*, 8e édition, Paris, Trabouillet, au Palais. 1663. In-12 de (XX)-375 pag.

— *Le même*, 9e édition, Paris, chez Gilles Tompère. 1667. In-12 de (XXIV)-375 pag.

— *Le même*. Paris, 1661. In-12.

— *Le même*, Paris, 1673. In-8°.

— *Le même*, traduit en anglais, Londres, 1641. In-8°. peut-être par Henri comte de Monmouth

Ce livre qui « quoique son premier ouvrage a toujours passé pour un chef-d'œuvre » (Fromentières, Orais. fun.) fut critiqué dans le libelle suivant : (Jacquinet p. 195)

Lettre d'Eugène à Phileuglottie, contenant la censure de la paraphrase sur Job et des autres ouvrages du P. Senault. Paris, in-8° de 14 pages, « qui parut plus de 20 ans après que ce livre était en possession des applaudissements du public » (Batterel).

V. Mabillon, *Traité des études monast*. p. 156, et sur l'ouvrage suivant, ib. p. 349, 452 et 454.

= *De l'usage des passions*. Paris, Veuve Camusat, 1641. In-4° (?) de 45 ff-564 p. (achevé d'imprimer 30 avril 1641)

L'épitre dédicatoire au Cardinal de Richelieu « qui est peut-être le plus magnifique panégyrique qui se soit jamais fait de cette éminence sur laquelle tant de plumes se sont exercées » a été imprimé plusieurs fois à part, dit encore Batterel, avec la préface.

— Le même, Paris, ch. Journel. 1641

— Le même, 3e imprimée édit. Vve Camusat 1642. in 4° de 566 pages

— *Le même*, dernière édition, suivant la copie imprimée à Paris (Elzévier), 1643. In-12 de (XXXVI avec le fronstipice gravé)-559 pages. in 12 de 72 p.-492 p.

— *Le même*, Paris, Camusat, 1644. In-4°.

— *Le même*, Paris, Journel, S. d. In-12. (Titre gravé par de l'Arnessin). de (LXXII) 492 p.

— *Le même*,

— *Le même*, Sixième édition, Paris, Vve Camusat et P. Le Petit, 1645. In-4° de (LX, frontispice gravé)-566 pages.

— *Le même*, Paris, 1648. In-16

— *Le même*, Paris. 1649. In-4°. Vve Jean Camusat....

— *Le même*, dernière édition, Paris, chez Jérémie Bouillerot, 1651. In-8° de (XL)-688-(VIII) pages.

— *Le même*. Lyon, 1653. In-18.

— *Le même*, Rouen, 1656. In-16. — Le même, Lyon 1657 in 12.

— *Le même*, Leyde. Jean Elzevier, 1658. In-12 de (XVII)-559 pages. frontispice gravé

Même édition que celle citée plus haut, avec un titre différent.

— *Le même*, Paris, Chr. Journel, 1660. In-12 de (LXX)-492 pages. en tête frontispice gravé

— *Le même*, Paris, 1662. In-18.

— *Le même*, nouvelle édition, revue et corrigée. Paris, P. Le Petit. 1664. In-12 de (LXXII)-492 pages.

— *Le même*, Paris, par la compagnie des marchands libraires du Palais, 1665. In-16.

— *Le même*, Amsterdam, 1668. In-18.

— *Le même*, Lyon, 1696. In-18.

— *Le même*, Lyon, 1684. In-12.

— *Le même*, à la suite du *Dictionnaire des facultés intellectuelles* de Poujol. Paris, Migne, 1849. In-4°.

Cet ouvrage, d'après une notice, aurait été traduit en anglais, en allemand, en espagnol et en italien.

Fromentières (op cit.) dit que ce traité a été traduit dans toutes les langues. Nous ne connaissons que la suivante, qui est, dit-on, du Comte H. de Monmouth :

— *Le même*, traduit en anglais, Londres, 1649. In-8°.

= *Harangue funèbre de Marie de Médicis, reyne de France et de Navarre* prononcée dans l'église cathédrale de Ste-Croix d'Orléans. S. l. n. d. In-4° de 34 pages.

= *Harangues funèbres de Louis le Juste... et de la Reine sa mère*, prononcées dans l'église cathédrale de Ste Croix d'Orléans... Paris, Camusat et Le Petit, 1664. In-4°.

La première fut prononcée le 8 avril 1643. Celle de Marie de Médicis le 18 août auparavant. Le P. Senault était à ce moment supérieur de l'Oratoire d'Orléans.

= *L'homme Criminel ou la corruption de la nature par le péché*, selon les sentimens de St Augustin. Paris, Camusat et Le Petit, 1644. In-4°.

— *Le même*, 2e édition, Paris, Veuve Camusat et Le Petit, 1647. In-4° de (XL)-864 pages.

— *Le même*, 3e édition, Paris, 1650. In-4°.

— *Le même*, Paris, Le Petit, 1656. In-4°.

8876 **SENAULT** (R. P. J.-François), prêtre de l'Oratoire de Jésus. L'homme criminel ou la corruption de la nature par le péché ; selon les sentimens de saint Augustin. *Bruxelles, chez Fr. Foppens*, 1693, 2 vol. in-12, bas. anc. Rel. frottée. 30 fr.

... Le Petit, 1663. In-4°.

...re le Grand, 1665. In-12 de (XXIV)-586 pages.

...nbyx, 1668. 2 in-12 de (XXIV)-334 et 386 pages.

... *S. Gilles*, doyen de Saint-Aignan d'Orléans et de... Paris, Camusat et Le Petit. 1645. In-18 de 84 pages.

13908 [**Senault** R. P.)]. La vie de la Mère Magdeleine de S. Joseph, religieuse carmélite déchaussée, de la première règle selon la réforme de sainte Thérèse, par un prestre de l'oratoire de J.-C. *Paris*, 1645, in-4, pl. rel., veau, dos orné (rel. anc.), beau frontispice gravé de G. Hunt. 50 fr.

...*leine de S. Joseph, religieuse* carmelite dechaussée ...réforme de Ste Thérèse. Paris, Camusat et Le Petit,

...n revue et augmentée (par le P. Talon). Paris, P. ...56 pages,

...*B. Gault de la Congregation de l'Oratoire de J. C. N. S. évêque de Marseille*... Paris, Vve Camusat et Le Petit, 1647. In-8° de 143 p.

— *Le même*, 1649.

= *L'homme chrestien ou la réparation de la nature par la grâce*. Paris, Camusat et Le Petit, 1648 In-4°.

— *Le même*, Seconde édition, Paris, Vve Camusat et P. Le Petit, 1650. In-4° de (XX)-856 pages.

— *Le même*, Troisième édition, Paris, P. Le Petit, 1655. In-4° de (XLIV)-856 p.

— *Le même*, Paris, 1656. In-4°.

— *Le même*, Paris, 1663. In-4°.

— *Le même*, Amsterdam, P. Le Grand, 1665. 2 tome en 6 v. in-12 de (XXII)-732 pages.

— *Le même*, même édition, avec un autre titre et la date 1722.

= *Oraison funèbre de haute et puissante Dame Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Meignelay*... Paris, Camusat et Le Petit, 1650. In-4°.

— *Le même*, Paris, par la compagnie des marchands libraires du Palais, 1665. In-16.

— *Le même*, Amsterdam, 1668. In-18.

— *Le même*, Lyon, 1696. In-18.

— *Le même*, Lyon, 1684. In-12.

— *Le même*, à la suite du *Dictionnaire des facultés intellectuelles* de Poujol. Paris, Migne, 1849. In-4°.

Cet ouvrage, d'après une notice, aurait été traduit en anglais, en allemand, en espagnol et en italien.

Fromentières (op cit.) dit que ce traité a été traduit dans toutes les langues. Nous ne connaissons que la suivante, qui est, dit-on, du Comte H. de Monmouth :

— *Le même*, traduit en anglais, Londres, 1649. In-8°.

= *Harangue funèbre de Marie de Médicis, reyne de France et de Navarre* prononcée dans l'église cathédrale de Ste-Croix d'Orléans. S. l. n. d. In-4° de 34 pages.

= *Harangues funèbres de Louis le Juste... et de la Reine sa mère,* prononcées dans l'église cathédrale de Ste Croix d'Orléans... Paris, Camusat et Le Petit, 1664. In-4°.

La première fut prononcée le 8 avril 1643. Celle de Marie de Médicis le 18 août auparavant. Le P. Senault était à ce moment supérieur de l'Oratoire d'Orléans.

= *L'homme Criminel ou la corruption de la nature par le péché*, selon les sentimens de St Augustin. Paris, Camusat et Le Petit, 1644. In-4°.

— *Le même*, 2e édition, Paris, Veuve Camusat et Le Petit, 1647. In-4° de (XL)-864 pages.

— *Le même*, 3e édition, Paris, 1650. In-4°.

— *Le même*, Paris, Le Petit, 1656. In-4°.

— *Le même*, nouvelle édition, Le Petit, 1663. In-4°.

— *Le même*, Amsterdam. Pierre le Grand, 1665. In-12 de (XXIV)-586 pages.

— *Le même*, Leyden, Jean Sambyx, 1668. 2 in-12 de (XXIV)-334 et 386 pages.

= *La vie du Bienh. Regnault de S. Gilles*, doyen de Saint-Aignan d'Orléans et depuis religieux de St Dominique. Paris, Camusat et Le Petit. 1645. In-18 de 84 pages.

= *La vie de la Mère Magdeleine de S. Joseph, religieuse* carmelite dechaussée de la première règle, selon la réforme de Ste Thérèse. Paris, Camusat et Le Petit, 1645. In-4° de

— *Le même*, nouvelle édition revue et augmentée (par le P. Talon). Paris, P. Le Petit 1670. In-4° de (XXX)-756 pages,

= *La vie du Reverendissime J. B. Gault de la Congregation de l'Oratoire de J. C. N. S. evêque de Marseille...* Paris, Vve Camusat et Le Petit, 1647. In-8° de 143 p.

— *Le même*, 1649.

= *L'homme chrestien ou la réparation de la nature par la grâce*. Paris, Camusat et Le Petit, 1648 In-4°.

— *Le même*, Seconde édition, Paris, Vve Camusat et P. Le Petit, 1650. In-4° de (XX)-856 pages.

— *Le même*, Troisième édition, Paris, P. Le Petit, 1655. In-4° de (XLIV)-856 p.

— *Le même*, Paris, 1656. In-4°.

— *Le même*, Paris, 1663. In-4°.

— *Le même*, Amsterdam, P. Le Grand, 1665. 2 tome en 6 v. in-12 de (XXII)-732 pages.

— *Le même*, même édition, avec un autre titre et la date 1722.

= *Oraison funèbre de haute et puissante Dame Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Meignelay...* Paris, Camusat et Le Petit, 1650. In-4°.

8840 SCHICKLER (De). Les Eglis[es du Re]fuge. Paris, Fischbacher, 1882, cart. édit. neuf. Un des 250 sur Hollande, non [mis dans] le commerce, rare. Envoi signé.
8841 SCHILLER. Œuvres compl[ètes] sous la direction de M. Ad. Régnier. Nouvelle édition augmentée. Par A. Feillet. Paris, Hachette, 1870-1896, in-8, br., couv. Coll. « Les Grands É[crivains] de la France ». Les tomes 1 et 3 so[nt ...]sés.
13870 Reveilloud (Eug.). La sépara[tion ...]

= *La vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de M. de Sauzelles, maistre des requestes*, et fondatrice des ~~religieuses~~ ursulines de Dijon. Paris, Le Petit, 1653. In-4°. de (XX) 311 p. 237a

= *Panégyriques des Saints*. Paris, P. Le Petit, 1656-58. 3 in-4°

— *Le même*, nouvelle édition Paris, P. Le Petit, 1660. 3 in-8° de (xvi)-678 et pages. (XIV-618 et XVI 784)

— *Le même*. Lyon, 1684. 3 in-8°.

— *Le même*, Lyon, 1693, 2 in-8°.

— *Le même*, traduit en allemand par Endel : *Lob und Ehrenpredigen von d. Heiligen Gottes*, Augsbourg. 1747. In-f°.

Un choix de ces panégyriques occupe les colonnes 10 à 350 du tome VI de la collection des Orateurs sacrés de Migne.

= *Discours de la paix*. Paris, Le Petit, 1661. In-4°

13909 **Senault** (P. J. François), prestre de l'oratoire. La vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de M. de Sauzelles... et fondatrice des Ursulines de Dijon. *Paris, P. Le Petit*, 1653, in-4, br., 170 pp., 1 portr.-frontisp. 20 fr.
Réimpression faite à Rouen, en 1898, par la Princesse L. de Montholon.

devoirs du souverain. Paris, P. Le Petit, 1661. In-4°

originale. Ibid. id 1662, in-8° de (xl)-459-(vii) pages.

..

revue et corrigée. Paris, Le Petit, 1664. In-8° de

= *L'horoscope de Mgr le Dauphin*, discours prononcé dans l'Eglise des prêtres de l'Oratoire... Paris, Le Petit, 1661. In 4°.

— *Le même*.... ensemble diverses pièces de poésie sur sa naissance. Amsterdam, Louis et Daniel Elzevier, 1662. In-12 de (xvi)-80 pages.

« Faux Elzevier, probablement exécuté en France antérieurement à la date qu'il porte. » Brunet, V, 1737.

x = *Oraison funèbre d'Anne infante d'Espagne Reine de France et mère du Roi*, prononcée en la présence de ses domestiques dans l'église de S^t^ Eustache. Paris, Le Petit, 1666. In-4°.

x = *Oraison funèbre de Monseigneur Henri Auguste de Lomenie comte de Brienne*, secretaire et ministre d'Etat, prononcée dans l'Eglise de S^t^ Magloire.... Paris, Le Petit, 1667. In-4°.

x = *Oraison funèbre de Marie Françoise Lescuïer*, abbesse du Lys. Paris, Le Petit, 1669. In-4°.

x = *Oraison funèbre de Henriette Marie de France* reine de la Grande Bretagne prononcée dans l'Eglise de N. Dame de Paris, le 25 novembre.... Paris, Le Petit, 1670. In-8°. de 44 p.

x = *Oraison funèbre de feue Madame Madeleine de la Porte*, abbesse de Chelles prononcée dans l'église de l'abbaye de Chelles... Paris, Le Petit, 1672. In-4°.

= *Lettres circulaires* de juillet 1663, 2 janvier 1664, 25 mars et 17 juin 1666. 11 nov. 1668, 25 mars et 14 juin 1669, 25 mars et 22 juin 1672.

= *Discours à la 10^e^ assemblée* (Sur les différentes manières dont le Fils de Dieu est parmi nous, 38 pages) ; *à la 11^e^* (Sur la paix, 19 pages) ; *à la 12^e^* (Sur les devoirs des prêtres de l'Oratoire, 65 pages) ; *et à la 15^e^* (Sur les défauts et les imperfections qu'ils doivent fuir avec le plus de soin, 56 pages). Dans les Actes imprimés de ces Assemblées, A Paris, chez Vitré.

Perennès (II, 70) lui attribue :

= *Cent cinquante projets ou discours moraux*. Paris, 1696. In-8°. L'auteur est un dominicain du même nom.

Sur le P. Senault, voir Cloyseault, Auteurs, 461 ; Vies, II, p. ; Batterel, III, 390 ; Bicaïs, I. 435 ; = Fromentières, Oraison funèbre du P. Senault ; Perrault, Hommes illustres, I. 13 ; — Tabaraud, Histoire de P. de Bérulle, t. II, p. 236 ;.... Dict. portatif p. 244.

= *La vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de M. de Sanzelles, maistre des requestes*, et fondatrice des religieuses ursulines de Dijon. Paris, Le Petit, 1653. In-4°.

= *Panégyriques des Saints*. Paris, P. Le Petit, 1656-58. 3 in-4°

— *Le même*, Paris, P. Le Petit, 1660. 3 in-8° de (XVI)-678 et pages.

— *Le même*. Lyon, 1684. 2 in-8°.

— *Le même*, Lyon, 1693, 2 in-8°.

— *Le même*, traduit en allemand par Endel : *Lob und Ehrenpredigen von d. Heiligen Gottes*, Augsbourg. 1747. In-f°.

Un choix de ces panégyriques occupe les colonnes 10 à 350 du tome VI de la collection des Orateurs sacrés de Migne.

= *Discours de la paix*. Paris, Le Petit, 1661. In-4°

= *Le monarque ou les devoirs du souverain*. Paris, P. Le Petit, 1661. In-4° de (XXXVI)-514-(II) p.

— *Le même*, 2e édition originale. Ibid. id, in-8° de (XL)-459-(VII) pages.

— *Le même*, 2e édition...

— *Le même*, 3e édition revue et corrigée. Paris, Le Petit, 1664. In-8° de (XXXVIII)-459 pages.

= *L'horoscope de Mgr le Dauphin*, discours prononcé dans l'Eglise des prêtres de l'Oratoire... Paris, Le Petit, 1661. In 4°.

— *Le même*.... ensemble diverses pièces de poésie sur sa naissance. Amsterdam, Louis et Daniel Elzevier, 1662. In-12 de (XVI)-80 pages.

« Faux Elzevier, probablement exécuté en France antérieurement à la date qu'il porte. » Brunet, V, 1737.

= *Oraison funèbre d'Anne infante d'Espagne Reine de France et mère du Roi*, prononcée en la présence de ses domestiques dans l'église de St Eustache. Paris, Le Petit, 1666. In-4°.

= *Oraison funèbre de Monseigneur Henri Auguste de Lomenie comte de Brienne*, secretaire et ministre d'Etat, prononcée dans l'Eglise de St Magloire.... Paris, Le Petit, 1667. In-4°.

= *Oraison funèbre de Marie Françoise Lescuïer*, abbesse du Lys. Paris, Le Petit, 1669. In-4°.

= *Oraison funèbre de Henriette Marie de France* reine de la Grande Bretagne prononcée dans l'Eglise de N. Dame de Paris, le 25 novembre.... Paris, Le Petit, 1670. In-8°.

= *Oraison funèbre de feue Madame Madeleine de la Porte*, abbesse de Chelles prononcée dans l'église de l'abbaye de Chelles... Paris, Le Petit, 1672. In-4°.

= *Lettres circulaires* de juillet 1663, 2 janvier 1664, 25 mars et 17 juin 1666. 11 nov. 1668, 25 mars et 14 juin 1669, 25 mars et 22 juin 1672.

= *Discours à la 10e assemblée* (Sur les différentes manières dont le Fils de Dieu est parmi nous, 38 pages) ; *à la 11e* (Sur la paix, 19 pages) ; *à la 12e* (Sur les devoirs des prêtres de l'Oratoire, 65 pages) ; *et à la 13e* (Sur les défauts et les imperfections qu'ils doivent fuir avec le plus de soin, 56 pages). Dans les Actes imprimés de ces Assemblées, A Paris, chez Vitré.

Perennès (II, 70) lui attribue :

= *Cent cinquante projets ou discours moraux*. Paris, 1696. In-8°.

Sur le P. Senault, voir CLOYSEAULT, Auteurs, 461 ; Vies, II, p. ; BATTEREL, III, 390 ; BICAÏS, I. 435 ; = FROMENTIÈRES, Oraison funèbre du P. Senault ; PERRAULT, Hommes illustres, I, 13 ; — TABARAUD, Histoire de P. de Bérulle, t. II, p. 236 ;....

Églises et de l'Etat. Précis histori... cours et documents. Paris, Fischbac... in-12, br., 627 pp.
13871 Réville (A.). Histoire du dog... divinité de Jésus-Christ. 4e édit., ... Alcan, 1907, in-12, br. (Epuisé.)
13872 Revon (Michel). Etude sur... Thèse. Paris, Lecène, Oudin, 1896,

Voukossava Miloyevitch : *La théorie des Passions du P. Senault et la Morale chrétienne en France au XVII^e^ siècle.* — (L. Rodstein, Paris 1935).

Cet ouvrage est d'abord une étude du mouvement des idées morales chez nous entre 1550 et 1650, poursuivie avec le souci de montrer « quel accueil a fait la morale chrétienne aux théories stoïcienne, épicurienne et aristotélicienne sur les passions ». (p. 15) L'affaiblissement de l'influence catholique au XVI^e^ siècle ; l'influence grandissante de la philosophie antique sous la double forme : stoïcienne ou néo-stoïcienne, avec Guillaume du Vair, épicurienne avec Montaigne — puis le renouveau des forces chrétiennes avec l'efflorescence religieuse du XVI^e^ siècle finissant et de la première moitié du XVII^e^ siècle — tout cela est ici rapidement, mais agréablement, rapporté.

Les pages consacrées au P. Senault et à son œuvre forment la seconde partie du volume (pp. 127-233). On s'attend à voir confluer dans le petit « Traité de l'usage des Passions » ces deux courants de la renaissance païenne et du renouveau catholique. L'auteur nous montrera dans une patiente analyse que la fusion n'y est pas encore bien faite. C'est vrai sans doute, encore que les contradictions signalées soient souvent plus apparentes que réelles ; il n'était pas facile de citer successivement Sénèque et St. Augustin sans heurts de formules.

Mais nous devons d'abord passer par un chapitre préliminaire sur la part de l'influence de l'Oratoire dans le « Traité de l'usage des Passions du P. Senault » (pp. 127-136). C'est toujours une entreprise délicate que de retrouver un livre dans un milieu ; je crois bien qu'ici une recherche laborieuse n'apporte rien de décisif. Le P. Senault a bien pu prendre à l'Oratoire, d'autant qu'il a vécu près de son fondateur (1), le culte de l'Evangile et des Pères, celui de la philosophie antique même ; mais il aurait pu prendre cela ailleurs : la Renaissance et l'Augustinisme ne sont-ils pas antérieurs à la fondation de l'Oratoire ? — Sans doute « étant oratorien (il) devait avoir comme occupations principales la prière, l'exercice continuel du cœur à aimer incessamment Dieu, l'étude des livres sacrés, l'exercice de la charité envers le prochain... » (p. 132), en faut-il vraiment conclure « par tout cela que l'activité de son âme était orientée vers la philosophie morale » (ib.) ? Peut-être, mais nous sommes encore si loin du traité que le P. Senault, parmi tant d'autres, a composé. Ne viendrait-on point d'agiter là un de ces pseudo-problèmes qui sont la tentation commune des aspirants au doctorat, et qui d'ailleurs ne mériterait pas autant de sévérité si les dernières pages de la thèse, dans une longue conclusion (pp. 213-226) ne s'appliquaient à enlever au P. Senault ce que lui laisse le chapitre préliminaire.

Le P. Senault, avec son petit traité des passions, méritait-il de représenter une époque qui compta tant et de si grands moralistes ? C'était une question à se poser d'abord. On pouvait lui trouver quelques titres, qui sont notés dans l'introduction : l'intention de concilier la pensée chrétienne et la pensée antique, un succès significatif (14 éditions de 1641 à 1669, cf. p. 11).

(1) De 1618 à 1629, sauf une interruption de 2 ans, et non de 1618 à 1623 comme il est dit p. 127.

de supérieur général lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut le 3 août 1672.

En tout cas c'était à voir en commençant. Pourquoi en finissant se donner la tâche facile de rabattre les qualités d'un auteur qui n'a point demandé tant d'honneur ? On remarque qu'il n'a rien d'un précurseur (p. 214). A quoi bon, puisque pour être juste, il faut aussitôt ajouter : « Il est vrai que n en 1601 il n'a pu se trouver parmi les initiateurs du renouveau du sentiment chrétien » (ib.). Le sujet de son livre n'est pas nouveau ; il n'est guère que l'expression de la pensée oratorienne, éloquente certes (p. 220), souvent contradictoire (pp. 21-215) ...Constatations, légitimes sans doute, à condition qu'elles ne prennent pas le ton du reproche ; mais qui tendraient simplement à nous faire douter de la légitimité du sujet même du livre.

Je ne m'arrêterai pas à ces menues imperfections que sont les références sans objet (ainsi p. 131), les erreurs bibliographiques, (ainsi Richard (S) pour Richard Simon). L'auteur a cette excuse de n'être pas française. Et il reste que ce livre nous donne un aperçu intéressant de cette époque où l'esprit se cherche un équilibre entre l'humanisme ancien et la pensée chrétienne.

Gaston Rotureau.

2° RECENSIONS BIBLIOGRAPHIQUES

L. Chaigne : *Anthologie de la renaissance catholique*. Tome I : *les poètes*. (Alsatia, 250 p., 25 fr.) Préface de Paul Claudel. Deux ou trois pages heureusement choisies de quarante-huit poètes, presque tous encore vivants. Les extraits sont précédés d'une appréciation lyrique, d'une biographie et d'une bibliographie. En tête quinze portraits. Les éditions Alsatia ont magnifiquement présenté ce volume. — *Tome II* : *les prosateurs* (Alsatia, 296 p., 25 fr.) Panorama de la littérature chrétienne d'aujourd'hui. Cinquante-quatre noms. Mêmes dispositions et renseignements que le précédent volume. Les textes ont été choisis non comme les meilleurs de l'écrivain mais comme les plus représentatifs du témoignage catholique.

René Aigrain : *Saint Pierre* (Spes, 250 p., 7 fr. 50). — Livre passionnant d'intérêt et appuyé sur une science étonnante et discrète : aucun appareil exégétique et des détails évocateurs qu'on sent épaulés par une documentation sans fissure. La seconde partie surtout, la vie de Pierre après l'Ascension, est remarquable. Rien d'une biographie romancée sauf le dramatique du récit, copie de la réalité (H. P.)

Paul Lesourd : *L'holocauste de Jeanne Bigard*. (Plon, 246 p.) M. Paul Lesourd, qui a déjà si bien servi la cause des missions par ses livres et par son cours de l'Institut catholique, raconte avec une documentation scrupuleuse et une émotion communicative la merveilleuse histoire de la fondatrice de l'œuvre pontificale de Saint-Pierre-Apôtre. Comment la cause de la formation du clergé indigène ne serait-elle pas gagnée quand tant de souffrances acceptées l'ont plaidée devant Dieu ?

E. Favier : *L'armure du soldat de Dieu, d'après saint Paul*. (Alsatia, 244 p., 16 fr. 50). — Notre ancien confrère, aujourd'hui curé d'une importante paroisse de Marseille, publie « pour les militants de l'Action catholique », une sorte de somme oratoire.

urquoi en finis-
s qualités d'un
? On remarque
oi bon, puisque
est vrai que né
rs du renouveau
livre n'est pas
a pensée orato-
ictoire (pp. 214,
ondition qu'elles
ndraient simple-
sujet même du

ctions que sont
reurs bibliogra-
on). L'auteur a
ue ce livre nous
sprit se cherche
nsée chrétienne.

ROTUREAU.

UES

lique. Tome I :
Paul Claudel.
ante-huit poètes,
précédés d'une
bliographie. En
magnifiquement
Alsatia, 296 p.,
ujourd'hui. Cin-
ignements que
ion comme les
présentatifs du

.50). — Livre
étonnante et
hils évocateurs
fissure. La se-
Ascension, est
le dramatique
(H. P.)
(Plon, 246 p.)
des missions
olique, raconte
ion communi-
l'œuvre pon
e la formatior
tant de souf-

es saint Paul.
e, aujourd'hui
e « pour les
mme oratoire.

Michaud = Biographie universelle, éd. in 4. Paris s.d. T. 39, pages 56-57 =

Jean François Senault, fils de Pierre Senault, secrétaire du roi, commis au greffe du Parlement de Paris et l'un des seize sous la Ligue, naquit à Anvers en 1604, ou, selon d'autres en 1599. Il montra autant de modération et de douceur que son père avait été fougueux et emporté. Après avoir fait ses premières études à Douai, il vint les continuer à Paris. Touché de sa modestie et de sa piété, le P. de Bérulle, fondateur de l'Oratoire, l'attira en 1618 dans sa Congr. naissante. Senault en sortit au bout de cinq ans ; mais, s'étant attaché de nouveau, en qualité d'aumônier, au P. de Bérulle, devenu cardinal, il y rentra en 1628.

Ses supérieurs l'engagèrent à se vouer au ministère de la prédication. Il s'y prépara pendant 15 années entières par une étude approfondie de la théologie, de l'Ecriture et des Pères. Il joignit à cette étude la lecture des meilleurs auteurs que pouvait lui offrir alors la littérature française et surtout celle d'Amyot, qui, malgré son français déjà vieilli, lui apprit à former ses phrases et ses périodes. Après s'être ainsi muni d'un grand fonds de doctrine, il prêcha 40 stations dans les principales églises de la capitale et des provinces. Ses sermons, écrits avec beaucoup d'ordre, de pureté et de goût, lui méritèrent les applaudissements de tout ce qu'il y avait de plus distingué à la Cour et à la ville. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à purger la chaire de ce défaut de méthode, de ce vain étalage d'érudition profane et de ce langage confus qui la déshonoraient, et, le premier, il introduisit dans les sermons des divisions jusqu'alors inconnues. Ses talents oratoires étaient relevés en lui par tous les avantages extérieurs. Une belle prestance, un port grave, un air majestueux, une voix nette et sonore, des gestes nobles et réglés en faisaient un véritable orateur. Ce fut avec de tels avantages qu'il ouvrit la carrière des grands prédicateurs du 18 siècle, qui, en le surpassant, ne l'ont pas fait oublier. Sa réputation inspira à plusieurs prédicateurs de son temps, incapables de composer eux-mêmes des sermons, le désir de se procurer les siens. Parvenus à en faire transcrire plusieurs pendant qu'il les prêchait en apostant des copistes au bas de la chaire, ils se mirent à les débiter, soit dans les églises les moins fréquentées de Paris, soit dans celles des provinces. C'est ainsi qu'à Clermont il se vit obligé de changer la forme d'un avent par un travail forcé qui lui causa une grave maladie, parce qu'un religieux l'y avait prêché l'année précédente. Pour n'être plus exposé à un pareil inconvénient, il composa des doubles stations, précaution qui lui fut très utile à Bourges, Marseille et Toulouse. Pendant qu'il était supérieur du séminaire de S. Magloire, le P. Senault s'appliqua à former, dans la carrière qu'il avait parcourue avec tant de distinction, de jeunes ecclésiastiques, parmi lesquels on compte Mascaron, Fromentières, les Pères Hubert, la Roche etc.

Le P. Bourgoing, sup. gl de l'Oratoire, étant mort en 1662, Senault fut choisi pour lui succéder et ses confrères n'eurent aucun égard aux représentations qu'il fit pour refuser cet honneur. La confiance qu'il inspira dans l'exercice de ces honorables fonctions fut aussi général que les suffrages qui l'avaient placé à la tête de son ordre, avaient été unanimes, et il administra avec tant de bienveillance qu'il fut appelé les Délices de la Congrégation. Il y avait 10 ans qu'il était revêtu de la dignité de supérieur général lorsqu'il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut le 3 août 1672.

Fromentières, son disciple, depuis évêque d'Aire, prononça son oraison funèbre qui fut imprimée après avoir subi quelques suppressions ordonnées par la cour.

Senault ne voulut jamais accepter ni pensions, ni bénéfices, bien qu'on lui en eût offert souvent avec instance. Il refusa plusieurs fois la dignité épiscopale et il répondit un jour à la Reine Mère, qui le pressait d'accepter un brevet pour le premier évêché considérable qui viendrait à vaquer : "Je vous déclare, Madame, qu'à l'âge que j'ai, bien loin d'être disposé à sortir de l'Oratoire pour mourir évêque, si j'étais évêque, je quitterais mon évêché pour avoir la consolation de mourir dans l'Oratoire." C'est par un tel désintéressement qu'il conserva toujours la liberté de son ministère et qu'il dit qqfois des vérités peu agréables aux courtisans, sans jamais compromettre la dignité du caractère dont il était revêtu. Instruit que les dames de la Cour, sans en excepter la reine Mère, ne se faisaient point scrupule d'aller à la comédie et au bal les jours mêmes où elles s'étaient approchées de la Ste Table, il ne craignit point de s'exprimer avec force, en chaire et en leur présence contre un pareil scandale. Les courtisans ne manquèrent pas de relever devant Anne d'Autriche la hardiesse du prédicateur. Mais cette princesse, qui avait une estime particulière pour le P. Senault, le remercia le lendemain de lui avoir fait connaître une faute dont on ne lui avait jamais parlé. Elle promit de s'en ~~corr~~ corriger et tint parole. On a lieu d'être surpris que ce prédicateur, qui a publié tant d'ouvrages sur toutes sortes de sujets, n'ait fait imprimer aucun de ses sermons de morale et de ses discours sur les mystères qui furent le principal fondement de sa réputation. On n'en a trouvé après sa mort que des abrégés écrits de sa main, mais hors d'état d'être mis au jour. Nous avons de lui :

(1 Panégyriques des saints, Paris, 1656, 1657, 1658, 3 vol in 4 ; réimprimés en 8. Ils sont supérieurs à tout ce qui avait été composé jusqu'alors dans ce genre ; mais ils manquent d'élévation et de mouvement et le style se ressent trop du temps où ils ont été composés. L'épître dédicatoire à la Reine, Anne d'Autriche, est remarquable en ce qu'il y demande grâce pour certains faits apocryphes qu'il y rapporte, n'ayant pas cru, dit-il, en parlant au peuple, devoir combattre ses préjugés, de peur d'affaiblir sa dévotion.

(2 Senault avait prononcé un assez grand nombre d'Oraisons funèbres, qui furent imprimées séparément : elles eurent du succès dans le temps ; mais elles ne sauraient soutenir le parallèle avec les chefs d'œuvre de Bossuet, de Fléchier, ni même avec qqunes de Mascaron. Celles de Marie de Médicis et de Louis XIII présentaient des sujets difficiles à traiter : il s'en tira avec beaucoup d'adresse. L'épître dédicatoire à Gaston d'Orléans est un modèle de délicatesse à une époque où il était si dangereux de parler des affaires d'Etat sans se compromettre avec l'un ou l'autre des 2 partis qui divisaient la Cour.

(3 Un traité de l'usage des passions Paris, 1641, in 4, souvent réimprimé sous différents formats et traduit en anglais, allemand, italien, espagnol. Ouvrage divisé en 2 parties ; des passions en général et de chacune en particulier.

14 Paraphrase sur Job, Paris, 1637, livre bien écrit, digne d'un philosophe chrétien, le premier sorti de la plume de Senault

Il eut 9 éditions, dont la dernière de Rouen en 1667.

15 L'homme criminel, Paris, 1644 in 4.

16 L'homme chrétien, Paris, 1648. in 4. Après avoir exposé les misères de l'homme dans le premier, l'auteur lui offre dans le 2

les consolations et les ressources de la grâce

17 Plusieurs vies de personnes distinguées par leur éminente piété

Il existe une vie mss de Senault, par le garde des sceaux Marillac, son ami, qui contient des faits curieux

Senault Joseph, dominicain et prédicateur, était son neveu

Tabaraud et Vignier

Catalogue de la Bibl. Nle

– Discours de la paix prononcé dans l'église St Paul le 11 mars 1660 (après la prise de La Rochelle) par le R. P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire de Jésus. Dédié à son Eminence
Paris, P. Le Petit, 1661, in 4 pièce — Lb37 N 3339

– L'horoscope de Mgr le Dauphin, discours prononcé dans l'église des prêtres de l'Oratoire par le R.P. J.F. Senault
Paris, P. Le Petit, 1661, in 4 — Lb37 3470

– Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France et mère du roi prononcée en la présence de ses domestiques dans l'église de S. Eustache par le R. P. J. F. Senault
Paris, P. Le Petit, 1666 in 4 — Lb37 3942
Le catalogue signale 18 oraisons différentes

– La Vie de la Mère Madeleine de S. Joseph, religieuse carmélite déchaussée, de la 1re règle selon la réforme de Ste Thérèse par un prêtre de l'Oratoire de JC. Paris Vve Camusat 1645 in 4 — Lk14 6333

– Le même, Paris P. Le Petit, 1670 in 4 — Lk14 6333 a

– La Vie du Révérendissime J. B. Gault, de la Congrégation de J. C. N. S, évêque de Marseille, par un prêtre de la même Con
Paris Vve Camusat 1647 in 12 — Lk14 8356

– Oraison funèbre de feue Mme Magdelaine de la Porte, abbesse de Chelles, prononcée dans l'église de l'abbaye de Chelles par le R. P. J. F. Senault Paris. Le Petit 1671, in 4 pièce — (Lk14 11437)

– Oraison funèbre de feue Mme Marie Françoise Lesauier, abbesse du Lys,
Paris P. Le Petit 1669 in 4 pièce — (Lk14 12430)

– Oraison funèbre de Messire Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire et ministre d'État prononcée dans l'église de St Magloire par le R. P. J. F. Senault, Paris P. Le Petit 1667 in 4 — (Lk14 12815)

– ~~Oraison~~ funèbre de Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, prononcée en présence de Mgr l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébrant pontificalement dans l'église des prêtres de l'Oratoire de Jésus. Signé Senault

TSVP.

Paris Vve Camusat 1650 in 4 (Ln27/ 13183)

— Elogium ... Margaritae de Gondy, viduae Florentii d'Alluin, marchionis de Magnelais — par M. Joan. Rousse, Parisiis, N. Charles 1650 in 4 (Ln27/13184)

— Testament de Mme la Marquise de Maignelay. Paris, M. Le Prest, 1659 in 4 (Ln27 13185)

— Vie admirable de Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay. Fait par le P. M. C. P. (Ln27 13186)
Paris, Vve N. Buon 1666 in 12
Par le Père Marc de Bauduen, capucin, prédicateur, dit Lelong

— La Vie du Bienheureux Renault de St Gilles, doyen de St Aignan d'orléans et depuis religieux de St Dominique
signé J. F. Paris, Vve Camusat 1649 in 12
La 1re dédicace est signée J. F
La 2 " " " S. prêtre de l'Oratoire

Un billet inédit du P. Senault.

Le P. Jean-François Senault est trop célèbre pour qu'il soit utile de rappeler que ce supérieur de l'Oratoire fut un habile écrivain et un habile orateur. Je dirai seulement, avant de donner le billet fort bien tourné qu'il adressa (décembre 1663) au chancelier Séguier, que l'on trouve dans les *Lettres de Jean Chapelain*, de l'Académie française, un grand éloge de son éloquence. (1).

T. de L.

« Monseigneur, je ne puis apprendre de nos Peres tout ce que vous avez eu la bonté de faire pour nostre maison de la Rochelle sans vous en tesmoigner mes tres humbles remerciemens. Elle estoit perdue si vous ne l'eussiez protegée et elle sera doresnavant obligée de vous considerer comme son restaurateur. Ce n'est pas la première fois que vous avez honoré nostre Congregation de vostre protection, et nous esperons que vous la luy constinuerez puisqu'elle est l'ouvrage d'un grand cardinal qui vous touchoit de si près. Je ne puis m'empescher de vous dire qu'elle est encore plus a vous depuis que j'en suis le chef puisque j'ay tousjours faict une profession particulière d'honoror et d'admirer toutes les rares et illustres qualitez que Dieu a mises en vostre auguste personne et que je suis avec un profond respect et une parfaicte reconnaissance,

Monseigneur,

Vostre tres humble tres obeissant et tres obligé serviteur,

Senault,

Prestre de l'Oratoire de Jesus (2).

(1) Tome I, in-4°, pp. 51-52. Lettre XXVIII *au R. P. Jean-François Senaut* (sic), datée du 13 octobre 1633.

(2) La date manque, mais elle est ainsi donnée par une note écrite au dos de l'autographe « Lettre du R. P. Senault, general de l'Oratoire, decembre 1633. ».

M.M. 608 le P. Jean François Senault natif de Paris, receu en la congrégation l'an 1627 et print la robbe le 27 de janvier en la maison de Paris (En marge :) Et faict prestre à Noel 1627

Listes des assemblées
1641 Paris
1644 Orléans sup
1648 " "
1651 Paris sup et assistant du R P. Général
1654 " " "
1658 S^t Magloire sup
1659 à Juilly, un an, assistant du P. Bourtier, supérieur de l'académie
1661 Paris
1663 " ~~assistant~~ sup. général en 1662
1666 " sup. général
1669 " "
1672 " "

Nécrologe Le R. P. Jean François Senault, sup. général de la Congrégation, mort en la maison de Paris le 3 aout 1672 dans la fin de la 71 année de son âge et la dixième de son généralat.

Il prêchera l'avent à S. Eustache en 1643
Il prêchera céans (Paris) ce mois de juin 4 juin 1648 (M.M. 576, p.4)
Le 22 mai 1648 il est nommé sup. de S^t Honoré et assistant (M.M. 576. p.3)
Il prêchera l'avent prochain à S^t Honoré 18 oct 1654 (M.M. 577 p.18.)
continué supérieur de S. Magloire jusqu'à ses 6 ans accomplis (Ibid. p.57)
il l'est en 1660 (M.M. 578 p.1)
de S^t Magloire à S^t Honoré (M.M. 578 p.6) le 7 oct. 1660

Le P. Jean Damascène Senault

M.M. 608 le P. Jean Damascène Senault, natif de Paris, receu en la congrégation en la maison de Paris l'an 1615, le 11^e jour d'avril, à présent aagé de 41 ans.
en marge : Mort à Mascon en 1649

Listes des assemblées
1641 Mascon sup.
1644 n'y figure pas
1648 "

Nécrologe Le P. Jean Damascène Senault mort à Mascon en octobre 1649

le P. Paul Senault

Listes des assemblées	1675	Boulogne
	1678	Dieppe
	1681	Tours 1682 Troyes S^t Esprit
	1684	Troyes S^t Esprit
	1687	Saluis maison sup
	1690	" " "
	1693	Amiens sup.
	1696	" "
	1699	"
	1702	Troyes S^t Esprit
	1705	" "

Nécrologe mort à Troyes, au S^t Esprit, le 1 août 1707.

M.M. 607, 3^e catalogue, N 1296 =

Paul Senault, de Provins, entré à Paris en 1667, prêtre en 1673, mort en 1707

Guy Patin = Correspondance, édition 1846 t. II 303, de Paris 7 mai 1657

"Il y a ici grosse querelle entre les Jésuites et les Pères de l'Oratoire à cause du P. Senault, supérieur des Pères de l'Oratoire du faubourg St Jacques qui a fait 3 sermons contre la nouvelle théologie des cas de conscience des Révérends Pères de la société qui s'en vont écrire contre lui."

Hoefer = Nouvelle biographie générale Paris. Didot 1864. T. 43 col. 749.750.

Jean françois Senault, hagiographe et prédicateur français, né en 1601 à Anvers, près Pontoise, mort le 3 août 1672, à Paris. Son père, Pierre Senault, était commis greffier au parlement de Paris et l'un des seize sous la Ligue. Il fit ses études à Douai, et entra en 1618 dans la Congr. naissante de l'Oratoire. Destiné au ministère de la prédication, il s'y prépara par une étude sérieuse de l'Ecriture, des Pères et des meilleurs écrivains français. Pendant 40 années, il prêcha avec succès à Paris, à la cour et dans les provinces, contribua à purger la chaire de ce vain étalage d'érudition et de ce langage malséant qui la déshonoraient et remplaça ces faux ornements par une éloquence douce, naturelle et digne. C'est le témoignage que lui rendit surtout le P. de Lingendes, son émule dans l'éloquence de la chaire.

Supérieur du séminaire de St Magloire de Paris, il forma de jeunes ecclésiastiques dans la carrière qu'il avait parcourue, et Mascaron, Fromentières, Hubert, etc. furent ses principaux élèves.

A la mort du P. Bourgoing (22 oct. 1662) ses confrères l'élurent sup. général de l'Oratoire, qu'il administra jusqu'à sa mort avec autant de douceur que de prudence. Sa modestie lui fit toujours refuser des pensions, des bénéfices, quelque peu considérables qu'ils fussent, et la reine Anne d'Autriche ne put le faire consentir à recevoir la dignité épiscopale.

On a de lui :

Paraphrases sur Job ; Paris . 1637 in 8° = 9e édition, Rouen 1667 . in 8°

De l'usage des passions ; Paris . 1641 in 4° = plusieurs éditions et 4 traductions différentes . Il y a dans ce traité plus d'élé=gance que de profondeur ; et le style n'est pas exempt d'afféterie .

Harangues funèbres de Louis XIII et de Marie de Médicis ; Paris 1643 . 44 , in 4°

L'homme criminel ; Paris 1644 in 4°

Vie de Madeleine de St Joseph, carmélite, Paris 1645 in 4°

Vie de Regnauld de St Gilles, doyen d'Orléans, Paris 1645 in 4°

Vie de J. B. Gault, oratorien, Paris 1647 in 4°

L'homme chrétien, Paris, 1648 in 4°

Vie de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon Paris . 1653 in 4°

Panégyriques des saints . Paris 1655 . 58 3 vol. in 4°. On en compte environ 80 . Quoique supérieurs à tout ce qui avait été composé jusqu'alors en ce genre, ils manquent d'élévation et de mouvement.

Les sermons du P. Senault n'ont jamais été imprimés.

Voir

Lelong, bibl. hist.

Dupin, auteurs eccl. du XVII s.

De Fromentières, Oraison funèbre du P. Senault, dans ses Œuvres Mêlées.

Mich. de Marillac, Vie (manuscrite) du P. Senault.

Chaudon et Delandine = Dictionnaire historique, Paris, Mésard, 1822, t. XXIV. p. 424 =

Jean François Senault, né à Anvers ou à Douai, suivant Fromentières, en 1599, d'un secrétaire du roi, ligueur furieux, montra dès son enfance autant de douceur que son père avait fait éclater de frénésie. Le cardinal de Bérulle, instituteur de l'Oratoire, l'attira dans sa congrégation naissante, comme un homme qui en serait un jour la gloire par ses talents et ses vertus.

Après avoir professé les humanités, il se consacra à la chaire, livrée alors au phébus et au galimatias. Il sut lui rendre la dignité, la noblesse qui lui conviennent. Ses succès en ce genre lui firent offrir des pensions et des évêchés; mais sa modestie les lui fit refuser. Ses confrères l'élurent supérieur de S. Magloire et il s'y conduisit avec tant de douceur et de prudence qu'ils le mirent à leur tête en 1662. Il exerça la charge de général pendant dix ans avec applaudissement et avec l'amour de ses inférieurs

Il mourut à Paris le 3 août 1672 à 71 ans. Fromentières, depuis évêque ~~de~~ d'Aire, prononça son oraison funèbre.

— Traité de l'usage des passions Leyde, 1643 petit in 12
1648 petit in 12
imprimé plusieurs fois in 4 et in 12
traduit en anglais, allemand, italien, espagnol.

On y trouve plus d'élégance que de profondeur, et quoique l'auteur eût purgé la chaire des antithèses puériles et des jeux de mots recherchés, son style n'en est pas ici tout à fait exempt.

— Paraphrase sur Job in 8 qui, en conservant toute la majesté et toute la grandeur de son original, en éclaircit toutes les difficultés.

— L'Homme chrétien in 4

— L'Homme criminel, in 4

— Le monarque ou les devoirs du souverain in 12

3 ouvrages estimés et qui furent bien reçus dans le temps; mais on a écrit depuis avec plus de force et de profondeur sur des sujets que Senault se contente qqfois d'effleurer.

— Panégyriques des saints en 3 in 8

— Plusieurs vies de personnages illustres par leur piété

Senault fut pour Bourdaloue ce que Rotrou fut pour Corneille, son prédécesseur, rarement son égal

—

Feller = Dictionnaire historique, 5 édition. Paris. Méquignon 1824. Tome XII p. 133. 134.

Jean. François Senault, né à Anvers en 1599 (M. Fromentières, dans son Oraison funèbre, le dit né à Douai ; et M. Jaquot, Notio temporum, à Paris, d'un secrétaire du Roi de France et zélé ligueur.)
Le Cardinal de Bérulle, instituteur de l'Oratoire, l'attira dans sa Congrégation naissante, comme un homme qui en serait un jour la gloire par ses talents et par ses vertus. Après avoir professé les humanités, il se consacra à la chaire, livrée alors au phébus et au galimatias : il sut lui rendre la dignité et la noblesse qui conviennent à la parole divine. Ses succès en ce genre lui firent offrir des pensions et des évêchés ; mais sa modestie les lui fit refuser. Ses confrères l'élurent supérieur de St. Magloire, et il s'y conduisit avec tant de douceur et de prudence, qu'ils le mirent à leur tête en 1662. Il exerça la charge de général pendant dix années, avec l'applaudissement et l'amour de ses inférieurs, et mourut à Paris en 1672, à 73 ans.

L'abbé Fromentière, depuis évêque d'Aire, prononça son oraison funèbre.

Parmi les ouvrages qu'il a laissés, on distingue :

(1° un traité de l'usage des passions, plusieurs fois imprimé in 4° et in 12 et traduit en anglais, en allemand, en italien et en espagnol ; ouvrage où l'érudition est unie à la sagesse des principes. L'auteur prouva l'utilité et la nécessité des passions ; mais il en montre en même temps la direction et l'objet ; il fait admirablement servir la philosophie à la morale, et les arides leçons des anciens sages à la gloire des maximes de l'Evangile, qui seules peuvent leur donner une sanction et de la consistance.

(2° une Paraphrase de Job in 8° qui, en conservant toute la majesté et toute la grandeur de son original, en éclaircit les difficultés.

(3° l'Homme chrétien in 4° et l'Homme criminel aussi in 4°

(4° Le Monarque ou les devoirs du souverain in 12, ouvrages estimés.

(5° trois volumes in 8° de Panégyriques des saints.

(6° Plusieurs vies des personnes illustres par leur piété.

Pérennès = Biographie universelle, Paris, 1848, t. XI, p. 400 =

Jean François Senault né à Anvers en 1599 ou 1604. Fromentières, dans son oraison funèbre, le dit né à Douai et Paquot, Notio temporum, le dit né à Paris d'un secrétaire du roi de France et zélé ligueur.
Bérulle l'attira dans sa congrégation naissante
et le reste comme dans Chaudon et Delandine

Société de gens de lettres = Biographie universelle, Paris, Furne, 1838, t. V, p. 509

Jean François Senault, né à Anvers en 1599 ou en 1604, après avoir terminé ses études à Paris, entra à l'Oratoire et se voua au ministère de la prédication. Ses dispositions naturelles et les connaissances qu'il avait acquises par 15 années d'application le placèrent à la tête des prédicateurs de son temps.

En 1662, il remplaça le P. Bourgoing comme supérieur général de l'Oratoire qu'il administra pendant 10 ans avec beaucoup de sagesse et de douceur. Il mourut en 1672.

- Panégyriques des saints, Paris, 1656, 1657, 1658, 3 vol in 4 et in 8.
- Oraisons funèbres parmi lesquelles celle de Marie de Médicis et celle de Louis XIII.
- Traité de l'usage des passions, Paris, 1641, in 4, souvent réimprimé et traduit en anglais, allemand, italien, espagn
- Paraphrase sur Job, Rouen, 1667, 9e édition
- L'homme criminel, Paris, 1644, in 4
- L'homme chrétien, Paris, 1648, in 4

(1) Fromentières avait comparé le courage de Senault, prêchant en présence d'Anne d'Autriche, à celui de St Ambroise déclamant contre les jeux qui avaient lieu devant la statue de l'Impératrice Eudoxie, et interdisant l'entrée de l'Eglise à Théodose le Grand.

Bibliographie

I **Paraphrase sur Job**, Paris, Camusat, 1637, in 8 de

— le même, seconde édition, Paris, Jean Camusat, 1639, in 12 de XXIV, 375 pages.

— le même, Paris, 1640, in-12.

— le même, Paris, 1641, in 12.

— le même, Paris, 1643, in 12.

— le même, 4e édition, Paris, Vve Camusat et J. Le Petit, 1644, in 12 de XXVIII, 408 pages.

— le même, Paris, 1644, in 8.

— le même, Paris, 1646, in 12.

— le même, Lyon, 1647, in 12.

— le même, Paris, 1650, in 12.

— le même, Paris, 1654, in 8 de XI, 360 pages chez Christophe Journel, rue de la Vieille boucherie au bout du Pont S. Michel au Soulier volant. Dédié au cardinal Richelieu

— le même, Paris, Pierre Bouillerot, in 12 de IX, 375 p. 1659, 7e édition, rue Vieille Draperie, proche le Palais, à l'insigne du Bon protecteur. Epître à Mgr le cardinal de Richelieu

— le même, Paris, Jacques Bouillerot, in 12, 1661

— le même, Paris, Trabouillet, au Palais, 1663, in 12 de XX, 375 pages, 8e édition

— le même, Paris, Gilles Tompère, 1668, in 12 de XXIV, 375 pages. 9e édition

— le même, Paris, 1673, in 8

— le même, traduit en anglais par Henri, comte de Monmouth, Londres, 1641, in 8

— le même, traduit en flamand : Uytbreyding op het Bock von Job, naer het frensch ... Gand, Vereecken, sans date in 12 de VIII, 291 pages. L'imprimatur est daté du 20 août 1642.

Ce livre qui « quoique son premier ouvrage, a toujours passé pour un chef-d'œuvre, » (Fromentières) fut critiqué par le libelle suivant, qui parut plus de 20 ans après :

Lettre d'Eugène à Philenglottie contenant la censure de la Paraphrase sur Job et des autres ouvrages du P. Senault – Paris, in 8 de 14 pages

Voir : Batterel, page 5 le détail de ce libelle

Mabillon : Traité des études monastiques, page 156

II <u>De l'usage des passions</u> : Paris, Vve Camusat, 1641, in 4 de 45 ff, 564 pages, achevé d'imprimer le 20 avril 1641. L'Epître dédicatoire au cardinal de Richelieu, « qui est peut-être le plus magnifique panégyrique qui se soit jamais fait de cette Eminence sur laquelle tant de plumes se sont exercées, a été imprimée plusieurs fois avec la Préface en tirage à part » (Batterel)

— le même, Paris, Ch. Journel, 1641, in 12 de 72 p. n et 492 p.

— le même, deuxième édition, Paris, Vve Camusat, 1642, in 4 de 566 pages

— le même, dernière édition suivant la copie imprimée à Paris (Elzévier) 1643, in 16 de XXXVI, 559 p frontispice gravé.

— le même, Paris, Camusat, 1644, in 4

— le même, Paris, Journel, S.D. in 12 de LXXII, 472 pages. Titre gravé par de l'Armessin

— le même, 6e édition, Paris, Vve Camusat et P. Le Petit, 1645, in 4 de LX, 566 pages, frontispice gravé.

— le même, Paris, 1648, in 16

— le même, Paris, Vve Jean Camusat et Pierre Le Petit, rue S. Jacques à la Toyson d'or, in 4 de XXX, 566 p. Le privilège du roi est du 21 mars 1641 (Exemplaire à Dijon N° 9763)

— le même, dernière édition, Paris, Jérémie Bouillerot, 1651, in 8 de XL - 688 - VIII pages

— le même, Paris, Jérémie Bouillerot, 1653, fort in 12.

— le même, Lyon 1653, in 18

— le même, Rouen 1656, in 16

— le même, Lyon 1657, in 12

— le même, Leyde, Jean Elzevier, 1658, in 12 de XVII, 559 pages, frontispice gravé. Dédié par Jean Elzévier à M. Constantin Huygens, maistre des comptes du Prince d'Orange. (un exemplaire à Bruxelles, fonds ville, N 5640) Même édition que celle de 1643 citée plus haut, mais avec un titre différent.

— le même, Paris, Chr. Journel, 1660, in 12 de LXX - 492 pages avec frontispice gravé.

— le même, Paris, 1662, in 18.

— le même, nouvelle édition revue et corrigée, Paris, P. Le Petit, 1664, in 12 de LXXII - 492 pages

— le même, Paris, par la Cie des marchands libraires du Palais, 1665, in 16.

— le même, Amsterdam, 1668, in 18.

— le même, Lyon, J. Molin, 1669, in 12.

— le même, Lyon, 1684, in 12

— le même, à la suite du Dictionnaire des facultés intellectuelles de Poujol, Paris, Migne, 1849, in 4

— le même " " " " Paris, Migne, 1863, in 4

— le même, traduit en anglais, Londres 1649, in 8, traduit par le Comte H. de Monmouth

— le même, traduit en allemand

— le même, traduit en espagnol

— le même, traduit en italien

Voir : Voukossava Miloyevitch : la théorie des Passions du P. Senault et la morale chrétienne en France au 17e siècle
Paris, L. Rodstein, 1935

III Harangue funèbre de Marie de Médicis, reyne de France et de Navarre prononcée dans l'église cathédrale de Ste Croix d'Orléans, s.l.n.d., in 4 de 34 pages

IV Harangue funèbre de Louis le Juste, roi de France et de Navarre et de la Reine, sa mère prononcées dans l'église cathédrale de Ste Croix d'Orléans. Paris, Camusat et Le Petit, 1644, in 4

La 1e fut prononcée le 8 avril 1643 ; la seconde le 18 août 1642. Senault était supérieur à Orléans.

V – L'Homme criminel, ou la corruption de la nature par le péché, selon les sentiments de S. Augustin.
à Paris, Jean Camusat et Pierre Le Petit, 1644, in 4 de XIX-864 pages avec approbation et privilège
Le privilège est du 5 septembre 1644, et l'approbation du 21 mai 1644

— le même, 2e édition, Paris, Vve Camusat et Le Petit, 1647, in 4 de XL-864 pages

— le même, 3e édition, Paris, Vve Camusat et Pierre Le Petit, 1650, in 4 de XIX, 864 p.
(Exemplaire à Dijon, N 9095)

— le même, Paris, Le Petit, 1656, in 4 de XIII-864 pages.

— le même, nouvelle édition, Le Petit, 1663, in 4

— le même, Amsterdam, Pierre Legrand, 1665, in 12 de XXIV, 586 pages.

— le même, Leyde, Jean Sambyx, 1668, 2 in 12 de XXIV. 334 et 386 pages.

— le même, Bruxelles, Fr. Foppens, 1693, 2 in 12 de XIII et III, 568 pages.

VI – La Vie du Bienheureux Renault de Saint Gilles, Doyen de Saint Aignan, d'Orléans et depuis religieux de S. Dominique
signé J.F. — Paris, Vve Camusat, 1645. in 12 de 84 pages
La dédicace est signée : J.F. = La 2e dédicace est signée : S. prêtre de l'Oratoire
1e

VII – La Vie de la Mère Magdeleine de S. Joseph, religieuse carmélite déchaussée de la première règle selon la réforme de Ste Thérèse. Paris, Camusat et Le Petit, 1645, in 4 de XV, 460 pages, beau frontispice gravé de G. Hunt (Lk14 6333)
Privilège 18 oct. 1644, achevé d'imprimer 20 X 1644
— le même, nouvelle édition revue et augmentée par le P. Talon, Paris, P. Le Petit, 1670, in 4 de XXXII-756-IV pages
(Bib. Nle Lk14 6333 a)

VIII - La Vie du Révérendissime J. B. Gault, de la Congrégation de Jésus Christ Notre Seigneur, évêque de Marseille

par un prêtre de la même Congrégation, Paris, Vve Camusat et P. Le Petit, 1647, in 12 (Bib Nle Lk[14] 8356) (Aix. D. 1642)
Privilège 20 oct. 1647, achevé 8 Nov 1647 de XVI de 148 p et 2 p. n. n. Dédié au P. Bourgoing.
— Le même, Paris, Vve Camusat et P. Le Petit, 1649

IX - L'Homme chrétien, ou la réparation de la nature par la grâce, Paris, Camusat et Le Petit, 1648 in 4 de XII, 856 p.

— Le même, seconde édition, Paris, Vve Camusat et P. Le Petit, 1650, in 4 de XX - 856 pages

— Le même, 3e édition, Paris, P. Le Petit, 1655, in 4 de XLIV - 856 pages

— Le même, Paris, 1656

— Le même, Paris, Vve Jean Camusat et Pierre Le Petit, rue S. Jacques, à la Toison d'or, 1658, in 4 de XI - 856 pages
Dédié par Senault à Gaston de France. Permission du P. Bourgoing du 1 avril 1648
Privilège du roi du 12 Novembre 1647, achevé d'imprimer pour la première fois le 8 avril 1648
(Exemplaire à Bruxelles, fonds ville N. 1459.)

— Le même, nouvelle édition, Paris, Pierre Le Petit, rue S. Jacques à la croix d'or, 1663, in 4 de ~~X~~VII, 856 pages
avec privilège du roi, épître à Gaston d'Orléans

— le même, Amsterdam, P. Legrand, 1665, 2 tomes en 6 vol. in 12 de XXII - 732 pages

— le même, Amsterdam, Jacques Desbordes, sur le pont de la Bourse, 1711 in 12 de X, 732 pages
(Bruxelles, série II, N 38113)

— le même, Amsterdam, P. Legrand, 1722

X - Oraison funèbre de haute et puissante dame Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, prononcée en présence de Mgr l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébrant pontificalement dans l'église des Prêtres de l'Oratoire. Signé: Senault, Paris, Vve Camusat, 1650, in 4 (Bib. Nle Ln[27] 13183)

XI - Vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de Monsieur de Sanzelles, maistre des requêtes et fondatrice des Ursulines de Dijon. Paris. Pierre Le Petit, rue S. Jacques, à la croix d'or et Jacques Camusat, 1653, in 4 de VII - 311 p.
Le privilège du roi est daté de Paris 20 X. 1652. Achevé d'imprimer le 15 février 1653. Permission du P. Bourgoing 4 fév. 1653
L'épître est adressée aux religieuses Ursulines de Dijon. Approbation de M. Loisel
(Carpentras. G. 673.)
(Aix G. 3297.)
(Dijon 17328)

— Le même. Rouen. Gy, 1898, in 8 carré de 169 pages et gravures

XII – Panégyriques des Saints Paris, Pierre Le Petit, 3 in 4°
Permission du P. Bourgoing est du 29 X 1655
Privilège du roi est du 17 Xbre 1655
T. I, Paris, 1656, in 4 de XIII-827 pages avec un frontispice gravé
T. II, Paris, 1657 in 4 de VII-613 pages, achevé d'imprimer le 6 juin 1657 Exemplaire à Dijon 18764
T. III, Paris, 1658 in 4 de VII-711 p. , achevé d'imprimer le 2 janvier 1658

– Le même, nouvelle édition, Paris, P. Le Petit 1660 avec approbation et privilège du roi 17 X 1655 / 13 janvier 1656 Exemplaire Nevers, N 804
T. I Epître à la Reine 3 ff. – Préface 6 ff, et 815 pages
T. II Epître à la Reine 2 ff – Préface 4 ff, 678 pages
T. III " 3 ff – " 3 ff. 784 pages achevé d'imprimer 2 janvier 1658 pour la 1re fois

– Le même, Lyon, 1684, 3 vol in 8 Exemplaire à Genève Bd 366

– Le même, Lyon, 1693, 2 vol in 8

– Le même traduit en allemand par Endel: Lob und Ehrenpredigen von d. Heiligen Gottes, Augsbourg, 1747 in f°.

– Un choix de ces panégyriques occupe les colonnes 10 à 350 du T. VI de la collection des orateurs sacrés de Migne.

XIII Panégyrique de S. Philippe de Néri par le R. P. Jean François Senault, prestre de l'Oratoire de Jésus
à Douai, chez Baltazar Bellere, au compas d'or, 1660, in 4 de 34 pages
(Bruxelles: Ville 8529 recueil)

XIV Discours de la paix (après la prise de La Rochelle) prononcé dans l'église S. Paul le 11 mars 1660 par le R. P. Jean François Senault
prêtre de l'Oratoire de Jésus. Dédié à Son Eminence
Paris, Le Petit, 1661, in 4 (Bibl. Nle Lb37 N 3339)

XV Le monarque, ou les devoirs du souverain Paris, Pierre Le Petit, 1661, in 4 de XXXIV, 514, II pages
En tête, épître au roi et préface = A la fin, errata, permission du P. Bourgoing 20 juin 1661
privilège du roi
achevé d'imprimer 17 sept. 1661
Ouvrage qui a fourni à Louis Veuillot (mélanges, 1re série VI, 88) une preuve prétendue de la liberté qui était censée exister sous le régime absolu des Bourbons, preuve, bien entendu, qui ne prouve rien du tout
– Le même, 2e édition originale, Paris, Pierre Le Petit, 1662, in 8 de XL, 459, VII pages.

– Le même, 3e édition revue et corrigée, Paris, P. Le Petit, 1664, in 8 de XXXVIII-459 pages
– Le même 4e édition, Paris P. Le Petit, 1665

XVI. L'Horoscope de Mgr le Dauphin, discours prononcé dans l'église des prêtres de l'Oratoire par le R. P. J. F. Senault
Paris, Le Petit, 1661, in 4 (Bibl. Nle Lb37 3470)

– Le même ... ensemble diverses pièces de poésie sur sa naissance. Amsterdam, Louis et Daniel Elzevier 1662, in 12 de XVI-80 pages
" Faux Elzevier, probablement exécuté en France antérieurement à la date qu'il porte. "
(Brunet, V. 1737

XVII – Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France et mère du roi, prononcée en la présence de ses domestiques
dans l'Eglise de S. Eustache par le R. P. Jean François Senault
Paris, Pierre Le Petit, 1666 in 4 petit 3-80 pages (Bibl. Nle Lb37 3542)
Le catalogue de la Bibl. Nle signale 18 oraisons funèbres différentes

XVIII Oraison funèbre de Messire Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire et ministre d'Etat

prononcée dans l'église de St Magloire par le R.P. Jean François Senault
Paris, Pierre Le Petit, 1667, in 4 (Bib. Nle Lk14 12815)

XIX – Oraison funèbre de feue Madame Marie Françoise Lescuier, abbesse du Lys
Paris, Pierre Le Petit, 1669, in 4 (Bib. Nle Lk14 12430)

XX – Oraison funèbre de Henriette Marie de France, reine de la Grande Bretagne, prononcée dans l'église N.D de Paris le 25 Novembre Paris – Pierre Le Petit, 1670, in 4 de 44 pages

XXI – Oraison funèbre de feue Madame Magdelaine de la Porte, abbesse de Chelles, prononcée dans l'église de l'abbaye de Chelles par le R.P. J.F. Senault, Paris, Pierre Le Petit, 1671 in 4 (Bib. Nle Lk14 11437)

XXII Lettres circulaires adressées à l'Oratoire
juillet 1663
2 janvier 1664
25 mars 1666
17 juin 1666
11 Nov. 1668
25 mars 1669
14 juin 1669
25 mars 1672
22 juin 1672

XXIII – Discours à la 10e assemblée, sur les différentes manières dont le Fils de Dieu est parmi nous, 38 pages
Discours à la 11e assemblée, sur la paix, 19 pages
Discours à la 12 assemblée, sur les devoirs des prêtres de l'Oratoire, 65 pages
Discours à la 13 assemblée, sur les défauts et les imperfections qu'ils doivent fuir avec le plus de soin, 56 pages
Dans les actes imprimés de ces assemblées. à Paris, chez Vitré.

XXIV Cent cinquante projets ou discours moraux, Paris, 1696 in 8
Les annalistes oratoriens disent, en effet, que le P. Senault n'a laissé que des plans plus ou moins développés de ses sermons
Pérennès, II, 70, lui attribue la paternité de ces notes

L'auteur en serait un dominicain du nom de Senault

Ou, plus sûrement, l'oeuvre du P. Paul Senault, prêtre de l'Oratoire, supérieur d'Amiens à l'époque et mort au S. Esprit de Troyes en 1707.

XXV Panégyrique de la Pucelle d'Orléans, prêché dans l'église Ste Croix d'Orléans, le dimanche 8 mai 1672
Le mss se trouve à la Bibl. Nle fonds français 24.719, 1 vol in fo sans titre, ni date, de la page 593 à 598
Imprimé pour la 1e fois dans la collection des Panégyriques de la Sainte, formée à Orléans

Bicaïs = L'Oratoire de France, [Copie de la Bibl. Nle, t. I. p. 345.
[Ms. d'Aix, t. I. p. 435.

Jean François Senault, que la ville d'Anvers vit naître dans ses murs en 1601, devait le jour à un secrétaire du roi qui fut un des principaux chefs de la Ligue. Mais, en héritant d'un nom qui devait être odieux aux bons Français, il prit des sentiments tout opposés à ceux de son père; et autant celui-ci s'était fait remarquer par son fanatisme et par son acharnement contre son légitime souverain, autant il sut se rendre lui-même recommandable par une fidélité à toute épreuve et par des qualités et des talents qui lui ont mérité d'être placé parmi les premiers hommes de son siècle.

Après avoir fait ses études avec distinction à Douai et à Paris, le jeune Senault entra dans l'Oratoire, où le cardinal de Bérulle fut charmé de le recevoir. Un goût marqué pour les sciences et un grand amour de la vertu le rendirent cher à cet illustre instituteur, qui présagea dès lors qu'il serait, un jour, un des plus grands ornements de sa congrégation. Chargé d'enseigner les humanités et la rhétorique dans quelques collèges, il travailla pendant 12 ou 15 ans à se former le style et à polir son langage; ensuite il étudia la théologie et s'appliqua particulièrement à la lecture de l'Écriture sainte, des conciles et des Pères. Ce fut dans ces sources sacrées qu'il puisa ce grand fond de doctrine qui l'a tant fait admirer dans l'exercice du ministère évangélique.

C'est à lui, de l'aveu de la plupart des écrivains qu'on est principalement redevable du bon goût qui règne aujourd'hui dans la chaire. Il la purgea de cette érudition profane, de ces ridicules plaisanteries, de ces jeux de mots, de ces fades équivoques qu'on y croyait auparavant nécessaires pour attirer l'attention des auditeurs et qui déshonoraient la majesté de la parole divine. A la place de ces faux ornements, il trouva l'art de donner à l'éloquence sacrée cette dignité, cette noblesse, cette sublimité qui en doit être le caractère. C'est le témoignage que tout le monde a rendu au Père Senault, surtout le P. de Lingendes, jésuite, quoique alors son concurrent dans la même carrière.

« Ce prédicateur, dit Perrault (Hommes illustres du 17 siècle) avait en chaire l'air modeste, humble et majestueux tout ensemble, la voix nette et sonore, le geste noble et réglé et une clarté dans le discours qui, malgré la force de ses expressions et la sublimité de ses pensées, le rendait aussi intelligible aux esprits les moins éclairés qu'aux génies les plus vifs et les plus vastes. » Les charmes de son éloquence toujours persuasive jointe à ces avantages et à toutes les autres qualités qui forment les grands orateurs attirèrent constamment à ses sermons un concours prodigieux de monde, qui ne se lassa jamais de l'entendre pendant les 40 années qu'il annonça la parole de Dieu à la Cour, à Paris et dans les Provinces. Les 2 reines, remplies d'estime et de vénération pour ce digne ministre de l'Evangile ne se contentaient pas d'assister assidûment aux sermons qu'il prêchait dans leur chapelle; elles l'honoraient souvent de leur présence, lorsqu'il remplissait le même ministère dans l'église de l'Oratoire qui est près du Louvre. Touché plus que ses auditeurs des grandes vérités qu'il leur annonçait, ce pieux et éloquent orateur leur arrachait des larmes bien plus flatteuses pour lui que les témoignages infructueux d'une stérile admiration. Ennemi déclaré de cette lâche condescendance qui rend quelquefois muets les ministres de J. C et les porte à fermer les yeux sur les faiblesses des grands, il n'y a point eu de désordre, ni de vice, quelque part qu'il ait été placé, que le Père Senault n'ait attaqué avec toute la force et toute la véhémence d'un véritable prédicateur de l'Evangile. Il ne l'a pas épargné jusque sur le trône même. La régularité de ses mœurs, l'innocence de sa vie, son parfait désintéressement autorisaient cette sainte liberté qui ne servit qu'à le rendre plus estimable dans l'esprit même des courtisans.

Comme ses sermons avaient beaucoup de réputation, plusieurs particuliers formèrent le dessein de se les procurer, dans l'espérance d'en tirer bon profit. Pour cela, ils se distribuaient avec soin dans les églises où il prêchait et chacun de son côté copiait sans bruit ce qu'il pouvait retenir. Ce moyen réussit de manière qu'il arrivait souvent que le Père Senault se trouvait en concurrence avec des prédicateurs qui donnaient ses productions dans la même ville. Pour parer à cet inconvénient, il se crut obligé de composer de nouvelles pièces. Il veilla pour cela une partie de la nuit et en tomba dangereusement malade. Lorsqu'il lui arrivait d'assister à des discours où il s'entendait prêcher, bien loin de le faire connaître ni directement ni indirectement, il baissait les yeux et évitait avec soin de regarder le prédicateur de peur de le déconcerter, tant son cœur était noble, généreux et modeste.

A la fin d'un carême qu'il avait prêché à la cour en 1655 et où il avait enlevé tous les suffrages, Mazarin, touché de son mérite, le fit appeler et lui témoignant qu'il était fâché qu'il fût encore sans récompense: « Que peut-on faire, mon Père, lui dit-il, pour votre satisfaction et que voulez-vous que je demande au roi pour vous? » – « Monseigneur, répondit le P. Senault, on ne saurait être plus obligé que je le suis à votre Eminence; mais elle ne saurait rien faire pour un homme qui se croit plus heureux qu'elle. » (Voir **Fromentières**: Oraison funèbre de Senault.)

Il fit paraître le même désintéressement lorsque la reine Mère lui envoya le brevet d'un évêché, avec assurance de lui donner le meilleur de la province, s'il venait à vaquer; mais plus content de son état que de se voir élevé aux premières dignités de l'Eglise, il renvoya le brevet à la reine qui ne le pressa pas davantage.

Mais aimant à se persuader qu'il pourrait avoir changé de façon de penser, elle lui offrit, qqs années après, un second évêché, le pressant avec instance de l'accepter. Le P. Senault, après lui avoir témoigné toute la reconnaissance dont il était pénétré pour les bontés dont elle daignait l'honorer, lui dit : « À l'âge que j'ai, Madame, loin de sortir de l'Oratoire pour mourir évêque, si j'étais évêque, je voudrais abandonner l'évêché pour avoir la consolation de mourir simple prêtre de l'Oratoire. » La reine lui demanda alors quel âge il avait, il répondit : « 61 ans. » — « Ah ! dit-elle, il y a un abbé qui en a 78 et qui me presse de le nommer à l'évêché que je voudrais vous donner. » — « C'est, Madame, répondit Senault, qu'il est plus homme de bien que moi. » — « Oui, sans doute, répliqua quelqu'une des dames qui étaient autour de la princesse, car il a déjà pour 25.000 livres de bénéfices. » Ce qui obligea la reine de dire en levant les épaules : « Ces Messieurs sont insatiables ; plus ils ont, plus ils veulent avoir. »

Ce fut en vain qu'on lui proposa d'autres bénéfices ou des pensions : son désintéressement et sa modestie les lui firent constamment refuser, et on sait qu'à la fin de sa vie, il rendit particulièrement grâces à Dieu de ce qu'il mourait sans avoir jamais possédé aucune charge, ni aucun bien de l'Église, « ayant, disait-il, toujours redouté les dignités et les commodités des grands bénéfices comme ce qu'il y a de plus dangereux dans le monde. » Sa délicatesse et son indifférence pour les biens de la terre, quels qu'ils fussent, lui firent faire le sacrifice d'une somme de 10.000 livres qu'un de ses pénitents, homme riche qu'il avait assisté dans sa dernière maladie, voulait lui donner de la main à la main. Non seulement il les refusa ; mais encore il engagea le malade à les donner à un de ses parents pauvres, dont il n'avait fait aucune mention dans son testament. Cet esprit de détachement était si bien gravé dans son coeur que, lorsqu'il fut placé à la tête de ses confrères, de peur d'abuser du droit que sa charge pouvait lui donner sur le temporel de l'Oratoire, il se lia, dit-on, contre l'abus du sien, par un voeu simple de pauvreté.

L'éloignement qu'il avait fait paraître pour les places qui donnent de l'éclat, ne l'empêchèrent point pourtant de se prêter, quand on jugea à propos de le charger de la supériorité des maisons d'Orléans, S. Magloire, St Honoré et de le nommer à la charge d'assistant du Père Bourgoing. Dévoué comme il l'était de coeur et d'esprit au service de la Congrégation, il ne recula jamais, dès qu'il s'agit de lui être utile ; et la manière dont il se conduisit dans ces emplois fit voir qu'il n'avait pas moins de talent pour gouverner qu'il en avait montré dans l'éloquence de la chaire.

Pendant son séjour à St Magloire, il s'appliqua à former à la piété et à la prédication les ecclésiastiques confiés à sa conduite. Il leur donnait des règles et leur fournissait des matières dans des conférences publiques où il les exerçait, après leur en avoir donné l'exemple ; mais ceux des sujets de l'Oratoire, qu'il avait auprès de lui dans ce séminaire et en qui il découvrait des dispositions pour la chaire, furent le plus cher objet de ses attentions. Il cultiva avec le plus grand soin ces jeunes plantes et il n'oublia rien pour leur transmettre ce goût, cette méthode, cette onction qui lui avaient donné tant de succès dans le ministère de la parole. C'est de cette école, dit Perrault, que sont sortis les Pères Le Boux, Mascaron et Soanen, depuis évêques de Périgueux, d'Agen et de Senez et tant d'autres prédicateurs célèbres, tels que les Pères Hubert, de La Roche, etc, etc.

Cependant l'Oratoire, ayant perdu le P. Bourgoing, son chef, sur la fin du mois d'octobre 1662, il fallut penser à lui donner un successeur. On indiqua pour cela au printemps suivant, une assemblée générale dont l'ouverture se fit le 15 avril. L'évêque de Périgueux, qui, en qualité d'ancien membre, s'y était rendu, en présida les premières séances et fit un discours pathétique dans lequel il exposa les qualités que devait avoir celui qui serait élu. Toutes ces qualités se trouvant réunies en la personne du Père Senault, on s'empressa de remettre entre ses mains le gouvernement de la Congrégation. Cet homme, vraiment humble qui ne s'attendait point qu'on pensât à lui, allégua toutes sortes de raisons pour faire changer l'élection ; mais tout ce qu'il put dire, n'aboutit à rien, et il se vit obligé, comme malgré lui, de se rendre aux voeux de l'assemblée, au choix de laquelle toutes les maisons de l'Oratoire applaudirent de grand coeur.

Dans cette place qui jusqu'alors avait été remplie par des hommes d'un mérite distingué, le P. Senault sut par les charmes ravissants de sa douceur, par sa bonté et par sa sagesse gagner l'amour, la confiance, la tendresse même de ses inférieurs ; répondant de sa propre main à toutes les lettres qu'il recevait du moindre d'entre eux ; se faisant un devoir d'entrer dans le détail de leurs besoins et poussant la complaisance jusqu'à pressentir le goût de ceux à qui il voulait confier quelque emploi. Quoique chargé d'une infinité d'affaires dont il soutenait le poids avec toute la fermeté et la prudence possible, il parut toujours le premier aux exercices de piété et il se montra en tout l'exemple et le modèle de la Congrégation. Observateur fidèle de tout ce qui tendait à l'édification publique et au maintien du bon ordre, il tint exactement la main à l'exécution des règlements dressés dans les assemblées qui avaient précédé son généralat et il en fit dresser de nouveaux dans celles qu'il présida afin d'empêcher le relâchement et de procurer de plus en plus le renouvellement de l'esprit ecclésiastique qui doit distinguer d'une manière particulière tous les sujets de l'Oratoire.

La persuasion, où on était à la cour de son esprit pacifique et conciliant, le fit choisir par ordre du roi pour terminer conjointement avec Dom Cosme de St Michel, général des Feuillants, les difficultés qui s'étaient élevées parmi les

Dominicains de Paris à l'occasion de la nomination du P. Dubois au provincialat. La décision de ces deux commissaires fut approuvée de sa Majesté et les parties elles-mêmes en furent satisfaites.

Tant de vertus et de talents avaient acquis au général de l'Oratoire une grande considération, dont il aurait pu tirer avantage pour son corps, s'il n'avait voulu le maintenir dans l'esprit de désintéressement dans lequel il s'était toujours soutenu. Moins occupé de sa prospérité temporelle qu'empressé de lui procurer des biens spirituels, il lui ménagea en 1669 une affiliation avec la pieuse et savante congrégation des chanoines réguliers de Ste Geneviève par une société de prière qui fut établie entre les deux corps, semblable à celle qui avait été formée en 1616 et 1645 avec la Congrégation des Feuillants et celle des Bénédictins de St Maur.

Cependant, le P. Senault, sans être fort avancé en âge, avait déjà contracté une bonne partie des infirmités de la vieillesse. Le travail auquel il s'était livré toute sa vie avec une ardeur infatigable avait affaibli de bonne heure son tempérament; et comme il ne savait ce que c'était que de se ménager et qu'il ne se dispensa pas même de prêcher tant que ses forces le lui permirent, victime de son zèle et de sa charité, il fut attaqué d'un accident d'apoplexie qui l'emporta en 4 jours. Ce fut le 3 août 1672 que l'Oratoire perdit ce digne chef, âgé seulement de 71 ans.

On lui fit des obsèques convenables à la place qu'il avait remplie avec tant de dignité et pendant la tenue de l'assemblée générale convoquée à Paris pour le 25 septembre suivant pour lui donner un successeur, on lui fit un service solennel au milieu duquel, M. de Fromentières, depuis évêque d'Aire, prononça son <u>Oraison funèbre</u> en présence du cardinal de Janson, évêque de Marseille, faisant l'office, plusieurs autres prélats et un grand nombre de personnes de distinction se firent un devoir d'y assister et de rendre leurs derniers hommages à la mémoire d'un homme qui, en mourant, avait emporté les regrets du public.

Le P. Mascaron, devenu évêque de Tulle depuis un an, ayant été informé par les assistants de l'Oratoire de la perte qu'ils venaient de faire, exprima ainsi ses propres regrets dans la réponse qu'il fit à leur lettre :

« Je vous avoue que je me suis trouvé une sensibilité si grande pour ce funeste accident, qu'il m'a été impossible
« de lire, sans verser des larmes, tout ce que vous m'en avez écrit. L'Eglise et la Congrégation ont fait une perte
« commune dans la personne que nous pleurons; et si tous ceux qui parlent en public ne sont des ingrats, ils
« doivent reconnaître de bonne foi qu'ils ont perdu un des plus grands maîtres de l'éloquence et à qui la chaire doit
« une bonne partie de l'éclat qu'elle a aujourd'hui. De tous ces trois intérêts, il ne s'en fait qu'un dans mon coeur
« et je sens toute la douleur d'un évêque qui aime l'Eglise, d'un Père de l'Oratoire qui est plein de tendresse pour
« la Congrégation et d'un prédicateur à qui l'honneur de la chaire est très cher. J'ai fait prier Dieu dans
« toutes les églises de mon diocèse et j'eusse souhaité d'être à Paris pour rendre publiquement à sa mémoire
« une partie de ce que l'éloquence chrétienne lui doit. Je ne suis pas surpris que le roi, qui est si éclairé et si
« juste, vous ait répondu d'une manière si obligeante et pour la mémoire du défunt et pour la congrégation.
« Dieu la soutiendra et il y a tant de sujets à choisir pour remplir cette place que j'espère qu'en peu de semaines
« cette charge sera dignement soutenue. Je prie Dieu de vous consoler et de soutenir toujours la congrégation
« à laquelle je serai attaché de toute la tendresse de mon coeur, tant que je vivrai et de me donner les occasions
« de vous témoigner ... etc, etc. »

Dom Pierre de St François, abbé général des Feuillants, plein de vénération pour la mémoire du Père Senault, dont il parlait comme d'un des plus grands hommes de son siècle, qui avait fait l'admiration de toute la France, fit faire pour lui un service solennel dans toutes les maisons de sa Congrégation, en reconnaissance de ce qu'il avait renouvelé l'union formée depuis si longtemps entre les 2 congrégations.

Après avoir crayonné assez imparfaitement le portrait du P. Senault, on va faire connaître les ouvrages qui lui assignent un rang distingué parmi les savants :

(1. <u>Paraphrase sur Job, par le P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire de Jésus</u>, Paris, 1637. in 8

C'est un ouvrage qui, en conservant toute la majesté et toute la grandeur de son original, en éclaircit toutes les difficultés, et quoiqu'il soit le premier de l'auteur, il a toujours passé, dit M. de Fromentières, pour un chef-d'oeuvre d'esprit et d'éloquence. aussi s'en est-il fait 9 éditions dans l'espace de 30 ans, sans compter une traduction qu'on en donna en anglais en 1648. Un anonyme, jaloux du succès de cette production, s'avisa, deux ans après, d'en faire la critique dans une petite brochure de 14 pages qu'il publia pour relever quelques phrases et expressions ampoulées que le P. Senault avait employées. Mais sa critique trouva peu d'approbateurs.

(2 <u>De l'usage des passions par le R. P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire</u>. à Paris, chez Camusat, 1641, in 4°.

Dans ce livre, qui a été traduit en toutes sortes de langues et dont on a donné plusieurs éditions, on trouve

plus d'élégance que de profondeur et quoique l'auteur eût purgé la chaire des antithèses puériles et des jeux de mots recherchés, son style n'en est pas tout à fait exempt. Le P. Senault l'a divisé en 2 parties qui comprennent 11 traités : cinq où il résout diverses questions qu'on peut proposer sur les passions en général et il parle dans les 6 autres de chacune en particulier.

(3 Harangues funèbres de Louis le Juste, roi de France et de Navarre et de la reine Marie de Médicis, sa mère, prononcées dans l'église cathédrale d'Orléans, par le R.P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1644, in 4.

A la tête de ces 2 oraisons funèbres est une épître dédicatoire au duc d'Orléans, Gaston de France, où l'auteur qui d'ordinaire excelle en ce genre, paraît s'être surpassé. Qu'on prenne la peine de lire cette pièce et qu'on se mette dans le point de vue de ce temps-là et on jugera qu'on ne pouvait toucher, avec plus de légèreté qu'il a fait, des intérêts d'Etat assez délicats.

(4 L'homme criminel, ou de la corruption de la nature par le péché selon le sentiment de S[t] Augustin par le R.P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1644, in 4.

Le P. Senault, voyant que la plupart des hommes sont pélagiens sans le savoir en donnant plus à la liberté qu'à la grâce et voulant les guérir d'une erreur si funeste, qui fait qu'ils se regardent en quelque façon comme les auteurs de leur salut, le P. Senault, dis-je, nous fait voir dans cet ouvrage : (1° qu'il y a en nous un péché originel source funeste de tous nos maux — (2 la corruption qu'il a répandue dans nos âmes par les ténèbres de l'entendement et la dépravation extrême du cœur humain — (3 que tout ce qui porte le nom de vertus naturelles n'en a que l'ombre et sans la grâce n'est que vanité et un raffinement d'amour-propre — (4 il entre dans l'examen du corps humain dont il décrit les misères, — (5 et (6 il pousse ce détail jusque sur tous les biens extérieurs qui nous environnent, biens dont il fait sentir le néant, la fragilité, le dérangement.

(5 L'homme chrétien, ou la réparation de la nature par la grâce, par le R.P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire de Jésus. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1648, in 4°

Cet ouvrage est une suite naturelle du précédent. Il fallait consoler et relever l'homme après l'avoir abattu et lui montrer sa ressource dans la grâce chrétienne de peur de le jeter dans le désespoir par la seule vue de ses misères. C'est ce que fait le P. Senault dans les 8 traités qui font la division de son ouvrage, où il parle

(1 de la naissance du chrétien par le baptême et du rapport que ce sacrement nous donne avec les 3 personnes divines.
(2 de l'esprit du chrétien qui n'est autre que le S[t] Esprit qui nous est donné pour nous animer, nous diriger, nous faire prier.
(3 du chef du chrétien qui est J.C.
(4 de la grâce du chrétien dont il traite en vrai disciple de S[t] Augustin
(5 des vertus du chrétien.
(6 de la nourriture et du sacrifice du chrétien.
(7 de ses qualités et divers rapports.
(8 de sa béatitude en cette vie et en l'autre.

Autant que Sénèque et les autres auteurs profanes sont cités dans l'Homme criminel, autant l'Homme chrétien est-il rempli de passages de S[t] Augustin et des Pères. Il n'y donne pas si librement l'essor à son imagination toujours féconde et brillante. Ce qui rend qqfois son style ampoulé et un peu diffus.

(6 La Vie du Bienheureux Regnault de Saint Gilles, doyen de Saint Aignan et depuis religieux de l'ordre de Saint Dominique. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1645. in 8.

Cette vie est courte et fort peu de chose. Aussi l'auteur l'avait-il écrite moins par goût que par complaisance.

(7 La vie de la Mère Madeleine de Saint Joseph, religieuse carmélite déchaussée de la première règle, selon la réforme de Sainte Thérèse, par un prêtre de l'Oratoire de J.C.N.S. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1645, in 4.

On reconnaît sans peine dans cette vie le style du P. Senault, toujours oratoire jusque dans l'histoire, quoiqu'il ne laisse pas de faire connaître de temps en temps que, quand il ne veut pas narrer, il entend très bien à le faire, tant

ses narrations sont alors vives, naturelles, intéressantes. Peut-être serait-il à souhaiter qu'il eût été plus sobre et plus réservé sur la multitude de visions et de révélations dont cette vie est pleine ; mais il cite de bons garants de ce qu'il avance, assurant qu'il l'a tiré des mémoires donnés par écrit et de vive voix par le cardinal de Bérulle et le Père Gibieuf, les directeurs de soeur Madeleine de S. Joseph ; qu'il a en ses mains 14 procès-verbaux dressés par 4 archevêques et 6 évêques, lesquels contiennent plus de 200 miracles, bien avérés, opérés par l'intercession de cette sainte fille.

Il parut, comme on l'a déjà dit dans l'article du P. Talon, une nouvelle édition de cette vie, considérablement augmentée par ce Père

(8 La Vie du Révérendissime Jean Bte Gault, de la congrégation de J.C.N.S, évêque de Marseille, par un prêtre de la même congrégation. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1647, in 18.

Le P. Senault attache bien plus le lecteur dans cette vie que dans la précédente, non seulement par la qualité du sujet, mais encore par celle de la plume, dont les traits sont plus coulants et plus naturels.

(9 Oraison funèbre de haute et puissante dame Charlotte Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay, prononcée en présence de M. l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébrant pontificalement dans l'église des Pères de l'Oratoire. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1640, in 4

Bien des gens trouvent que ce morceau n'est ni assez élevé pour une oraison funèbre, ni assez simple pour une histoire ; mais il tient un peu de l'un et de l'autre. La marquise de Maignelay a été proprement la mère de la congrégation de l'Oratoire, la principale fondatrice de la maison de Paris et une sainte veuve dont la direction a fait beaucoup d'honneur au cardinal de Bérulle et au P. Gibieuf. On assure que cette charitable dame a employé plus de 1.500.000 # en fondations ou bonnes oeuvres.

(10 La vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de M. de Sanzelle, maître des requêtes et fondatrice des Ursulines de Dijon par le R.P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire de Jésus, Paris, chez Le Petit, 1653, in 4.

(11 Panégyriques des saints, par le R.P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire de Jésus, Paris, chez Pierre Le Petit, 3 vol. in 4° dont le 1 parut en 1655, le 2e en 1657, et le 3 en 1658.

Le but que cet orateur se proposa en faisant imprimer ses panégyriques, dont il parut une 2e édition à Lyon en 1682 in 8, fut d'être utile aux jeunes prédicateurs, en leur donnant des modèles. On le pressait depuis si longtemps de le faire qu'il ne le put refuser. Dans ces discours, dit le P. B. on voudrait trouver plus de mouvements, plus d'élévation, des principes moins étendus et plus précis dans leurs conséquences ; qu'il ne tournât pas aussi longtemps autour d'une même pensée. Mais, pour en juger comme il faut et les estimer à leur juste valeur, on doit les comparer, non avec ce que nous avons eu depuis en ce genre, mais avec tout ce qui l'avait précédé ; et l'on reconnaîtra jusqu'où il a porté la perfection de la chaire par comparaison aux défauts qui y régnaient de son temps et dont il l'a purgée par ses exemples.

Les 3 volumes contiennent 30 panégyriques, de sorte qu'il y a peu de saints dont on fait la fête dans les églises de France qui n'y aient un éloge particulier.

(12 Oraison funèbre de Gaston de France, duc d'Orléans, prononcée aux Minimes de Paris, le 14 janvier 1660

(13 Discours sur la paix, prononcé dans l'église de S. Paul le 11 mars 1660 par le R.P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire, dédié à Son Eminence le cardinal Mazarin, Paris, chez Le Petit, 1661 in 4.

Ce discours est plus noble et plus châtié que tout ce que nous avons du P. Senault en ce genre.

(14 Le Monarque ou les devoirs du souverain par le R.P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris, chez Le Petit, 1661, in 4°

L'auteur divise son livre en 8 traités :
Le (1 roule sur la différence des gouvernements et la préférence du monarchique à tous les autres.
Le (2 sur la grandeur du royaume de France où il n'oublie pas de parler des grands services rendus par nos rois à l'Eglise et au Pape.
(3e il traite des devoirs des rois envers Dieu montrant par bien des exemples que les plus grands rois ont été les plus pieux.
(4e, il énumère en détail les devoirs du prince envers soi-même comme la bonté, la modération, jusqu'où il doit travailler pour acquérir de la gloire et de la science ; quels délassements il peut se permettre et ceux dont il doit se priver.

(5° il expose les vertus et les devoirs qu'un roi doit pratiquer envers ses sujets, prudence, justice, libéralité, clémence
(6, ses devoirs envers l'Etat et l'Eglise.
(7 ses devoirs envers ses ministres, ses conseillers, ses amis, qu'il distingue des favoris.
(8 ses devoirs pendant la guerre. Il appuye fort sur cette maxime des anciens que la guerre n'est jamais juste que quand elle est nécessaire. et que le roi ne doit avoir recours à ce remède violent que quand les autres lui manquent.

Cet ouvrage solide et rempli d'érudition étant parvenu jusqu'à Frédéric, Duc de Witemberg, ce prince qui protégeait les savants, daigna écrire la lettre qui suit au P. Senault : « Mon Révérend Père, votre Monarque étant venu en ce pays-ci par le présent que vous en avez fait à Mademoiselle ma nièce (Sophie Louise de Witemberg depuis marquise de Brandebourg-Bareith) y a fait naître tant d'estime et d'affection pour vos écrits que vous les devez aimer plus qu'à l'ordinaire. Pour moi qui ne les ai pu voir que fort légèrement, j'en suis devenu amoureux et souhaite avec grande passion de les loger aussi bien dans ma bibliothèque que dans mon coeur. C'est pour cet effet que je vous prie de m'envoyer ledit livre des devoirs du souverain et de donner moyen à M. Paul, résident de Mr l'électeur palatin, de me l'envoyer avec toutes vos autres oeuvres. Je les recevrai avec beaucoup de joie ; et en revanche, je vous rendrai tous les services que vous souhaiterez de moi, qui suis très particulièrement ami des gens de lettres et qui, ne pouvant connaître votre visage, serai ravi de connaître l'esprit de vos livres. Obligez moi de le croire et d'être assuré que je serai toujours de votre révérence très affectionné à vous servir

Frédéric, Duc de Witemberg.

(15 Horoscope de Mgr le Dauphin, Discours prononcé dans l'Eglise des Pères de l'Oratoire par le RP. J. François Senault, Paris, chez Le Petit, 1661, in 4°

Toute la France ayant pris part à la naissance d'un héritier du trône, né le 1 septembre 1661, le P. Senault composa, prononça, ~~conç~~ et fit imprimer ce discours dans l'espace d'un mois ½ pour marquer la part que l'Oratoire prenait à la joie publique.

(16 Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et mère du roi, prononcée en la présence de ses domestiques dans l'église Ste Eustache, Paris, chez le Petit, 1666, in 4.

(17 Oraison funèbre de Messire Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire et ministre d'Etat, prononcée dans l'église de St Magloire, Paris, chez le Petit, 1667. in 4.

(18 Oraison funèbre de feue Madame Marie Lescuyer, abbesse du Lys. Paris, chez le Petit 1669, in 4.

(19 Oraison funèbre d'Henriette Marie de France, reine d'Angleterre, prononcée dans l'église de N. D de Paris, le 25 Nov. 1670.
Paris, chez Le Petit, 1670, in 4°

(20 Oraison funèbre de feue Madame Madeleine de la Porte, abbesse de Chelles, prononcée dans l'église de Chelles.
Paris, chez Le Petit, 1671, in 4

Outre les ouvrages, dont le P. Senault avait fait part au public, de son vivant, on trouva dans son cabinet, après sa mort, en manuscrits

(1 Vie de Michel de Marillac, garde des sceaux de France, toute écrite et raturée de sa main. Elle est fidèle et fort détaillée, écrite dans le goût de celle de J. Bte Gault, évêque de Marseille, à cela près qu'on y trouve un peu plus de réflexions.

(2 Sermons de morale et sur les mystères, etc. etc. Il est surprenant que ce célèbre orateur, qui avait prêché l'Avent et le carême dans les principales villes du royaume, à Paris et à la cour, n'ait laissé aucun de ses sermons en ordre. Tous ceux qu'on a de lui, quoique en très grand nombre, ne sont qu'en abrégé et il n'y en a presque point qui ait plus de 2 ou 3 feuilles, à la vérité écrites assez menu. Ce ne sont à proprement parler que des esquisses, dont on ne pourrait guère tirer parti ; ce qui donne lieu de croire que les sermons du P. Senault, tels qu'il les prêchait, ont été enlevés après sa mort ou qu'il en avait gratifié lui-même quelqu'un, de son vivant, ne paraissant point vraisemblable qu'il se soit servi de ses esquisses, lorsqu'il parlait devant le roi ou dans quelque église considérable.

Cloyseault = Ménologe, p. 79-81 =

Le Père François Senault, 4e supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire, naquit à Anvers en Flandres l'an 1601, où son père s'était retiré après la défaite de la Ligue dont il avait embrassé le parti.

Il commença ses études dans l'Université de Douai et, après la mort de son père, il vint les achever à Paris. Il s'y distingua entre tous ses condisciples par la beauté de son esprit et encore plus par sa piété et sa modestie. Il fut reçu dans la Congrégation par N.T.H.P. qui l'employa, dès les premières années à enseigner les humanités dans les collèges. Il fit paraître tant de talent pour la prédication qu'on le retira de cet emploi pour s'y appliquer uniquement. Il fut le premier et le plus fameux prédicateur de son temps. On lui a obligation d'avoir purgé la chaire des fables des poètes et des histoires profanes; car, avant lui, les prédicateurs citaient plus souvent Plutarque, Sénèque et Horace que l'Ecriture Sainte, les conciles et les Pères.

Il forma plusieurs prédicateurs qui ont rempli les premières dignités de l'Eglise.

Il avait encore plus d'humilité et de piété que d'esprit et de science, comme il parut dans son élection à la charge de supérieur général de l'Oratoire. D'abord qu'il fut élu, il se prosterna à genoux au milieu de l'assemblée, confessa publiquement qu'il était très indigne et incapable de cette charge et pleurant à chaudes larmes. Il pria instamment l'assemblée d'en choisir un autre et il ne l'accepta à la fin que par obéissance aux instances que lui en firent tous les Pères de l'assemblée, qu'il regarda pour lors comme ses supérieurs, qui lui tenaient en terre la place de J.C.

Cette humilité avait encore paru quelques années auparavant au refus constant qu'il fit de l'évêché de Laon auquel la Reine Mère, pour lors régente, le nomma.

Il remercia Dieu en mourant de ce qu'il n'avait jamais eu de bénéfice.

Il mourut à Paris le 3 août 1672, âgé de 71 ans d'une apoplexie qui l'attaqua subitement et l'enleva en 4 jours après avoir reçu les derniers sacrements avec de grands sentiments de piété.

Adry = Bibl. des Ecrivains de l'Oratoire, T V, p. 101 (Fonds fr. 25.685)

Jean François Senault, 4 général de l'Oratoire, né à Paris, le premier prédicateur de son temps, mort à Paris le 3 août 1672, à la fin de sa 71 année, après 10 ans de généralat.

Ouvrages:

(1 L'homme chrétien ou la réparation de la nature par la grâce. Paris, Le Petit, 1648 in 4

(2 six oraisons funèbres : Louis le Juste et Marie de Médicis, 1644
Anne d'Autriche, reine de France, 1666, in 4
Henriette de France, reine d'Angleterre, 1670, in 4
La Marquise de Maignelay, 1650, in 4
Françoise L'Ecuyer, abbesse du Lys, 1669, in 4
Le Comte de Brienne, ministre d'Etat, 1667, in 4 (voir plus bas N° 12)

(3 De l'usage des passions. Paris, Camusat, 1641, in 4

(4 Panégyriques des saints, Paris, Le Petit 1656, 57, 3 vol in 4

(5 L'homme criminel ou la corruption de la nature par le péché selon le sentiment de S. Augustin, Paris, Camusat, in 4

(6 Paraphrase sur Job, Paris Le Petit, 1662, 7e édition
Paris 1641

(7 L'Horoscope de M. le Dauphin, discours prononcé dans l'église des prêtres de l'Oratoire par J.F. Senault
Paris, Le Petit, 1661, in 4

(8 Epître au cardinal de Richelieu et préface sur l'usage des passions. Paris, Camusat, in 4

(9 Discours de la paix, prononcé dans l'église St Paul. Paris, Le Petit, 1661, in 4

(10 Le Monarque, ou le devoir du souverain, par le P. J.F. Senault, Paris, Pierre Le Petit, 1662, in 12.

(11 Oraison funèbre du Comte de Brienne, ministre et secrétaire d'Etat, par J.F. Senault, général de la cong. de l'Oratoire ~~[illegible]~~, Paris, Le Petit, 1667, in 4

(12 Oraison funèbre de Madeleine de la Porte, abbesse de Chelles, Paris, 1671, in 4

(13 Vie de J.B. Gault, 1647, in 8

(14 Vie du Bienheureux Regnault de St Gilles, doyen de St Agnan, d'Orléans, depuis religieux de S. Dominique
Camusat, 1644, in 12

Le P. Lelong dit que cet ouvrage est du P. Senault, N 5972

(15 Vie de Magdeleine de S. Joseph, carmélite déchaussée. Paris, Le Petit, 1645
1670, in 4

(16 Vie de Catherine de Montholon, veuve de M de Sanzelle, maître des requêtes, fondatrice des religieuses ursulines de Dijon. Petit, 1653 in 4°

Moréry : Dictionnaire =

Jean François Senault, né à Paris, ou plutôt à Anvers où son père s'était retiré en 1601, entra dès sa plus tendre jeunesse dans la Congr. des Pères de l'Oratoire, qui était depuis peu établie en France par le cardinal de Bérulle. Il était fils de Pierre Senault, greffier du conseil de la Ligue, chassé de Paris le 30 mars 1594. Il parut avec éclat dans cette compagnie naissante où il remplit les emplois les plus considérables et se distingua par ses talents pour l'éloquence de la chaire et du cabinet. Il fut un des premiers prédicateurs de son temps et prêcha 40 ans sans interruption à Paris et dans les villes principales de la France. Il a laissé plusieurs excellents livres de piété et de morale.

une Paraphrase sur le livre de Job
L'usage des passions
l'homme chrétien
l'homme criminel
les Panégyriques des saints et divers autres ouvrages entre lesquels sont des Vies de personnes illustres par leur piété, comme de Madeleine de S. Joseph, carmélite déchaussée 1645 - 1670.
du Bh Regnault de St Gilles, doyen d'Orléans et depuis religieux de S. Dominique 1645
de J. Bte Gault, prêtre de l'Oratoire, 1647.
de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon 1653, in 4
Le Monarque ou les devoirs du souverain, ouvrage estimé, imprimé en 1661 et 1662, in 12.
Harangues funèbres de Louis le Juste, roi de France et de Navarre et de la reine sa mère, Marie de Médicis, prononcées dans l'église cathédrale de Ste Croix d'Orléans à Paris, 1643 et 1644, in 4
Discours de la paix prononcé dans l'église de S. Paul le 11 mars 1660 et dédié au cardinal Mazarin. à Paris 1661, in 4.
Horoscope de Mgr le Dauphin, discours prononcé dans l'église des Pères de l'Oratoire, Paris, 1661, in 4

Ses rares qualités le firent juger digne de l'épiscopat; mais sa modestie l'empêcha d'accepter cette dignité qu'il refusa à deux diverses fois. Son désintéressement lui avait fait refuser des pensions considérables qui lui furent offertes. Son grand mérite et les services importants qu'il avait rendus à sa Compagnie l'en firent élire le chef en 1662. Il exerça cette charge pendant 10 ans avec l'amour et l'estime de tous les siens et mourut à Paris le 3 août 1671 à la fin de la 72e année de son âge et la 10e de son généralat

Ce fut lui (le P. Senault) qui purgea la chaire de ce vain étalage d'érudition profane et de ce mauvais goût qui la deshonorait et qui introduisit cette éloquence noble, sublime, majestueuse, qui convient à la grandeur de nos mystères et des vérités de notre sainte religion

——— (A.A) ———

Dictionnaire des prédicateurs = Lyon, 1757 p. 244-246 =

..... C'est à lui principalement qu'on est redevable d'avoir purgé la chaire de cette érudition profane, de ces ridicules plaisanteries qu'on y croyait auparavant nécessaires pour attirer l'attention des auditeurs et d'avoir substitué à leur place la méthode que les prédicateurs ont suivie depuis et qui n'a rien de contraire à la sainteté du ministère évangélique. C'est le témoignage que tout le monde a rendu au P. Senault, et surtout le P. de Lingendes, quoiqu'alors son concurrent dans la gloire de l'éloquence de la chaire.

Le P. Senault avait travaillé 12 ou 15 ans à se former le style et à polir son langage (Bibl. franc II. 291) sans néanmoins discontinuer l'étude de la théologie, de l'Écriture et des Sts Pères, où il se fit un fonds inépuisable de doctrine qui a fourni à ces 40 années des prédications dans les 40 premières chaires du royaume.

Nous n'avons de ses sermons que 3 vol. in 8 de panégyriques des saints, imprimés à Paris et à Lyon en 1655 et 1682. Il y en a environ 80, de sorte qu'il y a peu de saints dont on fait la fête dans les églises de France qui n'y aient un éloge particulier. Quelqu'éloquents que soient ces panégyriques, il y aurait cependant beaucoup d'endroits à retoucher pour se conformer au goût de notre siècle.

62

R. P. BOUGEREL
Biblios-Orat. T 1, p. 197.
Ms. de Montpellier
N° de la Notice : 62.

Jean-François Senault,

IV Général,

le premier prédicateur de son temps.

Le Père Senault était fils de Pierre Senault, secrétaire du roi et commis au greffe civil du Parlement de Paris. Il avait été un des 16 chefs que la Ligue avait à Paris; ensuite il se retira en Flandres. Son fils naquit ~~à Anvers~~ l'an 1601, et eut pour patrie Anvers. Il commença ses études à Douai, et vint les achever à Paris. Il se rendit si habile que le cardinal de Bérulle, qui avait fondé la Congrégation, charmé de sa modestie et de sa piété, lui persuada d'entrer dans l'Oratoire l'an 1618. Après avoir longtemps enseigné dans les collèges, le talent qu'il avait pour l'éloquence ayant paru, on l'engagea à s'adonner tout entier à la prédication. Il travailla 12 à 15 ans à former son style et à polir son langage, sans discontinuer l'étude de la théologie de l'Écriture, des Pères, où il se fit un fonds inépuisable de doctrine qui a fourni à 40 carêmes qu'il a prêchés, la plupart à Paris dans les plus grandes chaires, à la cour et dans l'Église de l'Oratoire de St Honoré, où les reines venaient ordinairement l'entendre, et où il y avait un très grand concours d'auditeurs. Quand il commença à prêcher, on remarquait trois défauts dans la plupart des prédicateurs, point de méthode dans le discours, un grand étalage de la science profane, enfin de la plaisanterie qu'on voyait nécessaire. Il purgea la chaire de ces trois désordres. Il substitua à leur place la méthode, la pure doctrine de l'Évangile et la gravité que demande l'auguste ministère. C'est le témoignage que tout le monde lui a rendu, particulièrement le P. de Lingendes, jésuite, quoique son concurrent. Il avait en chaire l'air modeste, humble et majestueux tout ensemble, la voix nette et sonore, le geste noble et réglé et une clarté dans le discours qui, malgré la force de ses expressions et la sublimité de ses pensées le rendait aussi intelligible aux esprits les moins éclairés qu'aux génies les plus vifs.

On voyait toujours à ses sermons, aux pieds de la chaire, une vingtaine de copistes, et ces sermons, par ce moyen, furent vendus publiquement plus de 10 ans avant qu'il les fit imprimer; plusieurs prédicateurs les prêchaient sans façon. Étant allé prêcher à Clermont l'avent, on lui demanda la veille dans la conversation le sujet de son avent. L'ayant dit, il fut surpris d'apprendre que non seulement l'année précédente le prédicateur avait prêché le même sujet; mais encore tous ses sermons de mot à mot; ce qui l'obligea à veiller toutes les nuits pour en faire de nouveaux. Il en fut si fatigué, qu'il en tomba dangereusement malade.

Il composa alors plusieurs avents et plusieurs carêmes pour prévenir ces inconvénients. La même chose lui arriva aussi à Bourges et à Marseille. Un jour, un religieux, qui prêchait ses sermons, vint lui demander un sermon qui lui manquait, lui avouant ingénuement qu'il n'était pas capable de le composer. Il le lui donna sur le champ, sans faire la moindre difficulté. Il lui est arrivé souvent d'entendre prêcher ses sermons, et panégyriques. Il n'en disait mot.

Étant supérieur de St Magloire, il forma de jeunes ecclésiastiques à la prédication, leur donna des règles, leur fournit des matières dans des conférences publiques où il les exerçait. C'est de son école que sont sortis les Pères Le Boux, Mascaron et Soanen, évêques de Périgueux, d'Agen et de Senez, et tant d'autres prédicateurs célèbres, qui ont rempli avec distinction les plus grandes chaires, les Hubert, les La Roche, les La Tour, les La Boissière, etc. etc.

Le 17 avril 1663, il fut élu général dans la XI assemblée, à laquelle présida le P. Le Bourg, alors évêque d'Acqs. Il fit son possible pour éviter cette charge, en vain dit-il qu'il était âgé de 62 ans. On ne voulut pas l'écouter. On assure que le P. de Ste Pé s'opposa à son élection, fondé sur ce qu'il était sorti dans sa jeunesse de l'Oratoire; mais le voyant élu par plus des $\frac{2}{3}$ des voix, il vint se jeter à ses pieds, et le reconnut pour son supérieur. Il fit ensuite la visite des maisons, où il édifia partout. Il était encore plus estimé par son bon coeur, ses manières et sa conversation que par son éloquence. Il ordonna dans une assemblée qu'on enseignerait la doctrine de St Augustin sur la grâce comme la doctrine la plus sûre et la plus solide. Il avait beaucoup lu St Augustin, et le possédait parfaitement. Il était né pour instruire et pour conduire les autres. Aussi soutenait-il lui seul tout le poids des affaires, et répondait-il de sa propre main à toutes les lettres qu'il recevait, et qui montaient à plus de 300 par semaine. Il avait tant d'honnêteté pour tous les Pères de sa Congrégation, que jamais il n'en a chargé aucun de quelque emploi que ce fût, qu'il ne l'eût fait pressentir s'il l'aurait agréable. Le cardinal Mazarin lui ayant dit qu'il était fâché qu'on eût tant tardé à rendre justice à son mérite, qu'il n'avait qu'à déclarer ce qu'il souhaitait, qu'il le demanderait au roi avec plaisir, il le remercia de sa bonne volonté, et ajouta qu'il n'était pas nécessaire d'importuner le roi pour un homme qui était content et qui, dans son état, s'estimait plus heureux que S.E. La reine Mère lui ayant envoyé le brevet d'un évêché avec assurance de lui donner le meilleur de la province s'il venait à vaquer, il le lui renvoya, ayant mieux demeuré simple prêtre. Sa M. étant venue plusieurs fois à la charge : « Je vous déclare, lui dit-il, Madame, qu'à l'âge que j'ai, bien loin de sortir de l'Oratoire pour mourir évêque; si j'étais évêque, je quitterais mon évêché pour avoir la consolation de mourir dans l'Oratoire. »

Il mourut d'apoplexie le 3 août 1672, âgé de 71 ans. Son oraison funèbre fut prononcée par M. de Fromentières, évêque d'Aire, qui avait été son disciple en éloquence, en présence de plusieurs autres prélats et d'une affluence étonnante d'auditeurs.

Ouvrages :

I. De l'usage des passions. La 1 édition est de l'an 1641 in 4°. Il a été imprimé plusieurs fois en différentes formes, et traduit en toutes sortes de langues.

2. Paraphrase sur Job. Paris. 1644 - (1641). La 7e édition est de l'an ~~1672~~ 1662 à Paris chez Pierre Petit. En conservant toute la grandeur et la majesté de son original, il en a éclairci toutes les obscurités.

3° L'homme criminel, ou la corruption de la nature par le péché selon le sentiment de St Augustin. Paris. Camusat, 1644. in 4°

4° L'homme chrétien, ou la réparation de la nature par la grâce. Paris. Petit. 1648 in 4°. Ces ouvrages ont été imprimés plusieurs fois et traduits en diverses langues dans les pays étrangers. Konig, qui ne les a vus qu'en anglais, s'est imaginé que le P. Senault était anglais. (Bibl. vetus et nova page 746)

5° La vie de J.-B. Gault de l'Oratoire, évêque de Marseille. Paris, Petit in 8, 1647. La signature de l'épître dédicatoire marque un S.; ce qui peut faire croire que l'auteur de cette vie est Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire, qui faisait alors imprimer ses ouvrages chez Petit, depuis la mort de Camusat. (Lelong. Bibl. hist. de la France N° 3052)

6° La vie du P. Regnault de St Gilles, doyen de St Aignan d'Orléans et depuis religieux de St Dominique par ~~Denis~~. J.-F. in 12. Paris Camusat 1645 (Lelong, ut supra N° 5972)

7. La vie de Magdeleine de St Joseph, carmélite déchaussée par un prêtre de l'Oratoire. Paris Le Petit 1645, 1670. (Lelong ut supra N° 5307)

8° La vie de Catherine de Montholon, veuve de M. de Sanzelle, maître des requêtes, fondatrice des religieuses ursulines de Dijon, par Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris. Le Petit 1653, in 4°

9. Panégyriques des Saints. Paris 1656 3 vol. in 12 — 1657 in 4°

10. L'horoscope de M. le Dauphin. Discours prononcé dans l'église des Prêtres de l'Oratoire de Paris par J. Fr. Senault. Paris. Le Petit 1661 in 4

11. Discours de la paix, prononcé dans l'église de S. Paul. Paris. Le Petit. 1661 in 4°

12. Le monarque, ou les devoirs du souverain, par le P. J. Fr. Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris. Le Petit. 1662, in 12.

13. Oraison funèbre de Louis le Juste et de Marie de Médicis. Paris 1642 in 4° par J. Fr. Senault, prêtre de l'Oratoire.

14° Oraison funèbre de Charlotte Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay, morte en 1650 par J. Fr. Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris. Le Petit. 1650 in 4°

15. Oraison funèbre de Madeleine de la Porte, abbesse de Chelles, par J. Fr. Senault, supérieur général de l'Oratoire. Paris. Le Petit. 1671. in 4

16. Oraison funèbre d'Anne d'Autriche, reine de France. Paris Le Petit. 1666. in 4° par le P. J. Fr. Senault, sup. général de l'Oratoire.

17. Oraison funèbre du Comte de Brienne, ministre et secrétaire d'État, par J. Fr. Senault sup. général de l'Oratoire. Paris Le Petit 1667 in 4°

18. Oraison funèbre d'Henriette de France, reine d'Angleterre. Paris 1670 in 4° par le P. J. Fr. Senault sup. gl de l'Oratoire

19. Oraison funèbre de Marie Françoise L'Écuyer, abbesse du Lys, par J. Fr. Senault, sup. gl de l'Oratoire. Paris. Le Petit 1669 in 4°.

20 Plusieurs lettres circulaires pour la convocation des assemblées de l'Oratoire.

(15 Vie de Magdeleine ...

(16 Vie de Cathe...
ursulines ...

Moréry : Dict...
Jean Fr...
plus tendre jeun...
Bérulle. Il ét...
avec éclat dans...
pour l'éloquen...
sans interrupti...
et de morale.
Une Paraphr...
L'usage des...
l'homme ch...
l'homme c...
les Panégyric...
de Madeleine de...
des Bh Regn...
de J. Bte Gaul...
de Catherine...
Le Monarque...
Harangues fu...
pro...
Discours de la...
16...
Horoscope de...
Ses ra...
qu'il refusa...
lui furent of...
élire le chef ...
mourut à P...

Ce fut lui ...
goût qui la ...
grandeur de ...

Dictionnaire des ...
..... C'est à lui ...
ridicules plaisa...
substitué à leur...
du ministère ...
Lingendes, quo...
Le P. Sena...
sans néanmoi...
de doctrine qui ...
Nous n'av...
et 1682. Il y ...
qui n'y aient ...
d'endroits à ret...

N° 7212 1866

Société des Mines &
Usines de Sambre & M.

Hautmont le 20 févr

R 22
22

Longuerania =

Après avoir parlé du cardinal de Bérulle, l'abbé de Longuerue ajoute encore : « Un homme qu'on a oublié parfaitement, c'est ce pauvre Senault avec son Traité des passions et encore plus ses sermons. On a de lui des Morales sur Job qui valent bien mieux que celles de St Grégoire. Les gens qui veulent se mêler de prêcher, ont là un trésor. Il ne vaut rien pour la lettre. Je l'indiquai un jour à un prédicant de l'ambassadeur de Danemark qui en fut enchanté, le fit connaître à plusieurs autres et m'en fit de grands remerciements. Je l'ai encore indiqué à d'autres et il y a eu un temps où je le fis rechercher de beaucoup de gens.

Collectio elogiorum virorum illustrium ; T. I, p. 13, in-fo 1699 =

Johannes Franciscus Senault, Parisiis oriundus, antverpiæ natus est parente Petro regi a secretis et scripturario in civili tabulario senatus parisiensis, viro inter illos nominatissimos, sexdecim factiosos, non ultimo, a quo filius longe fuit absimilis, rei publicæ tum studiosus quam pater infestus fuerat. Suadente patre apud Belgiam studiorum inchoavit filius cursum in Duacensi universitate, quem absolvit in Parisiensi. Præfecto generali cardinali de Berulle, juvenis, congregationem ingreditur, qui continuo visus oris dote et regendi facultate plurimum valens, utrumque, dum vixit, pari laude munus obivit et quidem hoc in præcipuis sodalitio domibus 25 et amplius annis, ubi suavitate morum, comitate et charitate omnium sibi animos conciliavit. Alteri vero, seu prædicationi, 40 propemodum annos incubuit, postquam, ut ipse fassus est, quindecim limando dicendi genere, et studio theologiæ, scripturæ sacræ, ac S.S. Patrum nutriendo adlaboravisset. Quem vero ex hoc labore tulerit fructum colligere licet ex libris ab illo editis, quales sunt panegyrici Sanctorum tribus voluminibus in quarto, paraphrasis in Job toties edita, Tractatus de usû passionum, de viro sonte, de christiano, de monarcha, seu de partibus supremi domini, ut omittam orationes funebras, quæ plurimæ sunt. Modestum et gravem in cathedra videris voce clara et sonora, gestuque nobili et composito pollentem, disertum eloquio scientia, pietate et ratione plurima nutrito, quo in dicendi genere facile principem dixeris, cum anteriores et æquales prædicatores diversum plane genus a cathedrâ vere alienum induxissent, quod de illo licet æmulus D. de Lingendes, ex jesuita factus episcopus matisconensis testatus est. Hoc etiam dono singulari ad prædicandum præditus erat ut et doctis ac imperitis clara esset dicendi ratio et fortis in omnes, etiam magnates, imo et reges, illæsâ tamen illis debitâ reverentiâ, quos semper et dociles et sibi gratos reperit. Neque mira videri debet illa ipsius dicendi fortitudo, cum ab omni seu bonorum seu dignitatum et honorum amore adeo abstractus esset, ut a se postabsolutum in aulâ quadragesimale statium petenti cardinali Mazarinæo quid exoptaret, responderit se feliciorem illo, nihilo opus habere, recusaverit pensiones in beneficia sibi oblatas a reginâ Matre, imo duos episcopatus quorum ultimum renuendo, anno ætatis 62, hoc memorabile responsum dederit, fore ut si episcopus esset, mori vellet alumnus congregationis, nedum ex eo statû ad episcopatum transire. Sed neque minus abhorrebat a domesticis honoribus ad quorum primum 17 avril 1663 canonice assumptus, vix adduci potuit ut acciperet, tametsi jamdiu bene gerendi periculum fecerat, unde nec auditus, collum tandem jugo subjicere coactus est summo suæ congregationis bono quam prudenter juxta et feliciter difficillimis temporibus gubernavit, cujus et alumnus in amore semper ac deliciis fuit, quorum vel minimo scribendi ad se ipsemet rescribendi onus suscepit. Tanti enim faciebat rex ut ab illo unâ cum D. Cosma a S. Michaele, fuliensium præposito generali delegatus fuerit, qui renunciaverit subortam reformationem inter dominicanos controversiam occasione Bullæ datæ a cardinali Vindocinensi legato a latere, quâ ipsorum erecta in provinciam Congregationis pater Dubois primus nominabatur provincialis. Quanquam vero nullis suæ dignitatis officiis Joannes Franciscus deerat, non intermisit tamen prædicationis munus, quibus sedulo adimplendis exhaustus tandem viribus victima zeli sui apoplexia corripitur, quâ dies intra quatuor occubuit, ætatis anno 71, die 3 augusti 1672, quum Deo gratias egisset, quod neque bonis, neque honoribus ecclesiasticis potitus fuisset. Exequias ejus plurimi cohonestarunt episcopi, pontificali pompâ sacrum faciente Tussano de Janson Forbin, episcopo Massiliensi, postea que cardinali, ac funebrem orationem pronunciante Joanne Ludov. de Fromentières, mortuo episcopo aduensi 30 septembre, pridie electionis novi generalis, coram cœtus delegatis. Extat Joannis Francisci elogium historicum scriptum a Carolo Perrault, t.

Dans le Journal des savants du Lundi XI Xbre 1690, p. 744 du t. XVIII, il est dit, en parlant des sermons de M. de Fromentières, évêque d'Aire : « Cette oraison funèbre du P. Senault, général de l'Oratoire, n'a pas été imprimée tout à fait de la même sorte qu'elle avait été prononcée. On en a retranché un endroit de la 2e partie, où M. de Fromentières, louant la vigueur avec laquelle ce célèbre prédicateur s'acquitait de son ministère, et la

hardiesse qu'il eut un jour de reprendre une grande princesse d'aller à la Comédie les jours mêmes auxquels elle avait communié, il le comparait à S. Chrysostome déclamant contre les jeux qui se faisaient devant la statue de l'Impératrice Eudoxie et à S. Ambroise défendant l'entrée de l'Eglise à Théodose le grand.

Dagens : Correspondance du Cardinal P. de Bérulle, Paris, 1937. 1939, 3 vol in 8

T. II, lettre 303, p. 181, à Gibieuf, 20 Nov. 1620 ?
Je vous prie d'avoir soin de nos Confrères Senault et son compagnon qui ont besoin d'une autre instruction.

Patouillet. S.J. Dictionnaire des livres jansénistes, Anvers. 1752. T. IV, p. 219 =

De l'usage des passions par le Père Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez Christophe Journet, 1660

Le P. Senault insinue dans plusieurs endroits de son livre les erreurs de Baïus. Il enseigne en termes formels que toutes les œuvres des païens sont des péchés et que les actions des pécheurs qui paraissent bonnes sont de nouveaux crimes :
— Préface. Il dit « toutes les actions que le pécheur faisait sans l'assistance de la grâce, étaient criminelles et, si nous croyons Augustin, ses bonnes œuvres étaient des péchés. Il manquait au principe et à la fin ; n'agissant pas par la grâce, il fallait qu'il agît par la concupiscence ; et étant possédé par l'amour propre, il ne pouvait point se proposer d'autre fin que soi-même.... Il est de notre âme comme de la terre ; l'une et l'autre est maudite depuis le péché ; et comme celle-ci ne produit que des épines, si elle n'est cultivée, celle-là ne produit que des péchés, si elle n'est éclairée de quelque lumière surnaturelle Comme l'homme, dans l'état d'innocence, ne faisait point d'actions qui ne fussent innocentes, ainsi l'homme tombé n'en fait plus qui ne soient déraisonnables et criminelles... quiconque n'agit pas par ce principe (l'esprit de JC) est criminel. »

Tabaraud : Histoire de Pierre de Bérulle, Paris, Egron, 1817, in 8, T. II, p 236-255 =

Jean François Senault, fils de Pierre Senault, secrétaire du roi, commis au greffe civil du Parlement de Paris et l'un des chefs de la faction des Seize, naquit en 1604 à Anvers, où son père s'était réfugié. Après avoir fait ses premières études à Douai, il vint les continuer à Paris, où le P. de Bérulle, touché de sa modestie et de sa piété, l'attira en 1618 dans la Cong. de l'Oratoire. Il en sortit au bout de 5 ou 6 ans. Mais, s'étant attaché de nouveau au pieux fondateur devenu cardinal, en qualité de son aumônier, il y rentra en 1628.

Ses supérieurs qui avaient reconnu en lui, pendant son cours de régence, des dispositions marquées pour l'éloquence, l'engagèrent à se destiner au ministère de la prédication, où il pouvait obtenir de brillants succès. Il s'y prépara durant 15 ans, par une étude assidue de l'Ecriture, des Pères et de la théologie. C'est dans cette source inépuisable qu'il se fit un fonds abondant de doctrine, qui fournit à 40 stations d'Avent et de Carême, prêchées dans les principales églises de Paris et de la province et qu'il mérita les applaudissements de tout ce qu'il y avait de plus distingué à la Cour et à la ville. Il joignit à cette étude la lecture des meilleurs auteurs que pouvait alors lui offrir la littérature française et surtout du Plutarque d'Amyot qui, malgré son vieux langage, lui apprit à former ses phrases et ses périodes.

Les prédicateurs de son temps donnaient dans 3 défauts qu'il se proposa d'éviter. C'était de ne s'astreindre à aucune méthode dans leurs discours, d'affecter un vain étalage d'érudition profane et de se permettre, sous prétexte d'attirer l'attention de leurs auditeurs, des plaisanteries indignes de la gravité de leur ministère. A ces trois défauts il substitua beaucoup d'ordre dans ses compositions et il fut le premier qui introduisit dans les sermons les divisions, jusqu'alors inconnues ; il mit beaucoup de goût dans le choix de ses citations et bannit de ses sermons tout ce qui aurait été capable d'avilir la parole de Dieu. Sous tous ces rapports on doit le regarder comme un de ceux qui ont le plus contribué à purger la chaire sacrée des vices qui la déshonoraient ; c'est le témoignage que lui rendit entre autres le Père de Lingendes, jésuite, son concurrent dans la même carrière. « Le P. Senault montra
« le premier que les vérités austères de la religion étaient favorables à la haute éloquence. Formé par de bonnes études et doué d'un naturel
« heureux, il éleva le style de la chaire, proscrivit ce mélange de citations profanes et sacrées dont les prédicateurs étaient si fiers,
« et ouvrit la carrière à Bourdaloue, qui devait le surpasser. Massillon et les autres orateurs évangéliques du XVIII siècle n'ont
« pas dédaigné de lui emprunter des images et même des pensées. » (Histoire du ministère du cardinal Richelieu, T. II, p 268 par M. Jay.)

Les talents de l'esprit qui forment le caractère de l'orateur, étaient relevés en lui par tous les avantages extérieurs. Il avait une ~~belle~~ prestance, le port grave, l'air majestueux, le débit simple et modeste, la voix nette et sonore, les gestes nobles et réglés.

Sa composition était claire, facile, à la portée des différentes classes de ses auditeurs, malgré la force de ses expressions et l'élévation de ses pensées.

Le P. Senault aimait à raconter à ses confrères qu'il s'était d'abord exercé à traiter la morale dans le goût de Sénèque; mais que cette méthode philosophique lui paraissant peu analogue à celle dont les apôtres avaient donné l'exemple, il avait cherché un modèle plus édifiant dans les ouvrages du P. de Bérulle dont la trop grande mysticité l'obligea à adopter la morale commune, comme étant la meilleure, la plus utile et la plus propre à faire goûter les vérités évangéliques.

Sa réputation fit désirer à plusieurs prédicateurs, hors d'état de composer des sermons, de se procurer des copies des siens, pour les prêcher, soit dans les églises les moins fréquentées de la capitale, soit dans celles des provinces où ils espéraient que leur plagiat ne serait pas découvert. On vit en conséquence jusqu'à une vingtaine d'écrivains dispersés au bas de la chaire où il les débitait, les transcrire à mesure qu'il les prêchait. Il en courut beaucoup de copies: quelques-uns même furent imprimés avec plus ou moins d'exactitude. Il en résulta des événements qui le mirent qqfois dans l'embarras. Etant allé, par exemple, à Clermont pour y prêcher l'avent, il fut très surpris en y arrivant d'apprendre que les discours qu'il se proposait d'y prononcer, l'avaient été mot à mot l'année précédente dans la même chaire; ce qui l'obligea à passer les jours et les nuits à en composer de nouveaux. Ce travail extraordinaire lui causa une maladie grave; ce fut pour prévenir un pareil inconvénient, par la suite, qu'il composa 2 avents et 2 carêmes. Cette précaution lui fut utile à Bourges et à Marseille, où des prédicateurs, qui l'y avaient précédé, s'étaient fait honneur de ses sermons.

La même aventure lui arriva encore à Toulouse, mais avec des circonstances singulières. Il s'y rendait pour prêcher le carême à la Dalbade, dans une voiture publique où se trouvait un religieux qui allait remplir la même station à la cathédrale de cette ville. Celui-ci l'ayant reconnu, parut fort embarrassé d'avoir pour concurrent l'orateur dont il se proposait de prêcher les sermons, et comme il lui eût été impossible de les remplacer, il prit le parti de lui témoigner ses inquiétudes. Le P. Senault le rassura en lui promettant de prêcher d'autres sermons que ceux qu'il s'était procurés. Ces derniers étaient les meilleurs; ils attirèrent une grande affluence, pendant que l'auditoire du P. Senault eut un concours beaucoup moins nombreux. Mais le bon religieux, touché de la générosité de celui auquel il devait son succès, eut la bonne foi d'avouer publiquement, en terminant sa station, qu'il en était redevable au prédicateur de la Dalbade

Dans une autre circonstance, un prédicateur chargé de prêcher l'octave du S. Sacrement, vint lui déclarer qu'il ferait usage de ses discours, mais qu'il lui en manquait un pour compléter sa station et qu'il le priait de le lui donner, en lui avouant qu'il n'était pas en état de le faire lui même. Le P. Senault, charmé de sa naïveté, le satisfit aussitôt en lui promettant le plus grand secret.

Enfin, il lui arriva souvent d'assister à ses propres sermons prêchés par d'autres prédicateurs, sans qu'il laissât échapper le moindre signe qui aurait pu faire connaître la part qu'il y avait. Il évitait même de porter les yeux sur l'orateur, dans la crainte de le déconcerter, s'il venait à en être ~~aperçu~~ aperçu.

Pendant qu'il était supérieur au séminaire de S. Magloire, il s'appliqua à former de jeunes ecclésiastiques, soit parmi ses confrères, soit parmi les séminaristes, dans la carrière qu'il avait parcourue avec tant de gloire. C'est de cette école que sortirent les Pères Le Boux, Mascaron, l'abbé de Fromentières, que leurs succès dans ce ministère portèrent depuis à l'épiscopat; les Pères Hubert, La Roche et tant d'autres prédicateurs qui remplirent avec distinction les principales chaires de la capitale!

Le P. Senault n'avait pas moins de talent pour le gouvernement que pour la prédication. Il en avait donné des preuves non équivoques, à la tête des principales maisons de la Congrégation, telles que Orléans, S. Magloire et S. Honoré. La sagesse avec laquelle il administra successivement ces trois établissements, lui fit déférer la charge de 1 assistant, titre sous lequel il gouverna toute la Congrégation pendant les 2 années que dura la caducité du P. Bourgoing. Les services qu'il rendit dans tous ces emplois, la douceur qu'il mit dans ses relations avec ses confrères et la grande considération dont il jouissait au dehors, le désignaient depuis longtemps pour occuper la place de supérieur général à laquelle il fut élevé dans l'assemblée de 1663 par le suffrage presque unanime de tous les membres de cette assemblée, où l'on ne voulut avoir aucun égard aux représentations qu'il fit pour refuser cet honneur.

Un de ses premiers soins après être parvenu à cette dignité, fut de faire la visite de toutes les maisons même des plus éloignées de la capitale, afin d'être mieux en état de remplir les fonctions de sa charge. Il se fit partout estimer par les qualités du cœur, par sa vie édifiante, par des conférences pleines d'onction, par les charmes de sa conversation, par ses manières douces et honnêtes qui rehaussaient singulièrement en lui la réputation qu'il s'était acquise dans l'exercice de la prédication. Il déploya les mêmes qualités dans le gouvernement. Ses ordres n'avaient rien d'impérieux et il n'en expédiait qu'après avoir pressenti qu'ils seraient agréablement reçus. Tout cela lui mérita la confiance générale et le fit appeler les Délices de la Congrégation, titre dont le souvenir s'était précieusement conservé dans l'oratoire jusque dans les derniers temps

Après s'être assuré, dans sa visite, de l'état où se trouvait la congrégation, il chercha à y ranimer l'esprit de son fondateur qui l'avait destinée à la réforme des abus que les désordres du siècle précédent avaient introduits dans le clergé. C'est ce qu'on voit par le discours qu'il prononça à l'ouverture de l'assemblée de 1666, qui suivit celle de son élection:

« Comme notre très honoré Père avait été choisi de Dieu pour renouveler l'esprit sacerdotal dans l'Eglise, il s'était toujours appliqué aux
« besoins des prêtres et aux désordres qui s'étaient glissés parmi eux, et il en avait remarqué 3 principaux, qui étaient comme la source de tous
« les autres. Le premier était le luxe et l'avarice qui ne se séparent jamais; car la dépense jette dans la nécessité et la nécessité jette insensiblement
« les hommes dans l'avarice. Le second était l'ambition qui se glisse partout et qui n'épargne non plus l'Eglise que les Etats. Enfin, le 3e était
« l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices et qui peut elle seule les faire naître, s'ils n'étaient pas; ou les faire revivre, s'ils n'étaient plus. Il crut
« que, pour remédier à ces 3 grands maux, il fallait établir une Cie de prêtres dans l'Eglise, où il y eut pauvreté en l'usage contre le luxe et l'avarice

dont les sujets fissent profession de ne rechercher aucun bénéfice contre l'ambition et de s'employer aux fonctions ecclésiastiques
" contre l'inutilité. Voilà le premier projet de sa congrégation.
" Il n'est que trop vrai que le luxe a perdu les plus grands états et les plus saints ordres de l'Eglise. Aussitôt que le luxe s'y est glissé,
" tous les maux s'y sont glissés avec lui.... Disons que le luxe avait amolli le coeur des ecclésiastiques, les avait engagés dans des dépenses
" inutiles et criminelles et leur avait fait nourrir des chiens et des chevaux du revenu qui, leur ayant été donné pour nourrir les pauvres,
" est seulement appelé leur patrimoine. Par une nécessité inévitable, l'avarice avait suivi le luxe et les ecclésiastiques ayant
" dissipé leurs biens par leurs débauches, ils avaient travaillé à les recouvrer par des injustices aussi violentes que honteuses. Contre ce
" grand mal, notre très Honoré Père crut qu'il fallait instituer une compagnie, dans laquelle la pauvreté fût en usage, et où,
" quand les particuliers posséderaient qq. bien, ils vivraient en commun, comme s'ils n'en avaient pas, et ne s'en pourraient servir,
" ni pour être mieux traités, ni pour être mieux vêtus. En effet, c'est la conduite de la Congrégation; et quoique les particuliers qui la
" composent puissent avoir des richesses, il ne leur est pas permis d'en user à leur volonté, et ils sont obligés de s'accommoder à la
" communauté, tant pour le vivre que pour les habits et les meubles. Ainsi ils sont pauvres quant à l'usage; ils sont détachés de leurs biens;
" ils ne s'en peuvent servir pour contenter leur vanité, et le luxe est heureusement banni de la Congrégation. L'avarice qui ne tire
" sa naissance que de la misère où le luxe a jeté les hommes, en est aussi chassée. Car, comme leur vie est commune, que peu de chose leur
" est nécessaire pour leur entretien, ils ne songent point à amasser des richesses qui leur seraient inutiles et dont ils ne pourraient se
" prévaloir dans une communauté qui est pauvre quant à l'usage.
" Le second mal qui perdait les prêtres, était l'ambition, qui, n'étant jamais contente, non plus que l'avarice, les faisait soupirer
" incessamment après les dignités ecclésiastiques et leur inspirait un désir injuste de s'élever au dessus des autres. Ce mal était aussi
" commun dans l'Eglise que dans l'Etat. On ne regardait plus les bénéfices comme des charges onéreuses, mais comme des honneurs éclatants
" qui rendaient les hommes illustres et qui leur donnaient de l'autorité et leur procuraient du revenu. Ils ne se souciaient plus de cet avis
" de l'Apôtre S^t Pierre: "Neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo." Et pourvu qu'ils commandassent dans l'Eglise,
" ils ne se mettaient pas en peine de l'édifier par leurs bons exemples. Contre un mal si dangereux, notre très honoré fondateur
" établit une congrégation de prêtres qui font une profession singulière de ne rechercher aucun bénéfice, de s'en éloigner même comme on
" faisait dans les premiers siècles, sachant le péril qui est attaché à la grandeur, et connaissant le danger qu'il y a de commander aux
" autres et de répondre de leur salut. En effet, cet esprit s'est conservé dans la Congrégation: ses sujets ont fui soigneusement les bénéfices
" et les ont refusés quand on les leur a présentés. Je sais bien qu'il y en a eu qui en ont accepté par un saint motif de servir l'Eglise, et qui, se
" sentant appelés à ces emplois, eussent cru résister à la vocation de Dieu, s'ils les eussent refusés. Mais enfin l'Oratoire fait une profession
" particulière de ne point rechercher les bénéfices; et ses enfants, instruits dans l'école de leur père, croient que ceux-là en sont tout à fait
" indignes, qui les désirent ou les demandent.
" Le troisième mal, qui causait la perte des prêtres, était leur inutilité. Comme ils n'avaient rien à faire et qu'ils passaient toute leur vie
" dans une molle oisiveté, ils cherchaient à se divertir et ne s'occupant pas dans leurs charges, ils tombaient malheureusement ou dans
" l'ivrognerie et la bonne chère, ou dans la dissolution et dans l'impureté. Les moins criminels étaient ceux qui s'amusaient à bâtir ou
" à chasser, et qui, prenant ces divertissements profanes et séculiers, croyaient avoir beaucoup fait pour eux et pour l'Eglise, s'ils
" évitaient les écueils où les autres faisaient naufrages. Contre ce mal, qu'on peut appeler la source de tous les autres, puisqu'il n'y a point de
" péché dont un homme inutile ne soit capable, notre saint instituteur pensa qu'il fallait établir une congrégation qui fût tout occupée dans
" les fonctions ecclésiastiques, qui nourrit ses enfants à la prédication dans les villes, à la mission dans les campagnes, à la confession en tous lieux, à
" l'instruction de la jeunesse dans les collèges, à celle des ecclésiastiques dans les séminaires, au service des prélats dans leurs diocèses et
" généralement à tous les emplois que demande d'eux le caractère sacerdotal. En effet, la Congrégation embrasse tous ces exercices,
" nourrit ses sujets à ces glorieux travaux et ne les élève dans son sein que pour rendre tous ces services à l'Eglise. Voilà, mes
" Révérends Pères, le projet de notre illustre fondateur."
Les soucis multipliés que le gouvernement de l'Oratoire exigeait du P. Senault, ne lui firent point abandonner les fonctions du
ministère. Il continua de prêcher sans relâche, soit des stations d'avent et de carême, soit des discours détachés, lorsque quelque
événement public lui en fournissait l'occasion ou lui en imposait le devoir. Tant de travaux affaiblirent sa santé et lui causèrent
plusieurs maladies graves. Enfin il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, qui, en 4 jours, le conduisit au tombeau le 3 août 1672
Ses funérailles furent célébrées en présence d'un grand nombre de prélats. M. de Janson, évêque de Marseille, depuis cardinal, y officia. M. de
Tromentières, son disciple, mort évêque d'Aire, prononça son oraison funèbre quelques mois après en présence de l'assemblée générale
de la Congrégation convoquée pour l'élection de son successeur.
Le P. Senault était par caractère aussi doux et aussi pacifique que son père s'était montré turbulent et factieux. Anne d'Autriche,
touchée de l'intérêt qu'il n'avait cessé de témoigner pour le bien de l'Etat, durant les troubles de la Fronde, lui exprima souvent sa
satisfaction de la conduite qu'il avait tenue au milieu des orages politiques qui avaient agité la minorité de Louis XIV. Aussi lorsque les
députés de l'Oratoire se rendirent à Versailles après sa mort pour demander au roi la permission d'élire son successeur, Sa

Majesté, après beaucoup de témoignages de bonté, leur dit : « Vous êtes tous gens de bien ; faites selon Dieu tout ce que vous jugerez meilleur pour le bien de votre Congrégation. » (Actes de la 14e assemblée, 1672, session 5). L'Oratoire se ressentit pendant son gouvernement de cet esprit conciliateur qui le distinguait éminemment et il n'employa son crédit à la Cour que pour écarter les coups d'autorité que les ennemis du corps cherchaient à provoquer contre ses membres. C'est ainsi que, parvenu au généralat, il fit révoquer les lettres de cachet lancées sur la fin du régime précédent contre les Pères Séguenot, Du Juannet et Du Breuil.

Le P. Senault porta le même esprit de paix et de conciliation dans les fameuses disputes qui excitèrent de son temps de si grands troubles dans l'Eglise de France. Son zèle pour la saine morale l'engagea souvent, à l'exemple des autres prédicateurs, à prêcher fortement contre les maximes relâchées que qqs théologiens cherchaient à mettre en vogue et surtout contre la scandaleuse apologie des casuistes. Il avait fait une étude particulière de S. Augustin, qu'il possédait parfaitement et dont il faisait profession de suivre la doctrine. Son grand respect pour le Docteur de la grâce l'avait obligé à faire statuer dans une assemblée générale de l'Oratoire que les professeurs de théologie se conformeraient, dans leur enseignement, à cette doctrine comme étant la plus sainte, la plus solide et la plus universellement répandue dans l'Eglise. (Ass. de 1666, sess. 8) Cette conduite déplut aux Jésuites et ne satisfit point leurs adversaires, qui auraient désiré qu'il se fût prononcé fortement en leur faveur.

Il avait été le principal agent de l'espèce de paix conclue en 1653 entre les Jésuites et l'Oratoire, dont nous avons parlé sous le P. Bourgoing. La modération qu'il montra dans cette occasion, lui attira des reproches de la part de ceux dont il professait la doctrine, mais dont les procédés ne pouvaient lui convenir. Il s'en justifia par une lettre à un de ses amis, destinée à devenir publique, mais qui ne vit point le jour. Elle s'était conservée, écrite de sa propre main, dans les archives du secrétariat de l'Oratoire. En voici l'analyse :

L'auteur y discute avec autant de clarté et de précision chacune des 5 propositions attribuées à l'évêque d'Ypres et les explique dans le sens que les Saints Pères ont donné à la doctrine qu'elles présentent ; mais il désapprouve les prédicateurs qui les prêcheraient en chaire, persuadé qu'elles pourraient scandaliser les ignorants et ne point édifier les doctes ; et il veut qu'on ne les explique dans les écoles qu'avec les modifications que les saints docteurs y ont apportées. Mais comme les deux partis ne furent point d'accord sur cette manière de considérer les questions agitées de part et d'autre, il en concluait que l'accommodement fait entre elles était plutôt de charité que de doctrine ; qu'il ne convenait ni à des particuliers, ni même à des corps entiers, de taxer d'hérésie les opinions de leurs adversaires, jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé sur les matières contestées, ce qu'elle n'avait point encore fait ; et par conséquent que la division qui existait à ce sujet entre les 2 sociétés, ne devait point éteindre la charité qui aurait dû les unir.

« Vous vous étonnerez peut-être, disait-il à son ami, que j'aie dit que je n'étais point janséniste et que je blâmais Jansénius d'avoir fait le « parallèle des Semi-Pélagiens et des Jésuites. Je vous avouerai que je n'ai point approuvé ces parallèles, non plus que ceux qu'on a faits entre les « Calvinistes et les Jansénistes, parce qu'il me semble que tout cela choque la charité. L'aigreur me déplaît partout où je la découvre et je désire « qu'on ne perde jamais la charité en recherchant la vérité. Par ce même mouvement je condamne le nom de janséniste, parce que c'est un « nom de faction que la haine a inventé, qui ressent le schisme, qui est injuste de la part de ceux qui l'imposent et injurieux à ceux auxquels « il est imposé. Comme je blâme ceux qui appellent Molinistes les P. Jésuites ; je blâme aussi ceux qui traitent de Jansénistes les disciples de « St Augustin. Nous devons tous être catholiques, et quand nous embrassons les sentiments de St Augustin et de S. Thomas, c'est parce que nous « croyons que ce sont ceux de l'Eglise et qu'on ne saurait errer en suivant les traces de ces grands maîtres. »

Le désintéressement du P. Senault ne mérite pas moins d'être cité que son amour pour la paix. Il se félicitait, à l'article de la mort, de n'avoir jamais possédé ni pension, ni aucuns biens ecclésiastiques. Le cardinal Mazarin, après l'avoir suivi dans une station de carême, prêchée à la Cour, où il avait reçu des applaudissements universels, lui témoigna combien il était fâché qu'on n'eût point encore pensé à lui pour le récompenser de ses travaux et de ses services, et il lui offrit sa recommandation auprès du roi pour le faire élever à l'épiscopat. Sa réponse fut qu'il ne fallait pas importuner Sa Majesté pour un homme qui était satisfait de son état et qui s'y croyait plus heureux que Son Eminence même dans le sien. La Reine Mère lui ayant envoyé dans une autre occasion un brevet pour le premier évêché considérable qui viendrait à vaquer, il la pria de vouloir bien le dispenser d'accepter le brevet et, comme cette princesse revint plusieurs fois à la charge pour le même objet : « Je vous déclare, Madame, lui dit-il, qu'à l'âge que j'ai, bien loin d'être disposé à sortir de l'Oratoire pour mourir évêque, si j'étais évêque, je quitterais mon évêché, pour avoir la consolation de mourir dans l'Oratoire. » Un de ses pénitents, qui était très riche, l'ayant pressé de recevoir pour la maison de St Magloire une somme de 10.000#, à la seule charge d'avoir part aux prières des Pères de l'Oratoire qui la composaient, il détermina le moribond à le donner à un de ses parents qui se trouvait dans le besoin. Il serait facile de citer plusieurs autres traits du même genre.

On conçoit qu'avec de telles dispositions, le P. Senault dut se conserver dans la liberté d'exercer son ministère auprès des grands avec toute la dignité convenable aux fonctions d'un véritable ministre de J.C. Nous n'en rapporterons que deux exemples bien propres à donner une juste idée de la franchise avec laquelle il savait annoncer la parole de Dieu, sans se laisser épouvanter, même par l'éclat qui environne la Majesté royale. Instruit que les dames de la Cour, sans en excepter la Reine Mère, ne se faisaient point scrupule d'aller à la comédie et au bal les jours même où elles s'étaient approchées de la Sainte Table, il ne craignit point de s'élever fortement en chaire et en leur présence contre un pareil scandale. Les courtisans ne manquèrent point de relever, devant la Reine, la hardiesse du prédicateur. La Reine, qui avait une estime et une confiance particulières pour le P. Senault, loin d'entrer dans leur ressentiment, le remercia le lendemain de lui avoir fait connaître une faute dont on ne lui avait jamais parlé ; elle promit de s'en corriger et tint parole.

Dans l'épître dédicatoire de l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche à Louis XIV, jeune encore, ne respirant que les plaisirs, la gloire et les conquêtes, il lui adressa les paroles suivantes : « Il semble que les têtes couronnées soient plus sujettes à une mort prompte que les autres hommes.

« L'Écriture Ste nous avertit que leur vie est courte et l'histoire nous apprend que les héros et les conquérants sont en effet « ceux qui ont moins longtemps vécu, tels que les Cyrus et les Alexandre. » On voit par ces deux traits que la parole de Dieu ne fut jamais esclave dans sa bouche ; il parlait toujours avec respect, mais avec zèle, ne s'écartant jamais de la soumission d'un sujet, mais soutenant, en toute occasion, l'autorité d'un ministre de J.C.

On est étonné que le P. Senault, qui a publié tant d'ouvrages sur toutes sortes de sujets, n'ait fait imprimer aucun de ses sermons de morale et de ses discours sur les mystères, qui furent le principal fondement de sa grande réputation. On n'en a trouvé après sa mort que des abrégés écrits de sa main, mais hors d'état d'être mis au jour.

On n'a pas le même reproche à lui faire par rapport aux Panégyriques des saints qu'il publia à Paris en 1656-1658 en 3 volumes in 4 ; réimprimés en in-8. Ils manquent de mouvement et d'élévation ; les conséquences des principes que l'orateur y établit, ne sont pas assez développées et il rôde trop autour de la même pensée. Malgré ces défauts, quoiqu'il soit au dessous de plusieurs panégyristes venus après lui, il est fort supérieur à ceux qui l'avaient précédé dans cette même carrière. Son épître dédicatoire à la Reine Anne d'Autriche est remarquable, en ce qu'il lui demande grâce pour le défaut de goût et de critique qui paraît dans les faits qu'il rapporte de qqs saints. Il s'en excuse en disant que, parlant au peuple, il n'a pas cru devoir combattre ces préjugés de peur d'affaiblir sa dévotion, d'autant que ces faits n'ont rien de mauvais en eux-mêmes.

Cet orateur avait prononcé un assez grand nombre d'oraisons funèbres qui furent imprimées à différentes époques, mais qui n'ont jamais été recueillies en corps d'ouvrage. Comme ses panégyriques, elles eurent du succès dans le temps ; mais elles ne sauraient soutenir le parallèle avec les chefs d'œuvre de Bossuet et de Fléchier, ni même avec qqs unes de Mascaron. Elles manquent de ces grands mouvements qui doivent caractériser les discours de ce genre. Celles de Marie de Médicis et de Louis XIII présentaient un sujet difficile à traiter ; mais il s'en tira avec beaucoup d'adresse. L'épître dédicatoire à Gaston d'Orléans offre un modèle de délicatesse, à une époque où il était si difficile de parler des affaires de l'État sans se compromettre avec l'un ou l'autre des 2 partis qui divisaient la Cour.

On a encore de lui qqs discours imprimés séparément, sur les événements publics, tels que un Discours sur la paix, prêché en 1661 dans l'église St Paul ; un autre prononcé la même année, dans l'église de l'Oratoire, sur la naissance du Dauphin.

Il fallait que le P. Senault eût une prodigieuse facilité pour avoir pu composer, outre le grand nombre de sermons et de discours de toutes espèces, plusieurs ouvrages solides et bien écrits qui, seuls, auraient suffi pour absorber tout le temps et faire la réputation d'un auteur. Avant de les livrer à l'impression, il les soumettait au célèbre Conrart pour en revoir et corriger le style. En voici la liste :

(1 Paraphrase sur Job, Paris, 1637. Cet ouvrage, le premier sorti de sa plume, eut au moins 9 éditions, dont la dernière est de Rouen en 1667. Plus de 20 ans après la première, un anonyme fit paraître une brochure de 14 pages intitulée : Lettre d'Eugène à Philenglottie, contenant la censure de la Paraphrase sur Job et d'autres ouvrages du P. Senault. Le censeur y relevait quelquefois avec justesse, mais toujours avec beaucoup de dureté certaines phrases et certaines expressions ampoulées du livre ; ce qui ne l'empêcha pas d'avoir un grand cours, comme on en peut juger par les nombreuses éditions qui en furent faites. Le P. Senault y considère Job comme une figure des plus expresses de Jésus souffrant. Il a su y conserver la majesté de son original et dissiper les obscurités qui embarrassent souvent le lecteur.

(2 De l'Usage des Passions, Paris, 1641, in 4, souvent réimprimé sous différents formats et traduit en plusieurs langues. La traduction anglaise, publiée à Londres en 1649, in 8, est attribuée à Henri, comte de Monmouth (ancien élève de Juilly.) L'épître dédicatoire au cardinal de Richelieu, qui contient un éloge éloquent, mais exagéré de cette Éminence, et la préface sur l'utilité et l'insuffisance de la philosophie morale, ont eu plusieurs éditions séparées. L'ouvrage est divisé en 2 parties, dont la première traite des passions en général et la dernière de chacune en particulier. Il eut une grande vogue dans le temps et se fait lire encore aujourd'hui avec intérêt.

(3 L'homme criminel ou la corruption de la nature par le péché, selon les sentiments de St Augustin, Paris, 1644, in 4. Un dominicain ayant prêché, qqs années après à Poitiers, un sermon sur la même matière, tout tiré de l'ouvrage du P. Senault, fut censuré par 5 docteurs de cette ville, dont deux étaient jésuites. La censure fit éclore beaucoup d'écrits et de procédure de part et d'autre.

(4 L'homme chrétien ou la réparation de la nature par la grâce, Paris, 1648, in 4. L'auteur, après avoir exposé les misères de l'homme dans le traité précédent, lui offre dans celui-ci, des consolations et des ressources qu'il trouve en la grâce chrétienne. Se se livre moins à son imagination dans le I, où il marche toujours à la lueur des Sts Pères que dans le 2, auquel on peut encore reprocher l'enflure et la diffusion du style. Cousin, qui ne connaissait que la traduction anglaise des 2 ouvrages, s'est imaginé, dans sa Bibliothèque ancienne et nouvelle que l'original en avait été composé dans cette langue et par un anglais.

Le P. Senault a écrit les Vies de plusieurs personnages distingués par leur éminente piété. Quoiqu'il y annonce souvent du talent pour le style qui convient à cette sorte de composition, on s'aperçoit qqfois néanmoins que c'est un auteur exercé dans l'art oratoire qui écrit :

(5 Vie de J.B. Gault, prêtre de l'Oratoire, évêque de Marseille, Paris, 1647, in 8

(6 – Vie du P. Regnault de St Gilles, doyen de St Aignan d'Orléans, ensuite religieux de l'ordre de St Dominique
Paris, 1645, in 12, composée à la demande des Carmélites du grand couvent de Paris qui possèdent dans leur église le corps du bienheureux.

(7 – Vie de Madeleine de S. Joseph, carmélite déchaussée, Paris, 1645, in 4, revue et considérablement augmentée par le P. Talon, de l'Oratoire, dans l'édition de 1670. Les visions et les révélations y sont trop multipliées.

(8 – Vie de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon, Paris, 1653, in 4. Il existait au secrétariat de l'Oratoire
(9 une vie manuscrite du garde des sceaux Marillac, qui contient beaucoup de détails d'autant plus curieux que le P. Senault avait été très lié avec ce célèbre magistrat.

Bonardi = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, p. 761-767 =

Originaire de Paris, mais né à Anvers, où son père, un des 16 ligueurs se retira, quand il fut obligé de sortir de France suivant ce que m'a dit le P. Lelong.

Il a été 4e général de la Congrégation = le plus fameux orateur de son temps

Il est mort à Paris le 3 août 1672, âgé de 71 ans, suivant M. Dupin. Le P. Lelong met sa mort en 1652 ; mais c'est sans doute une faute d'impression.

C'était, dit-on, un des plus beaux hommes de France, le plus doux et le plus poli.

Ouvrages :

Panégyriques –
Oraisons funèbres –
L'usage des passions –
L'homme criminel –
L'homme chrétien –
Paraphrase sur Job –
Du monarque –
Vie de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon. Paris, 1653.
Vie du Bienheureux Regnault, Dominicain, 1645 (Lelong, N 5972)
Oraison funèbre de Mme de la Porte, abbesse de Chelles (Lelong, N 6255)

M. Dupin se trompe en le disant né à Paris

Voir son éloge dans les Hommes illustres de Perrault

Voir : Patin : lettres à Spon, T. II. p. 260.
Rocoles : Introd. à l'histoire, p. 318.

Le P. Mabillon fait tant de cas de sa paraphrase sur Job qu'il dit que cet ouvrage et celui du P. Vavasseur doivent être préférés à tous les autres qui ont été faits sur ce sujet (Études Monastiques, in 4, p. 156, 349, 452, 454)

Jugement avantageux de La Bizardière dans ses caractères des auteurs.

Le P. Bougerel, dans ses Mémoires, le dit aussi de Paris et le fait mourir en 1672

Voir les Dialogues des vivants, p. 94 de l'Abbé Bordelon.

La Vie de J.B. Gault, évêque de Marseille, imprimée à Paris chez Camusat, 1647, in 12 par un prêtre de l'Oratoire, anonyme, est apparemment du P. Senault qui n'a mis (à la fin de l'Épître Dédicace au P. Bourgoin, général, par l'ordre de qui il dit avoir entrepris ce petit ouvrage) que la 1e lettre de son nom.

Cette vie qui n'a que 143 pages est fort bien écrite pour ce temps là et remplie d'onction. St Lazare y est appelé premier évêque de Marseille page 77, parceque ce point de critique n'avait point encore été discuté par les savants.

Bussy : Lettres, T. IV, p. 52 : « Il me souvient toujours de ce que disait sur cela le P. Senault que « l'âme et le corps avaient de grandes liaisons ensemble et que cependant ils se contrariaient toujours ; qu'en un mot, c'étaient deux ennemis qui ne se pouvaient quitter et deux amis qui ne se pouvaient souffrir. Il n'y a rien de mieux dit, ni de plus véritable.

– Praecipue illud inter alios egerunt multi ex Gallis, quo faciunt : Les caractères des passions de M. de la Chambre ; – idem egit Jo. Franciscus Senault : De l'usage des passions, quem postea in anglicum sermonem transtulit Henricus comes Monmouthius (Bibliothecae philosophicae Struvii, 3 édit. Jenae, 1712, page 116.

Il est dans la table des auteurs dont on s'est servi pour le dictionnaire de Trévoux de 1721
M. de Fromentières fit son oraison funèbre, qui est imprimée dans ses oeuvres.
Sorel : Bibliothèque française, 2e édition, page 51
Le livre de Job par M. Duvoir et par le P. Senault - Tout cela peut être lu avec grand fruit.
- Id Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le vrai secret de la vie sage et heureuse en nous enseignant à tourner au bien les plus puissantes émotions de l'âme dans son Traité de l'Usage des Passions. »
- Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l'Oratoire, a fait un livre appelé le Monarque ou les devoirs du souverain dans lequel on voit la doctrine et la force de son discours.
- Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'éloquence est jointe, ceux de M. l'évêque de Vence, du R.P. Senault et de M. Ogier ont aujourd'hui grande réputation.
- Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux précisément qui se sont signalés par un style éloquent, il faut voir les oeuvres du R.P. Senault comme son Usage des passions, son homme criminel, ses panégyriques des saints.

Rocoles : Introduction à l'histoire, T. II, p. 318 :
François Senault, général des Pères de l'Oratoire, a joint à une grande piété une érudition extraordinaire. Il a paru en chaire devant les plus célèbres auditoires de France, souvent devant leurs Majestés et a remporté la gloire de l'un des plus diserts et des plus suivis prédicateurs du siècle. Ses panégyriques des Sts, celui de la paix, diverses paraphrases, entr'autres celle sur Job en font foi

Le P. Calmet : Dictionnaire de la Bible, p. 50, met la Paraphrase sur Job parmi les livres qu'il faut lire sur cette matière.

Le P. Honoré : Réflexions sur les règles de la critique, p. 73
« La critique nous a aussi procuré de grands secours pour former d'habiles prédicateurs. On les trouve répandus dans plusieurs
« ouvrages qui ont paru en ce genre, parmi lesquels on doit placer l'Eloquence de la chaire et du barreau de M. l'abbé de
« Breteuille et, s'il fallait encore de grands modèles à imiter dans les ouvrages, la critique n'a pas manqué de nous en donner
« de ce caractère ; dans le Miroir des prédicateurs d'un religieux de S. Maur ; dans les sermons de Biroat ; dans les
« panégyriques du P. Senault, dans les sermons de M. de Fromentières, dans les Discours moraux, dans les essais de sermons
« de l'abbé de Breteuille, dans ceux du P. Bourdaloue, de M. Fléchier, évêque de Nîmes et de plusieurs autres.

Voir les conversations de Bary à l'article des prédicateurs (Sorel : Bibl. française, p 101)

Le Père du P. Senault était Pierre Senault, du conseil des 40 et des 16 chefs de la Ligue
Voir les Mémoires de l'Etoile, T. I, p. 256

Sur le P. Senault voir la préface des sermons de Fromentières.

Il est dit dans le Catalogue de la Bibliothèque du célèbre M. Bigot, de Rouen, que ce savant avait un exemplaire de l'Homme criminel de Senault avec des notes manuscrites de Crinitus

Voyez ce que Chapelain dit de lui dans les Mémoires de Mrs de Ste Marthe.
Dans les Mémoires de littérature de Dupin, T. III, p. 29.

Doujat : Specimen juris ecclesiastici, Paris, 1671, 2 vol. in 12 - Le T. II contient le tableau des évêchés, abbayes, maisons religieuses
Doujat fait l'éloge du P. Senault et de l'Oratoire.

talent qu'il avait pour l'éloquence ayant paru dans ses exercices, ses supérieurs l'engagèrent à se donner tout entier à la prédication, où il s'est rendu un des premiers hommes de son siècle. Il travailla douze à quinze ans, de

Notice par le P. Cloyseault

LE PÈRE

JEAN-FRANÇOIS SENAULT

QUATRIÈME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

(1601-1672)

Sommaire. — Son père. — Sa naissance. — Ses études. — Sa vocation. — Il s'applique à la prédication. — Son grand talent pour la prédication. — Combien il fut estimé pour ses sermons. — Son zèle en chaire. — Son parfait désintéressement. — Les livres qu'il a composés. — Piège que lui tend le démon. — Il est élu supérieur général. — Mesures qu'il prend contre le jansénisme. — Règles données pour l'enseignement de la théologie. — Dessein qu'il avait de composer des discours sur les règlements de la Congrégation. — Sa mort, l'an 1672.

Quand le P. Senault commença à prêcher, on remarquait trois défauts bien considérables dans la plupart des prédicateurs de ce temps-là : nulle méthode dans le discours; un grand étalage de la science profane, en sorte que Senèque y était cité plus souvent que saint Augustin, et les poètes latins plus que tous les prophètes; et enfin la plaisanterie, qu'on croyait nécessaire pour attirer la bienveillance des auditeurs.

Le P. Senault purgea la chaire de ces trois désordres, et substitua en leur place la méthode, la pure doctrine de l'Évangile expliquée par les Pères, et la gravité que

Il est dans la table des auteurs dont on s'est servi pour le dictionnaire de Trévoux de 1721
M. de Fromentières fit son oraison funèbre, qui est imprimée dans ses œuvres.
Sorel : Bibliothèque française, 2e édition, page 51
Le livre de Job par M. Duvoir et par le P. Senault. Tout cela peut être lu avec grand fruit.
– Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le vrai secret de la vie sage et heureuse en nous enseignant à tourner au bien les plus puissantes émotions de l'âme dans son Traité de l'Usage des Passions. »
– Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l'Oratoire, a fait un livre appelé le Monarque ou les devoirs du souverain dans lequel on voit la doctrine et la force de son discours.
– Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'éloque[…]
aujourd'hui grande réputa[…]
– Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux précise[…]
comme son Usage des passions […]

Rocoles : Introduction à l'histoi[re…]
François Senault, général de[…]
chaire devant les plus célèbres […]
plus diserts et des plus suivis […]
entre autres celle sur Job en fon[…]

Le P. Calmet : Dictionnaire de la […]

Le P. Honoré : Réflexions sur les […]
« La critique nous a aussi pro[…]
« ouvrages qui ont paru en ce gen[re…]
« Breteuille et, s'il fallait encore […]
« de ce caractère ; dans le Miroir d[…]
« panégyrique du P. Senault, dan[s…]
« de l'abbé de Breteuille, dans ce[…]

Voir les conversations de Bary […]

Le Père du P. Senault était P[…]
Voir les Mémoires de l'E[…]

Sur le P. Senault voir la préface d[…]

Il est dit dans le Catalogue de la […]
de l'Homme criminel de Senau[lt…]

Voyez ce que Chapelain dit de lui […]
dans les Mémoires de litté[rature…]

Doujat : Specimen juris ecclesia[stici…]
Doujat fait l'éloge du P. […]

demande l'auguste ministère de la prédication. C'est le témoignage que tout le monde lui a rendu, et en particulier le P. de Lingendes [1], quoique son concurrent alors dans la chaire et dans la gloire de l'éloquence.

Son père, Pierre Senault, secrétaire du roi et commis au greffe civil du parlement de Paris, eut le malheur d'être du parti de la Ligue et d'avoir été le plus fameux des seize chefs qu'elle avait à Paris; mais son fils n'hérita pas de ses sentiments. Il fut, comme la reine Anne d'Autriche le lui a dit plusieurs fois, autant attaché à la bonne cause et au bon parti que son père s'en était éloigné.

Il naquit en Flandre [2], où son père fut obligé de se retirer après la défaite de la Ligue. Il commença ses études dans l'université de Douai, et vint les achever dans celle de Paris quand son père fut mort. Il s'y rendit si habile, que le cardinal de Bérulle, qui travaillait alors à établir la Congrégation de l'Oratoire, charmé de sa modestie et de sa piété, le choisit pour être un des premiers sujets de sa Congrégation [3]. Il fut employé d'abord à enseigner les humanités, et ensuite la rhétorique, dans les collèges les plus célèbres de la Congrégation [4]. Le

[1] Ce jésuite célèbre naquit à Moulins en 1591, et mourut à Paris en 1660, supérieur de la maison professe. Il avait prêché pendant près de trente-six ans avec le plus grand succès.

[2] A Anvers, et non à Paris, ni à Auvers près Pontoise, comme le disent divers biographes. On a également donné plusieurs dates de sa naissance. Cloyseault et Batterel la placent en 1601, ce qui se trouve confirmé par un document incontestable, la liste des morts de 1672.

[3] Il y entra en 1618.

[4] A Vendôme, où l'Oratoire s'était établi depuis peu. « D'où, dit Batterel, par un trait de légèreté de jeunesse, il nous quitta, en 1625, avec quelque éclat... » Mais, sur les instances du cardinal de Bérulle, il rentra dans la Congrégation en 1627.

P. de […]
Le P. […]
lequel […]

talent qu'il avait pour l'éloquence ayant paru dans ses exercices, ses supérieurs l'engagèrent à se donner tout entier à la prédication, où il s'est rendu un des premiers hommes de son siècle. Il travailla douze à quinze ans, de son propre aveu, à former son style et à polir son langage[1], sans néanmoins discontinuer l'étude de la théologie, de l'Écriture et des saints Pères, où il se fit un fonds inépuisable de doctrine qui a fourni à quarante carêmes[2], qu'il a prêchés, la plupart à Paris dans les plus grandes chaires, à la cour et dans l'église de l'Ora-

P. de Condren et le P. de Senault.

Le P. de Senault fut l'ami intime du P. de Condren avec lequel il demeura plusieurs années

Cloiseault t. I p150

Vie de Condren

1650, à Notre-Dame; en 1651, à Saint-Gervais; en 1652, à l'Oratoire (avent); en 1653, à Saint-Barthélemi; en 1654, à l'Oratoire; en 1655, au Louvre, devant Leurs Majestés; en 1657, à Saint-Gervais; en 1658, à Saint-Étienne-du-Mont; en 1659, à Saint-Merry; en 1660, à Saint-Paul; en 1661, à Saint-Séverin; en 1662, à Saint-Eustache; en 1663, à Saint-Nicolas-des-Champs; en 1664, à Notre-Dame, etc. etc.

[3] Anne d'Autriche et Marie-Thérèse.

de Dieu produirait tous les jours de plus grands effets.

Cette liberté chrétienne venait de son parfait désinté-

[1] Marie-Thérèse.

talent qu'il avait pour l'éloquence ayant paru dans ses exercices, ses supérieurs l'engagèrent à se donner tout entier à la prédication, où il s'est rendu un des premiers hommes de son siècle. Il travailla douze à quinze ans, de son propre aveu, à former son style et à polir son langage[1], sans néanmoins discontinuer l'étude de la théologie, de l'Écriture et des saints Pères, où il se fit un fonds inépuisable de doctrine qui a fourni à quarante carêmes[2], qu'il a prêchés, la plupart à Paris dans les plus grandes chaires, à la cour et dans l'église de l'Oratoire de Saint-Honoré, où les reines[3] venaient ordinairement l'entendre, et où il attirait un très grand nombre d'auditeurs.

Il avait en chaire l'air modeste, humble et majestueux tout ensemble, la voix nette et sonore, le geste noble et réglé, et une clarté dans le discours qui, malgré la force de ses expressions et la sublimité de ses pensées, le rendait aussi intelligible aux esprits les moins éclairés qu'aux génies les plus vifs et les plus sublimes, et c'est dans cette partie qu'il a excellé davantage, quoique admirable dans toutes les autres.

[1] Richard Simon (*Lettres choisies*, t. I) prétend que le P. Senault lisait sans cesse le Plutarque d'Amyot, nonobstant son vieux langage, afin de former sur ce modèle le tour de ses phrases et de ses périodes. Il ajoute que le P. Senault faisait revoir tous ses écrits, pour le style, au célèbre Conrart.

[2] En 1647, à Saint-Paul, et l'avent à Saint-Germain-l'Auxerrois; en 1648, à Saint-Séverin (avent); en 1649, à l'Oratoire; en 1650, à Notre-Dame; en 1651, à Saint-Gervais; en 1652, à l'Oratoire (avent); en 1653, à Saint-Barthélemi; en 1654, à l'Oratoire; en 1655, au Louvre, devant Leurs Majestés; en 1657, à Saint-Gervais; en 1658, à Saint-Étienne-du-Mont; en 1659, à Saint-Merry; en 1660, à Saint-Paul; en 1661, à Saint-Séverin; en 1662, à Saint-Eustache; en 1663, à Saint-Nicolas-des-Champs; en 1664, à Notre-Dame, etc. etc.

[3] Anne d'Autriche et Marie-Thérèse.

de Dieu produirait tous les jours de plus grands effets.

Cette liberté chrétienne venait de son parfait désinté-

[1] Marie-Thérèse.

Il est dans la table des aut
M. de Fromentières fit son
Sorel : Bibliothèque françai
Le livre de Job par M.
— 1° Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le
émotions de l'âme dans
— Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l'
doctrine et la force de son
— Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'élo
aujourd'hui grande rép
— Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux préc
comme son Usage des passio

Rocoles : Introduction à l'hi
François Senault, généra
chaire devant les plus céléb
plus diserts et des plus sui
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire d

Le P. Honoré : Réflexions sur
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Breteuille et, s'il fallait enc
« de ce caractère ; dans le Miro
« panégyrique du P. Senault,
« de l'abbé de Breteuille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault étai
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfac

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Doujat : Specimen juris ecclesia
Doujat fait l'éloge du P. -

Avant lui, il arrivait quelquefois que, lorsqu'on avait entendu quelque habile prédicateur, on mettait sur le papier, lorsqu'on était de retour en sa maison, ce qu'on avait pu retenir de son sermon ; mais il était très rare de voir dans l'église des personnes qui copiassent ce qu'il disait; cela devint si commun dans le temps que le P. Senault prêchait, que parfois on a vu jusqu'à vingt copistes au pied de sa chaire. Ses sermons manuscrits se vendaient plus de dix ans avant qu'il les ait fait imprimer. Plusieurs prédicateurs même les prêchaient sans y rien changer. Étant allé à Clermont pour y prêcher l'Avent dans la cathédrale, on lui demanda par hasard dans la conversation, la veille qu'il devait commencer, quel serait le sujet de son avent : l'ayant dit, il fut fort surpris d'apprendre que, l'année précédente, le prédicateur avait non seulement prêché le même sujet, mais encore tous ses sermons mot à mot. Ce qui l'obligea de veiller presque toutes les nuits pour en faire de nouveaux, dont il fut si fatigué, qu'il en tomba dangereusement malade.

Depuis ce temps il composa deux ou trois avents et carêmes, afin de ne pas tomber une autre fois dans un semblable inconvénient. Car on dit que la même chose lui arriva encore à Bourges et à Marseille; mais cela ne parut point, et ne lui fit d'autre peine que de changer de sujet. Un jour un religieux vint le trouver pour lui demander un sermon de son octave du saint Sacrement qui lui manquait, lui avouant humblement qu'il n'avait pas assez de capacité pour le composer. Le P. Senault admira cette simplicité, et lui donna sans faire la moindre difficulté ce qu'il lui demandait. Il lui est arrivé plusieurs fois d'entendre prêcher ses sermons par d'autres, principalement ses panégyriques; mais il n'en disait jamais rien; dans ces occasions, il s'abstenait le plus qu'il pou-

[3] Il y entra en 1618.

[4] A Vendôme, où l'Oratoire s'était établi depuis peu. « D'où, dit Batterel, par un trait de légèreté de jeunesse, il nous quitta, en 1625, avec quelque éclat...» Mais, sur les instances du cardinal de Bérulle, il rentra dans la Congrégation en 1627.

difficulté de lui donner aucun éclaircissement sur cette proposition ; mais, le P. Senault ayant dit qu'il ne pouvait point accepter son présent ni lui-même le donner, quelque intention pieuse qu'il eût,

vait de regarder en face le prédicateur, et tâchait même de n'en être point aperçu pour ne lui point faire de la peine.

Sa vertu ne l'a pas moins rendu recommandable que son éloquence ; il n'y a point de désordre ni de vice, quelque part qu'il ait été, qu'il n'ait attaqué avec toute la force et toute la véhémence d'un véritable prédicateur de l'Évangile. Dans le temps qu'il prêchait au Louvre, il sut que la plupart des dames de la cour, et même la reine[1], ne se faisaient aucun scrupule d'aller au bal les jours de communion. Il prêcha contre ce désordre avec une force digne d'un prédicateur de l'Évangile, faisant voir les crimes énormes que les bals causent, et la vie sainte que demande Jésus-Christ en ceux qui le reçoivent. Tout le monde crut que la reine serait choquée de ce sermon, et qu'infailliblement il serait ou exilé ou du moins interdit de continuer. Plusieurs courtisans et dames ne manquèrent pas de le critiquer en présence de la reine, pour tâcher de le mettre mal en son esprit ; mais cette grande princesse, qui conservait sur le trône des sentiments de piété et de religion, aussi purs et aussi saints que les personnes qui ont passé toute leur vie dans les cloîtres les plus réformés, les fit taire et leur témoigna qu'elle savait très bon gré au P. Senault de ce qu'il avait prêché. En effet, elle le fit venir le lendemain et le remercia de ce qu'il lui avait fait connaître une faute dont jamais on ne lui avait parlé. Il serait bien à souhaiter que les prédicateurs trouvassent de semblables dispositions dans les personnes du commun pour des défauts beaucoup plus considérables : la parole de Dieu produirait tous les jours de plus grands effets.

Cette liberté chrétienne venait de son parfait désinté-

[1] Marie-Thérèse.

Il est dans la table des aut
M. de Fromentières fit son
Sorel : Bibliothèque françai
Le livre de Job par M.
– 2° Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le v
émotions de l'âme dans
– Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l'
doctrine et la force de son
– Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'élo
aujourd'hui grande rép
– Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux préc
comme son usage des passio

Rocoles : Introduction à l'hi
François Senault, généra
chaire devant les plus célèb
plus disertes et des plus sui
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire d

Le P. Honoré : Réflexions sur
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Breteuille et, s'il fallait enc
« de ce caractère ; dans le Mira
« panégyrique du P. Senault,
« de l'abbé de Breteuille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault étai
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfa

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Donjat : Specimen juris ecclesia
Donjat fait l'éloge du P.

Avant lui, il arrivait quelquefois que, lorsqu'on avait entendu quelque habile prédicateur, on mettait sur le papier, lorsqu'on était de retour en sa maison, ce qu'on

ressement. Le cardinal Mazarin lui ayant dit qu'il était fâché qu'on eût tardé si longtemps à rendre justice à son mérite, qu'il n'avait qu'à lui déclarer ce qu'il souhaitait et qu'il le demanderait au roi avec plaisir, le P. Senault le remercia de sa bonté et le pria de ne point importuner le roi pour un homme qui était content, et qui dans son état s'estimait plus heureux que Son Éminence. La reine mère lui ayant envoyé le brevet d'un évêché, avec assurance de lui donner le meilleur de la province s'il venait à vaquer, il le lui renvoya, aimant mieux demeurer simple prêtre de l'Oratoire que de se voir élevé aux dignités les plus éclatantes. En quoi il avait raison, non seulement pour la sécurité de sa conscience, mais pour continuer à rendre plus de services à l'Église en prêchant de tous côtés; ce qu'il n'aurait pu faire en se renfermant dans l'étendue d'un seul diocèse.

Son désintéressement parut encore dans une occasion où tout autre que lui aurait été en grand danger de succomber. Un homme riche de province, étant dangereusement malade à Paris, l'envoya chercher pour lui proposer plusieurs doutes qui lui faisaient de la peine, et pour le prier de l'assister de ses conseils dans l'état présent où il se trouvait, d'aller paraître bientôt devant Dieu. Le P. Senault lui rendit, pour cet effet, plusieurs visites, et n'oublia rien de tout ce qui peut contribuer à son salut et à sa consolation. Enfin, se voyant condamné des médecins, il fit son testament et disposa de tout ce qu'il avait. Pour témoigner sa reconnaissance au P. Senault, il voulut lui remettre un sac de dix mille livres, pour faire prier Dieu pour lui dans l'Oratoire après sa mort. Ce Père lui demanda s'il n'avait pas de pauvres parents ni de créanciers, pour connaître s'il pouvait en conscience disposer d'une somme aussi considérable sans leur faire quelque tort. Il fit au commencement quelque

difficulté de lui donner aucun éclaircissement sur cette proposition ; mais, le P. Senault ayant dit qu'il ne pouvait point accepter son présent ni lui-même le donner, quelque intention pieuse qu'il eût, si cela portait préjudice à quelqu'un, il lui avoua qu'outre qu'il avait des créanciers qui pourraient avec peine être payés, il laissait encore plusieurs parents pauvres, à qui cet argent serait d'un très grand secours. Le P. Senault l'obligea donc de disposer de cette somme en faveur des uns et des autres, selon les règles de la conscience, et ne voulut pas en recevoir un seul denier. L'on peut appeler cette conduite la pierre de touche d'un véritable désintéressement.

Dans le dessein d'être utile à tout le monde, il s'appliqua, lorsqu'il fut supérieur de Saint-Magloire, à former de jeunes ecclésiastiques à la prédication. Il leur donnait des règles et leur fournissait des matières dans les conférences publiques, où il les exerçait après leur avoir donné l'exemple. C'est de son école que sont sortis les PP. le Boux, évêque de Périgueux[1], et Mascaron, évêque

[1] Guillaume le Boux, né à Saint-Maurice de Sonzac, près Saumur, en 1621. D'abord domestique et « balayeur de classe » dans notre collège de Saumur, il fut reçu à l'institution de Paris en 638. Ensuite professeur à Troyes, à Lyon, il alla, en 1644, erminer ses études aux Ardilliers de Saumur, et aussitôt après 'adonna exclusivement à la prédication. Éloigné un moment de Paris par la jalousie de « médiocrités envieuses », il y revint en 654, et la même année débuta à la cour; quatre ans après, son nérite le faisait désigner pour l'évêché de Dax, d'où il fut, en 655, transféré à Périgueux, siège qu'il occupa glorieusement endant vingt-sept ans. « Religieux, il aima ses devoirs, et témoigna toujours à la Congrégation qui l'avait élevé la reconnaissance et l'amour d'un fils. Orateur, il sut se faire écouter à côté de Bossuet, et conquérir, pendant plusieurs stations, les suffrages de la cour la plus littéraire et la plus brillante du monde. Évêque, il rétablit la discipline ecclésiastique, et fit eurir la science parmi les prêtres... Bon, charitable, plein de

[1] Ces panégyriques furent publiés en trois volumes in-4°, en 1656-58.

[2] La chose était fondée : le P. Senault, disent ses biographes, était un des plus beaux hommes de son temps.

Il est dans la table des au
M. de Fromentières fit son
Sorel : Bibliothèque françai
Le livre de Job par M
– L Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le
émotions de l'âme dans
– Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l
doctrine et la force de son
– Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'élo
aujourd'hui grande ré
– Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux pré
comme son Usage des passi

Rocoles : Introduction à l'hi
François Senault, généra
chaire devant les plus célè
plus disants et des plus sui
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire d

Le P. Honoré : Réflexions sur
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Bretenille et, s'il fallait enco
« de ce caractère ; dans le Mirc
« panégyrique du P. Senault,
« de l'abbé de Bretenille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault étai
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfa

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Doujat : Specimen juris ecclesia
Doujat fait l'éloge du P.

d'Agen[1], et tant d'autres prédicateurs célèbres qui remplissent encore aujourd'hui les plus grandes chaires.

Il a voulu aussi se rendre utile aux siècles à venir par plusieurs excellents ouvrages qu'il a laissés : la *Paraphrase de Job*[2], qui, en conservant toute la majesté et toute la grandeur de son original, en a éclairci toutes les obscurités; le traité de l'*Usage des Passions*[3], qui a été traduit en toutes sortes de langues; un livre de l'*Homme criminel*[4], un autre de l'*Homme chrétien*, un autre du *Monarque*[5], et un très grand nombre de *Panégyriques des*

bienveillance pour tous, il fut regretté de son clergé et pleuré par les pauvres. » (Riboulet, *Étude historique sur Mgr le Boux;* Périgueux, 1875.) Mgr le Boux mourut le 6 août 1693.

[1] Mascaron, né à Marseille en 1634, entra à l'Oratoire en 1650. Après son institution, il fut successivement employé dans les collèges de Vendôme, de Montbrison, du Mans, où il fut ordonné prêtre, puis envoyé aux Ardilliers compléter ses études. Ce fut là qu'il débuta dans la chaire, et qu'il y obtint un prodigieux succès. Dès lors il fut demandé dans toutes les grandes villes de France, puis dans toutes les églises de Paris, et enfin à la cour, où il prêcha cinq années de suite. Ce qui lui valut, en 1671, l'évêché de Tulle. Il ne cessa pas de prêcher à la cour et dans plusieurs grandes villes du royaume. Transféré à Agen en 1679, il y continua ses travaux apostoliques, tout en donnant tous ses soins à son diocèse, plein de calvinistes et de nouveaux convertis. Il mourut en 1703. Il était toujours resté, comme le P. le Boux, en relations filiales avec l'Oratoire.

[2] Elle parut pour la première fois en 1637, et eut du vivant de l'auteur plus de dix éditions.

[3] La première édition est de 1641.

[4] *Ou de la Corruption de la nature par le péché selon les sentiments de saint Augustin.* Paris, 1644. — *L'Homme chrétien ou la Réparation de la nature par la grâce.* Paris, 1648. Ce second ouvrage est la suite du précédent.

[5] *Le Monarque chrétien ou les Devoirs du souverain* parut en 1661.

mort. Ce Père lui demanda s'il n'avait pas de pauvres parents ni de créanciers, pour connaître s'il pouvait en conscience disposer d'une somme aussi considérable sans leur faire quelque tort. Il fit au commencement quelque

Congrégation, que jamais il n'en a chargé aucun de quelque emploi que ce fût, qu'il ne l'eût fait pressentir auparavant s'il l'aurait pour agréable [1].

ints [1]; tous ouvrages également pleins de piété et d'éloquence.

Le démon, ennemi commun du salut des hommes, aloux des grands fruits que le P. Senault faisait par ses rédications, lui dressa un piège qui jusqu'alors a paru nouï : il suborna une dame fort assidue à ses sermons, t lui inspira une passion criminelle pour ce Père. Ne achant de quel stratagème se servir pour tenter l'exécuon de son malheureux dessein, elle s'aperçut qu'il allait uelquefois chez un libraire de ses voisins pour acheter uelques livres : elle pria ce marchand, la première fois u'il viendrait dans sa boutique, de la faire avertir. Il e lui promit, et fut fidèle à sa parole. Lorsqu'il y vint, lle se mit dans l'arrière-boutique, et demanda à lui parler; il y entra, laissant le frère qui l'accompagnait lans la boutique avec le marchand pour convenir du prix les livres qu'il avait dessein d'acheter. D'abord ce suppôt lu démon eut l'effronterie de lui dire qu'en le regardant elle l'avait trouvé si beau [2], qu'elle avait conçu pour lui un amour qui ne se pouvait exprimer. Ses yeux, en parlant de la sorte, parurent tout en feu, et le ton et la manière dont elle s'exprima firent assez connaître combien sa passion était violente. Ce saint prêtre fut si surpris à ces premiers mots, qu'il pâlit et qu'il s'enfuit tout effrayé de la maison de ce marchand, sans lui dire un seul mot. Le frère qui l'accompagnait lui demanda plusieurs fois, le long du chemin, s'il se trouvait mal ou s'il lui était arrivé quelque accident; mais il garda toujours un profond silence jusqu'à ce qu'étant arrivé à l'Oratoire, il se

[1] Ces panégyriques furent publiés en trois volumes in-4°, en 1656-58.

[2] La chose était fondée : le P. Senault, disent ses biographes, était un des plus beaux hommes de son temps.

Il est dans la table des aut
M. de Fromantières fit son
Sorel : Bibliothèque françai
Le livre de Job par M
– 1° Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le
émotions de l'âme dans
– Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l
doctrine et la force de son
– Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'élo
aujourd'hui grande ré
– Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux préc
comme son usage des passi

Rocoles : Introduction à l'hi
François Senault, généra
chaire devant les plus célèb
plus disants et des plus sui
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire d

Le P. Honoré : Réflexions sur
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Breteuille et, s'il fallait enc
« de ce caractère ; dans le Mirc
« panégyrique du P. Senault, ?
« de l'abbé de Breteuille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault étai
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfa

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Doujat : Specimen juris ecclesi
Doujat fait l'éloge du P

d'Agen[1], et tant d'autres prédicateurs célèbres qui remplissent encore aujourd'hui les plus grandes chaires.

Il a voulu aussi se rendre utile aux siècles à venir par

retira promptement dans sa chambre, se prosterna contre terre, arrosa les carreaux de ses larmes, se frappa cent et cent fois la poitrine, se croyant le plus malheureux de tous les hommes et le plus grand pécheur qui fût sur la terre, puisque au lieu de sanctifier les âmes dans une fonction aussi sainte que celle de la prédication de la parole de Dieu, il était si malheureux que de les pervertir. Dans cette pensée, il résolut de ne jamais monter en chaire et de renoncer pour toute sa vie à la prédication. En effet, depuis ce temps il ne voulut plus prêcher; mais ses amis, étant surpris de cette conduite, lui représentèrent souvent qu'il ne pouvait pas, en conscience, rendre inutile un talent particulier que Dieu lui avait donné, et qu'il s'exposait à la malédiction que Jésus-Christ avait prononcée dans l'Évangile contre le figuier qui ne portait point de fruits. Sur cela il consulta son confesseur et lui découvrit tout ce qui lui était arrivé, et la résolution qu'il avait prise; mais ce sage directeur lui représenta que c'était une ruse du démon, qui voulait le détourner de sa vocation particulière, qui était d'annoncer la parole de Dieu, et lui rapporta ce qui était arrivé à saint Bernard, qui, au milieu d'un sermon, étant tombé dans une pensée de vanité, s'arrêta pendant quelque temps, dans le doute s'il cesserait ou s'il continuerait sa prédication; mais, reconnaissant que c'était un artifice du démon, qui par ce moyen voulait l'empêcher d'annoncer la parole de Dieu, il rejeta cette tentation en disant au démon : *Nec propter te cœpi, nec propter te desinam.* Le P. Senault se soumit donc humblement au sentiment de son confesseur, et reprit l'emploi de la prédication, qu'il a continué jusqu'à la mort.

L'an 1663, le P. François Bourgoing, supérieur général, étant décédé, on tint à Paris une assemblée, qui fut la onzième assemblée générale de la Congrégation,

Congrégation, que jamais il n'en a chargé aucun de quelque emploi que ce fût, qu'il ne l'eût fait pressentir auparavant s'il l'aurait pour agréable[1].

pour lui donner un successeur. Le P. Guillaume Leboux, évêque d'Acqs, y présida, et y fit un long et très beau discours sur l'importance de l'affaire dont il s'agissait. Il commença par ces paroles : « Mes révérends Pères, Dieu « vous met aujourd'hui la Congrégation entre les mains, « non pas, comme dans les autres assemblées, pour lui « faire des choix et des statuts pour régler sa conduite et « sa discipline, mais pour lui donner un chef et un su- « périeur général ; » et le finit par ces autres : « Deman- « dons au Saint-Esprit qu'il nous fasse connaître celui « qui est le plus selon le cœur de Dieu, puisque lui seul « a entrée dans le sanctuaire : *Spiritus scrutatur etiam* « *profunda Dei*[1]. » Après cela, on procéda par scrutin à l'élection. Les PP. Jean Menant et Guillaume Desmoulins furent nommés pour lire les billets, et, par plus des deux tiers des voix, le P. Jean-François Senault se trouva élu. Ce bon Père, parlant à l'assembléeautant que l'abondance de ses larmes, qui excitaient celles de tout le monde, le lui put permettre, dit qu'après avoir considéré devant Dieu le poids de la charge qu'on lui mettait sur les épaules, il se sentait obligé de représenter à l'assemblée qu'il en était tout à fait indigne ; qu'en se comparant non pas à notre très honoré Père et fondateur, le grand cardinal de Bérulle, qui était hors de toute comparaison pour la grâce, la lumière et la prudence que Dieu lui avait donnée, mais à ses successeurs, il se fortifiait davantage dans cette pensée, que si le R. P. Charles de Condren avait ravi la Congrégation par ses hautes connaissances, et avait gagné tous les cœurs par son admirable douceur, le R. P. François Bourgoing avait eu un zèle merveilleux pour l'Église, et avait été infatigable au milieu de ses infirmités et de ses maladies ; que pour lui,

[1] I Cor. II, 10.

Il est dans la table des au[...]
M. de Fromentières fit son [...]
Sorel : Bibliothèque françai[...]
Le livre de Job par M[...]
— L'Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le [...]
émotions de l'âme dans [...]
— Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l'[...]
doctrine et la force de son [...]
— Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'élo[...]
aujourd'hui grande ri[...]
— Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux préc[...]
comme son usage des passi[...]

Rocoles : Introduction à l'hi[...]
François Senault, généra[...]
chaire devant les plus céléb[...]
plus diserts et des plus sui[...]
entr'autres celle sur Job en [...]

Le P. Calmet : Dictionnaire d[...]

Le P. Honoré : Réflexions sur[...]
« La critique nous a aussi [...]
« ouvrages qui ont paru en ce [...]
« Breteuille et, s'il fallait enc[...]
« de ce caractère ; dans le Mirc[...]
« panégyrique du P. Senault, [...]
« de l'abbé de Breteuille, dan[...]

Voir les conversations de Ba[...]

Le Père du P. Senault étai[...]
Voir les Mémoires de [...]

Sur le P. Senault voir la préfa[...]

Il est dit dans le Catalogue de [...]
de l'Homme criminel de Sen[...]

Voyez ce que Chapelain dit de [...]
dans les Mémoires de [...]

Doujat : Specimen juris eccles[...]
Doujat fait l'éloge du P[...]

d'Agen[1], et tant d'autres prédicateurs célèbres qui remplissent encore aujourd'hui les plus grandes chaires.

Il a voulu aussi se rendre utile aux siècles à venir par

il reconnaissait qu'il n'avait pas une de ces qualités, et que le sentiment qu'il avait de ses misères ne lui permettait pas d'accepter une charge dont il s'estimait très incapable. Qu'outre ces raisons, il priait l'assemblée de considérer qu'il était avancé en âge, que le P. de Condren avait quarante ans ou environ lorsqu'il fut élu général, et que le R. P. Bourgoing n'en avait que cinquante-quatre quand il lui succéda; que pour lui il en avait soixante-deux commencés, et qu'il avait plus besoin de repos que de travail. Puis, se prosternant à genoux, et s'expliquant plus par ses soupirs et par ses larmes que par ses paroles, il déclara que sa conscience et le bien de la Congrégation l'obligeaient à conjurer l'assemblée de procéder à la nomination de quelque autre que lui, et qu'il se retirerait pour laisser à chacun la liberté de délibérer. Mais ce discours, produisant un effet contraire à son intention, toucha tellement tous les membres de l'assemblée, que, sans vouloir consentir à ses raisons ni à ses prières, ils l'obligèrent avec une sorte de violence à prendre sa place et à recevoir leurs soumissions et les témoignages de leur joie; ensuite toute l'assemblée se rendit à l'église, où fut chanté solennellement le *Te Deum*.

Il n'était pas né seulement pour instruire, mais aussi pour conduire; ce qui a paru par la manière avec laquelle il administra la Congrégation, dont il fut toujours honoré comme le supérieur et chéri comme le père. Il soutenait seul tout le poids des affaires, et répondait de sa propre main à toutes les lettres qu'il recevait, qui ont monté quelquefois à près de trois cents par semaine, persuadé que c'est donner une grande confiance aux inférieurs que de leur faire entendre qu'il n'y a que leur supérieur qui ait connaissance des choses qu'ils lui mandent. Il avait tant d'honnêteté pour tous les Pères de la

Congrégation, que jamais il n'en a chargé aucun de quelque emploi que ce fût, qu'il ne l'eût fait pressentir auparavant s'il l'aurait pour agréable [1].

Il ne fut pas plus tôt élu général, qu'il entreprit la visite de toutes les maisons, pour en connaître par lui-même les besoins et le caractère d'esprit de tous les particuliers qui les composaient. Ce fut une très grande fatigue pour une personne de son âge, mais aussi une consolation singulière pour tous ceux qui eurent le bonheur de le recevoir. Il porta partout la paix et la bénédiction. Chacun était charmé de l'entendre, et l'écoutait comme un oracle. Il n'y eut pas une maison où il ne fît plusieurs conférences de piété, et c'était avec une onction et une grâce si extraordinaires, que l'on croyait entendre un ange du ciel. Ses conversations n'étaient pas moins charmantes que ses conférences ; il n'y parlait que des rares exemples de vertu qu'il avait vus pratiquer à notre T. H. Père et fondateur, ou des maximes saintes qu'il avait ouïes du T. R. P. de Condren, ou de toutes les actions héroïques de mortification et d'humilité de nos premiers Pères, dont il avait été témoin. Ce qu'il faisait avec tant de piété et de beauté d'esprit, qu'il inspirait à tous ceux qui l'écoutaient le désir des les imiter. Il n'édifia pas moins par ses actions que par ses discours. Il ne voulut jamais souffrir la moindre distinction. Il visita chacun dans sa chambre, jusqu'aux frères, et il s'entretint avec tous avec tant de charité, de douceur et de cordialité, qu'il n'y en eut pas un qui n'éprouvât qu'il avait toutes les qualités et les tendresses d'un véritable Père. Lorsque quelques-uns se mettaient à genoux devant lui pour lui demander sa bénédiction, il s'y prosternait en même temps, jusqu'à

[1] Aussi la douceur de son gouvernement l'avait-elle fait surnommer *les Délices de la Congrégation*.

arriver, il ordonna que tous ceux qui seraient convaincus

[1] Voir les *Actes de la onzième assemblée générale de l'Oratoire*. Paris, Vitré, 1663, p. 31.

Il est dans la table des au
M. de Fromentières fit son
Sorel : Bibliothèque françai
Le livre de Job per M
– 2e Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le
émotions de l'âme dans
– Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l'
doctrine et la force de son
– Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'élo
aujourd'hui grande ré
– Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux pré
comme son usage des passi

Rocoles : Introduction à l'hi
François Senault, généra
chaire devant les plus célè
plus diserts et des plus sui
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire d

Le P. Honoré : Réflexions sur
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Breteuille et, s'il fallait enco
« de ce caractère ; dans le Mirc
« panégyriques du P. Senault,
« de l'abbé de Breteuille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault étai
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfa

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Doujat : Specimen juris eccles
Doujat fait l'éloge du

mettre son visage contre terre, et ne se relevait point qu'ils ne se fussent auparavant relevés : ce qu'il faisait avec tant d'humilité et des paroles si touchantes, qu'il était impossible de s'empêcher de verser des larmes. Il faisait peu de corrections, et, quand il y était obligé, il s'y comportait de manière qu'on eût dit qu'il était le coupable. Il ne fut pas moins édifié de ses visites qu'on y fut édifié de lui; car on lui a ouï dire plusieurs fois qu'il y avait trouvé des prêtres de l'Oratoire qui étaient de véritables saints à canoniser; qu'ils ne cédaient point en humilité, en austérité et en piété à ceux des premiers siècles, qui à la vérité étaient inconnus au monde, mais très agréables à Dieu; qu'il y avait peu de maisons où il n'en eût trouvé quelques-uns, et que pour l'ordinaire ils étaient dans celles qui étaient les plus pauvres et les plus méprisées. Ce qui lui donna lieu, à son retour, de rapporter un jour en conversation ce trait d'histoire de la vie des Pères du désert : Saint Macaire, après avoir visité les monastères de quelques saints solitaires, étant retourné dans le sien, assembla ses frères, et leur dit ces paroles : « *Vidi monachos, non sum ego monachus :* J'ai vu « de véritables solitaires; et quand je compare ma vie « à la leur, je vous avoue que je ne suis point solitaire. » Le P. Senault ajouta : « Je pourrais dire la même chose : « j'ai vu de pauvres prêtres de l'Oratoire, pieux, hum- « bles, simples, fervents, zélés, charitables, laborieux, « obéissants, tout le jour dans les bonnes œuvres, toute « la nuit en prières; d'une douceur d'ange pour le pro- « chain, d'une austérité effroyable pour eux-mêmes. En « vérité, quand je me compare à eux, je suis confus en « moi-même, je rougis de honte de voir ma vie si dif- « férente de la leur, et je ne me crois pas digne de « porter la qualité de prêtre de l'Oratoire. »

Dans ce temps-là, le jansénisme faisait grand bruit en

... grande confiance aux in-férieurs que de leur faire entendre qu'il n'y a que leur supérieur qui ait connaissance des choses qu'ils lui mandent. Il avait tant d'honnêteté pour tous les Pères de la

depuis le commencement de l'Église; et l'autre : *Mémoires sur la grâce suivant la doctrine de saint Augustin,* où il fait voir comment il faut entendre ce que ce saint docteur a écrit sur ce sujet[1]. Les jansénistes prétendaient

France, depuis quelques années, et, quoique les autorités ecclésiastique et royale fussent armées et unies ensemble pour le détruire, il ne laissait pas de jour en jour de faire de nouveaux progrès. Il n'y avait ni ordre religieux ni communauté ecclésiastique où il ne tâchât de se glisser par toutes sortes d'artifices. Le R. P. Senault, étant général, n'oublia rien pour lui fermer toutes les avenues et l'empêcher de s'introduire dans la Congrégation. Il ne se contenta pas de faire signer dans toutes ses maisons le formulaire dressé pour ce sujet par l'assemblée du clergé de France; il fit encore, dans la première assemblée générale de l'Oratoire qu'il tint, un statut par lequel tant lui que toute l'assemblée disent que pour ne perdre aucune occasion de rendre publiquement témoignage de leur soumission entière et parfaite, ils déclarent d'un commun consentement, et au nom de tout le corps qu'ils représentent, que toute la congrégation de l'Oratoire se soumet sincèrement et de cœur aux constitutions de nos SS. PP. les papes Innocent X et Alexandre VII, et à tout ce qu'elles contiennent, sans rien expliquer ni rien distinguer; comme aussi à tout ce qui a été fait et ordonné ensuite par nosseigneurs les évêques, auxquels ils veulent demeurer inviolablement attachés et soumis[1]. Il défendit ensuite expressément à tous ceux de la Congrégation de dire, écrire, prêcher ou enseigner aucune chose contraire auxdites constitutions, sous peine d'exclusion; et il donna la liberté à chaque particulier de lui faire savoir, en esprit de charité, ce qu'il connaîtrait avoir été fait contre cette déclaration. En même temps, pour obvier aux abus qui auraient pu en arriver, il ordonna que tous ceux qui seraient convaincus

1 Voir les *Actes de la onzième assemblée générale de l'Oratoire.* Paris, Vitré, 1663, p. 31.

Il est dans la table des au
M. de Fromentières fit son
Sorel : Bibliothèque françai
Le livre de Job per M
— 2° Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le
émotions de l'âme dans
— Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l
doctrine et la force de son
— Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'élo
aujourd'hui grande ré
— Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux pré
comme son usage des passi

Rocoles : Introduction à l'h
François Senault, génér
chaire devant les plus célè
plus diserts et des plus sui
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire d

Le P. Honoré : Réflexions sur
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Breteuille et, s'il fallait enc
« de ce caractère ; dans le Miro
« panégyriques du P. Senault,
« de l'abbé de Breteuille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault étai
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfa

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Doujat : Specimen juris eccle
Doujat fait l'éloge du

mettre son visage contre terre, et ne se relevait point qu'ils ne se fussent auparavant relevés : ce qu'il faisait avec tant d'humilité et des paroles si touchantes, qu'il était impossible de s'empêcher de verser des larmes. Il

de jansénisme, ainsi que ceux qui en auraient accusé faussement quelqu'un, seraient exclus de la Congrégation, et que cet acte serait lu et publié dans toutes les maisons de l'Oratoire.

Dans l'assemblée suivante, il fit ordonner que les professeurs en théologie, pour ne point tomber dans une autre extrémité, enseigneraient la doctrine de saint Augustin touchant les questions de la grâce, comme la plus sûre, la plus solide et la plus universellement reçue dans l'Église, mais conformément à celle de saint Thomas, du concile de Trente et des Constitutions des Papes [1]. Le P. Senault avait beaucoup lu saint Augustin, et il en possédait à la perfection toute la doctrine. Il avouait que de tous les auteurs il n'y en avait point qui fût jamais mieux entré dans sa doctrine et ses véritables sentiments que saint Thomas, et que Jansénius et ses sectateurs ne seraient jamais tombés dans leurs égarements s'ils n'avaient pas quitté ce saint docteur pour suivre leur propre sens.

Plusieurs alors étaient prévenus de cette opinion, que les jansénistes n'avaient pas seulement des sentiments erronés touchant la grâce, mais encore touchant l'autorité du pape, afin d'éluder la condamnation qu'il avait prononcée contre eux. Ce qui obligea un des habiles théologiens de la Congrégation [2] de composer contre eux deux livres; l'un qu'il intitula : *De primatu summi Pontificis*, où il prouve l'autorité et la primauté du Pape par des témoignages authentiques des conciles et des Pères

[1] *Actes de la douzième assemblée*. Paris, Vitré, 1666, page 54.

[2] C'est Thomassin. Son traité sur le pouvoir des Papes n'a pas le titre que donne Cloyseault, mais le suivant : *Dissertationes, commentarii, notae in concilia generalia et particularia*. Paris, 1667, in-4°. Cet ouvrage fut aussitôt supprimé, par ordre du magistrat, comme contraire aux libertés gallicanes.

depuis le commencement de l'Église; et l'autre : *Mémoires sur la grâce suivant la doctrine de saint Augustin,* où il fait voir comment il faut entendre ce que ce saint docteur a écrit sur ce sujet[1]. Les jansénistes prétendaient encore qu'on ne pouvait point condamner leurs opinions sans condamner la grâce efficace : ce qui donna lieu à un autre théologien de l'Oratoire de montrer dans un savant écrit que l'on pouvait très sûrement soutenir et enseigner la grâce efficace sans suivre les erreurs de Jansénius[2], et que jamais les Papes n'avaient prétendu condamner la grâce efficace en condamnant les cinq propositions. Par tous ces moyens, le P. Senault conserva la Congrégation dans la véritable et saine doctrine de l'Église, et la préserva de toutes les suites fâcheuses que l'erreur ou l'opiniâtreté produisent presque toujours. Il crut qu'il ne suffisait pas de s'être fortifié de la sorte contre les ennemis du dehors, mais qu'il fallait encore empêcher qu'ils n'eussent de secrètes intelligences au dedans, et que quelque homme ennemi de la paix ne semât la zizanie dans la Congrégation. C'est pourquoi, dans l'assemblée où il fut élu général, il ouvrit toutes les sessions par un discours qu'il fit sur l'union et la paix qui y devaient régner. « Comme le plus grand mal, dit-il, qui puisse « arriver aux communautés est la division, et que, selon « l'oracle de l'Évangile, tout royaume divisé est en danger « de se perdre, *Omne regnum divisum in se desolabitur*[3],

[1] « Thomassin y abandonne, dit Feller, la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination, pour suivre celle des Pères grecs, qui, s'éloignant également des erreurs condamnées, lui paraissait plus douce et plus encourageante. »

[2] Cloyseault veut sans doute parler ici de la *Défense des constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII contre les doctrines de Jansénius* du P. Amelote. Elle parut en 1660, in-4°.

[3] S. Luc. xi, 17.

Le P. Senault mourut le 3 août de l'année 1672, âgé de soixante et onze ans, d'une apoplexie qui l'attaqua

[1] En 1670. Cet établissement se fit avec beaucoup de difficulté.

[2] En 1665, sous Mgr François Bosquet.

[3] L'établissement définitif ne se fit qu'en 1676.

Il est dans la table des au
M. de Fromontières fit son
Sorel : Bibliothèque franç
Le livre de Job par d
— Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le
émotions de l'âme dan
— Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de
doctrine et la force de son
— Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'é
aujourd'hui grande r
— Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux pré
comme son Usage des pass

Rocoles : Introduction à l'h
François Senault, génér
chaire devant les plus éli
plus diserts et des plus su
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire c

Le P. Honoré : Réflexions su
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Breteuille et, s'il fallait enc
« de ce caractère ; dans le Mir
« panégyriques du P. Senault,
« de l'abbé de Breteuille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault était
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfac

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Doujat : Specimen juris eccle
Doujat fait l'éloge du

« j'ouvrirai toutes les sessions de l'assemblée par un dis-
« cours où je vous entretiendrai succinctement des avan-
« tages de l'union qui doit régner parmi nous. »

Dans l'assemblée précédente, le T. R. P. Bourgoing, pour lors supérieur général, n'y ayant pu assister à cause de ses grandes infirmités, étant paralytique depuis plusieurs années, le P. Senault fut choisi pour y présider. Il ouvrit toutes les autres sessions par un autre discours de piété, dans lequel il parle sur les différentes manières dont le Fils de Dieu est parmi nous. Il présida encore à deux autres assemblées, à savoir en la douzième et en la treizième : dans l'une il entretint les députés des vertus et des fonctions saintes convenables aux prêtres de l'Oratoire, et dans l'autre des défauts et des imperfections qu'ils doivent fuir avec plus de soin. Tous ces discours sont autant de chefs-d'œuvre de piété et d'éloquence[1]. Il avait dessein d'en composer sur tous les règlements et les exercices spirituels de la Congrégation ; et c'est une perte irréparable qu'on en ait été privé. Il serait à souhaiter que Dieu l'eût conservé plus longtemps pour achever un tel ouvrage, qui aurait produit de grands biens, et aurait beaucoup contribué à conserver dans la Congrégation son premier esprit et sa première ferveur. Il avait pour elle une affection singulière. Il n'en parlait jamais qu'en des termes pleins d'estime et de respect. Il en a fait l'éloge en plusieurs occasions, montrant quel en était l'esprit et la fin, mais toujours avec tant de piété et d'onction, qu'il en imprimait une haute idée à tous ceux qui l'entendaient. Il s'est employé toute sa vie pour son service, ayant prêché plus de trente-cinq carêmes, dont il a toujours donné les honoraires aux maisons où il demeurait. Il a été supérieur pendant plusieurs années en plusieurs

[1] Voir les *Actes* de ces assemblées; Paris, Vitré, 1666 et 1670.

[2] C'est Thomassin. Son traité sur le pouvoir des Papes n'a pas le titre que donne Cloyseault, mais le suivant : *Dissertationes, commentarii, notae in concilia generalia et particularia.* Paris, 1667, in-4°. Cet ouvrage fut aussitôt supprimé, par ordre du magistrat, comme contraire aux libertés gallicanes.

I. — **Le Père Jean-François Senault**

endroits, et partout il s'est comporté avec tant de douceur, d'honnêteté et d'édification, qu'il y a produit un bien extraordinaire. Depuis qu'il fut général, il n'oublia rien pour conserver et augmenter le premier esprit de piété et de ferveur de la Congrégation. Il écrivit plusieurs lettres circulaires, et fit plusieurs conférences pour ce sujet. Il établit trois nouvelles maisons : un collège à Provins[1], un séminaire à Montpellier[2], et un autre à Agde[3]. Mais ce qui prouve davantage son estime et son affection pour la Congrégation, c'est que, la reine l'ayant nommé plusieurs fois pour être évêque, avant même qu'il fût général, il ne voulut jamais l'accepter ; et, comme un jour elle l'en pressait davantage, il lui dit : « A l'âge que j'ai, Madame, bien loin de sortir de l'Ora- « toire pour mourir évêque, si j'étais évêque, je quitte- « rais mon évêché pour avoir la consolation de mourir « simple prêtre de l'Oratoire. » La reine lui demanda alors quel âge il avait. Il répondit : « Soixante et un ans. « — Il y a un abbé, dit-elle, qui en a soixante-dix-huit, « qui me presse d'avoir l'évêché que je voudrais vous « donner. — C'est, Madame, dit le P. Senault, qu'il est « plus homme de bien que moi. — Oui, sans doute, « ajouta une dame de la cour qui se trouvait auprès de « la reine ; car il a déjà pour vingt à vingt-cinq mille « livres de bénéfices. » Ce qui obligea la reine de dire, en levant un peu les épaules : « On ne saurait les con- « tenter tous tant qu'ils sont ; plus ils en ont, plus ils « veulent en avoir. »

Le P. Senault mourut le 3 août de l'année 1672, âgé de soixante et onze ans, d'une apoplexie qui l'attaqua

[1] En 1670. Cet établissement se fit avec beaucoup de difficulté.
[2] En 1665, sous Mgr François Bosquet.
[3] L'établissement définitif ne se fit qu'en 1676.

Il est dans la table des au
M. de Fromantières fit son

Sorel : Bibliothèque franç
Le livre de Job par d
— 2° Ibid. p. 92 :
« Le P. Senault a trouvé le
émotions de l'âme dan
— Ibid. p. 71 :
Le P. Senault, prêtre de l
doctrine et la force de son
— Ibid. p. 101 :
Pour les sermons où l'él
aujourd'hui grande r
— Ibid. p. 264 :
Pour remarquer ceux pré
comme son Usage des pass

Rocoles : Introduction à l'h
François Senault, génér
chaire devant les plus céle
plus disertz et des plus su
entr'autres celle sur Job en

Le P. Calmet : Dictionnaire c

Le P. Honoré : Réflexions su
« La critique nous a aussi
« ouvrages qui ont paru en ce
« Breteuille et, s'il fallait enc
« de ce caractère ; dans le Mirc
« panégyriques du P. Senault, d
« de l'abbé de Breteuille, dan

Voir les conversations de Ba

Le Père du P. Senault étai
Voir les Mémoires de

Sur le P. Senault voir la préfac

Il est dit dans le Catalogue de
de l'Homme criminel de Sen

Voyez ce que Chapelain dit de
dans les Mémoires de

Doujat : Specimen juris eccle
Doujat fait l'éloge du

« j'ouvrirai toutes les sessions de l'assemblée par un dis-
« cours où je vous entretiendrai succinctement des avan-
« tages de l'union qui doit régner parmi nous. »

Dans l'assemblée précédente, le T. R. P. Bourgoing, pour lors supérieur général, n'y ayant pu assister à cause

subitement et l'enleva en quatre jours. Il rendit particulièrement grâce à Dieu de ce qu'il mourait sans avoir jamais possédé aucun bénéfice ni aucun bien de l'Église[1].

[1] Batterel rapporte, à la fin de la *Vie du P. Senault*, une maxime de ce Père, qui est assez spirituelle pour que nous ne résistions pas non plus au plaisir de la citer : « L'âme et le corps, disait-il, ont de grandes liaisons ensemble, et cependant se contrarient toujours ; en un mot, ce sont deux ennemis qui ne se peuvent quitter, et deux amis qui ne se peuvent souffrir. »

I. — Le Père Jean-François Senault

Quatrième Supérieur Général de l'Oratoire.

Entré en 1618, Supérieur Général en 1663, mort en 1672.

Le P. Senault, originaire de Paris, naquit à Anvers (1). Il eut pour père Pierre Senault, secrétaire du roi et commis au gref civil du Parlement de Paris, fameux ligueur, et un des plus fameux entre les Seize. Anne d'Autriche loua plusieurs fois son fils d'être aussi attaché aux intérêts de l'Etat, surtout pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, que son père l'avait été peu de son temps. Il commença ses études dans l'Université de Douai, pendant la retraite de son père en Flandre, et les acheva dans celle de Paris. Il s'y rendit si habile, que M. de Bérulle, charmé de sa modestie et de sa piété, le reçut avec grande joie dans sa nouvelle Congrégation. Il y entra d'abord en 1618 (2), n'ayant que 16 ou 17 ans, et fut employé à professer les humanités. Je vois, par une lettre de M. de Bérulle, du mois de juillet 1623, qu'il l'avait envoyé faire la Quatrième à Vendôme (3), nouveau collège venant de nous être donné, et par une autre, du 24 juillet 1625, que, par un trait de légèreté, de jeunesse, il avait quitté la Congrégation. Car, écrivant au P. Gibieuf, d'un autre sujet qu'il

Voir encore Polybiblion, 1875. T. XIV. p. 558, à réfuter.

(1) Cloyseault, *Vies de quelques prêtres de l'Oratoire.* [T 2, p 171]. — Perrault, *Hommes illustres*, T. I, p. 13-14.

(2) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*, p. 279. — La preuve en est que, dans sa lettre latine à Alexandre VII, écrite depuis son élection au généralat, au mois d'avril 1663, il dit qu'il est entré dans l'Oratoire, il y avait 45 ans. Il parle là de sa première entrée. Car la deuxième n'étant qu'en janvier 1628, il n'y aurait eu que 36 ans qu'il était de l'Oratoire, lorsqu'il écrivit au Pape en 1663.

(3) Bérulle, *Lettre manuscrite au P. Damascène.*

s'agissait de placer, il dit : « *S'il venait à quitter comme Senault, cela ferait plus d'éclat.* » Sa sortie en fit par ses suites, s'il faut en croire un libelle qu'on fit courir plusieurs années après (1). Mais quand il serait vrai de lui, comme de l'enfant prodigue, que, loin des yeux de son charitable père, il voulut un temps faire essai de sa liberté, ce temps dura peu ; il demanda avec empressement de retourner dans la maison et auprès de ce bon Père, chez qui il avait goûté tant de douceurs. L'on dit même (2) que M. de Bérulle, tout cardinal qu'il était, fit avec lui les premières avances, qu'il lui fit proposer de rentrer, et il est sûr que dès le 2 octobre 1627, il l'avait pris près de sa personne (3), d'abord en qualité d'un de ses aumôniers, qu'au mois de décembre de la même année, il lui fit recevoir la prêtrise (4) ; et que, le 27 janvier 1628, le P. Senault quitta sa qualité d'aumônier pour reprendre celle de Père de l'Oratoire, fut inscrit comme tel sur le catalogue (5) et devint un des principaux ornements de la Congrégation.

Deux talents marqués se manifestèrent d'abord en lui, celui de gouverner et le don de la parole. Il les exerça tous deux à la fois pendant tout le cours de sa vie avec un égal succès. Il fut 25 ans supérieur (6) dans nos principales maisons, Orléans, Saint-Magloire, celle de Paris, et les gouverna avec une douceur, une honnêteté, une application, qui lui gagna tous les cœurs. Son talent pour l'éloquence s'étant aisément montré dans l'exercice des humanités, qu'il professa dans les meilleurs collèges, ses supérieurs

(1) *Doutes sur la Congrégation proposés à l'Assemblée de 1658 par le sieur de la Tourelle*, qui était, à ce qu'on croit, le P. Desmares.

(2) Fardel, *Mémoires manuscrits*. N° 102.

(3) Ceci est tiré du livre des comptes de la dépense de M. le cardinal de Bérulle.

(4) Ses lettres sont du 18 décembre 1627.

(5) L'*Ancien Catalogue* dit qu'il fut reçu le 27 janvier 1627. Mais il est visible que c'est une erreur de plume, et qu'on a voulu mettre 1628.

(6) Senault, *Lettre au Pape Alexandre VII*.

l'engagèrent à se donner tout entier à la prédication (1). Il travailla douze ou quinze ans, de son propre aveu, à se polir le style, sans discontinuer l'étude de la théologie, de l'Ecriture Sainte et des Pères, où il se fit un fond inépuisable de doctrine. Simon prétend (2) qu'il lisait sans cesse le Plutarque de la traduction d'Amyot, nonobstant son vieux langage, pour former sur ce modèle le tour de ses phrases et de ses périodes, et qu'il faisait revoir tous ses écrits pour le style au célèbre M. Conrart. Par là, il acquit une telle clarté dans le discours, que, malgré la force de ses expressions et la sublimité de ses pensées, il trouva le secret de se rendre aussi intelligible aux simples qu'aux beaux esprits (3). Quand il commença de prêcher, trois défauts régnaient dans la chaire : nulle méthode dans le discours, un vain étalage de science profane et un mauvais goût de plaisanterie, qu'on y croyait nécessaire pour attacher l'auditeur. Le P. Senault la purgea de ces trois désordres, et tout le monde, au jugement de Perrault, lui fait cet honneur d'avoir substitué à leur place la méthode, la pure doctrine de l'Evangile et des Pères et la gravité convenable à ce ministère. Le P. de Lingendes, jésuite, devenu évêque de Mâcon, quoique son concurrent dans la gloire de l'éloquence sacrée, lui a rendu hautement ce témoignage.

Il avait en chaire l'air modeste, humble et majestueux tout ensemble, la voix nette et sonore, le geste noble et réglé. Les reines, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse, venaient fort souvent à notre église de Saint-Honoré pour l'entendre.

Il n'est pas possible de le suivre dans le cours de son ministère. Ce détail mènerait trop loin, il suffit de dire qu'il prêcha, sans discontinuation, plus de quarante ans, savoir

(1) Perrault, *Hommes illustres.* T. I.

(2) Simon, *Lettres choisies.* T. I, lettre 22.

(3) Perrault.

huit ans dans les plus célèbres stations des provinces, comme Dijon, Aix, Bordeaux, Rennes, etc. et plus de trente ans, avents et carêmes, dans les meilleures églises de Paris et à la cour (1), sans parler du grand nombre de panégyriques et d'oraisons funèbres, qu'il se vit obligé de faire.

Il fallait qu'il eut une facilité extraordinaire pour avoir été en état, avec tous ses soins, de donner encore au public des ouvrages aussi solides et aussi châtiés que ceux que l'on a de lui.

Dès 1637, il donna sa *paraphrase sur Job*, qui, quoique son premier ouvrage, a toujours passé pour un chef-d'œuvre d'esprit et d'éloquence (2). Il s'en est fait au moins neuf éditions de ma connaissance; ce qui suppose un furieux débit de ce livre (3).

Paraphrase sur Job par le P. J. F. Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS, 8e édition. Paris, chez Trabouillet, 1664, in-12; 9e à Rouen 1667. Je l'ai aussi vue, dans la bibliothèque du collége Mazarin, traduite en anglais en 1648 in-8°

L'auteur déclare, dans l'épître dédicatoire de la seconde édition, qu'il a retouché son ouvrage, et que, profitant du travail des Pères de l'Eglise et du conseil de ses amis, il a réformé plusieurs endroits, où, pour avoir suivi le sentiment de quelques interprètes, il pouvait s'être écarté de ceux de Job.

Il nous fait observer, dans sa préface, que Job était une figure des plus expressives de Jésus souffrant, et dit que, soutenant le caractère de cet Homme-Dieu, qui devait unir en sa personne le double titre du plus affligé et du plus juste

(1) du Vachez, *Epître dédicatoire à Senault.*

(2) Dit M. de Fromentières.

(3) Paris, 1637, in-8°. — Paris, 1640, in-12. — Paris, 1642, in-12. — Paris, 1644, in-8° et in-4°. — Paris, 1646, in-12. — Paris, 1650. — Paris, 1662. — Paris, 1664. — Rouen, 1667. — Lelong, *Bibliothèque sacrée.*

des hommes, on ne doit pas être surpris s'il appuye tant sur son innocence, puisqu'il fallait nécessairement qu'il employât toute son éloquence pour persuader à ses amis, ce qui est pour eux un paradoxe inouï, et sur quoi roule tout son livre, qu'il est malheureux sans être coupable.

Un anonyme, jaloux de la réputation du P. Senault, s'avisa de critiquer son livre par un libelle intitulé : *Lettre d'Eugène à Phileuglottie contenant la censure de la Paraphrase sur Job et des autres ouvrages du P. Senault.* C'est une brochure de quatorze pages in-8°, qui ne parut que plus de vingt ans après que ce livre était en possession des applaudissements du public. C'était s'y prendre un peu tard pour essayer de l'en faire déchoir, surtout n'y pouvant trouver à redire que quelques phrases et expressions ampoulées. Il relève, par exemple, cet endroit du P. Senault où il dit, parlant de Job : « *Ce prince innocent et malheureux qui ne parlait à ses sujets que dans un trône* », et trouve cela trop enflé ; que c'est tout ce qu'on eut pu dire du Grand Seigneur, et que Job vivait dans un temps où les princes y allaient bien plus simplement. — Cette paraphrase du verset 7 du chapitre 5 : « *Homo natus ad laborem.* » *L'homme n'a point de plus mortel ennemi que le repos.* Il soutient que cela n'est pas, et qu'il fallait dire : *que l'oisiveté*, pour que la pensée fut vraie. — Cette description d'un cheval de bataille au chapitre 33, verset 24. *L'on juge par ses actions qu'il sent la guerre, qu'il présage le combat, et qu'étant devenu raisonnable, il s'anime par les harangues des capitaines.* Cette raison donnée à un cheval choque le critique Enfin, dans la description de la baleine, chap. 41. V. 25 où le P. Senault dit : « *Ce monstre est si grand que, quand il lève la tête au-dessus des flots, il voit au-dessous de lui les plus superbes montagnes.* » Dieu nous garde d'un tel monstre ; cela est extravagant, dit notre censeur, qui est toujours dur et insultant dans ses invectives. Et voilà ce que j'ai trouvé de plus plausible dans son libelle.

L'ouvrage suivant contribua bien autant que la Paraphrase sur Job à faire au P. Senault la réputation d'un des plus éloquents hommes de son siècle (1).

De l'usage des passions par le R. P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire, Paris, chez Camusat, 1644 in-4°. Son épître dédicatoire au cardinal de Richelieu est peut-être le plus magnifique panégyrique qui se soit jamais fait de cette Eminence, sur laquelle tant de plumes se sont exercées, et un chef-d'œuvre en son genre. Il a été imprimé plusieurs fois à part avec la préface. Il roule sur l'usage que ce cardinal faisait de ses passions, soit pour se gouverner soi-même, soit pour conduire l'Etat, pour contenir les ennemis domestiques et pour triompher de ceux du dehors. L'auteur s'énonce d'une manière noble et sententieuse ; ses pensées sont toutes heureuses, brillantes et justes, leur vérité supposée, car je ne voudrais pas garantir que cette Eminence agit en tout par les motifs qu'il lui prête.

Dans sa préface, après avoir montré l'utilité de la philosophie morale qui a pour but de régler les passions des hommes, il fait remarquer que, depuis la corruption introduite par le péché, ces leçons sont infructueuses, quoiqu'en disent les philosophes, sans le secours de la grâce. Notre mal est trop grand pour se laisser vaincre par de si faibles remèdes ; il faut que la grâce se mêle avec la nature pour rendre la vertu méritoire, et il tranche le mot, que toutes les actions, que l'homme fait sans la grâce, sont criminelles ; et, si l'on en croit saint Augustin, toutes ses bonnes œuvres autant de péchés, parce que, n'agissant pas par la grâce, il faut qu'il agisse par la concupiscence, et qu'étant possédé par l'amour propre, il n'a d'autre fin que lui-même; enfin qu'il en est de notre âme comme de la terre, qui fut maudite depuis le péché, et que, comme celle-ci ne porte que des épines, si elle n'est cultivée, celle-là ne produit que

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault.*

des péchés, si elle n'est éclairée de quelque lumière surnaturelle. Et il appelle cela *la pure doctrine de l'Evangile*, doctrine cependant qu'on n'ose aujourd'hui prêcher qu'à l'oreille, et qu'on publiait alors sur les toits, sans passer pour un homme outré. Car le P. Senault n'eut jamais ce mauvais renom.

Il veut donc que son lecteur sache qu'il présuppose toujours dans son ouvrage la nécessité absolue de la charité pour faire un bon usage de nos passions, et qu'il ne reconnait d'autre morale que la chrétienne ; par où il prétend prévenir ceux qui sans cela pourraient s'effaroucher de ce que, dans le cours de son livre, il s'attache assez souvent à vouloir guérir une passion par une autre, et à proposer des motifs qui sembleront bien humains ; ce qu'il n'a fait que par condescendance pour la plupart des esprits qui ne lui ont pas paru capables d'être élevés tout à coup à des vues plus pures.

Son ouvrage est divisé en deux parties, qui font onze traités, cinq où il résout diverses questions qu'on peut proposer sur les passions en général, et parlant dans les six autres de chacune en particulier. « Quoi de plus utile, dit son panégyriste (1), que son traité de l'usage des passions qui a été traduit en toutes les langues ! » J'en ai vu la traduction anglaise imprimée à Londres en 1649, in-8°, et faite, à ce qu'on dit (2), par Henri, comte de Montmouth. Les éditions françaises se sont aussi fort multipliées en diverses formes : j'en connais deux in-12, de Paris, une en 1660, l'autre de 1665.

En 1641 et 1642, il fut chargé par le P. Bourgoing de travailler à la vie de M. le cardinal de Bérulle (3). On lui avait remis les mémoires, et il avait accepté ce soin. La pensée que la louange du Père serait moins bien dans la bouche

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*.
(2) Struvius, *Bibliothèque*, p. 116.
(3) *Registre du Conseil*, 1641 et 5 juin 1642.

d'un de ses enfants que dans celle d'un étranger, et très bien dans une bouche aussi diserte que celle de l'abbé de Cérisy, fit apparemment changer de dessein, et nous a privés d'une histoire qui eut été bien plus naturellement écrite que celle que nous avons.

Harangues funèbres de Louis le Juste, roi de France et de Navarre et de la Reine, sa mère, Marie de Médicis, prononcées dans l'Eglise cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, par le P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire, Paris, Camusat et le Petit 1644, in-4°.

A la tête de ce couple d'oraisons funèbres est une épître dédicatoire au duc d'Orléans, Gaston de France, où l'auteur qui d'ordinaire excelle en ce genre, paraît s'être surpassé. Qu'on prenne la peine de la lire, et qu'on se mette dans le point de vue de ce temps-là, et on jugera qu'on ne pouvait toucher avec plus de légèreté, qu'il a fait, des intérêts d'Etat assez délicats : et que, sans l'obstacle de son collet, il eût été choisi pour être un des membres d'élite de l'Académie, non d'aujourd'hui, mais d'alors, pour sa manière noble et aisée de louer les gens.

Le Panégyrique de Louis XIII n'est qu'une histoire des principaux événements de son règne parcourus dans l'ordre des temps, mais ornée de belles images et relevée par bien des traits d'éloquence, mais quelquefois un peu ampoulés. Il fut prononcé le 8 avril 1643, étant alors supérieur d'Orléans.

Celui de Marie de Médicis l'avait été dans la même église le 18 août de l'année d'auparavant. Il est simple, et ne vaut pas l'autre. En parlant des bonnes œuvres de cette princesse, le P. Senault n'a eu garde de nous oublier. Après lui avoir fait presser longtemps M. de Bérulle d'établir la Congrégation, il ajoute : « *Elle y contribua de ses largesses, après y avoir contribué de son crédit. On a vu beaucoup de princesses qui ont bâti des maisons religieuses, et qui, pour satisfaire à leur pieté, ont édifié des églises et des cloîtres, mais*

il n'y a que notre auguste princesse qui ait fondé une Congrégation entière, et qui ait vu, pendant sa vie, soixante-dix maisons établies dans le royaume par sa faveur et par sa magnificence. » On dirait, à l'entendre parler, que toutes nos maisons sont de fondation royale, et bâties des deniers du roi. Cependant je ne sache pas que, hors les privilèges, il ait fait aucun bien fixe et annuel à aucune de nos maisons, même à celle de Paris; ses abbayes unies lui étant venues d'ailleurs, par la résignation de deux de nos Pères, mais non à la vérité sans l'agrément de la Cour.

L'homme criminel, ou de la corruption de la nature par le péché, selon les sentiments de saint Augustin, par le R. P. J. François Senault, prêtre de l'Oratoire, Paris, Camusat et le Petit 1644, in-4°.

Le P. Senault observe d'abord que, quoique saint Augustin ait triomphé de l'hérésie des Pélagiens, elle n'a pas laissé de survivre à sa défaite et de trouver des partisans après sa mort ; que nous nous engageons dans ses erreurs sans y penser, que nous parlons le langage des Pélagiens sans avoir lu leurs écrits, parce que, donnant plus à la liberté qu'à la grâce, nous voulons nous rendre les auteurs de notre salut. Or, pour remédier à ce mal, il a cru devoir répéter dans ce livre l'état déplorable où le péché a réduit notre nature ; et, pour cela, il fait voir : 1° qu'il y a en nous un péché originel, source funeste de tous nos maux ; 2° la corruption qu'il a répandue dans nos âmes par les ténèbres de l'entendement et de la dépravation extrême du cœur humain ; 3° que tout ce qui porte le nom de vertus naturelles n'en a que l'ombre, et sans la grâce n'est que vanité et un raffinement d'amour-propre. Il entre, dans le quatrième traité, dans l'examen du corps humain dont il décrit les misères. Le cinquième et le sixième poussent ce détail jusque sur tous les biens extérieurs qui nous environnent, dont il fait sentir le néant, la fragilité, le dérangement.

Un jacobin, nommé le P. Gaultier, fit, quelques années après, à Poitiers, un sermon sur cette matière (1), tout tiré de l'Homme Criminel du P. Senault. Six propositions de ce sermon furent censurées, le 22 mars 1655, par cinq docteurs de la Faculté de cette ville, dont deux étaient jésuites, et il se fit, à cette occasion, bien des écrits et des procédures de part et d'autre.

L'homme chrétien, ou la réparation de la nature par la grâce, par le R. P. J. F. Senault prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Camusat et Le Petit 1648, in-4°.

Cet ouvrage est une suite naturelle du précédent. Il fallait consoler et relever l'homme après l'avoir abattu, et lui montrer sa ressource dans la grâce chrétienne de peur de le jeter dans le désespoir par la seule vue de ses misères. C'est pour cela que je le place ici, quoique, selon l'ordre du temps, il y en ait deux autres entre deux. Il divise celui-ci en trois traités et parle : 1° de la naissance du chrétien par le baptême et du rapport que ce sacrement nous donne avec les trois personnes divines ; 2° de l'espoir du chrétien, qui n'est autre que le Saint-Esprit même, qui nous est donné pour nous animer, nous diriger, nous faire prier ; 3° du chef du chrétien, qui est J.-C., dont il fait voir l'union avec les membres de son corps mystique ; 4° de la grâce du chrétien, dont il traite en pur disciple de saint Augustin ; 5° des vertus du chrétien ; 6° de la nourriture et du sacrifice du chrétien ; 7° de ses qualités et divers rapports ; 8° de sa béatitude en cette vie et en l'autre.

Autant que Sénéque et les autres auteurs profanes sont cités dans l'*Homme criminel*, autant son *Homme chrétien* est-il rempli de passages de saint Augustin et des autres Pères. Il n'y donne pas si librement l'essor à son imagination toujours féconde et brillante, ce qui rend quelquefois son style ampoulé et un peu diffus.

(1) HERMANT, *Histoire manuscrite du jansénisme* Ire partie, livre 14, chap. 27.

Au traité quatrième, après avoir un temps débattu sur la nature de la grâce, les trois systèmes régnants, le Thomisme, le pur Molinisme, le congruisme, et les avoir tous trois réfutés, mais plus fortement le deuxième, qu'il dit n'avoir plus guère de partisans, comme avoisinant trop le pur pélagianisme, il se détermine pour celui de la grâce efficace, expliquée au sens de saint Augustin, qui la fait consister, selon le P. Senault, dans la délectation victorieuse; et il s'énonce sur cela très exactement, quoiqu'en parlant en orateur. Son texte est trop long pour le pouvoir rapporter ici.

Il était encore supérieur d'Orléans, quand il composa ces deux derniers ouvrages ; et c'est aussi là qu'il mit au jour les trois vies suivantes :

La vie du bienheureux Renault de Saint-Gilles, doyen de Saint-Aignan d'Orléans et depuis religieux de Saint-Dominique. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1645 in-18 de 84 pages. Elle est courte et fort peu de chose. Il la fit par complaisance pour les Carmélites du Grand Couvent de Paris, qui ont, dans leur église, le corps de ce Bienheureux ; et il y fut enterré, parce que, lors de sa mort, les Jacobins n'avaient pas encore d'église dans Paris.

La vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, religieuse carmélite déchaussée de la première règle selon la réforme de Sainte-Thérèse par un prêtre de l'Oratoire de N.-S. J.-C. Paris, chez Camusat et Le Petit, 1645, in-4°.

Il ne faut pas confondre l'édition de cette même vie augmentée de beaucoup en 1670 par le P. Talon, avec celle-ci qui est sûrement du P. Senault. On y reconnait sans peine son style toujours oratoire jusque dans l'histoire, quoiqu'il ne laisse pas de faire connaître de temps en temps que, quand il ne veut que narrer, il entend très bien à le faire, tant ses narrations sont alors vives, naturelles, intéressantes. Il serait peut-être à souhaiter qu'il eût été

plus sobre et plus réservé sur la multitude de visions et de révélations, dont cette vie est pleine ; mais il cite de bons garants de ses faits, assurant qu'il a tiré tout ce qu'il a dit des mémoires donnés, par écrit et de vive voix, par M. de Bérulle et le P. Gibieuf, les directeurs de sœur Magdeleine; qu'il a eu en mains quatorze procès-verbaux dressés par quatre archevêques et six évêques, qui contiennent plus de deux cents miracles bien avérés, opérés par cette sainte âme. Aussi Mgr l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, un des approbateurs de l'ouvrage, ne craint pas de dire que la connaissance, qu'il a eue longtemps par lui-même de cette sainte fille, l'a souvent fait douter si on pourrait jamais décrire assez dignement sa vie, tant il trouvait en elle de grâces et de vertus, de solidité dans le jugement, de sagesse dans la conduite, de lumière dans le discernement des esprits.

La vie du Révérendissime Jean-Baptiste Gault, de la Congrégation de l'Oratoire de N.-S. J.-C., évêque de Marseille, par un prêtre de la même Congrégation, Paris, Camusat et Le Petit, 1647, in-18.

Il attache bien plus son lecteur dans cette vie que dans l'autre, non seulement par la qualité du sujet, mais aussi par celle de la plume, dont les traits sont plus coulants et plus naturels. Il ne laisse pas d'y avoir des narrations un peu étranglées, de la négligence à suivre l'ordre des temps, à fixer les dates des faits; mais, à travers de ces défauts, on voit un génie aisé, qui s'abandonne à sa facilité d'écrire avec pureté et d'écrire plutôt en panégyriste qu'en historien.

Oraison funèbre de Haute et Puissante Dame, Charlotte Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay, prononcée en présence de Mgr l'archevèque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébrant pontificalement dans l'église des Prêtres de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Camusat et Le Petit, 1650. in-4°.

Ce discours n'est ni assez élevé, à mon goût, pour une oraison funèbre, ni assez simple pour une histoire; mais il tient un peu de l'un et de l'autre. Comme cette bonne Dame était proprement la Mère de la Congrégation, la principale fondatrice de la maison de Paris, et une très sainte Veuve, dont la direction a fait grand honneur à M. de Bérulle et après lui au P. Gibieuf, on trouvera divers traits édifiants de sa vie, qui nous concernent, dans les mémoires sur la vie de notre Très Honoré Père.

La vie de Madame Catherine de Montholon, veuve de M. de Sanzelles, maître des requêtes et fondatrice des Ursulines de Dijon, par le R. P. Jean François Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS, Paris, chez Le Petit et Camusat, 1653, in-4°

Il la composa à la prière des Ursulines de Dijon, qui lui en avaient fourni les mémoires. Elle fut écrite en deux ans, car la bonne Dame ne mourut qu'en 1650. Il fallait que le P. Senault eut une grande facilité pour suffire en même temps à tant de sortes d'occupations, car il était alors, depuis l'assemblée de 1648, assistant du P. Bourgoing et supérieur de la maison de Paris, et il prêchait continuellement Avent et Carême et tous les saints du Paradis, comme on va voir.

Panégyriques des Saints par le R. P. Jean-François Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Pierre Le Petit. 3 vol. in-4° — Le 1re volume en 1656. — Le 2e vol. en 1657. — Le 3e vol. en 1658. Ils ont aussi été donnés in-8°. Il les dédia à la reine mère, Anne d'Autriche, par une épître, qui est différente en chacun des trois. Après avoir dit, dans la première, qu'il y a peu de personnes, qui soient plus redevables à cette princesse que lui, parce que la Providence l'a fait naître dans les états du feu Roi Philippe, son père, et l'a conduit dès son berceau en France pour le rendre encore une fois le sujet de cette princesse ; il ajoute : « *Qu'elle l'a honoré de sa protection, qu'elle a estimé la*

parole de J.-C. dans sa bouche, qu'elle a écouté une partie des panégyriques qu'il lui offre, et a bien voulu y donner quelque approbation. » Cependant on ne peut être plus sobre, qu'il l'est, sur les louanges de cette princesse, lui qui les prodigue d'ordinaire dans ses épîtres. Il s'applique bien plus à l'exhorter à devenir une sainte qu'à la louer de l'être déjà, et il ne pense, ce semble, qu'à lui faire remarquer les vertus des saints, dont il lui présente les éloges, et celles surtout qu'il lui convient d'imiter. Il s'excuse sur la diversité des sujets qu'il traite, quelquefois stériles et secs, d'autre fois grands et sublimes ; de ce que son style n'est pas égal dans tous ses discours, plus simple dans les uns, plus élevé dans les autres, ce qui est bien pardonnable dans une composition d'aussi longue haleine que celle de plus de quatre-vingt panégyriques qu'on trouve ici. Il demande aussi grâce pour le peu de goût de critique qui paraît dans les faits, qu'il rapporte de certains saints, non qu'il ignore ce que les savants ont écrit sur saint Denis, saint Alexis, sainte Ursule, etc. ; mais parce que, parlant au peuple, il n'a pas cru devoir combattre les préjugés et le désabuser des histoires, qui, bien que fausses, n'ont rien de mauvais et entretiennent sa dévotion. Je laisse à juger de la solidité de cette raison.

Le but qu'il s'est proposé en faisant imprimer ses panégyriques, c'est d'être utile aux jeunes prédicateurs, en leur donnant des modèles. On le pressait depuis si longtemps, de tous les côtés, de le faire, qu'il ne le put refuser. Il était alors supérieur de Saint-Magloire, et s'appliquait à former à la prédication ceux d'entre les nôtres et des ecclésiastiques du séminaire, en qui il voyait du talent ; et c'est de cette école, dit M. Perrault (1), que sont sortis, ce que nous avons eu de plus célèbre : les Pères Le Boux, Mascaron, Soanen, Hubert, La Roche, de la Tour, etc. Mais,

(1) Perrault, *Hommes illustres*, T. I.

pour ce dernier, je n'en saurais convenir, n'étant entré dans l'Oratoire qu'après la mort du P. Senault.

Dans ces panégyriques on voudrait trouver plus de mouvement, plus d'élévation, des principes moins étendus et plus poussés dans leurs conséquences ; qu'ils ne tournât pas aussi longtemps autour d'une même pensée qu'il fait quelquefois. Mais, pour en juger comme il faut et les estimer leur juste valeur, il faut les comparer, non avec ce que nous avons eu, depuis, d'exquis en ce genre, mais avec tout ce qui l'avait précédé ; et l'on reconnaîtra jusqu'où il a porté la perfection de la chaire par comparaison aux défauts qui y régnaient de son temps, et dont il l'a purgée par ses exemples.

Mais, pourquoi n'a-t-il pas donné également au public ses sermons de morale et ceux des Mystères, dont je n'ai pas même trouvé le moindre lambeau parmi les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Honoré (1), d'ailleurs si fournie de pièces semblables ? J'en suis d'autant plus surpris qu'ils devaient être meilleurs que ces éloges des saints ; son fort étant d'étaler avec noblesse des principes très lumineux de morale (2), qui était la belle manière de prê-

(1) Ils y sont maintenant, du moins en partie, ayant été jusque-là dans la chambre et parmi les papiers de feu P. P. de la Tour. Le R. P. Général, son successeur, en a conservé une partie. Mais ces sermons, dont il y a une prodigieuse quantité, ne sont qu'en abrégé, et il n'y en a presque point qui ait plus de 2 ou 3 feuilles, à la vérité, écrites assez menues.

Parmi ces mêmes papiers s'est aussi trouvée une *Vie du garde des sceaux, Marillac*, toute écrite et raturée de la main du P. Senault, laquelle n'a jamais été imprimée. Elle est fidèle et fort détaillée, écrite dans le goût de celle de J.-B. Gault, à cela près qu'on y trouve un peu plus de réflexions.

(2) Tout est sujet en France à la mode, jusqu'à la manière de prêcher, et un même homme change souvent de mode dans ses sermons. J'ai ouï dire au P. Senault qu'il en avait eu trois pour les siens ; qu'il avait 1° prêché Sénéque, c'est-à-dire la morale humaine ; ensuite qu'il avait prêché M. de Bérulle, qui est, comme vous diriez, une morale un peu mystique ; et enfin qu'il avait prêché la morale commune, ou, si vous voulez, évangélique, ayant reconnu que c'était là la meilleure et la plus utile. (QUESNEL, *Lettre manuscrite à Nicole*).

cher de son temps. Peut-être que ses Avents et Carêmes étant entre les mains de tout le monde par les copies, qui s'en étaient répandues partout, il crut inutile de les publier.

Avant lui, il arrivait quelquefois qu'au sortir d'un bon sermon, on mettait sur le papier ce qu'on en avait pu retenir ; mais il était rare de voir des copistes dans les églises prendre mot à mot ce que le prédicateur prononçait. Quand le P. Senault prêchait, on en voyait quelquefois des vingtaines au pied de sa chaire. Ses sermons manuscrits se vendaient publiquement en bien des endroits et transcrits avec assez de fidélité, parce que, à force de les entendre répéter tous les ans, au retour des stations de l'avent et du carême, on parvenait à les avoir corrects (1). Plusieurs prédicateurs les prêchaient dans les provinces, sans y rien changer. Etant allé, une année, à Clermont pour y prêcher l'avent à la cathédrale, et ayant dit par hasard quel sujet il devait prendre pour matière de ses sermons, il fut assez étonné d'apprendre que celui qui avait occupé la chaire l'année d'auparavant, l'avait prévenu, en débitant ses propres sermons. Il se crut obligé d'en faire de nouveaux, veilla pour cela une partie des nuits, et en tomba dangereusement malade. Ces accidents lui arrivèrent plus d'une fois, comme à Bourges et à Marseille, et pour n'être pas surpris par un pareil inconvénient, il se fit un double avent et un double carême. Un jour, un religieux vint le trouver bonnement pour lui demander un sermon de son octave du saint Sacrement, le seul que ce bon Père n'eut point, pour l'avoir complète. Le P. Senault, charmé de cette naïveté, le lui donna avec joie, l'assurant qu'il lui garderait le secret. Une autre fois, étant dans une voiture publique pour aller prêcher un carême dans une ville de Parlement, un religieux, qui allait dans le même endroit et à même fin, fut fort étourdi d'apprendre de lui que le Père

(1) Cloyseault, *Ibid.* [T. 2, p. 174].

de l'Oratoire, avec lequel il faisait voyage, était le P. Senault, c'est-à-dire celui-là même, dont il avait compté d'aller débiter les sermons comme siens, la tête levée. Il lui avoua qu'il était perdu de réputation, n'en ayant pas d'autres à dire, et qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de rebrousser chemin, couvert de honte et de confusion. Alors le P. Senault, touché de l'embarras où ce religieux se trouvait, l'en tira généreusement, en lui disant qu'il n'avait qu'à faire usage de ses sermons ; que, pour lui, il en prêcherait de tous différents, et ne le décelerait pas sur la confidence qu'il lui faisait. Et, en effet, il lui tint parole sur l'un et l'autre. Enfin, on raconte que plus d'une fois il s'est trouvé assistant à des sermons, où il s'entendait prêcher, et qu'alors, bien loin qu'il lui échappât aucun signe pour faire connaître à ses voisins ce qui se passait, il baissait les yeux, et évitait avec soin de regarder en face le prêcheur de peur de le déconcerter, s'il fut venu à le reconnaître. Et tous ces traits, en apparence petits, partaient, ce me semble, d'un cœur généreux, officieux et modeste.

Avec cette complaisance pour tout ce qui ne touchait que ses intérêts personnels, il était sans ménagement pour les intérêts de son ministère. Il avait une hardiesse ferme et généreuse, qui lui faisait attaquer le vice, en chaire, enseigner la vérité, combattre l'erreur sans le moindre respect humain. On dit qu'en 1657, prêchant le carême à Saint-Gervais, il s'échauffa plus qu'à l'ordinaire contre les maximes de la morale relâchée, que les Provinciales avaient fait venir le sujet des entretiens de tout le royaume. Or, un jésuite, à ce que croit M. Hermant (1), ne pouvant souffrir qu'il se donnât cette liberté, emprunta le nom d'un paroissien de Saint-Gervais pour lui écrire une lettre aussi violente que mal tournée, pleine de barbarismes et de sens louches, où il lui reprochait la véhémence de ses invectives,

(1) *Histoire manuscrite du jansénisme*, 2e partie.

sans y mêler rien de personnel, ni pour lui, ni pour l'Oratoire ; ce qui me ferait douter que ce fut l'ouvrage d'un jésuite plutôt que de quelqu'un de leurs dévots ignorants. Quel qu'en fut l'auteur, le P. Senault ne tint aucun compte de cet écrit, et continua, le dimanche suivant, de prêcher avec plus de force et de vigueur que jamais contre ces excès que la lettre lui faisait un crime d'avoir comparés à la morale de l'Alcoran.

Au commencement de 1658, comme la plupart des prédicateurs de Paris s'élevaient contre l'*Apologie des Casuistes*, qui paraissait depuis peu, le P. Senault, qui prêchait à Saint-Etienne-du-Mont, n'avait garde de l'épargner. Le jour qu'il invectiva contre ce malheureux libelle, il se trouva par hasard que le P. Maimbourg et plusieurs jésuites se trouvèrent à son sermon pour lui entendre décrier l'ouvrage de leur confrère. Leur présence ne ralentit rien de son zèle, et le bruit de cette rencontre se répandit bientôt dans Paris. On prétend encore qu'à la clôture de son Carême, qui fut le dimanche 28 avril, il en vint jusqu'à traiter les auteurs de cette misérable apologie d'ignorants ou de libertins; dit qu'on ne pouvait assez louer le zèle des curés de Paris de travailler, comme ils faisaient, à la ruine de ce monstre d'impiété, qu'ils avaient fait paraître leur religion ainsi que leur éloquence dans les pièces qu'ils avaient données pour combattre ce livre diabolique; que la Sorbonne n'était pas moins louable qu'eux d'en avoir commencé la censure par la condamnation des trois propositions, qu'elle en avait extraites; qu'il ne fallait pas douter qu'elle n'achevât une si belle et si glorieuse entreprise, dont il espérait que le fruit serait la conversion de leurs frères, qui ne balanceraient pas apparemment à abjurer leurs erreurs; et la paix de l'Eglise, tant souhaitée des gens de bien, qui suivrait infailliblement cette extirpation de la mauvaise morale. M. Hermant, de qui je tiens tous ces faits, ajoute qu'il

s'éleva, pendant que le P. Senault parlait, un murmure d'applaudissement et de joie dans tout l'auditoire, qui est une marque de l'approbation de ce qu'il disait, et de l'horreur universelle qu'on avait de ce détestable libelle.

Avec tout cela les jansénistes n'étaient pas encore contents de lui. Il n'y a qu'à entendre leur historien. Le 13 novembre 1657, le P. Senault ayant, dit-il, prêché devant la Reine-Mère, au Val-de-Grâce, obtint après le sermon une audience secrète de cette princesse, qui lui témoigna toute sorte de satisfaction, tant à l'égard de sa personne que pour la bonne disposition où se trouvait la maison de Saint-Magloire, dont il était supérieur. Il se servit de cette occasion favorable aux intérêts et aux desseins de son corps pour représenter à Sa Majesté combien cette maison était exposée à l'envie et à toutes sortes de médisances, et combien on se prévalait des contestations de l'Église pour l'accuser d'être d'un sentiment contraire à ceux du Saint-Siège sur l'affaire du jansénisme. Ensuite il supplia Sa Majesté de croire que toute sa maison était dans la soumission et la dépendance, autant qu'aucune autre communauté, et qu'elle était prête d'en donner telle déclaration qu'il plairait aux grands vicaires du diocèse de leur présenter à souscrire. Cette bassesse, ajoute M. Hermant, était le prélude de la signature d'un formulaire, qu'ils signèrent peu de jours après sans faire aucune distinction pour le fait. C'est celui qui fut dressé par le P. Bourgoing et son conseil, et envoyé dans toutes nos maisons. Les plus forts ne firent aucune difficulté, sous prétexte que ne s'y étant pas servi du terme de croire, à l'égard du fait, ils se persuadaient, assez mal à propos, que tout le reste n'était rien.

Ce Père n'était pas plus net, au dire de ces messieurs, sur l'article de la morale, et parce qu'il ne donnait pas tête baissée dans toutes leurs opinions, même probléma-

tiques, ils jugeaient qu'il abandonnerait lâchement dans les occasions les vérités les plus authentiques. On en voit encore la preuve dans M. Hermant (1), qui lui fait une affaire des plus sérieuses de ce qu'au mois de juin 1660, dans une de ses conférences à Saint-Magloire, après avoir longtemps débattu le pour et le contre sur la question : s'il est permis, pour défendre sa bourse et sa vie, de se mettre en état de tuer un voleur qui viendrait nous enlever l'une et l'autre, il s'était déterminé pour le sentiment de saint Thomas plutôt qu'en faveur de celui de saint Augustin, comme plus rigide, prétendant que pour ne pas effaroucher le monde et ne pas scandaliser les faibles, qui n'étaient déjà que trop prévenus qu'on voulait tout porter à l'excès, il fallait éviter le soupçon si odieux du rigorisme, tant qu'on le pouvait, sans intéresser ni la vérité ni la conscience. Cette décision fut bien relevée. On en prit sujet de lui dire qu'il fallait beaucoup prier Dieu qu'il conservât nos Rois dans la foi, parce que, s'ils venaient par malheur à en changer, les communautés seraient les premières à les suivre dans leur apostasie, et bien d'autres douceurs semblables. Quatre ecclésiastiques quittèrent peu de temps après le séminaire, disant au P. Senault et aux autres Pères qu'ils ne pouvaient plus demeurer avec eux, depuis qu'ils avaient changé de sentiments, et qu'ils avaient improuvé la communication de ceux de la maison avec Port-Royal. Sur quoi l'historien, revenant au Père Senault, dit que ce Père était bien à plaindre de se conduire par cet esprit de ménagement, puisqu'en même temps qu'il s'attirait à dos les Jésuites, en se déchaînant en chaire contre la corruption de leur morale, il recevait, de la part du parti contraire, ces petites mortifications domestiques pour ne pas suivre toute la sévérité de la morale évangélique. Et l'on voit par là que le même esprit a régné longtemps dans cette maison, et qu'on s'y est,

(1) *Histoire manuscrite du jansénisme*, 2e partie, année 1660.

comme dans tout l'Oratoire, presque toujours trouvé entre les deux feux et à la merci des étrangers, qui se sont mêlés de donner le ton (1).

Le P. Senault n'en alla pas moins son train ordinaire, sans s'embarrasser de tous ces discours. Mais il fut infiniment sensible à un autre piège, que lui tendit le démon, jaloux des fruits qu'il faisait dans son ministère (2). Il lui suborna un jour une dame fort assidue à ses prédications. Ce Père était très bel homme, et avait un extérieur si charmant qu'elle fut éprise pour lui d'une violente passion, cherchant l'occasion de la lui déclarer. Elle s'aperçut qu'il allait quelquefois chez un libraire, de ses voisins, acheter des livres, et engagea ce libraire à l'avertir lorsqu'il passerait chez lui. Avertie un jour que le P. Senault y était, elle se tint dans l'arrière-boutique, et demanda à l'entretenir en particulier. Il la joignit, croyant qu'elle avait à lui proposer quelque difficulté de conscience. Mais à peine avait-elle commencé de s'expliquer aussi clairement qu'un reste de pudeur le lui put permettre, que notre saint prêtre, effrayé, pâlissant et hors de lui-même, se mit à s'enfuir de la maison du marchand, sans lui dire un mot, ni à cette femme. Le Frère, qui l'accompagnait, lui demanda plus d'une fois en chemin s'il se trouvait mal, et ce qui pouvait lui être arrivé de fâcheux, d'autant qu'il le voyait tout troublé. Mais il garda un profond silence, jusqu'à ce qu'étant arrivé à la maison, il s'alla aussitôt renfermer dans sa chambre, se prosterna contre terre, arrosa le pavé de ses larmes, se frappa cent fois la poitrine, se croyant le plus malheureux des hommes et le plus grand des pécheurs, puisqu'au lieu de sanctifier les âmes par un ministère aussi saint que le sien l'était, il ne contribuait qu'à les pervertir et à leur inspirer de si criminels désirs. Dans cette pensée, il se résolut de ne monter

(1) Voyez une addition considérable à la fin de cet article.

(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 179].

jamais plus en chaire. En effet, il fut quelque temps à refuser les sermons qu'on lui offrait. Ses amis, qui s'en aperçurent, n'en sachant pas le motif, lui en firent fortement la guerre, lui soutenant qu'il ne pouvait en sûreté de conscience enfouir le talent que Dieu lui avait donné. Les scrupules, qu'ils lui en firent, le portèrent à s'ouvrir à son confesseur tant de cette résolution que de l'accident qui la lui avait fait prendre. Mais ce sage directeur lui fit si bien toucher du doigt que c'était là une ruse du démon, qui voulait le détourner de sa vocation, et empêcher le bien que Dieu voulait opérer par son ministère, qu'il lui fit reprendre et continuer l'exercice de la prédication jusqu'à sa mort. En conséquence, il prononça et donna ensuite au public les discours suivants :

Oraison funèbre de Gaston de France, duc d'Orléans, qu'il fit aux Minimes, le 14 janvier 1660 (1). Il est bien vrai que l'ayant jusqu'ici vainement cherchée en diverses bibliothèques, il se pourrait faire qu'il ne l'eut pas fait imprimer.

Discours de la paix, prononcé dans l'église de Saint-Paul le 11 jour de mars 1660, par le R. P. J.-F. Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Dédié à Son Eminence. Paris, chez Le Petit, 1661, in-4°.

Il prêchait le carême à St-Paul, quand il y fit ce discours, le jour de l'évangile du Paralytique, d'où il prit ce texte : *Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat,* à cause des rapports qu'il trouvait des maux passés de l'Etat et de sa délivrance présente avec la condition de ce malade guéri. Il en prend occasion de faire observer trois choses à son auditoire : 1° Que la paix est le plus grand de tous les biens ; 2° à qui la France est redevable de celle-ci ; 3° et l'usage qu'on en doit faire. Ce dis-

(1) *Gazette de France,* année 1660.

cours est plus noble et plus châtié que tout ce que nous avons de lui en ce genre.

Dans le deuxième point, après avoir fait à Dieu, comme de raison, le premier honneur de la paix, il n'oublie pas de faire mention de la reine et du cardinal Mazarin, dont cette paix était principalement l'ouvrage. Et faisant un parallèle entre ce ministre et le cardinal de Richelieu, il dit : « *Ils ont de considérables rapports entr'eux, mais ils ont aussi des différences notables : l'un a subsisté par le seul besoin que son prince avait de lui ; et l'autre subsiste par la confiance et l'estime que son monarque a pour lui. L'un a aimé la justice, et comme cette vertu est un peu sévère, il a fait de grands exemples et abattu des têtes illustres pour étonner par les châtiments ceux qu'il ne pouvait gagner par les récompenses ; l'autre a aimé la clémence, et comme cette vertu est indulgente, il a guéri nos maux par des remèdes plus doux, et il n'a jamais répandu le sang des Français. Enfin, Messieurs, l'un a commencé la guerre, parce qu'il l'a crue nécessaire à l'Etat ; et l'autre l'a finie heureusement, et nous a donné la paix, parce qu'il a jugé qu'elle était plus glorieuse à son maître et utile à tout le royaume.* »

Cet éloge, tout flatteur qu'il est, n'est rien moins qu'intéressé dans sa bouche. Jamais homme n'eut plus de dégagement que lui pour tout ce qui s'appelle biens, dignités, honneurs, et il était si éloigné de faire sa cour au cardinal Mazarin en vue d'en obtenir quelque chose, qu'il le refusa (1) assez sèchement, lorsque ce ministre lui fit offre de ses services. Au sortir d'un carême, qu'il avait prêché à la Cour et où il avait enlevé tout le monde, cette Eminence, touchée de son mérite, le fit appeler, et lui témoignant qu'elle était fâchée de l'injustice que jusque-là le siècle lui avait faite : « *Que peut-on faire, mon Père,* lui dit-il, *pour votre satisfaction, et que voulez-vous que*

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*, page 305.

je demande pour vous au roi ? » La réponse fut : « *Monseigneur, on ne saurait être plus obligé que je le suis à Votre Eminence, mais elle ne saurait rien faire pour un homme qui, dans son état, se tient bien plus heureux qu'elle.* »

C'est peu de tenir contre des promesses, qu'on pourrait croire n'avoir été que de belles paroles dans la bouche de ce cardinal. Mais le P. Senault ne se défendit pas moins généreusement contre des effets réels. Il refusa avec une résistance invincible des pensions, que la Reine-Mère lui fit offrir sur des bénéfices, et la supplia de trouver bon qu'il demeurât ferme dans la résolution qu'il avait faite, de ne se charger jamais de la conscience d'autrui, ni du bien d'Eglise. Il renvoya encore à cette princesse le brevet d'un évêché qu'elle lui avait envoyé avec assurance de lui donner le meilleur de la province, lorsqu'il viendrait à vaquer (1). Enfin, comme à quelque temps de là, elle le pressait derechef pour lui en faire accepter un autre, il lui dit : « *A l'âge que j'ai, Madame, bien loin de sortir de l'Oratoire pour mourir évêque, si j'étais évêque, je voudrais abandonner l'Evêché pour avoir la consolation de mourir simple prêtre de l'Oratoire* » (2). La reine lui demanda alors quel âge il avait. Il répondit : « *61 ans.* » — « *Eh ! il y a un abbé*, dit-elle, *qui en a 78, et qui me presse d'avoir l'évêché, que je voudrais vous donner.* » — « *C'est, Madame*, répondit le P. Senault, *qu'il est plus homme de bien que moi.* » — « *Oui, sans doute*, répliqua une des dames, qui se trouvaient auprès de la reine, *car il a déjà pour 20 ou 25000 livres de bénéfices.* » Ce qui obligea la reine de dire, en levant un peu les épaules : « *On ne saurait les contenter tous, tant qu'ils sont ; plus ils en ont, plus ils veulent en avoir.* » Ce désintéressement du P. Senault parut en une autre occasion d'autant plus méritoire qu'elle était moins

(1) Perrault, *Hommes illustres.* T. I.
(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 189].

éclatante. Il fut appelé pour confesser au lit de la mort un homme de la province extrêmement riche, qui se trouvait à Paris. Celui-ci, touché des soins assidus et de tous les secours spirituels qu'il recevait du P. Senault, après avoir donné ordre à ses affaires, voulut lui faire accepter de la main à la main un sac de dix mille francs, afin d'avoir part aux prières de la maison. Le P. Senault, quoique aussi sensible aux intérêts de la Congrégation qu'indifférent pour les siens, questionna tant son malade sur l'état de sa famille et de ses affaires, qu'ayant appris que cet étranger avait de pauvres parents, dont il n'avait pas fait mention dans son testament, il l'obligea de leur léguer cette somme, en lui déclarant que, dans ces circonstances, il ne pouvait en conscience, ni la lui donner, ni lui l'accepter.

L'unique usage qu'il fit de son crédit à la cour, fut de nous parer quelques-uns des coups que nos ennemis ne cessaient de nous porter en secret. Ainsi, lorsqu'en 1662, on nous exila tout en même temps le P. Séguenot, son collègue dans l'assistance, et les PP. du Breuil et du Juannet, tous deux visiteurs, ce fut lui qui, par ses instances et ses sollicitations, obtint leur rappel l'année suivante. C'est encore à lui que nous étions redevables de la plupart des amis que nous avions parmi les seigneurs de la cour, où son éloquence l'avait mis en grande considération, même auprès du roi, surtout par cet ouvrage qu'il lui dédia :

Le Monarque ou les devoirs du Souverain, par le R. P. J. F. Senault, prêtre de l'Oratoire. Paris, Le Petit, 1661, in-4°.

Je commence par louer ce livre pour la beauté du papier et des caractères, l'un et l'autre si magnifiques, qu'il ne peut rien sortir de plus parfait de dessous les presses du Louvre. L'auteur ne s'y est pas moins signalé que le libraire. Il a dédié son ouvrage au feu roi, et il lui parle

d'une manière noble et généreuse, en homme qui est en possession de prêcher les rois. Il avoue qu'il a plus souvent tiré ses leçons des auteurs profanes que des sources ecclésiastiques ; mais il l'a fait pour ne pas se rendre suspect aux politiques du monde, et s'accommoder à leurs préventions en faveur des premiers, avec la précaution cependant de les relever, quand leurs maximes ne cadrent pas avec celles de la religion et de la justice, se souvenant toujours qu'il est prêtre, et qu'il veut former un prince chrétien.

Il divise son livre en 8 traités. Le premier roule sur la différence des gouvernements et la préférence du monarchique à tous les autres. Le deuxième est sur la grandeur du royaume de France, où il n'oublie pas de parler des grands services que nos rois ont rendus à l'Eglise et aux Papes, dont il dit et prouve que la grandeur temporelle est un pur effet de la libéralité de nos rois. Dans le troisième, il traite des devoirs des rois envers Dieu, y montrant par bien des exemples que les plus grands rois chrétiens ont été les plus pieux. Il entre, dans la quatrième, dans le détail des devoirs du prince envers soi-même, comme la bonté, la modération, jusqu'où il doit travailler à acquérir de la gloire et de la science. Il agite, dans un chapitre particulier, quels délassements le prince peut se permettre. Il ne veut pas qu'il s'adonne trop à la chasse, de peur qu'elle ne l'enlève aux soins de l'État, et quelle ne mette sa vie en péril. Il est aussi fort réservé sur le jeu, ne le lui permet que modéré, sans passion avec une indifférence qui fasse sentir qu'il ne cherche qu'à s'amuser. « *Le jeu,* dit-il, *met en compromis son autorité égalant, ce semble, tous ceux qu'il unit, et confondant en quelque façon les qualités des tenants, tant qu'il dure. Trop poussé, il fait abandonner les affaires. Excessif, il épuise ses finances, ou ruine celle de ses sujets. Il découvre les faiblesses du prince, manifestant ses passions de dépit, d'avarice et d'ambition*

qu'il excite et irrite toutes. » Le P. Senault pousse sa sévérité jusqu'à lui interdire la danse. Et, après avoir agité à son ordinaire le pour et le contre, et paru même, à la manière de Platon, appuyer sur tout ce qui l'autorise, il conclut que ce qui ne devrait être qu'un exercice du corps, n'est dans la pratique qu'une corruption du cœur; que les sons des instruments y inspirent des sentiments mols et lascifs; que le luxe y éclate sur les habits; que la pudeur et la modestie y sont bannies dans les deux sexes, qui s'y provoquent mutuellement au péché; que selon saint Ambroise, il ne convient qu'aux impudiques d'aimer la danse, *Saltet sed adulteræ filia*, et qu'il faudrait, pour que cet exercice fut innocent, que les femmes y gardassent la modestie, et que les rois y conservassent leur majesté, ce que l'expérience fait voir qui ne s'y trouve jamais. Il est encore plus rigide sur la société et le commerce des femmes, peignant vivement et sans rien outrer les suites funestes, qu'il a pour l'Etat, et représentant au roi qu'il se flatterait vainement d'en rester toujours avec elles dans les termes d'une familiarité innocente et de la pure galanterie; vu d'une part les attraits et les adresses du sexe, et de l'autre, la fragilité de l'homme sur cet article, et combien peu raisonnablement il oserait se promettre une force, qui n'est que la récompense de ceux qui fuyent un péril, où on périt, dès qu'on l'aime. Le cinquième traité expose les vertus et devoirs qu'un roi doit pratiquer envers ses sujets, prudence, justice, libéralité, clémence, etc. Le sixième, ses devoirs envers l'Etat et l'Eglise, dans l'administration de la justice et des finances, dont il prouve dans un chapitre que le roi doit exclure ceux qui les recherchent. Le septième, ceux du souverain envers ses ministres, ses conseillers, ses amis qu'il distingue des favoris, car il ne peut passer ceux-ci à un roi, et fait un chapitre exprès pour le détourner d'en avoir. Enfin, dans le huitième traité, qui est des devoirs du prince pendant

la guerre, il appuye fort sur cette maxime des anciens que la guerre n'est jamais juste que quand elle est nécessaire, et qu'il ne doit avoir recours à un remède si violent que quand les autres lui manquent. *Bellum justum quibus necessarium; pia arma quibus nulla nisi in armis spes relinquitur.*

L'ouvrage est plein de solidité et d'érudition. Il pourrait être plus sentencieux, plus plein de principes, au lieu du tour oratoire et des brillants ou concetti, qui y reviennent, ce me semble, un peu trop souvent, en traitant un sujet si grave. La lettre suivante, dont l'original est au secrétariat, fera voir quel cas on en faisait dans les pays étrangers, ainsi que de ses autres ouvrages.

Lettre du duc de Wirtemberg au P. Senault sur son Monarque.

Mon révérend Père,

Votre monarque étant venu dans ce pays-ci par le présent que vous en avez fait à Mademoiselle ma nièce (1), *y a fait naître tant d'estime et d'affection pour vos écrits que vous les devez aimer plus qu'à l'ordinaire. Pour moi, qui ne les ai pu voir que fort légèrement, j'en suis devenu amoureux, et souhaite avec grande passion de le loger aussi bien dans ma bibliothèque que dans mon cœur. C'est pour cet effet que je vous prie de me l'envoyer et de donner moyen à M. Paul, résident de M. l'électeur Palatin, de me l'envoyer avec toutes vos autres œuvres* (2).

(1) La lettre de remerciement de cette nièce, qui s'appelle Sophie-Louise de Wirtemberg, est du 4 octobre 1663. Elle lui dit entr'autres choses obligeantes : « *Comme je sais l'estime que votre office et vos qualités vous donnent auprès de la reine, je vous prie de les employer en ma faveur pour me recommander très humblement aux bonnes grâces de cette grande princesse.* »

(2) Le P. Senault ne manqua pas de les envoyer. Le remerciement du duc est du mois de mai 1664. Il y dit : « *Et parce que je sais que l'amour satisfait les âmes généreuses comme la vôtre, je vous offre le mien en vous assurant que votre personne y tiendra toujours un rang aussi honorable dans*

Je les recevrai avec beaucoup de joie, et en revanche, je vous rendrai tous les services que vous souhaiterez de moi, qui suis très particulièrement ami des gens de lettres, et qui, ne pouvant connaître votre visage, serai ravi de connaître l'esprit dans vos livres. Obligez-moi de le croire, et d'être assuré que je serai toujours, de Votre Révérence, très affectionné à vous servir. Frédéric, Duc de Wirtemberg.

La naissance d'un Dauphin, premier fruit du mariage de Louis XIV, fut un sujet de joie universelle dans le royaume. Il naquit le 1er novembre 1661 ; et le P. Senault, avant la fin de l'année, avait composé, prononcé, et fait imprimer le Discours suivant pour marquer la part que l'Oratoire prenait à la joie publique :

L'horoscope de Mgr le Dauphin, discours prononcé dans l'église des Prêtres de l'Oratoire, par le P. J.-F. Senault, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Le Petit, 1661, in-4°.

Le P. Bourgoing étant mort au mois d'octobre 1662, à l'assemblée générale que nous tinmes six mois après pour lui donner un successeur, fut élu par plus des deux tiers des voix le P. Senault (1). Son amour pour la Congrégation, ses services, son crédit, sa réputation, son mérite, tout le portait à cette charge, dont il faisait déjà depuis deux ans les fonctions, régissant la Congrégation en qualité de premier assistant pendant la caducité du P. Bourgoing. Cependant, il fallut presque user de violence pour le résoudre de s'en charger. Dès qu'il s'entendit nommer, il représenta à l'assemblée, autantque l'abondance de ses larmes le lui put permettre, « *qu'il se sentait tout à fait indigne de l'honneur qu'on voulait lui faire ; qu'en se comparant, non pas avec notre Très Honoré Père et Fondateur, le grand Cardinal de Bérulle, qui était au-dessus de toute compa-*

mon cœur que vos livres le tiendront dans ma bibliothèque. Je garderai ceux-ci avec soin, et j'attendrai avec impatience qu'il vous plaise me donner moyen de le faire connaître à tout le monde que je suis avec toute la sincérité possible, etc...»

(1) *Actes de l'Assemblée de 1663.*

raison pour la grâce, la lumière et la prudence, que Dieu lui avait données, mais à son digne successeur, il se fortifiait davantage dans cette pensée ; que si le P. de Condren avait ravi la Congrégation par ses hautes connaissances, et avait gagné tous les cœurs par son admirable douceur, le P. Bourgoing avait eu, de son côté, un zèle merveilleux pour l'Eglise, et avait été infatigable au milieu des infirmités ; que, pour lui, il reconnaissait qu'il n'avait pas une seule de leurs qualités, et que le sentiment qu'il avait de ses misères ne lui permettait pas de se charger d'un emploi, dont il se jugeait incapable ; qu'outre ces raisons, il priait l'assemblée de considérer qu'il était avancé en âge ; que le P. de Condren n'avait que quarante ans environ, quand il fut élu général ; que le P. Bourgoing n'en avait que cinquante-quatre, quand il fut choisi pour lui succéder ; au lieu qu'il avait, lui, soixante-deux ans commencés ; qu'il prêchait d'ailleurs depuis quarante ans, qu'ainsi il avait plus besoin de repos que d'augmentation de travail, » et puis, se prosternant à genoux, et s'expliquant plus par ses larmes et ses soupirs que par ses paroles, il déclara que « *sa conscience et le bien de la Congrégation l'obligeaient de conjurer l'assemblée de procéder à une nouvelle élection ; et qu'il se retirerait quelque part pour leur laisser la liberté des suffrages.* » Mais ce discours ayant produit sur l'esprit de nos Pères un effet tout contraire à ses intentions, ils persistèrent à le trouver d'autant plus digne de cette place qu'il protestait plus hautement de son indignité ; le forcèrent en quelque façon de s'y mettre, lui firent leurs soumissions, et le proclamèrent Supérieur général par la bouche du P. Le Boux, nommé à l'évêché d'Acqs, le 17 avril 1663 (1).

Un de ses premiers soins, dès qu'il se vit contraint d'accepter, fut d'aller faire la visite de nos maisons (2). Il

(1) Hermant, *Histoire des ordres religieux*. T. III, p. 388, et Moreri, édition de 1725, disent qu'il fut élu en 1662.

(2) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 183].

était en route pour cela le 26 décembre 1663. Je le vois par une lettre de même date de M. de Péréfixe, nommé de l'évêché de Rodez à l'archevêché de Paris, qui lui écrit : « *J'ai eu plus de joie que je ne puis vous dire d'apprendre que votre santé est bonne au milieu des peines et des fatigues de votre visite, et je puis vous assurer qu'elle sera entièrement parfaite, lorsque le roi vous aura donné de quoi marcher un peu plus commodément et plus selon vous, que vous ne faites présentement. Vous ne devez pas douter, Mon Révérend Père, que je n'y contribue de toutes mes forces, tant pour la passion que j'ai pour la gloire de mon maître, que j'y trouve beaucoup intéressée, que pour le désir extrême que j'ai de vous bien persuader qu'on ne peut jamais vous estimer plus que je fais, etc.* » Il fut jusqu'au fond de la Guyenne, et puis passa dans nos maisons de Flandre. Ce fut avec bien de la fatigue pour lui et une extrême consolation pour ceux qui eurent le bonheur de le recevoir. Il porta partout la bénédiction et la paix. Dans les conférences de piété qu'il faisait dans chaque maison, on croyait entendre un ange venu du Ciel, tant il parlait avec grâce et avec dignité. Dans les conversations, il ne parlait que des rares exemples de piété, qu'il avait vu pratiquer à M. le cardinal de Bérulle, au Père de Condren, à tant de vénérables et anciens Pères, et d'une manière si touchante, qu'on se sentait, en l'écoutant, pressé du désir de les imiter. Il visita chacun dans sa chambre jusqu'aux frères. Lorsque quelqu'un se mettait à genoux devant lui pour lui demander sa bénédiction, il s'y jetait aussitôt lui-même, et ne se relevait qu'on ne se fut auparavant relevé. Il fut aussi édifié de la conduite des Pères qu'il leur donna lui-même des sujets d'édification, et, de retour à la maison de Paris, il s'appliqua un jour en conversation ce trait de l'histoire de Saint-Macaire, qui, après la visite de divers monastères, étant rentré dans le sien, disait à ses frères : « *J'ai vu de véritables solitaires, et quand je compare ma vie à la leur, je vous avoue que je ne me reconnais plus*

moi-même pour solitaire. Je puis en dire de même, ajouta le P. Senault, *j'ai vu de véritables prêtres de l'Oratoire, pieux, humbles, pauvres, simples, fervents, zélés, charitables, laborieux, tout le jour dans les bonnes œuvres, toute la nuit en prières; d'une douceur d'ange pour le prochain, d'une étonnante austérité pour eux-mêmes. Oui j'en ai vu beaucoup de ce caractère ; et quand je me compare à eux, je suis confus, je rougis de honte de voir une vie si différente de la leur, et je ne me crois pas digne de porter la qualité de prêtre de l'Oratoire, bien loin d'être le général.* » Quoique son humilité lui fit tenir ce langage, il est certain qu'il était aussi pour conduire que pour instruire, et qu'il était les délices de la Congrégation par ses manières pleines de douceur et de charité pour en gouverner les particuliers. Il voulut toujours prendre sur lui tout le poids des affaires, sans chercher des prétextes pour s'en décharger. Il ne manqua jamais de répondre de sa propre main au moindre particulier de la Congrégation qui lui écrivait ; et, comme la bonté qu'il avait d'entrer dans les besoins d'un chacun, donnait plus de liberté à tous de s'adresser plus souvent à lui, il ne se passait guère de semaine qu'il ne fit jusqu'à 2 ou 300 dépêches (1). Il en usait si honnêtement avec un chacun qu'il ne chargea jamais personne d'aucun emploi qu'il ne l'eut fait pressentir auparavant, s'il l'aurait pour agréable (2). Il sut allier ces divers soins avec la continuation des exercices du ministère. Il monta en chaire autant qu'on voulut. Il fit même des discours nouveaux, et nous avons les cinq suivants, qui sont du temps de son généralat :

Oraison funèbre d'Anne, infante d'Espagne, reine de France et mère du roi, prononcée en la présence de ses domestiques dans l'église de Saint-Eustache, par le R. P.

(1) Fromentières, *Oraison funèbre de Senault*, p. 318.
(2) Perrault, *Hommes illustres*. T. I.

J.-F. Senault, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. A Paris, chez Pierre Le Petit, 1666, in-4°.

J'admire la générosité du P. Senault, qui, dans son épître dédicatoire au roi Louis XIV, va jusqu'à lui dire *qu'il semble que les têtes couronnées soient plus sujettes à la mort prompte que les autres hommes; que l'Ecriture sainte nous avertit que leur vie est courte*; *et que l'histoire nous apprend que les héros et les conquérants sont, en effet, ceux qui ont moins longtemps vécu, tels que les Cyrus et les Alexandre*; et quoiqu'il ajoute, aussitôt après, le correctif du désir et de l'espérance qu'il a, avec toute la nation, qu'il n'en sera pas ainsi de son maitre, il fallait qu'il y eut en lui bien de la vigueur pour oser faire un tel compliment au jeune roi, et à un roi tel que se développait Louis XIV dans ce temps-là. Il se maintint toujours en possession de cette liberté évangélique, qui lui faisait dire aux grands les vérités qu'ils aiment le moins, sans les offenser. Dans le temps qu'il prêchait au Louvre, il sut que la plupart des dames et même la reine mère ne se faisaient aucun scrupule d'aller à la comédie et au bal, les jours qu'elles avaient communié. Il parla fortement en chaire contre ce scandale. Tout le monde crut que la reine en serait choquée. On ne manqua pas devant elle de relever la hardiesse du prédicateur pour l'irriter contre lui. Cette princesse prit son parti, et l'ayant fait venir le lendemain devant elle, lui fit d'abord des reproches, d'un air riant, de ce qu'il lui avait dit ses vérités devant tout le monde; mais, en même temps, le remercia de lui avoir fait connaître une faute, dont on ne lui avait jamais parlé, lui promit que de sa vie elle n'irait au spectacle un jour de communion, et lui tint parole (1). Il est vrai aussi qu'Anne d'Autriche avait pour le P. Senault une estime et une confiance particulières.

(1) Cloyseault, *Ibid.* [T. II, p. 175].

Oraison funèbre de Messire Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire et ministre d'Etat, prononcée dans l'église de Saint-Magloire, par le R. P. J.-F. Senault, supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, Le Petit, 1667, in-4°.

Il la commence par cette maxime que toutes les marques de grandeur, qui environnent la majesté des rois, sont des signes de leur faiblesse. Il la prouve par ce détail que le grand nombre de soldats, dont ils composent leurs armées, est un témoignage public de leur impuissance à se défendre ou se venger seuls de leurs ennemis ; que la multitude des gardes, qui les environnent, découvre aussi sûrement leur crainte qu'elle inspire de la terreur à ceux qui les approchent ; que tous ces gouverneurs et ces divers officiers, qui les représentent dans les provinces, nous apprennent qu'ils ne sauraient être partout, comme Dieu dont ils sont l'image, et qu'ils ne peuvent pendant leur vie, non plus qu'après leur mort, occuper que six pieds de terre, et qu'enfin tous ces conseillers et ces fidèles ministres, qui conduisent sous eux les affaires de leur Etat, sont une preuve que leur esprit n'est ni assez fort, ni assez vaste, pour embrasser seuls la conduite d'un grand royaume, et qu'ils ont autant besoin des yeux de leurs conseillers pour le gouverner, que des bras de leurs soldats pour le défendre.

Oraison funèbre de feue Madame Marie-Françoise Lescuyer, abbesse du Lys. Paris, chez Pierre Le Petit, 1669, in-4°. Je ne sais pourquoi il n'a pas mis son nom à celle-ci, mais elle est sûrement de lui.

Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, prononcée dans l'église de Notre-Dame de Paris le 25 novembre, par le R. P. J.-F. Senault, prêtre et supérieur de la Congrégation de l'Oratoire de JÉSUS. Paris, chez Le Petit, 1670, in-4°.

Elle est pleine de faits historiques, qui font honneur à la mémoire de cette vertueuse reine et à la direction de nos Pères, qui l'ont toujours conduite jusqu'à la mort. Il parle très avantageusement de M. de Bérulle et du Père Philippe, ses confesseurs. Mais ce détail mènerait trop loin, et sera mieux en sa place ailleurs.

Oraison funèbre de feue Madame Magdeleine de la Porte, abbesse de Chelles, prononcée dans l'église de l'abbaye de Chelles, par le R. P. J.-F. Senault, supérieur général de la Congrégation de JÉSUS. Paris, Le Petit, 1671, in-4°.

Sa mort, arrivée l'année suivante, le 3 août 1672, mit fin à tous ses travaux, et couronna une vie remplie de bonnes œuvres. Il fut attaqué d'une apoplexie qui l'emporta en quatre jours, à l'âge de soixante-onze ans. Au lit de la mort, il rendit particulièrement grâce à Dieu qu'il mourrait sans avoir jamais possédé ni charge, ni biens d'église. Plusieurs prélats assistèrent à ses obsèques (1). M. Toussaint de Janson-Forbin, évêque de Marseille, puis cardinal, y officia pontificalement. L'abbé de Fromentières, mort évêque d'Aire, prononça l'oraison funèbre, le vendredi 30 septembre, en présence de notre assemblée, et la veille de l'élection d'un nouveau supérieur général.

Il prit pour texte : *Quandiù sum ego, ministerium meum honorificabo*, et fit voir que le P. Senault, comme prêtre, en qualité de prédicateur, et à titre de supérieur général de l'Oratoire, avait toujours fait honneur à son ministère.

Comme prêtre, il observe d'abord que jamais homme n'a eu plus de charmes dans son extérieur, plus de dignité dans son port, plus de grâce dans toute sa personne, en sorte que, dès qu'il se montrait quelque part, vous étiez gagné par la douceur de sa présence, avant que de l'être par la force de ses discours (2). Après une description du

(1) *Actes de l'assemblée* de 1663.
(2) Page 279.

désordre, où était plongé le clergé au commencement du siècle passé, il dit : « *C'était sur une pareille désolation que gémit longtemps le grand cardinal de Bérulle, dont la mémoire serait en éternelle bénédiction par cette seule sensibilité ; quand elle n'y serait pas par mille autres services importants rendus à l'Eglise et à l'Etat... Dieu, qui l'avait rendu sensible au mal, lui donna les moyens d'y apporter le remède, et le remède fut cette pieuse et savante Congrégation, dans laquelle il a rétabli si dignement la pureté du sacerdoce et sur l'exemple de laquelle il est vrai de dire que toutes les autres compagnies ecclésiastiques se sont formées* (1)...

Ce fut auprès de cet Héli que notre jeune Samuel fut élevé. Ce fut de la main de ce séraphin, tout brûlant d'amour, que la langue de notre prophète fut purifiée. Après cela, faut-il s'étonner qu'elle se soit expliquée avec tant de force et de zèle ? Il chercha dans la Congrégation à honorer le sacerdoce par la vertu et la science ; et il est certain qu'il ne pouvait les puiser dans une source plus abondante.

Sitôt qu'il fut entré dans l'Oratoire, son air, tout jeune qu'il était, parut modeste, son entretien sérieux, ses mœurs austères, et depuis qu'il fut élevé au sacerdoce, que de ferveur dans la célébration du saint sacrifice ! que d'assiduité à tous les exercices de la Congrégation, que de bons exemples à tous ses confrères ! (2)

Voulez-vous savoir la principale étude, à laquelle M. le cardinal de Bérulle appliqua sa Congrégation? Ce fut à celle de JÉSUS-CHRIST, à connaître JÉSUS-CHRIST, à étudier JÉSUS-CHRIST, à observer ses actes, à écouter ses paroles, à pénétrer ses mystères, étant bien persuadé que quiconque sait JÉSUS-CHRIST, sait tout ce que savait saint Paul ; et qu'après JÉSUS-CHRIST, comme dit Tertullien, il n'y a plus de curiosité à satisfaire, ni de nouvelles sciences à acquérir (3).

(1) Page 283.
(2) Page 289.
(3) Page 292.

Dans le second point, considérant le P. Senault comme prédicateur, il dit : « *Je ne crois pas être trop prévenu en faveur de mon sujet, d'oser dire qu'il n'y a pas eu de nos jours un homme plus propre à la prédication, qui, par conséquent, eut plus de tous ces talents, que nous venons de marquer. Le premier a été, sans doute, son éloquence comme consistant non seulement dans les paroles mais dans les choses ; comme étant du genre de celles qui ne se contentent pas de plaire, mais qui entreprennent de persuader ; éloquence soutenue par la force de la doctrine, et par l'abondance de la raison, dont les beautés étaient toutes chastes ; qui n'admettait jamais d'ornements que ceux que la gravité souffre, et que la piété même conseille, puisqu'ils étaient toujours empruntés de l'Ecriture Sainte et des Pères ; éloquence, dont on peut dire qu'il a été le premier maître, et dont, par le mauvais goût du siècle précédent, il n'avait trouvé aucune trace avant lui* (1).

Comprenant de quelle importance il était de traiter la parole de Dieu avec dignité, il n'oublia rien de ce qui pouvait la rendre victorieuse dans sa bouche. Il se crut obligé d'étudier jusqu'à ses termes. Il introduisit l'ordre dans ses discours par les divisions jusqu'alors inconnues, et soutenant tout cela par les talents les plus rares qu'ait jamais eus prédicateur. Nous pouvons dire de lui ce que dit l'Ecriture de Salomon, qu'il traitait la sagesse avec magnificence (2).

Ce qui rendait son éloquence utile, était la clarté, qui en était inséparable, ayant acquis les connaissances les plus difficiles par la force de sa méditation, il en rendait capables les esprits les plus médiocres par la facilité de ses discours. Un de ses principaux dons, était de familiariser les plus hautes vérités, sans les abaisser. Et je ne sache peut-être que lui qui, de nos jours, ait trouvé le secret de se faire entendre des ignorants, en même temps que les habiles gens l'admiraient...

(1) Page 296.
(2) Page 299.

J'ai ouï un des plus grands hommes du siècle, (et personne n'en doutera, quand j'aurai dit que c'était M. de Lingendes (1), évêque de Màcon), rendre ce témoignage au P. Senault qu'il avait banni de la chaire trois choses monstrueuses, que l'ignorance et le désordre du dernier siècle avaient introduites, la confusion, la science profane, la raillerie.

Sa voix, semblable à celle d'une trompette, non seulement par le son fort et éclatant qui lui était naturel, mais encore parce que, de même que cet instrument, elle semblait plus destinée à imprimer de la terreur qu'à donner du plaisir, reprenait les vices et les désordres de son siécle, dans un détail convenable aux besoins de ses auditeurs (2).

La parole de Dieu n'a jamais été esclave dans sa bouche. Persuadé qu'on n'était pas moins prévaricateur de son ministère en taisant la vérité qu'en débitant le mensonge, que de foudres, que d'éclairs sortaient de sa bouche et de ses yeux contre les désordres et la corruption du siècle ! Qui, de nos jours, a parlé plus hardiment contre le luxe, le jeu, la comédie, les acquisitions injustes, les commerces infâmes ?... Comment ne vous aurait-il pas prêché ces vérités avec force, puisqu'il ne les dissimulait pas aux personnes royales et aux têtes couronnées, et que jamais homme n'a pu mieux dire que lui : Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum. *Il parlait avec respect, mais il parlait avec zèle, il ne perdait point la soumission d'un sujet, mais il soutenait l'autorité d'un ministre de JÉSUS-CHRIST, heureux, dans son ministére, d'avoir trouvé des âmes dociles, qui bien loin de se servir de leur puissance pour lui imposer silence, le remerciaient des bons avis qu'il leur donnait et du soin qu'il prenait de leur salut.* » Dans ce trait, où il est visible que M. de Fromentières fait allusion à la correction que le P. Senault avait fait

(1) D'abord Jésuite.
(2) Page 302.

en chaire à la Reine-mère, le *Journal des Savants* (1) prétend que, quand l'auteur le prononça, il s'exprima d'une manière plus forte et plus honorable au P. Senault, qu'il ne se trouve dans l'imprimé de cette oraison funèbre, et qu'en relevant sa hardiesse à reprendre cette princesse d'aller à la comédie le jour même qu'elle avait fait ses dévotions, l'orateur le compara à saint Chrysostôme déclamant contre les Jeux, qui se faisaient devant la statue de l'impératrice Eudoxie, et à saint Ambroise défendant l'entrée de l'Eglise au grand Théodose.

« *Quoiqu'il prêchât toujours et en tout lieu, quoiqu'il travaillât plus lui seul, dans sa profession, que vingt autres, son zèle n'en était pas satisfait. C'est ce qui l'obligea à suppléer à sa présence, qui était bornée, en formant de temps à autre dans sa Congrégation des jeunes gens pour la chaire. Ce zèle s'étendit même sur les étrangers. Etant supérieur de Saint-Magloire, il fit des conférences réglées, où quantité d'ecclésiastiques se trouvaient, auxquels il communiquait son esprit. Combien qui ont profité de ses lumières ? Les prédicateurs, qui ont eu depuis vingt ans le plus de réputation, n'ont-ils pas été ses disciples ? Avouons-le, puisqu'il est vrai :* « De plenitudine ejus nos omnes accepimus. »

M. de Fromentières s'était déjà fait honneur, dès l'exorde, d'être de ce nombre. Il roule tout entier sur l'obligation, qu'il avait, d'employer tout son talent pour l'éloquence à louer celui de qui il le tenait, s'appliquant tout ce que dit Cicéron de lui-même, dans son oraison *pro Archiâ poetâ*, qui avait été son maître.

Dans la troisième partie, où il considère le P. Senault comme général, il nous le représente comme étant toujours à la tête, « *toujours le premier à tout, le premier à la prière, le premier au chœur, qu'il soutenait même de sa voix éclatante, jusqu'à cinq jours avant sa mort qu'il chantait encore à la*

(1) 41e *Journal des savants*, année 1690.

face de cet autel plus mélodieusement que le cygne... Jamais chef ne fut plus vigilant à pourvoir à tous les besoins de ses membres, à instruire les uns, à consoler les autres, à encourager tout le monde (1).

Quelle prudence ne lui a-t-il pas fallu pour conduire une compagnie libre, et qui n'a point d'autre lien entre ses membres que ceux de l'amour ? Que de soins dans notre malheureux siècle pour soutenir les bons desseins d'une congrégation si pleine de zèle ? Que de force pour s'opposer aux obstacles qui les pouvaient traverser ? On a fait une remarque bien rare dans le gouvernement de ce digne supérieur qu'il n'a jamais rien entrepris pour sa compagnie, où il n'ait réussi... Le succès a suivi tous ses desseins ; mais la raison en est qu'il n'en a jamais formé que de justes, et qu'il était difficile qu'une bonne cause, soutenue d'un aussi grand courage que le sien, courut aucun risque (2).

Il a épuisé ses forces dans le travail, il a sacrifié sa vie, et de l'aveu même des plus considérables de sa Congrégation, il en a été la victime ; il n'a voulu vivre que pour elle et toutes les dignités ecclésiastiques n'ont pas eu la force de l'en tirer. Il a voulu mourir encore pour elle ; et après cette dernière preuve, elle ne saurait douter de son amour (3).

C'est en vain que plusieurs malheurs compliqués abattent son corps tout d'un coup, son âme n'en est point consternée. Tout ce qu'il eut à faire fut de renouveler les actes des vertus, qu'il avait toujours pratiquées... Il se fit lire quelques psaumes, s'arrêtant principalement sur ce qui pouvait mieux exprimer l'impatience, qu'il avait, d'aller à Dieu. Il reçut le Saint Viatique avec une foi et un amour qui édifièrent tous les assistants, les fit fondre en larmes. Le pain des anges, dit-il, *ne devrait être reçu qu'après une préparation angélique. La force du mal l'empêcha, comme il l'eût bien voulu,*

(1) Page 315.
(2) Page 316.
(3) Page 318.

de parler aux Pères de la Congrégation. Mais que sa patience dans ses douleurs ; que sa soumission aux ordres de Dieu ; que son mépris pour toutes les choses du monde ; que l'acceptation généreuse qu'il fit de la mort : « Je l'accepte, mon Dieu, dit-il, *je l'accepte !* » *Que tout cela leur fut une leçon bien plus touchante que n'auraient pu l'être tous ses discours !* (1). »

M. de Fromentières finit ensuite en disant : « *Ne pleurons plus cet homme si cher, puisque nous le possédons encore en Dieu. C'est de là, MM. PP., qu'il aura soin de votre Congrégation, qui lui sera toujours chère ; que, dès demain, il lui en donnera des marques, en lui procurant un homme qui, par ses excellentes qualités, le fera revivre parmi vous. Car nous pouvons dire, mes Pères, de votre Compagnie ce que l'on a quelquefois dit d'une république parfaite : que, quoiqu'il ne s'y trouve personne qui désire le commandement, presque tous le méritent.* »

Sous le gouvernement du Père Senault nous fîmes deux nouveaux établissements, le séminaire de Montpellier et le collège d'Agde. La maison de Douai, qui était de l'institut de Saint Philippe de Néri, s'unit à nous. Nous ouvrîmes un séminaire à Avignon et un autre à Pézenas, depuis transféré à Agde.

C'est sous lui que nous formâmes l'union qui est entre notre Congrégation et celle des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et que nous renouvelâmes l'ancienne avec celle des Feuillants et celle des Bénédictins de Saint-Maur.

Le P. Senault reçut un bref obligeant d'Alexandre VII et un autre plus gracieux encore de Clément IX. Son crédit soutint la Congrégation, et lui attira quelque espèce de faveur et de protection, dont on prétend même qu'on se prévalut et dont on abusa, en quelques endroits. Tant il nous est bon d'être toujours un peu sous le pressoir ! Je

(1) Page 319.

dis : un peu, car l'expérience du temps présent fait assez voir que le trop n'en vaut rien.

On trouvera sous l'histoire générale de la Congrégation de son temps quelle conduite il tint sur les disputes du Jansénisme. Le comte de Bussy nous a conservé, dans ses lettres, une maxime du P. Senault par où je finis, ne sachant où la mieux placer (1). « *Il me souvient toujours,* dit-il, *de ce que disait le P. Senault, que l'âme et le corps avaient de grandes liaisons ensemble, que, cependant, ils se contrariaient toujours ; qu'en un mot, c'étaient deux ennemis, qui ne se pouvaient quitter, et deux amis qui ne se pouvaient souffrir. Il n'y a rien de mieux dit, ni de plus véritable,* » ajoute Bussy.

ADDITION

Le P. Mouteuil m'a dit avoir appris du P. Barbot, un de nos anciens, que, quand le P. Senault se vit élu général, de peur d'abuser du droit que sa charge pouvait lui donner sur le temporel de la Congrégation, il se lia, contre l'abus du bien, par un vœu simple de pauvreté.

Le Père Senault fut, avec Dom Cosme de Saint Michel, général des Feuillants, commissaire député par le roi pour lui faire leur rapport touchant le différent mu entre les Jacobins réformés au sujet de la Bulle donnée par le cardinal de Vendôme, légat *a latere* du Pape, qui érigeait leur congrégation en province, et nommait un Père du Bois pour leur premier provincial.

Il ouit plusieurs fois tous les religieux du Couvent de la rue Saint-Honoré et divers autres de la Réforme, qui étaient venus à Paris. Et son avis fut : 1° qu'il avait reconnu de fortes raisons pour et contre cette érection de la Congrégation des Réformés en province ; qu'il ne la jugeait pas nécessaire, et moins encore qu'elle eût dû se faire si promptement et par des voies aussi extraordinaires que celles dont

(1) Bussy-Rabutin, *Lettres*, t. 4, page 52.

on s'était servi ; mais qu'il la croyait cependant plus utile que dommageable. 2° Qu'il fallait donc la laisser subsister, pourvu qu'il plût à M. le légat de retrancher de la Bulle les termes qui accordaient à cette province réformée les privilèges des autres provinces à l'égard du droit de prendre des degrés de docteur, ces Pères reconnaissant que ce droit apporterait un préjudice notable à leur réforme ; ou, du moins, le limiter à une ou deux personnes pour remplir quelque chaire publique, où ils sont en possession d'être professeurs. 3° Qu'il ne croyait pas que la nomination du Père du Bois pour provincial dut subsister à cause que presque tous s'y opposaient, et ne goûtaient point son gouvernement. 4° Qu'il lui semblerait à propos que le légat, avant que son pouvoir expire, donnât une seconde bulle pour convoquer une nouvelle ambassade pour y procéder à l'élection d'un nouveau provincial ; qu'on y laissât une entière liberté de suffrages, sans exception ni exclusion donnée à personne ; qu'il serait même du bien de la paix que ni le provincial d'à présent, ni son prédécesseur ne la convoquassent, ni présidassent et même ne s'y trouvassent pas ; mais que ce fut le prieur d'Abbeville, où se doit tenir ce chapitre, qui en pareil cas a droit de faire toutes ces fonctions. 5° Enfin que, l'élection du provincial étant faite, ils en doivent demander la confirmation, selon la coutume, à leur général, et le prier qu'au premier chapitre général, qui se tiendra, leur province nouvellement érigée soit approuvée sans changer rien autre dans leurs statuts et forme de vie.

Je ne trouve point la date de ce jugement qu'il rendit, ni s'il fut suivi.

Comme le Père Senault avait eu la principale part à la paix prétendue qui se fit, en 1653, entre les Jésuites et l'Oratoire, et qu'il en fut fort blâmé dans le public par les Jansénistes comme d'une prévarication manifeste, ainsi que je l'ai rapporté, d'après M. Hermant et le sieur Courtot, dans

l'Histoire Générale, j'insère ici la lettre apologétique qu'il crut devoir écrire à un de ses amis, que nous avons toute de sa main, et qu'il destinait peut-être à être imprimée.

Monsieur,

La part, que vous prenez à mes intérêts, m'oblige de satisfaire votre désir et de vous dire ce qui s'est passé dans les conférences que nous avons eues avec le P. Annat, provincial des Révérends Pères Jésuites, afin que, rendant un témoignage public à la vérité, j'en rende aussi un particulier à votre affection.

Je vous dirai donc que, l'Avent dernier, une personne de condition et de piété me fit paraître qu'il serait fort à souhaiter pour le bien de l'Eglise que nous nous accommodassions avec les Jésuites, et que nous y trouverions grande disposition de leur part. Je lui promis de les voir sous le bon plaisir de N. R. Père Général, quoique je fusse fort assuré que nous n'avions rien fait qui put altérer la charité entre leur Compagnie et notre Congrégation. Je prévins donc le Père Annat, et lui témoignai que tous nos prêtres désiraient bien vivre avec eux, et qu'encore qu'il y eut quelque différence de sentiments entre eux et nous, la recherche de la vérité n'intéresserait point la charité ; joint que les questions, qui pouvaient faire le plus de bruit, se traitaient à Rome devant le Saint Siège, et que nous n'avions qu'à en attendre la décision avec tranquillité et soumission d'esprit ; qu'ils vivaient bien avec les Pères Jacobins, et que j'espérais aussi qu'ils vivraient bien avec nous. Il reçut ces assurances avec beaucoup de civilité, me témoigna qu'il contribuerait de sa part à entretenir une bonne intelligence entre nos deux compagnies, et qu'il en écrirait non seulement à tous les recteurs de sa province, mais encore à tous les provinciaux du royaume.

Il est vrai qu'il ajouta qu'il y avait certaines propositions qu'ils ne pouvaient souffrir, parce qu'il prétendait qu'elles avaient été condamnées par les bulles des Papes, et qu'elles

étaient contraires au concile de Trente. Je lui répartis que la plupart de ces propositions étaient celles-là même dont nous attendions la résolution de Rome ; qu'il y avait du danger à la prévenir et que peut-être condamnerait-on ce que le Saint-Siège approuverait ; qu'il savait bien ce que le cardinal Tolet, consulté par le P. Vasquez, lui avait répondu : que les propositions de Baïus n'étaient point qualifiées par les bulles ; qu'il y en avait même quelques-unes qu'elles déclaraient pouvoir être soutenues ; que, pour le concile de Trente, le canon qu'il avait marqué, ne prétendait établir que la liberté de l'homme et non pas l'indifférence (laquelle je ne rejetai pourtant pas), et que les mots si velit, *ajoutés par le Concile avec tant de prudence, résolvaient la difficulté et faisaient voir que, comme il était impossible que le franc-arbitre voulut et ne voulut pas, il était impossible aussi qu'il consentit et résistât à la grâce en même temps.*

Vous voyez par tout ce discours que je n'entrai pas dans les sentiments du P. Annat, quoique je l'estime autant que son mérite m'y oblige, et que je lui dis brièvement ce qui se dit en ces occasions pour la défense des sentiments de saint Thomas et de saint Augustin.

Il ne me souvient pas qu'il me fit instance que saint Thomas condamne ceux qui soutiennent que la nécessité n'est pas opposée à la liberté. Mais puisqu'il l'a avancé dans sa lettre, je vous dirai qu'au lieu où saint Thomas semble condamner cette opinion, il entend parler d'une nécessité qui vient des astres et du destin, et qui, forçant la volonté, est incompatible avec la liberté. Mais, dans la Somme, *qui est postérieure à cet autre ouvrage, et où, selon quelques-uns, il semble même le rétracter, il établit en plusieurs endroits que la nécessité, qui exclut la contrainte, n'est point opposée à la liberté ; que le Père engendre son Fils nécessairement et librement ; que les saints aiment Dieu librement et nécessairement dans les cieux, et que Jésus-Christ, dans les ordres qu'il a reçus de son Père, a obéi avec nécessité et liberté.*

Mais vous vous étonnerez peut-être que, ne condamnant pas ces sentiments, j'aie dit au Père Annat que je n'étais point janséniste, et que je blâmais Jansénius d'avoir fait le parallèle des semi-Pélagiens et des Jésuites. Je vous avouerai que je n'ai point approuvé ces parallèles, non plus que ceux qu'on a faits entre les Calvinistes et les Jansénistes, parce qu'il me semble que tout cela choque la charité. L'aigreur me déplaît partout où je la découvre, et je désire qu'on ne perde jamais la charité en recherchant la vérité. Par ce même mouvement je condamne le nom de janséniste, parce que c'est un nom de faction, que la haine a inventé, qui ressent le schisme, qui est injuste de la part de ceux qui l'imposent et injurieux à ceux auxquels il est imposé. Comme je blâme ceux qui appellent Molinistes les Pères Jésuites, je blâme aussi ceux qui traitent de jansénistes les disciples de saint Augustin. Nous devons tous être catholiques, et quand nous embrassons les sentiments de saint Augustin et de saint Thomas, c'est parce que nous croyons que ce sont ceux de l'Eglise, et qu'on ne saurait errer en suivant les traces de ces grands maîtres. Aussi vous avouerai-je que, quand le Père Annat me dit que, pour défendre les opinions de sa Compagnie, il ne voulait que ces deux docteurs, je lui repartis avec joie que nous serions bientôt d'accord s'il les voulait prendre pour juges, et que, de notre côté, nous faisons profession particulière d'être leurs disciples.

De l'école nous passâmes à la chaire, et je dis au P. Annat que je n'approuvais point les prédicateurs qui avançaient des propositions qui pouvaient scandaliser les ignorants, et ne pouvaient édifier les doctes; que la maxime de saint Paul que J.-C. était mort pour tous les hommes *devait se publier hautement; que le contraire était inutile et dangereux devant les fidèles, et que, dans l'école même, elle devait être expliquée avec les modifications que les Saints Pères y ont apportées; que l'impossibilité des commandements de Dieu ne devait jamais être insinuée au peuple, puisque cette manière de par-*

ler ne servait qu'à jeter les auditeurs dans le désespoir ou dans le libertinage, et qu'il suffisait de leur faire entendre que la grâce de J.-C. était nécessaire pour garder les commandements, qu'il la fallait demander à Dieu par ses prières et lui dire avec saint Augustin : « Jube quod vis, sed da quod jubes. »

Ces réponses vous font voir que notre accommodement avec les Jésuites a été plutôt de charité que de doctrine, et que, comme ils ne sont pas entrés dans nos sentiments, nous ne sommes pas entrés dans les leurs. Et de fait, comme le R. P. Général vit que le P. Annat semblait approuver ceux de sa Congrégation qui condamnaient nos professeurs, qui sont contraires à leurs opinions, il lui soutint fortement qu'un particulier n'avait pas droit d'en condamner un autre ; qu'un corps même ne pouvait pas s'attribuer ce pouvoir, et qu'il n'appartenait qu'au Pape et à l'Eglise de déclarer les opinions et les personnes hérétiques. Car si chaque docteur se donne la liberté de condamner un autre d'hérésie, il n'y aura plus de catholiques, et selon qu'une opinion nous plaira ou nous déplaira, nous la ferons passer pour hérétique ou pour orthodoxe.

Inférez de tout ce discours que nous voulons bien vivre avec les Pères Jésuites ; que la différence de nos opinions n'atteint point la charité ; que nous attendons les décisions de Rome pour nous y soumettre avec respect et obéissance ; et que, quoique nous nous en tenions aux sentiments de saint Augustin et de saint Thomas, nous ne condamnons pourtant pas les Pères Jésuites. Voilà ce que vous avez désiré de mon affection. J'ai forcé mon inclination pour déférer à la vôtre et vous témoigner que je suis... etc. »

Il fit un autre écrit sur cela, qui a pour titre : *Narré de ce qui s'est passé entre les Pères Jésuites et les Pères de l'Oratoire, adressé à M. l'archevêque de Paris par son ordre.* C'est la même chose en substance, mais plus succinctement que dans l'écrit ci-dessus.

l'œil du plongeur à des profondeurs immenses sous les flots transparents de l'abîme » (1).

fait point table
ent instructive.
sonne, mais ce-
es beautés d'un
1 l'on vit » qui
re, auquel s'ap-
vière à son ami
es cadres assez
es raisons » (2).

attit en chouan
ne saurait nous
holique rouvert

te et un philo-
et l'autre, nou-
de Biran tom-
remier trop ou-

del.

Paris, 97, rue Violet, le 4 avril 1914.

Mon révérend Père,

Je suis allé ces jours-ci à Stanislas, pour reprendre notre conversation sur le P. Lenault, interrompue depuis près de cinq ans. On m'a dit que vous étiez à Juilly, depuis deux ans. Je le regrette pour ma thèse. Cependant j'espère que vous voudrez bien continuer à me fournir les renseignements et documents qui peuvent m'intéresser. Pour vous dire où j'en suis, me serait-il possible de vous voir, à Juilly ou à Paris ?

Ce
Il exc
ques
beau
lière
rut à
reçu
la ma

(1) N
(2) A

A ma dernière visite à Stanislas, je vous avais demandé une liste des correspondants du P. Renault. A-t-on cherché, dans les bibliothèques de Paris, la vie qu'il a écrite de Mr de Morell[illegible]

Veuillez agréer, mon Révérend Père, mes hommages respectueux,

[illegible]

L'ÉTAT PRÉSENT DES ÉTUDES PASCALIENNES

Le premier article avait attiré l'attention sur les problèmes suivants que doit envisager l'étude vraiment scientifique de la pensée religieuse de Pascal :

1° Que peut-on faire pour l'établissement du texte des *Pensées* ?

2° Comment il faut rejeter toutes les interprétations qui tendent à mettre dans la pensée de Pascal le caractère fidéiste ou sceptique.

3° Comment il faut expliquer la révolte de Pascal contre le Pape, contre l'Eglise. Elle fut réelle ; elle révèle le grand drame de la pensée pascalienne ; elle fut enfin résolue par une décision dont on essaie de donner une explication psychologique. On tâche de montrer comment pourraient être expliquées les thèses contradictoires concernant les derniers sentiments de Pascal...

Christianisme moderniste ? — La plupart de ceux qui cherchent des ancêtres au mouvement philosophique que l'on a appelé le modernisme, s'accordent à citer en premier lieu le Pascal de l'*Apologie*. C'est dans son christianisme si hardi, si peu thomiste en la justification rationnelle de la vérité chrétienne, si peu traditionnel dans l'exposé de ses preuves, — qui fut plutôt une sorte de jaillissement de son âme tourmentée s'élevant vers les réalités divines et trouvant en celles-ci le supplément exigé par ses tendances les plus profondes et ses aspirations les plus vives, que ces philosophes avouent leur initiation.

On ne peut, en effet, nier que tel fut le processus de la pensée pascalienne. A l'origine de sa dialectique religieuse, il y a la révélation du « vilain fond de l'homme ». Pascal dissèque le cœur humain. Il y découvre une abjecte animalité, mais aussi d'admirables élans vers ce qui passe l'homme, infiniment. Nous sommes travaillés par un besoin d'une infinie croissance. La pensée nous libère de l'animalité, et dans nos misères, établit sa grandeur propre. Mais elle est elle-même une force toujours en travail. Son dynamisme l'exalte. Sous une irréductible poussée vers l'infini, elle montre à l'homme qu'il est appelé — et contraint — à se dépasser, que l'idéal le pénètre, et que sa nature inassouvie ne trouve, ici-bas, un commencement de repos que dans la contemplation et la possession anticipée de l'Infinie Beauté.

Nos philosophes modernes font, eux aussi, dépendre leurs conclusions de ce point invisible, mais présent aux yeux du cœur, qu'est « le besoin d'un surcroît » qui agite l'âme humaine. Pascal étalait nos misères. Ils recherchent tous les appels surgis d'une nature qui souffre de se voir incomplète et qui pressent la beauté d'un être merveilleusement comblé. Pascal découvrait en l'homme un instinct étrange, tout orienté vers la communication avec Dieu, mais brisé en son élan. Ils découvrent en notre cœur le besoin d'une réalité plus riche qui n'est autre chose que le besoin du surnaturel. C'est lui qui fait le pont entre la nature imparfaite et la grâce réparatrice. C'est par lui que l'homme passe l'homme, puisque d'un appel du cœur, il l'élève et l'établit en plein ordre surnaturel. L'analyse du cœur de l'homme a donc pour résidu, la religion. Se connaître, c'est aller vers la découverte de Dieu, et qui suit l'élan normal de sa nature, ne peut aboutir ailleurs qu'à Dieu. Que l'on appelle de tel nom que l'on voudra cet aspect de la réalité humaine, ou « besoin d'un

ırcroît », ou « élan vital », ou « inquiétude », ou « inconstance », ou « désespoir », — que le vocable éveille plus ou moins de survivances romantiques ou de préoccupations positivistes et froidement scientifiques, — il n'importe : le romantique non moins que le savant se voit contraint le donner à sa nature le supplément qu'elle exige, et qui est la révélaion. L'homme postule Dieu.

Cette pensée pascalienne ne peut cependant être confondue avec la ›ensée immanentiste. Entre elles, quelques points de contact se trouvent la ligne de départ, mais les divergences apparaissent presque aussitôt. .'immanence demande à la psychologie de créer la religion. Le pascaisme entraîne le libertin, à travers les voies psychologiques, jusqu'à la érité *extérieure* à l'homme et qui seule justifie ce détour dialectique : la agesse de Dieu inscrite dans l'Ecriture. Pascal contraint la raison à se enoncer, à se dépasser, à se reposer en l'Ecriture, où toute vérité trouve ı preuve divine. L'immanentiste prétend faire surgir, du fond humain, ı religion, comme le fruit sort d'une fleur que le soleil mûrit. Pour l'auur des Pensées, la dialectique psychologique est un procédé. Pour les hilosophes de l'immanence, elle est la révélation du surnaturel en l'homıe. L'un y voit un acheminement, les autres un stade définitif.

Ces diverses interprétations du christianisme de Pascal révèlent toutes es arrière-pensées d'appropriation intéressée. C'est moins à Pascal que on songe qu'au drapeau dont on prétend se couvrir. Elles manquent, par ›la même, de la première qualité que l'on demande à un portrait : ia ssemblance. D'autres critiques ont prétendu la saisir et nous la propor, sans souci de capter cette pensée, afin de l'adapter et de l'utiliser. ous pénétrons avec eux le génie pascalien, selon les méthodes de la plus goureuse investigation scientifique. L'analyse du christianisme de Pasl, considéré en lui-même, et non en ses conséquences, voilà ce qui a dérminé les plus intéressantes interprétations de la religion de Pascal. ous en exposerons deux, autour desquelles se concentre aujourd'hui toula controverse.

L'une consiste à expliquer tout Pascal et particulièrement l'*Apologie* ır le jansénisme.

Christianisme janséniste ? — Il faut avouer que la destinée des *Pences* est, à ce point de vue, au moins étrange. Les premiers éditeurs de grand livre s'acharnèrent, en 1670, à estomper, à supprimer même, ut ce qui aurait pu alors effaroucher les autorités religieuses. Hardiesses pensées, truculence des mots, doctrines soupçonnées de sortir d'un ilieu où le jansénisme était exaspéré, disparurent sous le grattoir d'Arıuld, de Nicole, du duc de Roannez et d'Etienne Périer. Ces complices ıvaillaient à offrir une *Apologie* orthodoxe. Quand on fait aujourd'hui compte des pensées qui furent, dans ce dessein, exécutées ou mises à torture (1), on s'étonne de trouver qu'elles furent, en somme, assez peu

(1) Réserve faite des expressions retouchées à cause de leur réalisme beaucoup ıs qu'à cause de leur signification janséniste, on constate que les principales éories dont arguent aujourd'hui les exégètes jansénisants des *Pensées* passèrent ns l'édition de Port-Royal. (Théories du *Deus absconditus*, du « Dieu qui aveue », de la corruption de la nature, de l'acte de foi impossible à la volonté sans grâce, etc...) Les premiers éditeurs ne crurent pas que les autorités ecclésias-

nombreuses. Or, c'est dans un dessein contraire que toute une école de pascalisants affirme aujourd'hui le caractère janséniste de l'*Apologie*, et, d'une manière plus large, l'aspect janséniste de la religion de Pascal. A les en croire, ce n'est plus par échappées ou par lambeaux que le jansénisme s'est étendu dans les *Pensées ;* c'est en tout et partout qu'il s'étale, qu'il imprègne les moindres lignes et c'est lui qui donne son sens à l'*Apologie*. Cette thèse paradoxale a été vigoureusement soutenue par M. Souriau dont le livre est écrit avec beaucoup de verve, sinon beaucoup de précision, — puis par M. J. Laporte, qui a tenté la plus remarquable synthèse de la doctrine janséniste dans l'œuvre de Pascal, et dont les affirmations méritent la plus diligente attention, — tout récemment enfin par M. Lhermet, qui a cru apercevoir l'obsédante préoccupation de l'orthodoxie janséniste jusque dans le choix que faisait Pascal des textes sacrés, qu'il aurait adaptés, modifiés et, si l'on peut dire, tripatouillés au service de la secte (1).

Qui voudra refaire, à leur suite, le procès du jansénisme de l'*Apologie* devra se souvenir que la doctrine de Port-Royal repose sur les principes suivants. Depuis le péché, la nature est *totalement* corrompue. Notre intelligence reste incapable de sortir des ténèbres qui l'environnent, et notre volonté, de vouloir le moindre bien. Nous ne sommes qu'impuissances ; la concupiscence couvre tout notre moi, étouffe, sous elle, les mouvements qui pourraient nous libérer, détruit nos élans vers le bien et le grand, avant même qu'ils ne soient formés, en sorte que si Dieu ne consentait à devenir lui-même *la cause* du mouvement qui nous élève jusqu'à l'amour du Créateur, nous ne pourrions jamais ni aimer Dieu, ni même demander à Dieu de nous inspirer son amour. Or Dieu n'élève ainsi que les prédestinés. Corruption totale, prédestination et serf-arbitre, telle est l'horrible trilogie du sombre drame de notre destinée. Telle est la doctrine que prétendaient imposer les « disciples de saint Augustin », ramenant à ces formules l'enseignement du grand Docteur. Alors, plaçant sur le plan chrétien ce système d'une portée universelle, puisqu'il s'applique à tout le genre humain « masse de corruption », les jansénistes en déduisaient que, parmi les chrétiens eux-mêmes, Dieu faisait un choix, rendant aux uns sa présence visible par l'intelligence qu'il leur accorde du vrai sens des Ecritures, et se cachant aux autres à travers un voile impénétrable derrière lequel il restait pour eux un Dieu caché, *Deus absconditus*.

Or, il est remarquable que Pascal, s'il a durement traité notre nature corrompue, n'a *jamais* écrit, dans les *Pensées*, qu'elle était « totalement » corrompue. Il a même enseigné le contraire. « Raison et instinct », disait-il — celle-là étant le symbole de notre déchéance ; —celui-ci révélant au contraire « la grandeur de l'âme humaine » par la permanence

tiques s'en effaroucheraient. Les uns et les autres les interprétaient, en effet, en vrais augustiniens. Les exégètes modernes oublient que cette interprétation est correcte, et ne veulent voir en ces théories que l'expression de la pure doctrine de Port-Royal.

(1) Souriau, *Pascal*, 1898 ; M. Laporte, *Pascal et la doctrine de Port-Royal* (dans *Revue de métaphysique et de morale*, avril-juin 1923) ; M. Lhermet, *Pascal et la Bible*, 1931. Sur la valeur de l'opinion de M. Lhermet, voir mon article cité : *Note sur Pascal, traducteur de la Bible*.

le nos élans vers la beauté surnaturelle. Or, si la lèpre de la corruption
gagné la raison et toutes nos puissances trompeuses, elle n'a pu entamer
notre instinct de grandeur, qui fait notre dignité, qui nous élève par des-
us toutes nos misères, que nos misères mêmes ne peuvent étouffer, et
qui est ainsi « la marque d'une autre nature ».

Dans l'opposition fondamentale que Pascal n'a cessé d'approfondir en-
re les impuissances rationnelles et nos inaltérables instincts de vérité, de
randeur, de bonheur que nulle philosophie pyrrhonienne ou pessimiste
ne peut réduire à la corruption, nous trouvons le centre vital de la phi-
osophie pascalienne. Misères de l'homme ? Autant que l'on voudra, et
Pascal prête les mains à la destruction féroce des idoles. Mais, par delà
es misères, et jusque dans la misère même, une grandeur native, devant
quoi le désespoir janséniste sera toujours acculé. « Grandeur de l'âme
humaine. » Personne plus que Pascal ne l'a reconnue, admirée, exaltée.
En cela, il a profondément réagi contre la doctrine de ses maîtres, re-
oint la sagesse stoïcienne, dont il a cependant si vigoureusement abaissé
'orgueil, et qu'il a contraint à s'incliner devant la sagesse chrétienne.

Si nous ajoutons à cela que *pas une seule fois* l'affreuse doctrine de la
prédestination jansénienne n'obscurcit l'*Apologie*, que, *pas une seule
fois*, la théorie du *Deus absconditus* n'apparaît liée à l'infernal mécanis-
me qui rattache l'intelligence des Ecritures au choix arbitraire des élus
par un Dieu qui aveugle les damnés, nous aurons assez fait comprendre
que le jansénisme des *Pensées* est d'une telle qualité, d'une telle indépen-
dance, si personnel à Pascal, si différent de celui de Port-Royal, qu'autant
dire de lui qu'il n'est plus le jansénisme. « Je ne suis pas de Port-
Royal », pouvait, un jour, déclarer Pascal. Il ne l'était certes pas, ou du
moins il ne l'était certes plus, quand il élaborait son *Apologie*. Sa person-
nalité s'était évadée d'un système étroit. Son cœur humain avait rejeté
le féroces formules. Il en donna une dernière preuve, non moins déci-
sive. Port-Royal condamnait l'homme déchu à l'impossibilité de s'éle-
ver jusqu'à la prière par laquelle nous demandons à Dieu de nous inspi-
rer son amour. Le commencement de la charité suppose lui-même la
charité, et l'homme corrompu ne saurait contenir en sa corruption ce ger-
me de l'amour divin. Ceux-là seuls sont arrachés à cette impuissance,
auxquels Dieu inspire lui-même son amour. Pascal, au contraire, pro-
clame que cet être de faiblesses conserve néanmoins un pouvoir : celui
de *demander*, en sorte qu'il peut collaborer avec Dieu dans l'œuvre de sa
sanctification, et que, dans sa lutte contre la concupiscence d'où sortent
ses misères, il peut choisir *contre elle*, se déterminer *malgré elle*, et ré-
ment différent de l'augustinisme janséniste (2).

Ce sont là de graves tempéraments qui donnent à la pensée philosophi-

(1) Voir surtout les fragments 514 et 423.

(2) Je prends connaissance d'un remarquable travail, non encore mis dans le
commerce, où Mlle Reguron, docteur ès lettres, traite cette question. Pour elle aussi,
la théologie janséniste de l'auteur des *Pensées* s'est élargie et est devenue « diver-
gente ». Mlle Reguron en donne des exemples intéressants. Nos conclusions s'accor-
dent en cela. J'essaie en outre de retrouver les motifs de cette divergence qui doit
s'expliquer par une enquête historique. Les livres de Mlle Reguron, thèses non livrées
au public, sont intitulés : *Pascal et l'antijansénisme*, Grenoble 1934, et *De la théo-
logie à la prière de Pascal*, Grenoble 1934,

que et religieuse de l'*Apologie* un caractère très particulier, et certainement différent de l'augustinisme janséniste.

L'augustinisme de Pascal. — Aussi doit-on croire que Port-Royal ne suffit pas à expliquer Pascal. L'augustinisme ne fut d'ailleurs pas l'exclusive propriété de ces théologiens attachés à l'*Augustinus* comme à un oracle. Quand on étudie la pensée religieuse qui se développe en France entre 1600 et 1660, on aperçoit toute une éclosion d'écrivains qui se réclament de saint Augustin. L'augustinisme de Pascal ne s'expliquerait-il pas en partie — et peut-être en très grande partie — par ce courant, qui ne s'alimentait point à l'œuvre de Jansénius, et n'aboutissait point à Port-Royal ? La question apparaissait d'autant plus intéressante qu'entre les ouvrages sortis de cet augustinisme indépendant de l'hérésie janséniste et la pensée de Pascal, de multiples concordances pouvaient être relevées. La voie méritait d'être parcourue. C'est ce que nous avons essayé de dire, en montrant quelle riche moisson de textes augustiniens pourra recueillir celui qui voudra entreprendre une minutieuse enquête sur les écrivains religieux qui ont eu quelque action en France, entre 1600 et 1660 (1). Dans ce milieu augustinien s'épanouissent les origines intellectuelles de l'*Apologie*. C'est dans cette atmosphère et sous ce climat que, sans doute, s'est développée la philosophie religieuse de Pascal, quand la dureté de la doctrine port-royaliste l'eut rebuté.

Il nous faudrait une bonne histoire de l'influence exercée par l'augustinisme sur les écoles de la spiritualité française entre 1600 et 1660. A peine entrevoyons-nous encore sa force et sa direction (2). Vers 1600, l'œuvre du théologien Raymond de Sebonde en est imprégnée. Son pessimisme, sa dialectique psychologique qui relie la connaissance de Dieu à la connaissance de soi-même, son pyrrhonisme lui-même sont des fruits du système augustinien. De Sebonde à Pascal, cette même dialectique, appuyée sur une amère analyse de la faiblesse humaine et un théocentrisme qui montre à l'homme qu'il est fait pour Dieu, et Dieu seul, envahit toute la spiritualité bérullienne. Par Bérulle, par l'Oratoire, par Condren et par Saint-Sulpice, l'augustinisme se répand dans ce que l'Eglise de France avait alors de meilleur, de plus vivant, de plus conquérant. Le P. Senault tiendra, en cette histoire, un rôle de premier plan. Il avait le talent, le style imagé et incisif, la profondeur de la pensée, et une âme ardente. Il mettait sa fierté à ne rien écrire que « selon les sentiments de saint Augustin ». L'engouement pour cette doctrine, que l'on tournait en arguments apologétiques, peut déjà se mesurer aux jalons que nous allons poser. En 1628, un cordelier, le P. Jean Boucher, en fait la substance de son traité apologétique, intitulé *Les Triomphes de la Religion chrétienne* ; en 1630, Charles Vialart écrit, sous leur influence, *Le Temple de la félicité* ; en 1631, le futur évêque Camus ne distingue presque pas l'esprit de saint Augustin de l'esprit de saint François de Sales dans son *Traité de la réformation intérieure* ; en 1639, le capucin P. Zacharie

(1) Voir les articles cités sur les *Survivances de l'apologétique traditionelle*.

(2) Voir J. Huijben, Aux sources de la spiritualité française du XVII^e^ siècle (*La Vie spirituelle*, t. XXV, XXVI, XXVII, 1930, 1931). Ces articles feront comprendre l'intérêt de ces recherches.

de Lisieux se souvient du récent traité de Bérulle, sans sa *Monarchie du Verbe incarné ;* en 1640, un autre fameux capucin, le P. Yves de Paris, écrit un *Traité de l'indifférence* tout rempli de la psychologie augustinienne ; en 1644, le P. Senault fait paraître l'*Homme criminel* où s'étale un pessimisme superbe ; en 1646, le jésuite Jean-Baptiste Saint-Jure se réfère à ce courant mystique pour écrire ses traités intitulés l'*Homme spirituel* et l'*Homme religieux ;* en 1650, le R. P. Vincent de Rouen écrit, avec les mêmes préoccupations, son *Exercice de l'homme intérieur en la connaissance de Dieu et de soi-même.*

Tous ces auteurs sont des psychologues et des théocentristes. Psychologues, à l'école de saint Augustin, qui enseigne à l'homme la nécessité de se connaître, afin de se désespérer et de désespérer de la sagesse humaine. Théocentristes, comme leur maître africain, qui, ayant convaincu l'homme de son impuissance à apaiser la désolation de son cœur, lui apprend à dépasser les ruines humaines pour atteindre la Croix.

Ce ne sont même plus les grandes lignes générales du système augustinien qui pénètrent dans les ouvrages de spiritualité que nous venons de citer. Les sentiments particuliers du grand Africain, ses opinions personnelles, ses remarques de détail étincelantes d'ingéniosité et de rigueur théologique, se retrouvent chez ses disciples du XVII^e^ siècle. Par eux, ils semblent enfin s'être écoulés dans l'*Apologie* que Pascal élaborait lentement, après de fructueuses lectures et parmi les éclairs de sa réflexion. Ce sont là des rapprochements qui doivent retenir l'attention des exégètes pascalisants.

Frappé de ce déploiement d'augustinisme authentique, échappé aux outrances qu'y avait ajoutées l'école de Port-Royal, M. Baudin a naguère supposé que le génie de Pascal avait retrouvé, de lui-même, par une merveilleuse intuition, la vraie pensée du Docteur africain (1). Comme l'histoire littéraire — pas plus que l'histoire naturelle — ne saurait admettre ces sortes de génération spontanée, il convient de rechercher les origines, plus ou moins directes, plus ou moins lointaines, de l'augustinisme de Pascal.

L'étude du milieu religieux, des différentes écoles de philosophie chrétienne, de leurs interpénétrations, des répercussions qu'elles ont trouvées parmi les écrivains catholiques, servira à substituer à l'hypothèse d'une création spontanée l'histoire des patients accroissements de l'influence augustinienne. Nous pensons que Pascal, auteur de l'*Apologie*, doit s'insérer dans cette chaîne, à la suite des Bérulle et des Condren, des Senault et des Nicole, seuls héritiers authentiques du grand Docteur.

Valeur du christianisme de Pascal. — On ne se contente plus, aujourd'hui, de rattacher la religion de Pascal à telle ou telle école religieuse ou même philosophique. On en juge la valeur ; on en critique la solidité. Contre la partie des *Pensées* qui eût été sans doute une discussion où le théologien eût doublé l'homme du monde dans l'exposé des preuves positives du christianisme, les sarcasmes fusent sans répit. Chez ce mystique qui se travaille pour le double sens de l'Ecriture, le figurisme de

(1) E. Baudin, L'originalité philosophique de Pascal, dans *Revue des études religieuses*, Strasbourg, 1924.

l'histoire juive, les prophéties et les miracles où il s'acharne à découvrir le sens de la charité, qu'est devenu le savant ? En s'affirmant chrétien, Pascal n'a-t-il pas perdu son ingéniosité et sa rigueur, dont il donna des preuves si éblouissantes dans ses travaux de physique et de mathématique ?

Il semble que les meilleurs pascalisants eux-mêmes conviennent un peu trop facilement de cette infériorité ; du moins l'indigence de leurs réponses pourrait-elle faire croire que l'on se résigne sans trop de regrets à cet aveu. Nous voudrions amener à la conviction contraire. Aux griefs invoqués peuvent être opposées des réponses pertinentes. Ce ne sera, de notre part, que l'indication d'une grande œuvre à entreprendre, qui réclamera du temps, de l'érudition, et de la plus étendue, de la sagacité ; mais les résultats ne nous semblent pas douteux. Pascal a inventé et appliqué, dans l'étude des fondements apologétiques du christianisme, une méthode vigoureuse, scientifique, dont il a lui-même essayé la force, vérifié l'efficacité.

On l'étudiera dans les passages où il utilise la Bible. Il l'utilisait, ou l'aurait utilisée, à deux fins : il voulait fonder sur elle l'argument de la perpétuité, qui prenait à ses yeux une importance capitale ; et il aurait donné de l'Ecriture une interprétation mystique qu'il se proposait de justifier par l'étude scientifique des traditions rabbiniques.

L'argument de la perpétuité jouait alors un rôle de premier plan. On le retrouvait en tous les essais apologétiques de Port-Royal. Arnauld et Nicole en faisaient, et se proposaient d'en faire, un usage péremptoire dans leurs controverses avec les protestants (1). Pascal indiqua parmi les marques de la véritable religion sa perpétuité. « Toutes choses ont passé, disait-il, et celle-là a subsisté pour laquelle sont toutes choses. » Afin de l'établir, il avait déjà envisagé les recherches à faire : l'étude des rabbins, de la cabale, des commentateurs hébraïsants, et principalement de Moïse Maymonide.

Surtout, il aurait prouvé la continuité de la religion chrétienne depuis l'origine du monde, par le sens mystique de l'Ecriture. C'est lui qui aurait servi à expliquer les livres historiques, les prophètes et les psaumes, les lois et les coutumes de la religion judaïque, où Pascal aurait démontré que, par delà les expressions « charnelles », la tradition avait toujours entendu les valeurs spirituelles qui, reliant entre eux vrais juifs et vrais chrétiens, assuraient la continuité « d'une même religion » (2).

Cette étude du texte biblique supposait un labeur préliminaire : l'éta-

(1) Le fameux traité *De la perpétuité de la foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie*, que l'on attribue à Arnauld, mais dont Nicole semble avoir été le principal auteur, parut en 1664. Mais Mlle Cécile Gazier rappelle, avec raison, que dès 1654, Arnauld et ses neveux, et sans doute les solitaires et Nicole, avaient été sollicités par les religieuses d'écrire un traité qui leur montrerait la croyance invariable de l'Eglise sur l'Eucharistie. Nicole écrivit donc en 1659 un petit abrégé sous forme de préface à l'*Office du Saint-Sacrement*, livre de piété des religieuses de Port-Royal. Le pasteur Claude le connut et y fit une réponse. C'est au milieu de ces controverses sur cet argument apologétique que Pascal élaborait son *Apologie*.

(2) C'était là précisément le titre du chap. XIX de l'édition des *Pensées*, de Port-Royal.

blissement lui-même d'un texte aussi parfait que possible. Ici apparaît la hardiesse singulière de ce chrétien du XVII^e^ siècle. Il a devant lui la Vulgate ; il se sert des traductions françaises alors usitées parmi les fidèles ; celle de Louvain, celle de Benoît, peut-être celle que commençaient à élaborer les théologiens de Port-Royal (1). Son esprit critique, qui aime la minutieuse précision, qui cherche à voir clair sans trop se soucier des opinions étrangères, ne se satisfait pas de ces traductions. Il accepte docilement, cela va sans dire, les décrets de Rome touchant la valeur de la Vulgate, mais il approfondit sa connaissance du texte sacré. Il recourt au texte grec, peut-être au texte hébreu, en tous cas aux commentateurs hébraïques qui sont légion, et dont la substance a été recueillie par le protestant Vatable. Voici donc Pascal au travail de la philologie. Qu'il ne l'ait pas conçu et réalisé à la façon de la science moderne, il n'est que trop véritable, mais qui pourrait le lui reprocher ? Spinoza lui-même, à ce point de vue, ne fait guère meilleure figure devant ses juges actuels. Ce qui reste vrai, et admirable, c'est que Pascal a compris la nécessité de donner, des textes qu'il voulait utiliser, une traduction que pourraient avouer les plus difficiles maîtres de la science hébraïque.

Aussi se penche-t-il sur de multiples commentaires de la Bible. Il étudie le livre du vieux moine Martini, que l'on appelle le *Pugio fidei* où il retrouve une multitude de textes bibliques, expliqués par les plus savants auteurs de la cabale. (Il entendait par ce mot la tradition conservée parmi les rabbins et le monde juif, et non point une sorte de secte occulte, dépositaire de secrets religieux.) N'a-t-il pas même connu, et peut-être entendu, l'illustre hébraïsant de Voisin, qui édita le *Pugio ?* Voisin était en effet fort lié avec Arnauld et les Messieurs de Port-Royal, ce qui rend l'hypothèse vraisemblable. Pascal n'a-t-il pas encore utilisé les autres traités de J. de Voisin ?

Surtout, il étudie Vatable, qu'il confronte soigneusement avec la Vulgate et dont il apprécie les notes savantes. Il traduit alors tantôt un lambeau de la Vulgate, tantôt une phrase, un membre de phrase, ou un mot de la Bible du savant huguenot. Ses traductions deviennent ainsi de véritables mosaïques, qui révèlent une patience, un goût, une passion de la clarté et de la vérité, qui jettent dans l'émerveillement. C'est là surtout que nous pouvons nous donner le spectacle d'un Pascal mettant en exercice toutes ses plus hautes qualités critiques. Il choisit un mot : c'est qu'il traduit clairement une variante hébraïque du texte de la Vulgate. Il ajoute au texte usuel : c'est que Vatable lui a révélé quelque formule explicative. Il modifie la Vulgate : c'est que d'intéressants commentaires, recueillis par de savants hébraïsants, mettent plus de clarté dans un texte obscur. La Bible devient, grâce à ce travail de contamination, le livre des témoignages précis, sur lesquels il semble que le traducteur ait projeté des rayons de lumière.

Nous signalerons au lecteur, curieux de vérifier nos dires, le fragment 713 intitulé : *Réprobation des Juifs et conversion des Gentils*. Le passage

(1) Elle sera par la suite imprimée à Mons. Il est probable que Pascal s'intéressa à cette traduction. Il assista aux conférences de Vaumurier, où ces Messieurs se réunissaient pour étudier ensemble la traduction du Nouveau Testament.

d'Isaïe, LIX, 9 : « C'est pour nos crimes, etc... » est une traduction presque littérale du texte de la Vulgate. Traduction d'ailleurs intéressante, car nous y retrouvons la théorie pascalienne : « Dieu aveugle quelques hommes ; *Excaecat* », où les pascalisants port-royalistes dénoncent la « pure doctrine » de Jansénius, selon laquelle les uns sont prédestinés à la lumière, les autres aux ténèbres. Or, que dit Pascal, à la suite d'Isaïe ? Ce sont nos crimes, et non Dieu, qui sont la cause de notre aveuglement, en cela fidèle à Vatable lui-même, qui au texte ajoute cette note : *peccata causa sunt excaecationis nostrae* (1).

Que l'on examine ensuite le fragment 726, intitulé *Prophéties*. Le passage d'Isaïe L : « Le Seigneur dit ces choses... », est une traduction fort libre de la Vulgate. Pascal y fait une contamination perpétuelle du texte usuel et de celui de Vatable. Il ose même y insérer une réflexion personnelle, qui explique tout un aspect de la prophétie. C'est ainsi que nous prenons sur le fait la scrupuleuse attention de Pascal, traducteur de la Bible. Le savant n'avait abdiqué aucune de ses éminentes prérogatives. Sa loyauté, son ingéniosité, son amour du détail précis, sa lucide audace se retrouvaient en son labeur de critique.

La religion de Pascal avait transformé son âme qu'elle avait élevée à une beauté voisine de la Sainteté ; elle n'avait pas diminué son génie, toujours aussi original, dans sa souplesse et sa puissance. Pascal, qui se mettait à genoux avant d'écrire, qui faisait de son travail une prière, qui aimait à voir en tous les hommes des âmes rachetées par le Christ et, pour cela, d'une valeur infinie, qui s'arrachait à ses douleurs pour rédiger l'argument décisif sous lequel s'inclinerait le libertin, qui, ayant renoncé à la gloire et à la science, passa les cinq dernières années de sa vie dans un renoncement total à ce qui n'était pas d'éternité, Pascal reste l'un des plus magnifiques exemples de ce que peut la foi, dans une âme sincère.

Joseph Dedieu.

Dans l'Enseignement chrétien 1. janvier 1935

(1) On voit que, loin d'adapter les textes sacrés à quelque théorie janséniste, Pascal se tient scrupuleusement à l'interprétation traditionnelle, même si la théorie en doit pâtir, comme c'est ici le cas. On en trouvera d'autres exemples.

L'enseignement chrétien
Décembre 1937
57 année, n° 3

A PROPOS DE PASCAL

Après tant d'excellentes études sur Pascal, il semblait presque impossible de présenter une édition des *Pensées* qui apporterait quelque chose de bien neuf. M. J. Dedieu, grâce à son admirable connaissance du XVII[e] siècle et à une longue et minutieuse étude du manuscrit de Pascal a pourtant réalisé ce tour de force. Les soixante pages de l'introduction intéressent non seulement les pascalisants, mais tous ceux qui étudient l'histoire des doctrines philosophiques et religieuses au début du XVII[e] siècle. Nous recommandons en particulier la seconde partie de cette introduction, consacrée à la lutte des apologistes et des libertins entre 1620 et 1660. Malgré de bons ouvrages sur cette question, on doit déplorer qu'elle ne soit pas encore classique. Les spécialistes la connaissent. Mais un trop grand nombre de professeurs et de personnes qui se croient informées en restent encore à l'idée que le courant libertin était tellement caché et de si peu d'importance qu'il suffit d'en faire une brève mention. Dès lors on ne comprend rien à cette époque fiévreuse et chaotique où les plus graves problèmes, ceux même qui intéressent les fondements de la religion, étaient agités, discutés, et résolus dans les sens les plus divers. Le XVII[e] siècle, on l'ignore trop, a connu, lui aussi, les drames de la foi, du moins jusqu'à l'époque où, vers 1660, l'école apologétique a pratiquement cause gagnée — pour un demi-siècle. D'ailleurs comment expliquerait-on l'intérêt passionné que Pascal, après tant d'autres, a apporté à la rédaction d'une apologie s'il ne s'était agi d'un problème capital, nettement posé devant l'opinion de son temps ?

Pour bien comprendre Pascal, il faut connaître les libertins à qui il voulait répondre (et il ne s'agit pas seulement de Montaigne comme on le croit trop souvent) et aussi les apologistes qui l'ont précédé.

Ce parallèle entre Pascal, ses adversaires (Montaigne, Charron, les néo-stoïciens, les déistes, les négateurs des miracles et des prophéties), et ses devanciers (Raymond Sebond, Bérulle, Silhon, Mersenne, Senault...), M. Dedieu l'établit dans ses notes au texte des *Pensées*, et par des introductions substantielles à chacune des grandes sections de l'œuvre. Notes et introductions sont à lire de près par tous les historiens soucieux de connaître le sujet.

Les *Œuvres choisies* sont publiées dans l'ordre chronologique, avec des éclaircissements sur le progrès de la réflexion de Pascal.

Pour les *Pensées* proprement dites, M. Dedieu adopte un ordre nouveau. Evidemment il ne peut s'agir de reconstituer à coup sûr le plan de l'*Apologie*. Celui que propose M. Dedieu se recommande par deux qualités très remarquables.

D'abord il conserve à la suite les notes qui, dans le manuscrit, se trouvent sur un même fragment. « Pascal séparait parfois ses pensées par un trait. Ces arrêts de réflexions présentant une réelle importance, nous les avons conservés... » (p. 113). On ne saurait trop louer cette méthode. Grâce à elle on saisit la logique interne qui, dans la pensée de Pascal, réunissait des idées qui, séparées l'une de l'autre ou groupées en un ordre choisi par l'éditeur, demeurent souvent inintelligibles ou du moins obscures. C'est le grand mérite de cette nouvelle édition de

(1) J. DEDIEU, *Pascal, Les Pensées et œuvres choisies*. Paris, 1937.

ious faire assister mieux que tout autre à l'éclosion de la pensée de Pascal, d nous introduire dans le mouvement secret dont les notes portées sur le papier son demeurées l'expression fragmentaire. Ensuite ce nouveau plan distingue avec soi des fragments écrits directement en vue de l'*Apologie* ceux qui n'en sont que l préparation éloignée, les notes de rédaction. Nouvelle et non moins féconde appli cation de cette méthode qui consiste à saisir la pensée à sa source plutôt que d'e classer des produits selon un plan forcément arbitraire. On retiendra en parti culier la belle restitution faite par M. Dedieu des notes prises par Pascal sur le prophéties (p. 343 et suiv.). Nous assistons au travail de Pascal traduisant, pa exemple, des fragments du livre de Daniel. Pour l'ensemble, il suit la Vulgate mais il corrige et traduit certains passages du texte par l'édition de Vatable. A sa traduction, il ajoute ses réflexions personnelles. Nous croyons que c'est la premièr fois que l'on a montré le recours de Pascal à l'édition de Vatable. Quant à la distinction du texte et des annotations du génial traducteur, elle est faite dans cett édition avec une exactitude qui dépasse ce que l'on avait fait jusqu'à ce jour. Nous ne pouvons nous attarder sur les détails du plan suivi par M. Dedieu. Les pascalisants en discuteront. Signalons seulement qu'à notre sens, il met à sa vraie place le fameux fragment du pari, qui, à coup sûr, n'est pas le « primum movens » de l'œuvre pascalienne, ni même, dans la pensée de l'auteur, une preuve démonstrative, mais une variation sur un thème déjà connu, et un peu en marge du plan général. Les antécédents historiques de l'argument du pari sont, en outre, sommairement mais clairement indiqués.

On appréciera aussi à sa juste valeur le service rendu par les pages terminales sur la grammaire et le lexique de la langue des *Pensées*. Il était impossible de tout dire en quelques pages sur un sujet aussi vaste. Le sens du mot « cœur » dans Pascal ! Cette étude seule serait un sujet de thèse. Du moins M. Dedieu a-t-il le mérite de faire là aussi œuvre nouvelle et pratique en offrant au lecteur des indications résumées mais toujours exactes sur les arcanes de la langue et du style de Pascal.

Nous regretterons seulement que dans ces appendices une concordance ne soit pas donnée entre les fragments de cette édition et ceux de l'édition Brunschvicg que l'on peut encore suivre, ainsi que le dit M. Dedieu, « comme un guide d'une sûreté éprouvée » (p. 60).

Ces quelques remarques bibliographiques suffisent, croyons-nous, à montrer l'intérêt considérable de cette nouvelle édition. On peut être grandement reconnaissant à son auteur d'avoir par ce travail, fruit d'une longue réflexion et d'une érudition remarquable, aidé les historiens du dix-septième siècle, non seulement ceux de Pascal mais aussi très spécialement ceux de Descartes et en général tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre prodigieuse accomplie dans tous les domaines entre 1620 et 1660. De plus, le fait que cette édition critique est en même temps une édition classique, doit contribuer à répandre de cette époque une idée plus juste que celle que l'on en donne dans l'enseignement ordinaire, quand on s'en laisse imposer par l'apparente uniformité du grand siècle. Ceux qui l'ont étudié de près savent bien que sa première moitié au moins fut une époque d'indécision, de renouvellement, de luttes intellectuelles et spirituelles. Le présent ouvrage permettra à tout le public instruit de s'en rendre compte et par conséquent de mieux comprendre les grands philosophes de ce temps-là.

Robert Lenoble.

Senault

Oraison funebre d'Anne
Infante d'Espagne, reine de
France et mere du Roy.
Prononcée en la présence de ses domestiques
dans l'Eglise S. Eustache, par le
R. P. Jean François Senault
supérieur général de la Congrégation
de l'oratoire de Jésus.
petit in 4° ff. 3* (Epistre
au Roy) pp. 80. Le priv. n'est
pas daté et le bas du titre
manque, je ne puis indiquer la
date et l'imprimeur

– Lettres du P. Lenoult à un évêque de Belgique sur la scission de l'oratoire belge – Origine de cette scission, histoire – noms des évêques mêlés à cette affaire. –

– Liste des amis (Oratoriens ou autres) du P. Lenoult.

9

Tabaraud : Vie du Cal de Bérulle
T. II p 236-254

Le R. P. J. F. Senault

BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE

CHAPITRE III.

LE P. SENAULT.

Jean François Senault, fils de Pierre Senault, secrétaire du Roi, commis au greffe civil du Parlement de Paris, et l'un des chefs de la faction des Seize, naquit en 1604, à Anvers, où son père s'était réfugié. Après avoir fait ses premières études à Douai, il vint les continuer à Paris, où le P. de Bérulle touché de sa modestie et de sa piété, l'attira en 1618, dans la congrégation de l'Oratoire. Il en sortit au bout de cinq ou six ans. Mais s'étant attaché de nouveau au pieux fondateur devenu cardinal, en qualité de son aumônier, il y rentra en 1628.

Ses supérieurs qui avaient reconnu en lui, pendant son cours de régence, des dispositions marquées pour l'éloquence, l'engagèrent à se destiner au ministère de la prédication, où il pouvait espérer d'obtenir de brillans succès. Il s'y prépara durant quinze ans, par une étude assidue de l'Ecriture, des Pères et de la théologie. C'est dans cette source inépuisable qu'il se fit un fonds abondant de doctrine, qui fournit à quarante stations d'Avent et de Carême, prêchées dans les principales Eglises de la capitale et des provinces, et qu'il mérita les applaudissemens de tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville. Il joignit à cette étude la lecture des meilleurs auteurs que pouvait alors lui offrir la littérature française, et surtout du Plutarque d'Amyot qui, malgré son vieux langage, lui apprit à former ses phrases et ses périodes.

Les prédicateurs de son temps donnaient dans trois défauts qu'il se proposa d'éviter. C'était de ne s'astreindre à aucune méthode dans leurs discours, d'affecter un vain étalage d'érudition profane, et de se permettre, sous prétexte d'attirer l'attention de leurs auditeurs, des plaisanteries indignes de la gravité de leur ministère. A ces trois défauts il substitua beaucoup d'ordre dans ses compositions, et il fut le premier qui introduisit dans les sermons les divisions, jusqu'alors inconnues; il mit beaucoup de goût dans le choix de ses citations, et bannit de ses sermons tout ce qui aurait été capable d'avilir la parole de Dieu. Sous tous ces rapports, on doit le regarder comme un de ceux qui ont le plus contribué à purger la chaire sacrée des vices qui la déshonoraient : c'est le témoignage que lui rendit entr'autres le P. de Lingendes, Jésuite, son concurrent dans la même carrière. « Le P. Senault montra le « premier que les vérités austères de la religion étaient « favorables à la haute éloquence. Formé par de bonnes « études, et doué d'un naturel heureux, il éleva le style « de la chaire, proscrivit ce mélange de citations profanes « et sacrées, dont les prédicateurs étaient si fiers, et ou« vrit la carrière à Bourdaloue, qui devait le surpasser. « Massillon, et les autres orateurs évangéliques du dix« huitième siècle, n'ont pas dédaigné de lui emprunter « des images et même des pensées (1).

Les talens de l'esprit qui forment le caractère de l'orateur, étaient relevés en lui par tous les avantages extérieurs. Il avait une belle prestance, le port grave, l'air majestueux, le débit simple et modeste, la voix nette et

(1) Histoire du Ministère du cardinal de Richelieu, tom. II, pag. 268, par M. Jay.

sonore, les gestes nobles et réglés. Sa composition était claire, facile, à la portée des différentes classes de ses auditeurs, malgré la force de ses expressions et l'élévation de ses pensées.

Le P. Senault aimait à raconter à ses confrères, qu'il s'était d'abord exercé à traiter la morale dans le goût de Sénèque, mais que cette méthode philosophique lui paraissant peu analogue à celle dont les apôtres avaient donné l'exemple, il avait cherché un modèle plus édifiant dans les ouvrages du P. de Bérulle dont la trop grande mysticité l'obligea à adopter la morale commune, comme étant la meilleure, la plus utile, et la plus propre à faire goûter les vérités évangéliques.

Sa réputation fit désirer à plusieurs prédicateurs, hors d'état de composer eux-mêmes des sermons, de se procurer des copies des siens, pour les prêcher, soit dans les Eglises les moins fréquentées de la capitale, soit dans celles des provinces où ils espéraient que leur plagiat ne serait point découvert. On vit en conséquence, jusqu'à une vingtaine d'écrivains dispersés au bas de la chaire où il les débitait, les transcrire à mesure qu'il les prêchait. Il en courut beaucoup de copies : quelques-uns même furent imprimés avec ou plus ou moins d'exactitude. Il en résulta des événemens qui le mirent quelquefois dans l'embarras. Etant allé, par exemple, à Clermont, pour y prêcher l'Avent, il fut très-surpris en y arrivant, d'apprendre que les discours qu'il se proposait d'y prononcer, l'avaient été mot à mot l'année précédente dans la même chaire; ce qui l'obligea à passer les jours et les nuits à en composer de nouveaux. Ce travail extraordinaire lui causa une maladie grave : ce fut pour prévenir un pareil inconvénient, par la suite, qu'il composa deux Avents et

deux Carêmes. Cette précaution lui fut utile à Bourges et à Marseille, où des prédicateurs qui l'y avaient précédé, s'étaient fait honneur de ses sermons.

La même aventure lui arriva à Toulouse, mais avec des circonstances singulières. Il s'y rendait pour prêcher le Carême, à la Dalbade, dans une voiture publique où se trouvait un religieux qui allait remplir la même station à la cathédrale de cette ville. Celui-ci l'ayant reconnu, parut fort embarrasssé d'avoir pour concurrent l'orateur dont il se proposait de prêcher les sermons, et comme il lui eût été impossible de les remplacer, il prit le parti de lui témoigner ses inquiétudes. Le P. Sénault le rassura en lui promettant de prêcher d'autres sermons que ceux qu'il s'était procurés. Ces derniers étaient les meilleurs; ils attirèrent une grande affluence, pendant que l'auditoire du P. Sénault eut un concours beaucoup moins nombreux. Mais le bon religieux, touché de la générosité de celui auquel il devait son succès, eut la bonne foi d'avouer publiquement, en terminant sa station, qu'il en était redevable au prédicateur de la Dalbade.

Dans une autre circonstance, un prédicateur chargé de prêcher l'octave du Saint-Sacrement, vint lui déclarer qu'il ferait usage de ses discours, mais qu'il lui en manquait un pour compléter sa station, et qu'il le priait de le lui donner, en lui avouant qu'il n'était pas en état de le faire lui-même. Le P. Senault, charmé de sa naïveté, le satisfit aussitôt en lui promettant le plus grand secret. Enfin, il lui arriva souvent d'assister à ses propres sermons, prêchés par d'autres prédicateurs, sans qu'il laissât échapper le moindre signe qui aurait pu faire connaître la part qu'il y avait. Il évitait même de porter les

yeux sur l'orateur, dans la crainte de le déconcerter, s'il venait à en être aperçu.

Pendant qu'il était supérieur au Séminaire de Saint-Magloire, il s'appliqua à former de jeunes ecclésiastiques, soit parmi ses confrères, soit parmi les séminaristes, dans la carrière qu'il avait parcourue avec tant de gloire. C'est de cette école que sortirent les Pères Le Boux, Mascaron, l'abbé de Fromentières, que leurs succès dans ce ministère portèrent depuis à l'épiscopat, les Peres Hubert, La Roche, et tant d'autres prédicateurs qui remplirent avec distinction les principales chaires de la capitale.

Le P. Sénault n'avait pas moins de talent pour le gouvernement que pour la prédication. Il en avait donné des preuves non équivoques, à la tête des principales maisons de la congrégation, telles qu'Orléans, Saint-Magloire, et Saint-Honoré. La sagesse avec laquelle il administra successivement ces trois établissemens, lui fit déférer la charge de premier assistant, titre sous lequel il gouverna toute la congrégation, pendant les deux années que dura la caducité du P. Bourgoing. Les services qu'il rendit dans tous ces emplois, la douceur qu'il mit dans ses relations avec ses confrères, et la grande considération dont il jouissait au dehors, le désignaient depuis long-temps pour occuper la place de supérieur général à laquelle il fut élévé dans l'assemblée de 1663, par le suffrage presque unanime de tous les membres de cette assemblée, où l'on ne voulut avoir aucun égard aux représentations qu'il fit pour refuser cet honneur.

Un de ses premiers soins après être parvenu à cette dignité, fut de faire la visite de toutes les maisons même des plus éloignées de la capitale, afin d'être mieux en état

de remplir les fonctions de sa charge. Il se fit partout estimer par les qualités du cœur, par sa vie édifiante, par des conférences pleines d'onction, par les charmes de sa conversation, par ses manières douces et honnêtes qui rehaussaient singulièrement en lui la réputation qu'il s'était acquise dans l'exercice de la prédication. Il déploya les mêmes qualités dans le gouvernement. Ses ordres n'avaient rien d'impérieux, et il n'en expédiait qu'après avoir pressenti qu'ils seraient agréablement reçus. Tout cela lui mérita la confiance générale, et le fit appeler les *délices de la congrégation*, titre dont le souvenir s'était précieusement conservé dans l'Oratoire jusque dans les derniers temps.

Après s'être assuré, dans sa visite, de l'état où se trouvait la Congrégation, il chercha à y ranimer l'esprit de son fondateur, qui l'avait destinée à la réforme des abus que les désordres du siècle précédent avaient introduits dans le clergé. C'est ce qu'on voit par le discours qu'il prononça à l'ouverture de l'assemblée de 1666, qui suivit celle de son élection.

« Comme notre très-honoré Père avait été choisi de « Dieu pour renouveler l'esprit sacerdotal dans l'Eglise, « il s'était toujours appliqué aux besoins des prêtres, et « aux désordres qui s'étaient glissés parmi eux, et il en « avait remarqué trois principaux, qui étaient comme la « source de tous les autres. Le premier était le luxe et « l'avarice qui ne se séparent jamais : car la dépense jette « dans la nécessité, et la nécessité jette insensiblement « les hommes dans l'avarice ; le second était l'ambition « qui se glisse partout, et qui n'épargne non plus l'Eglise « que les Etats ; et enfin, le troisième était l'oisiveté, qui « est la mère de tous les vices, et qui peut elle seule les

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE

« faire naître, s'ils n'étaient pas, ou les faire revivre, s'ils « n'étaient plus. Il crut que, pour remédier à ces trois « grands maux, il fallait établir une compagnie de prêtres « dans l'Eglise, où il y eût pauvreté en l'usage contre le « luxe et l'avarice; dont les sujets fissent profession « de ne rechercher aucun bénéfice contre l'ambition; et « de s'employer aux fonctions ecclésiastiques contre l'inu- « tilité. Voilà le premier projet de sa Congrégation.

« Il n'est que trop vrai que le luxe a perdu les plus « grands Etats et les plus saints Ordres de l'Eglise. Aussi- « tôt que le luxe s'y est glissé, tous les maux s'y sont « glissés avec lui... Disons que le luxe avait amolli le « cœur des ecclésiastiques, les avait engagés en des dé- « penses inutiles et criminelles, et leur avait fait nourrir « des chiens et des chevaux du revenu qui, leur ayant « été donné pour nourrir les pauvres, est seulement « appelé leur patrimoine. Par une nécessité inévitable, « l'avarice avait suivi le luxe; et les ecclésiastiques ayant « dissipé leurs biens par leurs débauches, ils avaient tra- « vaillé à les recouvrer par des injustices aussi violentes « que honteuses. Contre ce grand mal, notre très-honoré « Père crut qu'il fallait instituer une compagnie, dans « laquelle la pauvreté fût en usage, et où, quand les « particuliers posséderaient quelque bien, ils vivraient « en commun, comme s'ils n'en avaient pas, et ne s'en « pourraient servir, ni pour être mieux traités, ni pour « être mieux vêtus. En effet, c'est la conduite de la Con- « grégation; et quoique les particuliers qui la composent « puissent avoir des richesses, il ne leur est pas permis « d'en user à leur volonté, et ils sont obligés de s'ac- « commoder à la communauté, tant pour le vivre que « pour les habits et les meubles. Ainsi, ils sont pauvres

« quant à l'usage ; ils sont détachés de leurs biens ; ils
« ne s'en peuvent servir pour contenter leur vanité, et
« le luxe est heureusement banni de la Congrégation.
« L'avarice, qui ne tire sa naissance que de la misère où
« le luxe a jeté les hommes, en est aussi chassée. Car
« comme leur vie est commune, que peu de chose leur
« est nécessaire pour leur entretien, ils ne songent point
« à amasser des richesses qui leur seraient inutiles, et
« dont ils ne pourraient se prévaloir dans une commu-
« nauté qui est pauvre quant à l'usage.

« Le second mal qui perdait les prêtres était l'ambi-
« tion, qui, n'étant jamais contente, non plus que l'ava-
« rice, les faisait soupirer incessamment après les dignités
« ecclésiastiques, et leur inspirait un désir injuste de s'é-
« lever au-dessus des autres. Ce mal était aussi commun
« dans l'Eglise que dans l'Etat. On ne regardait plus les
« bénéfices comme des charges onéreuses, mais comme
« des honneurs éclatans qui rendaient les hommes illustres
« et qui leur donnaient de l'autorité, et leur procuraient
« du revenu. Ils ne se souvenaient plus de cet avis de
« l'apôtre saint Pierre : *Neque ut dominantes in cleris,*
« *sed forma facti gregis ex animo*.. Et pourvu qu'ils
« commandassent dans l'Eglise, ils ne se mettaient pas
« en peine de l'édifier par leurs bons exemples. Contre
« un mal si dangereux, notre très-honoré fondateur
« établit une congrégation de prêtres qui font une pro-
« fession particulière de ne rechercher aucun bénéfice, de
« s'en éloigner même comme on faisait dans les premiers
« siècles, sachant le péril qui est attaché à la grandeur, et
« connaissant le danger qu'il y a de commander aux autres,
« et de répondre de leur salut. En effet, cet esprit s'est
« conservé dans la Congrégation ; ses sujets ont fui soi-

« gneusement les bénéfices, et les ont refusés quand on « les leur a présentés. Je sais bien qu'il y en a eu qui en « ont accepté par un saint motif de servir l'Eglise, et qui, « se sentant appelés à ces emplois, eussent cru résister à « la vocation de Dieu s'ils les eussent refusés. Mais enfin « l'Oratoire fait une profession particulière de ne point « rechercher les bénéfices; et ses enfans, instruits dans « l'école de leur père, croient que ceux-là en sont tout-à-« fait indignes, qui les désirent ou qui les demandent.

« Le troisième mal, qui causait la perte des prêtres, « était leur inutilité. Comme ils n'avaient rien à faire, et « qu'ils passaient toute leur vie dans une molle oisiveté, « ils cherchaient à se divertir, et ne s'occupant pas dans « leurs charges, ils tombaient malheureusement ou dans « l'ivrognerie et la bonne chère, ou dans la dissolu-« tion et dans l'impureté. Les moins criminels étaient « ceux qui s'amusaient à bâtir ou à chasser, et qui, pre-« nant ces divertissemens profanes et séculiers, croyaient « avoir beaucoup fait pour eux et pour l'Eglise, s'ils évi-« taient les écueils où les autres faisaient naufrage. Contre « ce mal, qu'on peut appeler la source de tous les autres, « puisqu'il n'y a point de péché dont un homme inutile « ne soit capable, notre saint instituteur pense qu'il fallait « établir une Congrégation qui fût tout occupée dans les « fonctions ecclésiastiques, qui nourrît ses enfans à la « prédication dans les villes, à la mission dans la cam-« pagne, à la confession en tous lieux, à l'instruction de « la jeunesse dans les colléges, à celle des ecclésiastiques « dans les séminaires, au service des prélats dans leurs « diocèses, et généralement à tous les emplois que de-« mande d'eux le caractère sacerdotal. En effet, la Con-« grégation embrasse tous ces exercices, nourrit ses sujets

« à ces glorieux travaux, et ne les élève dans son sein « que pour rendre tous ces services à l'Eglise. Voilà, mes « révérends Pères, le projet de notre illustre fonda- « teur. »

Les soins multipliés que le gouvernement de l'Oratoire exigeait du P. Senault, ne lui firent point abandonner les fonctions du ministère. Il continua de prêcher sans relâche, soit des stations d'avent et de carême, soit des discours détachés, lorsque quelque événement public lui en fournissait l'occasion, ou lui en imposait le devoir. Tant de travaux affaiblirent sa santé, et lui causèrent plusieurs maladies graves. Mais enfin, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, qui, en quatre jours, le conduisit au tombeau, le 3 août 1672. Ses funérailles furent célébrées en présence d'un grand nombre de prélats. M. de Janson, évêque de Marseille, depuis cardinal, y officia. M. de Fromentières, son disciple, mort évêque d'Aire, prononça son oraison funèbre, quelques mois après, en présence de l'assemblée générale de la Congrégation, convoquée pour l'élection de son successeur.

Le P. Senault était par caractère aussi doux et aussi pacifique que son père s'était montré turbulent et factieux. Anne d'Autriche, touchée de l'intérêt qu'il n'avait cessé de témoigner pour le bien de l'Etat, durant les troubles de la Fronde, lui exprima souvent sa satisfaction de la conduite qu'il avait tenue au milieu des orages politiques qui avaient agité la minorité de Louis XIV. Aussi, lorsque les députés de l'Oratoire se rendirent à Versailles après sa mort, pour demander au Roi la permission d'élire son successeur, Sa Majesté, après beaucoup de témoignages de bonté, leur dit : « Vous êtes tous gens de bien; faites « selon Dieu tout ce que vous jugerez meilleur pour le

« bien de votre Congrégation (1). » L'Oratoire se ressentit pendant son gouvernement de cet esprit conciliateur qui le distinguait éminemment, et il n'employa son crédit à la Cour que pour écarter les coups d'autorité que les ennemis du corps cherchaient à provoquer contre ses membres. C'est ainsi que, parvenu au généralat, il fit révoquer les lettres de cachet lancées sur la fin du régime précédent contre les PP. Seguenot, Dujuannet et Dubreuil.

Le P. Senault porta le même esprit de paix et de conciliation dans les fameuses disputes qui excitèrent de son temps de si grands troubles dans l'Eglise de France. Son zèle pour la saine morale l'engagea souvent, à l'exemple des autres prédicateurs, à prêcher fortement contre les maximes relâchées que quelques théologiens cherchaient à mettre en vogue, et surtout contre la scandaleuse *apologie des casuistes*. Il avait fait une étude particulière de saint Augustin, qu'il possédait parfaitement, et dont il faisait profession de suivre la doctrine. Son grand respect pour le docteur de la grâce l'avait obligé à faire statuer dans une assemblée générale de l'Oratoire que les professeurs de théologie se conformeraient, dans l'enseignement, à cette doctrine *comme étant la plus sainte, la plus solide*, et la plus universellement répandue dans l'Eglise (2). Cette conduite déplut aux Jésuites et ne satisfit point leurs adversaires, qui auraient désiré qu'il se fût prononcé fortement en leur faveur.

Il avait été le principal agent de l'espèce de paix conclue en 1653, entre les Jésuites et l'Oratoire, dont nous avons parlé sous le P. Bourgoing. La modération qu'il

(1) Actes de la 14e Assemblée, an 1672, sess. V.

(2) Voy. la note à la fin de ce chapitre.

montra dans cette occasion lui attira des reproches de la part de ceux dont il professait la doctrine, mais dont les procédés ne pouvaient lui convenir. Il s'en justifia par une lettre à un de ses amis, destinée à devenir publique, mais qui ne vit point le jour. Elle s'était conservée, écrite de sa propre main, dans les archives du secrétariat de l'Oratoire. En voici l'analise :

L'auteur y discute avec autant de clarté que de précision chacune des cinq propositions attribuées à l'évêque d'Ypres, et les explique dans le sens que les SS. PP. ont donné à la doctrine qu'elles présentent; mais il désapprouve les prédicateurs qui les prêcheraient en chaire, persuadé qu'elles pourraient scandaliser les ignorans, et ne point édifier les doctes; et il veut qu'on ne les explique dans les écoles qu'avec les modifications que les saints Docteurs y ont apportées. Mais comme les deux parties ne furent point d'accord sur cette manière de considérer les questions agitées de part et d'autre, il en concluait que l'accommodement fait entre elles était plutôt de *charité* que de *doctrine;* qu'il ne convenait ni à des particuliers, ni même à des corps entiers, de taxer d'hérésie les opinions de leurs adversaires, jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé sur les matières contestées, ce qu'elle n'avait point encore fait; et par conséquent que la division qui existait à ce sujet entre les deux sociétés, ne devait point éteindre la charité qui aurait dû les unir.

« Vous vous étonnerez peut-être, disait-il à son ami, « que j'aie dit que je n'étais point *Janséniste*, et que je « blâmais Jansénius d'avoir fait le parallèle des semi-« Pelagiens et des Jésuites. Je vous avouerai que je n'ai « point approuvé ces parallèles, non plus que ceux qu'on « a fait entre les Calvinistes et les Jansénistes, parce qu'il

« me semble que tout cela choque la charité. L'aigreur « me déplaît partout où je la découvre, et je désire « qu'on ne perde jamais la charité en recherchant la « vérité. Par ce même mouvement je condamne le nom « de *Janseniste*, parce que c'est un nom de faction que la « haine a inventé, qui ressent le schisme, qui est injuste « de la part de ceux qui l'imposent, et injurieux à ceux « auxquels il est imposé. Comme je blâme ceux qui ap- « pèlent *Molinistes* les PP. Jésuites, je blâme aussi ceux « qui traitent de *Jansénistes* les disciples de saint Au- « gustin. Nous devons tous être Catholiques, et quand nous « embrassons les sentimens de saint Augustin et de saint « Thomas, c'est parce que nous croyons que ce sont ceux « de l'Eglise, et qu'on ne saurait errer en suivant les « traces de ces grands maîtres. »

Le désintéressement du P. Senault ne mérite pas moins d'être cité que son amour pour la paix. Il se félicitait, à l'article de la mort, de n'avoir jamais possédé ni pension, ni aucuns biens ecclésiastiques. Le cardinal Mazarin, après l'avoir suivi dans une station de carême, prêchée à la Cour, où il avait reçu des applaudissemens universels, lui témoigna combien il était fâché qu'on n'eût point encore pensé à lui pour le récompenser de ses travaux et de ses services, et il lui offrit sa recommandation auprès du Roi pour le faire élever à l'épiscopat. Sa réponse fut qu'il ne fallait point importuner Sa Majesté pour un homme qui était satisfait de son état, et qui s'y croyait plus heureux que Son Eminence même dans le sien. La Reine-mère lui ayant envoyé dans une autre occasion un brevet pour le premier évêché considérable qui viendrait à vaquer, il la pria de vouloir bien le dispenser d'accepter le brevet; et comme cette princesse revint plusieurs fois à

la charge pour le même objet : « Je vous déclare, ma-« dame, lui dit-il, qu'à l'âge que j'ai, bien loin d'être « disposé à sortir de l'Oratoire pour mourir évêque, si « j'étais évêque je quitterais mon évêché pour avoir la » consolation de mourir dans l'Oratoire. » Un de ses pénitens, qui était très-riche, l'ayant pressé de recevoir pour la maison de Saint-Magloire une somme de dix mille francs, à la seule charge d'avoir part aux prières des Pères de l'Oratoire qui la composaient, il détermina le moribond à la donner à un de ses parens qui se trouvait dans le besoin. Il serait facile de citer plusieurs autres traits du même genre.

On conçoit qu'avec de telles dispositions, le P. Senault dut se conserver dans la liberté d'exercer son ministère auprès des grands, avec toute la dignité convenable aux fonctions d'un véritable ministre de Jésus-Christ. Nous n'en rapporterons que deux exemples bien propres à donner une juste idée de la franchise avec laquelle il savait annoncer la parole de Dieu, sans se laisser épouvanter, même par l'éclat qui environne la majesté royale. Instruit que les dames de la Cour, sans en excepter la Reine-mère, ne se faisaient point scrupule, d'aller à la comédie et au bal les jours même où elles s'étaient approchées de la Sainte-Table, il ne craignit point de s'élever fortement en chaire, et en leur présence, contre un pareil scandale. Les courtisans ne manquèrent pas de relever, devant la Reine, la hardiesse du prédicateur. La Reine, qui avait une estime et une confiance particulières pour le P. Senault, loin d'entrer dans leur ressentiment, le remercia le lendemain de lui avoir fait connaître une faute dont on ne lui avait jamais parlé ; elle promit de s'en corriger, et tint parole.

Dans l'épître dédicatoire de l'oraison funèbre d'Anne

d'Autriche à Louis XIV, jeune alors, ne respirant que les plaisirs, la gloire et les conquêtes, il lui adressa les paroles suivantes : « Il semble que les têtes couronnées soient « plus sujettes à une mort prompte que les autres hommes. « L'Ecriture-Sainte nous avertit que leur vie est courte, et « l'histoire nous apprend que les héros et les conquérans « sont en effet ceux qui ont moins long-temps vécu, tels « que les Cyrus et les Alexandre. » On voit, par ces deux traits, que la parole de Dieu ne fut jamais esclave dans sa bouche; il parlait toujours avec respect, mais avec zèle, ne s'écartant jamais de la soumission d'un sujet, mais soutenant, en toute occasion, l'autorité d'un ministre de Jésus-Christ.

On est étonné que le P. Senault, qui a publié tant d'ouvrages sur toutes sortes de sujets, n'ait fait imprimer aucun de ses sermons de morale, et de ses discours sur les mystères, qui furent le principal fondement de sa grande réputation. On n'en a trouvé, après sa mort, que des abrégés écrits de sa main, mais hors d'état d'être mis au jour. On n'a pas le même reproche à lui faire par rapport aux *Panégyriques des Saints*, qu'il publia à Paris, en 1656, 57 et 58, 3 vol in-4°, réimprimés in-8°. Ils manquent de mouvement et d'élévation; les conséquences des principes que l'orateur y établit ne sont pas assez développées, et il rôde trop autour de la même pensée. Malgré ces défauts, quoiqu'il soit au-dessous de plusieurs panégyristes venus après lui, il est fort supérieur à ceux qui l'avaient précédé dans cette même carrière. Son épître dédicatoire à la Reine Anne d'Autriche est remarquable, en ce qu'il lui demande grâce pour le défaut de goût et de critique qui paraît dans les faits qu'il rapporte de quelques Saints. Il s'en excuse en disant que, parlant au peuple, il n'a pas cru devoir

combattre ses préjugés, de peur d'affaiblir sa dévotion, d'autant que ces faits n'ont rien de mauvais en eux-mêmes.

Cet orateur avait prononcé un assez grand nombre d'oraisons funèbres qui furent imprimées à différentes époques, mais qui n'ont jamais été recueillies en corps d'ouvrage. Comme ses Panégyriques, elles eurent du succès dans le temps; mais elles ne sauraient soutenir le parallèle avec les chefs-d'œuvres de Bossuet et de Fléchier, ni même avec quelques-unes de Mascaron: elles manquent de ces grands mouvemens qui doivent caractériser les discours de ce genre. Celles de Marie de Médicis et de Louis XIII présentaient un sujet difficile à traiter; mais il s'en tira avec beaucoup d'adresse. L'épître dédicatoire à Gaston d'Orléans offre un modèle de délicatesse, à une époque où il était si difficile de parler des affaires d'Etat sans se compromettre avec l'un ou l'autre des deux partis qui divisaient la Cour. On a encore de lui quelques discours imprimés séparément, sur les événemens publics, tels qu'un discours sur la paix, prêché en 1661 dans l'église de Saint Paul; un autre, prononcé la même année dans l'église de l'Oratoire, sur la naissance du Dauphin.

Il fallait que le P. Senault eût une prodigieuse facilité pour avoir pu composer, outre le grand nombre de sermons et de discours de toute espèce, plusieurs ouvrages solides et bien écrits qui, seuls, auraient suffi pour absorber tout le temps, et faire la réputation d'un auteur. Avant de les livrer à l'impression, il les soumettait au célèbre Conrart, pour en revoir et corriger le style. En voici la liste: 1° *Paraphrases sur Job*; Paris, 1637. Cet ouvrage, le premier qui soit sorti de sa plume, eut au moins neuf éditions, dont la neuvième est de Rouen, 1667. Plus de vingt ans après la première, un anonyme fit paraître une

brochure de 14 pages in-4°, intitulée : *Lettre d'Eugène à Phileuglottie, contenant la censure de la Paraphrase sur Job, et des autres ouvrages du P. Senault.* Le censeur y relevait quelquefois avec justesse, mais toujours avec beaucoup de dureté, certaines phrases et certaines expressions ampoulées du livre, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir un grand cours, comme on en peut juger par les nombreuses éditions qui en furent faites. Le P. Senault y considère Job comme une figure des plus expresses de Jésus souffrant. Il a su y conserver la majesté de son original, et dissiper les obscurités qui embarrassent souvent le lecteur.

2°. *De l'Usage des Passions* ; Paris, 1641, in-4°, souvent réimprimé sous différens formats, et traduit en plusieurs langues. La traduction anglaise, publiée à Londres, en 1649, in-8°, est attribuée à Henri, comte de Montmouth. L'épître dédicatoire au cardinal de Richelieu, qui contient un éloge éloquent, mais exagéré, de cette Eminence, et la préface sur l'utilité et l'insuffisance de la philosophie morale, ont eu plusieurs éditions séparées. L'ouvrage est divisé en deux parties, dont la première traite des passions en général, et la dernière de chacune en particulier. Il eut une grande vogue dans le temps, et se fait lire encore aujourd'hui avec intérêt.

3°. *L'Homme Criminel, ou la Corruption de la Nature par le péché, selon le sentiment de saint Augustin* ; Paris, 1644, in-4°. Un Dominicain, ayant prêché, quelques années après, à Poitiers, un sermon sur la même matière, tout tiré de l'ouvrage du P. Senault, fut censuré par cinq docteurs de cette ville, dont deux étaient Jésuites. La censure fit éclore beaucoup d'écrits et de procédures de part et d'autre.

4°. *L'homme Chrétien, ou la Réparation de la Nature par la Grâce*; Paris, 1648, in-4°. L'auteur, après avoir exposé les misères de l'homme, dans le traité précédent, lui offre, dans celui-ci, des consolations et des ressources qu'il trouve en la grâce chrétienne. Il se livre moins à son imagination dans l'Homme Criminel, où il marche toujours à la lueur des SS. Pères, que dans l'Homme Chrétien, auquel on peut encore reprocher l'enflure et la diffusion du style. Coning, qui ne connaissait que la traduction anglaise de ces deux ouvrages, s'est imaginé, dans sa *Bibliothèque ancienne et nouvelle*, que l'original en avait été composé dans cette langue, et par un Anglais.

Indépendamment de tous ces ouvrages, le P. Senault a écrit les Vies de plusieurs personnes distinguées par leur éminente piété. Quoiqu'il y annonce souvent du talent pour le style qui convient à cette sorte de composition, on s'aperçoit quelquefois néanmoins que c'est un auteur exercé dans l'art oratoire qui écrit. 1° *Vie de J. B. Gault, prêtre de l'Oratoire, évêque de Marseille*; Paris, 1647, in-8°. 2°. *Vie du P. Regnault de Saint-Gilles, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, ensuite religieux de l'Ordre de Saint-Dominique*, Paris. 1645, in-12; composée à la demande des Carmélites du grand couvent de Paris, qui possédent dans leur église le corps du bienheureux. 3°. La *Vie de Madeleine de Saint-Joseph, Carmélite Déchaussée*, Paris, 1645, in-4°, revue et considérablement augmentée par le P. Talon, de l'Oratoire, dans l'édition de 1670. Les visions et les révélations y sont trop multipliées. 4°. *Vie de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon*, Paris, 1653, in-4°. Il existait au secrétariat de l'Oratoire une Vie manuscrite

du garde-des-sceaux Marillac, qui contient beaucoup de détails d'autant plus curieux que le P. Senault avait été très-lié avec ce célèbre magistrat.

Note pour la page 246.

En renouvelant ce qui a été statué dans les autres assemblées, nos professeurs en théologie enseigneront la doctrine de S. Thomas et de S. Augustin, comme la plus sainte et la plus solide, et celle qui est plus universellement reçue dans l'Eglise; et ensuite la même assemblée ordonne que nos professeurs en philosophie enseigneront la doctrine de S. Thomas, sans néanmoins s'engager dans les questions de théologie, et leur défend absolument d'enseigner les opinions nouvelles à leurs écoliers. (Actes de la 12^e^ assemblée, 1666, sess. VIII.)